HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE DE VENISE

SOUS MANIN

PAR

M. ANATOLE DE LA FORGE

—

TOME SECOND

PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE DE VENISE

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon



HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE DE VENISE

SOUS MANIN

PAR

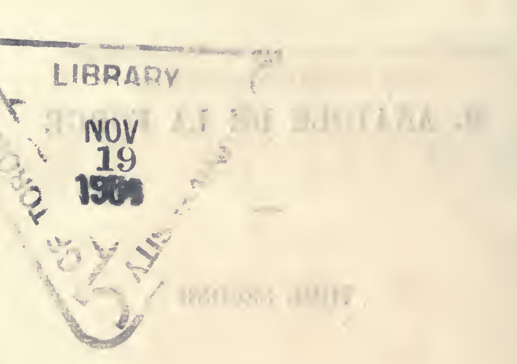
M. ANATOLE DE LA FORGE

—

TOME SECOND



PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX


LIBRARY
NOV
19

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE DE VENISE.

CHAPITRE PREMIER.

ADHÉSION DES PROVINCES AU GOUVERNEMENT DE VENISE.

Dans la nuit du 22 au 23 mars 1848, à la nouvelle de la révolution triomphant à Venise, la garde civique de Mestre, conduite par les ingénieurs du chemin de fer, s'empara de la forteresse de Malghera. Les Autrichiens étaient alors si effrayés, qu'ils ne songèrent même pas à opposer un simulacre de résistance. Les autres forts, qui entourent Venise comme une ceinture, furent livrés avec la même facilité, soit sur les ordres de Manin, soit par la volonté des habitants. A Chioggia, ville de vingt-cinq mille âmes, située dans le rayon des fortifications de Venise, le commandant de la garnison allemande battit en retraite et alla s'enfermer dans le fort San-Felice, point stratégique important qui domine la ville, et d'où on aurait pu sinon la détruire, du moins la battre en brèche et lui faire beaucoup de mal en peu

de temps. Mais là encore des marins et de pauvres pêcheurs à peine armés prirent vaillamment le fort sous la ligne des batteries ennemies. Un chant, populaire en Italie, a consacré ce trait caractéristique de l'esprit des Venètes; il prouve assez l'irrésistible puissance de l'entraînement national. Partout attaquées à l'improviste avec la même impétuosité, les troupes autrichiennes déconcertées se trouvèrent ainsi successivement chassées de toutes leurs positions, sans avoir pu former un centre de défense. Dans le même temps, Palma Nuova succombait sous le stratagème hardi d'un savant ingénieur nommé Duodo. Ce brave patriote, après avoir fait atteler six chevaux de poste à sa voiture, ordonne au postillon d'entrer au galop dans Palma, et, sans prendre la peine de mettre pied à terre, intime au commandant autrichien l'ordre de lui livrer la place et tous ses approvisionnements. « Hâtez-vous, ajoute Duodo, car j'agis au nom du peuple vainqueur, et vous savez que le peuple n'aime pas à attendre. » Bien que très-énergique, l'officier allemand, par nature lent à comprendre comme tous les gens de son pays, et ne pouvant d'ailleurs supposer qu'un homme seul, arrivant ainsi et parlant un si fier langage, n'eût pas derrière lui des forces considérables, abandonna tristement la place. Elle fut aussitôt confiée à la garde civique, sous la direction du général italien Zucchi, dont il a déjà été question.

De son côté, le général d'Aspre, commandant le deuxième corps de l'armée autrichienne, tenait encore à Padoue avec huit mille soldats bien déterminés et un parc d'artillerie considérable. Cet homme cachait sous les formes élégantes et polies du grand seigneur, formes que toute la société de Florence a admirées depuis, un cœur vraiment féroce. C'était lui, on se

le rappelle, qui naguère avait exigé qu'un de ses grenadiers continuât de monter la garde devant le café Pedrocchi avec les restes ensanglantés du corps d'un jeune étudiant italien suspendus à sa baïonnette. D'ailleurs, stratégiste expérimenté, habile et brave officier, d'Aspre avait compris du premier coup d'œil la perte incalculable que son compatriote, le général Zichy, allait faire éprouver à l'Autriche par sa capitulation de Venise; aussi tenta-t-il, de concert avec le colonel Koulos, les plus grands efforts pour reconquérir à l'empereur ce précieux joyau de sa couronne, Venise, qui, par les avantages naturels de sa position et la valeur de ses habitants, devait être le plus redoutable boulevart des révolutions italiennes. Mais, Dieu merci, rien ne peut résister au premier élan d'un peuple qui chasse l'étranger de son territoire. D'Aspre lui-même, malgré toute son énergie et sa science militaire, dut céder comme les autres et se retirer. Le 24 mars au soir, sur l'ordre de Radetzki, il évacua Padoue à la hâte, abandonnant même son hôpital militaire et une partie de son matériel de guerre, afin de rejoindre plus rapidement le feld-maréchal, qui concentrait ses forces aux environs du Mincio. Voici en quels termes humbles et suppliants parlait alors celui que les Italiens avaient si justement surnommé le bourreau de Padoue : « J'avertis la congrégation municipale que les troupes en garnison dans la ville partent pour une autre destination. La promptitude de notre mouvement, ne permettant pas de transporter tout le bagage, j'en laisse ici une grande partie. L'hôpital militaire et le personnel nécessaire à la garde des malades resteront. Je recommande à l'humanité de la congrégation municipale, à sa probité et à la bienveillance dont

elle m'a déjà donné tant de preuves, la sécurité de tout ce que je laisse. Je réclame encore sa complaisance pour me faciliter des moyens de transport, en la priant d'agir avec la coopération de la garde civique, afin d'éviter tout désordre. » Que s'était-il donc passé en Venétie pour que le général d'Aspre, habitué à traiter les Italiens avec tant d'arrogance et de cruauté, s'abaissât tout à coup jusqu'à leur tenir ce langage suppliant? Il s'était passé une grande chose. Un souffle inspirateur, parti des hautes collines de Rome, venait de s'élever et de se répandre dans toute la péninsule, et l'avait armée, au nom du Dieu de la justice, pour chasser de ses foyers et de ses temples les soldats étrangers.

Les commandants de Trévise et d'Udine avaient capitulé sans coup férir. Le fort d'Osopo était, comme Palma Nuova, rendu aux forces insurrectionnelles. Enfin, grâce à l'énergie des populations provinciales, dans l'espace d'une seule semaine, la domination autrichienne fut anéantie des bords de l'Isonzo aux rives de l'Adige. Certes, si le peuple italien, dont on a dit tant de mal, avait voulu alors user de représailles, pas un soldat de Radetzki n'aurait échappé au massacre, pas un oppresseur qui n'eût payé de sa vie le sang répandu de tant de victimes tombées sous les coups d'un despotisme détestable. Ici du moins l'histoire constatera, à la gloire des peuples de l'Italie, que durant cette mémorable guerre de l'indépendance, de l'extrémité des Alpes aux bords de l'Adriatique, à Milan, à Brescia, à Curtatone, à Vicence comme à Venise, partout où l'on s'est battu enfin, l'Autrichien vaincu a cessé d'être traité en ennemi. Est-ce que Manin, devenu maître absolu à Venise, alors qu'il pouvait d'un mot déchaîner la colère, donna jamais

au peuple le signal de la vengeance? Est-ce qu'il n'a pas, au contraire, au péril de sa vie, prêché la paix et le pardon sur cette même place Saint-Marc, où ses successeurs fusillent, décapitent et pendent aujourd'hui ceux qui les épargnaient alors !

La révolution accomplie, Manin, en sa qualité de chef du gouvernement, apporta tous ses soins à protéger les personnes et à garantir les intérêts. Il n'ignorait pas que la puissance et la durée d'un pouvoir dépendent toujours du degré de considération qu'il inspire; aussi s'étudiait-il avec une ardeur extrême à ne souffrir aucun désordre, à ne tolérer aucun abus. Exigeant jusqu'au despotisme envers les fonctionnaires publics, il mit tout son orgueil à ne pas rester au-dessous du rôle que la Providence lui avait confié, en le faisant l'instrument de la rédemption de Venise. Ambitieux de vertu, il eût mieux aimé périr à l'œuvre que de laisser déshonorer par un crime sa jeune et glorieuse république. En surexcitant de toutes ses forces l'esprit de nationalité, il ne souffrit jamais qu'on froissât une opinion politique ou religieuse, et qu'on portât atteinte à un droit véritable. Il avait raison : si nécessaire, si légitime qu'elle soit, une révolution triomphante a toujours quelque chose à se faire pardonner; et ce n'est qu'à force de dévouement, de patriotisme et d'abnégation que le gouvernement qui en est sorti parvient à inspirer au dedans et au dehors la confiance indispensable à son existence. Le premier décret du gouvernement provisoire de Venise fut un gage de paix et de concorde donné à tous. Après avoir énergiquement déclaré que, fidèle aux vieilles coutumes hospitalières du pays, il prenait sous sa protection les étrangers de quelque nation et de quelque opinion qu'ils

fussent, vainqueurs ou vaincus, Italiens ou Allemands, le gouvernement avait ajouté : « Notre première parole doit être une parole de gratitude envers le peuple de Venise. En surgissant tout à coup comme il l'a fait et en brisant ses chaînes, il s'est montré digne de son nom, puisqu'il a su à la fois affronter le péril et suivre avec une intelligente docilité les conseils de ceux qui sont ses vrais amis. Le peuple de Venise a prouvé que les germes de son antique vaillance n'attendaient qu'une occasion pour rejaillir dans une vie nouvelle; qu'on ne s'étonne donc pas que ce peuple ait accueilli avec joie le nom de république; il concilie les glorieux souvenirs du passé avec la maturité des idées nouvelles et la perfection plus grande encore des progrès à venir. Le nom même de république venète exclut toute idée ambitieuse ou municipale; les provinces, qui se sont montrées si courageuses et si unanimes à soutenir la dignité commune, sont libres aujourd'hui. Celles qui adhèreront à notre forme de gouvernement composeront avec nous une seule famille, sans distinction ni avantages de droits ni de rangs, parce que tous les devoirs seront égaux aux droits. Elles enverront chacune leurs députés, afin de former la constitution commune. Nous serons fraternellement unis pour respecter les droits d'autrui et défendre les nôtres. Telle est la ferme intention de tous. L'exemple que nous devons nous appliquer à donner est principalement celui des réformes administratives et morales qui importent plus que les réformes politiques; l'exemple, non pas violent, comme on l'entend ailleurs, mais justement, patiemment et religieusement donné. »

Cette proclamation, portant les signatures de Manin et de Tommaseo, fut accueillie avec enthousiasme;

on ne pouvait s'empêcher d'admirer l'esprit de modération dont elle était empreinte. En effet, où se trouvaient les signes de cette première et naturelle ivresse de la victoire qui entraîne si souvent un peuple aux plus grands excès? Nulle part. La joie était dans tous les cœurs, c'est vrai, éclatait sur tous les visages, mais ne se trahissait là par aucun tumulte, aucun désordre, et surtout aucune insulte aux vaincus. A voir en ces jours de fête l'attitude du peuple vainqueur de Venise, à entendre le langage de ces jeunes législateurs, arrivant pour la première fois au pouvoir et enseignant déjà la justice, on eût dit un de ces sages gouvernements de la Grèce, ressuscité au milieu de notre siècle troublé, pour servir encore de modèle à tous les gouvernements révolutionnaires de l'Europe.

Des huit provinces qui composent la Venétie, une seule, celle de Vérone, où était la division de réserve de Radetzki, resta au pouvoir de l'Autriche. Les sept autres provinces, devenues libres, avaient d'abord créé des gouvernements provisoires indépendants; elles répondirent ensuite à la proclamation du 24 mars par une adhésion solennelle au gouvernement central et unique de Venise[1], qui devint alors réellement le gouvernement de la république venète. Dans un pays où les ambitions municipales et les rivalités de province avaient joué un si grand rôle, il importait de ne pas affaiblir le lien qui devait réunir ces diverses provinces à la capitale. Le nom de république de Venise indiquant une ville dominante et des territoires soumis, il fallait éviter tout ce qui pouvait faire souvenir d'un état de choses peu en

[1] Voir aux documents.

rapport avec les idées du siècle, il fallait rappeler seulement les idées de gloire, sans impliquer les idées de suprématie. Les mots de république venète, empruntés au territoire de ce nom, convenaient à une possession étroite comme à une possession étendue. Ils pouvaient servir dans le cas où la Lombardie, au lieu d'appeler à elle les Venètes, serait venue à eux[1]. En temps de révolution, les mots, les chants, le drapeau, les signes extérieurs, acquièrent une double importance; que ce soit du fétichisme, nous le voulons bien, mais toutes les nations s'en sont servies et s'en serviront encore; elles ont tour à tour tiré une grande force de certains mots, de certains chants, de certaines combinaisons de couleurs. Est-ce que tous les peuples, à tous les âges de leur vie, n'ont pas eu leur cri de guerre, leur cri de joie, leur bannière ou leur étendard? Est-ce que les Grecs, est-ce que les Romains n'ont pas eu les leurs? et, sans remonter si haut, nos pères ne mouraient-ils pas pour leur drapeau, qu'il fût blanc ou tricolore, qu'il portât à sa hampe le coq gaulois ou l'aigle impérial, dans ses plis les fleurs de lys ou l'inscription républicaine? Peu leur importait, c'était toujours à leurs yeux le drapeau du pays. Quand des milliers d'hommes dans l'univers entier se font tuer pour défendre un morceau d'étoffe, c'est que ce morceau d'étoffe représente une grande chose, une noble idée ou une puissante nation; et alors la philosophie, avec son sot orgueil d'analyse et ses étroites conclusions, perd le droit de troubler par de froides railleries la foi de ceux qui meurent héroïquement pour l'emblème de la patrie absente. N'est-ce point au chant de *la Mar-*

[1] Voir l'adresse du gouvernement de Milan.

seillaise qu'ont été gagnées toutes les batailles de la république et de l'empire, et n'est-ce pas le drapeau tricolore qui, selon la belle expression d'un grand poëte, a fait le tour du monde avec le nom de la France, sa gloire et ses libertés ? Oui, il faut éternellement respecter ce qui a un caractère respectable, les mots, les chants, la musique, les bannières, tout ce qui parle au cœur et à l'imagination, tout ce qui électrise, entraîne et soutient au combat les armées et les peuples ! Dieu le veut ainsi, car c'est au nom de sainte Rosalie que la Sicile naguère reconquérait son indépendance, et c'est au cri de vive saint Marc ! vive l'Italie ! que la population de Venise chassait l'armée autrichienne de ses lagunes. Dans tous les temps, le cri de vive saint Marc ! a été un cri de fête et un cri de guerre ; il exerce dans l'âme des Vénitiens le prestige du drapeau chez les peuples qui ont encore de la séve et de la jeunesse. Saint Marc, ce palladium de Venise, a cela de particulier qu'il est à la fois un temple et un trophée. Tous les marbres précieux, employés durant des siècles à sa construction, sont les fruits de la conquête ; il n'y a pas même jusqu'à ses bas-reliefs qui n'aient été enlevés aux temples païens. Là, sur ses murs chrétiens, les mystères d'Isis se mêlent et se confondent avec les emblèmes sacrés de la religion romaine, et de ses autels, jadis inondés du sang des victimes, s'élève aujourd'hui l'encens pur offert à un Dieu de charité et d'amour qui ne veut, lui, ni victime ni bourreau. Saint Marc, identifié avec ce monument, représente donc à la fois les souvenirs religieux et les souvenirs militaires du pays ; à ce double titre, son nom a conservé sur le peuple de Venise une grande puissance ; car si l'influence d'un nom est considérable, c'est

surtout lorsqu'il vient s'y joindre un sentiment de piété, et que tout un peuple le répète presque comme une prière ou une invocation au jour du danger. Le nom de république venète, substitué par Manin au nom de république de Venise, répondait donc comme celui de saint Marc aux sympathies populaires, en même temps qu'il calmait les appréhensions des provinces trop portées à concevoir des doutes sur les dispositions de Venise à leur égard. Ce nom de république venète était aussi un obstacle aux tentatives ambitieuses qui pouvaient être essayées du dehors. L'avenir devait bientôt montrer l'utilité de ces précautions. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'être très-versé dans les sciences politiques, pour comprendre quelles forces nouvelles et vivifiantes le gouvernement de la république venète allait puiser dans le concours direct et actif de ces différentes provinces. Leur adhésion, en lui assurant l'unité d'action, cette indispensable condition de tout bon gouvernement, doubla sa puissance.

Au moment où l'insurrection éclatait contre l'Autriche, le comte de Chambord se trouvait à Venise. Cet illustre héritier de la couronne de France, victime lui-même d'une révolution, comme s'il n'eût pu supporter l'aspect d'une ville insurgée, envoya M. le comte de Lucchesi Palli et M. le duc de Lévis demander à Manin ses passeports. Celui-ci répondit que les passeports étaient à la disposition du prince, mais qu'il aurait attaché, lui Manin, un grand prix à ce que M. le comte de Chambord, comme preuve de confiance donnée au peuple, voulût bien continuer de demeurer à Venise. Sans avoir égard à cette prière et quoique rendant parfaitement justice au caractère de Manin, le jeune prince s'éloigna à la hâte du foyer

révolutionnaire. Il prit passage à bord d'un brick anglais, *la Reliance*, qui allait à Trieste[1]. Dans un descendant de la race de Charlemagne, de François Ier et de Henri IV, la peur est un sentiment inconnu, et l'idée de mettre en question la bravoure du noble exilé ne pourra venir à personne; mais nous répéterons, avec un historien militaire[2], que le comte de Chambord aurait mieux fait de rester à Venise, afin de voir de près un peuple libre et d'étudier sur place le caractère et le jeu des révolutions. Dans les temps étranges où nous vivons, en présence des incertitudes si grandes de l'avenir; qui sait si un jour ce prince ne regrettera pas lui-même d'avoir manqué une occasion facile d'examiner par ses propres yeux la marche d'un grand événement politique. L'instruction de toute la vie, puisée dans les livres les plus sérieux, n'équivaudra jamais, pour un prince surtout, à vingt-quatre heures d'observation prise sur le fait dans l'histoire vivante, c'est-à-dire au milieu des agitations populaires de notre époque. Tout le monde comprenait en Italie la situation délicate de M. le comte de Chambord envers la maison d'Autriche; mais cette situation n'exigeait nullement un si prompt départ de Venise, où il demeurait, non à titre de prince d'un sang royal, mais à titre d'étranger; ce qui dessinait suffisamment la neutralité de son rôle dans cette révolution. Mieux inspirés, d'autres exilés de distinction restèrent à Venise jusqu'au commencement du siége, et nous ne sachons pas, malgré toutes nos recherches à ce sujet, qu'ils aient eu à s'en repentir. Enfin s'il fallait

[1] Voir aux documents la dépêche du consul anglais à lord Palmerston.

[2] Lemasson.

un témoignage nouveau du sage esprit des Vénitiens et du bon ordre maintenu chez eux dès le début de la guerre, nous le trouverions dans la correspondance officielle de M. Limpérani avec le ministre des affaires étrangères de France : « Plus j'étudie, écrivait le consul général, les mœurs de ce pays, plus je me confirme dans la conviction que je m'étais formée depuis longtemps qu'il est fait pour les institutions républicaines. On est frappé des sentiments de fraternité pratique qui animent toutes les classes, du peu d'ambition qui s'y manifeste au préjudice de la chose publique, du dévouement de tous pour la cause commune. Je le répète, je crois ce pays mûr pour les institutions les plus démocratiques. » Heureux le peuple qui sait mériter un pareil éloge !

CHAPITRE II.

ORGANISATION DE LA DÉFENSE.

Au lendemain de sa victoire, dans les conditions de toute sorte où se trouvait Venise, elle avait de grands obstacles à surmonter. L'administration des finances, celle des vivres, celle de l'armée et de la marine, toutes choses indispensables à sa nouvelle existence, étaient à créer. Forteresse de premier ordre, Venise libre devient aussitôt la place la plus importante de la révolution italienne, en ce sens que cette révolution n'est pas finie tant que Venise demeure au pouvoir du parti national, et qu'au contraire Venise tombée donne une force immense à ses ennemis, parce que pour la reconquérir il faut aller à Vienne. Cependant si Venise, par sa position unique au milieu des lagunes, par ses forts du littoral et des provinces, par tous ses avantages géographiques, peut résister longtemps aux armées les plus puissantes, on ne saurait oublier qu'elle doit se défendre de l'Autriche par trois frontières différentes, celle du Frioul, celle du Tyrol et la frontière maritime. Il fallait donc à tout prix que le gouvernement provisoire de la république fût en état de conserver le plus longtemps possible cette place militaire à la cause italienne; et pour les éventualités de l'avenir, cela était plus important que d'aller combattre l'Autriche en rase campagne.

Le 26 mars seulement, on apprit à Venise la victoire des Milanais sur Radetzki après un combat acharné de cinq jours. La proclamation du gouvernement provisoire de la Lombardie était du 23 mars, même date qu'à Venise. Ainsi sans autre mot d'ordre que celui d'une haine commune de l'oppression étrangère, sans s'être concertés autrement que dans des affaires industrielles, le même jour et presque à la même heure, deux grands peuples expulsaient de leurs territoires respectifs les instruments d'une domination injuste et devenue de plus en plus odieuse. Qu'il me soit permis de répondre ici à une accusation souvent dirigée contre le gouvernement de Venise; on a dit et on a itérativement répété qu'il avait eu tort de se séparer de la Lombardie et d'augmenter par là le morcellement du nord de l'Italie, surtout dans un moment où l'union la plus étroite était la première condition de succès[1]. Et d'abord, pour pouvoir se séparer, il faut qu'on ait fait partie d'un même corps, d'un seul tout; or cette situation n'a jamais été celle des Lombards envers les Venètes. Ce sont deux peuples distincts, appartenant à la même nation, pleins de respect et d'amitié l'un pour l'autre, mais ayant une origine, un territoire, des mœurs et des goûts différents. D'un côté à Milan, l'aristocratie est tout; c'est elle qui a donné aux populations le signal et l'exemple de la révolte; la première, elle est descendue dans la rue et a pris les armes contre l'Autriche; c'est l'influence de ses grands noms, de ses immenses fortunes, de ses bonnes œuvres qui a fait la révolution. A Venise au contraire, la bourgeoisie et le prolétariat ont eu la plus large part dans la lutte. La noblesse s'y est

[1] Lemasson.

associée, mais plus tard, et seulement par le concours de quelques-uns de ses membres. Enfin si le mouvement insurrectionnel dans les deux pays a eu le même but, il n'a pas eu le même caractère. La Lombardie et la Venétie ont souffert les mêmes maux, subi et renversé la même domination. Elles ont toujours été liées par d'étroites sympathies, mais ni l'une ni l'autre de ces contrées n'a désiré sérieusement une fusion en un même État avec un seul gouvernement : rêve, selon nous, irréalisable. Elles ont fait ce qu'il était sage de faire; elles se sont entr'aidées mutuellement à l'heure du combat; elles recommenceront encore, mais sans songer à ces mariages politiques, unions dangereuses qui enfantent des obstacles et créent des divisions là où il faut agir énergiquement et avec homogénéité. Le jour où Venise se serait fondue dans la Lombardie, l'esprit public se serait laissé abattre; et on n'avait au surplus ni le droit ni le pouvoir de préjuger ces questions. A l'Assemblée nationale italienne seule il appartenait de les résoudre. Venise, république libre, était la restauration naturelle, légitime, logique, d'un état légal préexistant, état auquel le pays, par dévouement pour l'intérêt général de l'Italie, pouvait renoncer, mais pas autrement. Milan au contraire était dans une situation bien différente, et diplomatiquement même elle avait commis une faute en proclamant un gouvernement provisoire sans rien indiquer en perspective, parce que, en politique, on ne peut reconnaître ce qui est provisoire. Puis ne pouvait-on craindre à Venise que la Lombardie ne prît des engagements avec Charles-Albert? Par ces différents motifs, il est aisé de comprendre que les Vénitiens eurent raison de proclamer chez eux la république

et de ne pas réunir leur gouvernement à celui de la Lombardie.

Le 27 mars 1848, une proclamation du roi Charles-Albert arrivait à Venise ; or cette proclamation était ainsi conçue :

« Peuples de la Lombardie et de la Venétie,

« Les destinées de l'Italie se mûrissent. Un sort meilleur attend les intrépides défenseurs des droits foulés aux pieds. Par sympathie de race, par intelligence des temps, par communauté de vœux, nous nous associâmes le premier à l'unanime admiration que l'Italie vous accorde. Peuples de la Lombardie et de la Venétie, nos armes se concentraient déjà aux frontières pendant que vous consommiez la délivrance de la glorieuse Milan. Ces mêmes armes viennent maintenant vous offrir, dans les épreuves ultérieures, cet aide que *le frère attend du frère*, *et l'ami de l'ami*. Nous seconderons vos justes désirs, confiants dans l'aide de ce Dieu qui est visiblement avec nous, de ce Dieu qui a donné à l'Italie Pie IX, de ce Dieu qui, par une si merveilleuse impulsion, a mis l'Italie en état de faire d'elle-même, *farà da sè!* Et pour mieux montrer avec des signes extérieurs le sentiment de l'union italienne, nous voulons que nos troupes, en entrant sur les territoires de la Lombardie et de la Venétie, portent l'écu de Savoie sur le drapeau tricolore italien. »

C'était là, on en conviendra, un vif témoignage de sympathie, et il eût été difficile de s engager d'une façon plus chevaleresque dès le début de la guerre. Les peuples de la Lombardie et de la Venétie reçurent avec joie ces premières offres d'un secours qu'ils n'avaient pas sollicité, mais qu'ils acceptèrent volontiers

en pensant surtout que la patrie tout entière en devait profiter. A part quelques opinions individuelles plus ou moins enracinées, rien ne pouvait alors faire croire à une arrière-pensée ambitieuse de la part du roi de Piémont. Les poésies de Berchet, aussi populaires en Italie que celles de notre immortel Béranger en France, avaient bien laissé çà et là quelques levains de défiance contre le caractère et le désintéressement politique de Charles-Albert ; mais ceux-là même, que l'éloquence du poëte révolutionnaire avait convaincus, refusaient encore de croire qu'un prince qui, comme Charles-Albert, pouvait alors remplir un si beau rôle dans la péninsule, en laissât échapper l'occasion. A la vérité, pour un esprit vraiment ambitieux, entre la mesquine pensée d'arrondir un petit royaume, en surprenant la bonne foi des peuples amis ou voisins, et l'éternel honneur de délivrer l'Italie du joug étranger, quel homme fallait-il être pour hésiter ? Il n'est donc pas étonnant que la Lombardie et la Venétie aient compté un moment sur l'appui sincère et loyal de l'épée du Piémont. Toutefois cette espérance, qui n'avait jamais été bien grande dans le cœur de Manin, ne l'empêcha point de mettre Venise en état de défense, travail difficile à cause du manque d'instruction militaire chez les habitants. On sait que l'Autriche avait eu la précaution de ne jamais admettre d'Italiens dans les corps du génie et de l'artillerie. Venise ne possédait donc que des officiers de marine qui se chargèrent, tant bien que mal, mais avec tout le zèle possible, des premiers travaux de fortification. On se servit, pour la mise en défense de la ville, des plans que le gouvernement autrichien avait fait préparer avant la révolution en cas d'attaque imprévue.

Sur ces entrefaites, le ministre de la guerre Solera

s'étant retiré, on réunit son portefeuille à celui de la marine sous la direction de Paolucci, puis, par ses soins, le 29 mars, on organisa un comité de défense composé d'anciens militaires du temps du royaume d'Italie, vieux débris formés aux grandes guerres de l'empire. Le peu de troupes italiennes ayant servi dans l'armée autrichienne et connaissant le maniement des armes étaient des soldats sans officiers, démoralisés par conséquent, et qui ne pouvaient servir qu'à la condition d'être incorporés dans de nouveaux régiments. On le voit, à part la marine, peu nombreuse, la seule force militaire dont Venise pût alors disposer était la garde civique et ces soldats sans chefs dont nous venons de parler. Dans ces circonstances critiques, Manin demanda aux autorités militaires combien il leur fallait d'hommes, et dans combien de temps on voulait les avoir. Le comité de défense répondit qu'il avait besoin de deux mille hommes en huit jours. Le président de la république déclara que dans quatre jours on en aurait quatre mille, et il tint parole. Un décret signé de sa main organisa dix bataillons de garde mobile par enrôlement volontaire, avec le droit, comme cela s'est pratiqué en France pour la garde mobile de Paris, d'élire les officiers jusqu'au grade de capitaine. La gendarmerie fut rétablie comme corps de police et corps militaire. Une légion d'artillerie, composée des jeunes gens les plus élégants de la ville et jusque-là les plus oisifs, s'organisa comme par enchantement. C'était à qui mettrait le plus de zèle dans ce premier essai du rude métier des armes, et, parmi cette brillante jeunesse, instinctivement chacun comprenait que le salut du pays allait dépendre du degré de dévouement qu'on apporterait à la chose publique. On vit, dans

ces jours heureux pour Venise, les plus pauvres ouvriers et les plus riches grands seigneurs rivaliser d'amour et d'abnégation pour la mère-patrie et fraterniser déjà comme ils devaient plus tard fraterniser ensemble sous le feu de l'ennemi. Qui n'eût été fier de commander à de tels hommes, pour lesquels la fatigue, les privations, les sacrifices n'étaient qu'un nouveau sujet d'émulation, qu'un stimulant de plus à toutes les vertus civiques? « Le gouvernement et le peuple de Venise se sont conduits noblement et généreusement, écrivait un officier autrichien à la *Gazette d'Augsbourg*[1]. J'ai été congédié par les autorités républicaines d'une manière réellement touchante. On m'a embrassé en me priant d'exprimer dans ma patrie les sentiments d'estime et d'affection que Venise porte à la *généreuse Allemagne*. Je crois rêver. » Voilà quelle fut la conduite de ces populations d'Italie qu'on s'est efforcé de représenter à l'Europe comme des populations cruelles, semant partout l'épouvante et la mort et ne reculant pas même devant l'assassinat.

Lorsque les trois forts qui gardent les trois principales entrées de Venise, Brondolo, Malghera et Tre-Porti furent suffisamment pourvus de munitions, le comité de défense s'occupa de la partie maritime plus difficile à protéger que la partie terrestre en raison de l'étendue des lagunes. Devant chaque canal il fallait une barque armée; l'arsenal heureusement en possédait un grand nombre qui furent toutes mises en état avec le matériel d'artillerie. Les gros bâtiments, on se le rappelle, étaient restés à Pola, de sorte que ne pouvant tenir la mer, les Vénitiens durent se borner à défendre les rivages, pour s'opposer

[1] Numéro du 31 mars 1848.

aux débarquements ennemis, que sans ces précautions il eût été facile d'opérer. Manin était partout, et, de concert avec le comité de défense, il travaillait sans relâche à placer la république sur un pied de guerre respectable. Malheureusement la volonté ne remplace pas la science, et tous les efforts réunis des Vénitiens ne suffisaient pas encore. La présence d'un habile général devenait nécessaire pour discipliner et utiliser ces nouvelles recrues, remplies d'ardeur, mais ignorantes des choses du métier. Une révolution peut bien s'accomplir en dehors de l'action militaire, elle s'accomplit même souvent contre elle par l'élan et la colère des peuples, mais lorsqu'il y a un vaste territoire, des villes, des forteresses, un littoral à défendre, les volontaires et les gardes civiques deviennent une force insuffisante. On n'avait alors à Venise qu'un nombre très-restreint d'officiers et de sous-officiers capables d'instruire de jeunes troupes. A force de patience, ces officiers parvinrent cependant en peu de temps à les habituer au maniement des armes. Plus tard, le concours des Romains, des Napolitains et des Suisses vint achever cette première éducation militaire et prêter à la cause de Venise un efficace appui.

La situation financière, sans être brillante, permettait de faire face aux dépenses les plus urgentes. Un capital d'environ dix millions de livres [1], provenant des caisses publiques des diverses administrations, de la compagnie du chemin de fer de Venise à Milan et d'offrandes patriotiques, donnait les moyens d'attendre pendant quelques mois et de pourvoir aux frais énormes d'organisation et d'approvisionnements

[1] La livre autrichienne vaut 85 centimes de notre monnaie.

de tous genres des troupes de terre et de mer. Outre les forces organisées pour la défense du territoire de Venise, de nombreux corps de volontaires, partis de la ville et des provinces, couraient déjà aux frontières ou marchaient vers l'Adige. Enfin, le 31 mars, huit jours après la proclamation de la république, en vertu d'un décret du gouvernement, on institua une Consulte[1]; trois conseillers pour chacune des provinces qui avaient adhéré au gouvernement central de Venise étaient appelés à en faire partie. Les conseillers devaient être choisis par les comités provisoires départementaux. La consulte avait mission d'aider le gouvernement de ses conseils et de préparer la loi électorale, afin d'être en mesure de réunir bientôt une Assemblée constituante. Dans ce but, on s'entendit avec le gouvernement de Milan et ceux des autres pays italiens insurgés. On ne pouvait réunir l'Assemblée sans loi électorale dans un pays où il n'y avait ni liste, ni vie politique précédente. Le gouvernement provisoire de Venise, surtout après l'adhésion des provinces, ne croyait pas avoir assez d'autorité pour faire une loi fondamentale, sans l'appui moral d'un certain nombre de personnes éclairées qu'on eût pu considérer déjà comme une sorte de représentation légale. La loi électorale devait être uniforme, soit pour élire une Assemblée unique, soit, en cas de pluralité, pour les fondre toutes en une seule, ce qui n'aurait pu s'effectuer, si elles avaient été issues d'éléments hétérogènes. Les provinces auraient voulu donner immédiatement à leurs conseillers un droit d'initiative dans le gouvernement; mais Manin s'y opposa, et il fit bien, car cette idée mise en pratique

[1] Voir le décret aux documents.

enlevait la force et l'unité d'action nécessaire à son pouvoir nouveau. A Milan où le gouvernement provisoire adopta ce projet, il eut des résultats déplorables par les discussions, les entraves et les difficultés qu'il fit naître.

Quand le gouvernement de Venise fut entièrement constitué, il tint à honneur de prouver au peuple sa sollicitude en se hâtant de diminuer les impôts. Il supprima la taxe personnelle, la loterie, les timbres des journaux, et il réduisit d'un tiers le prix du sel en exemptant de tous droits d'entrée les bateaux pêcheurs. On s'est vivement élevé contre ces mesures généreuses; on a dit qu'elles avaient été impolitiques et intempestives, qu'il ne fallait pas se priver de ressources importantes au début d'une lutte qui pouvait être longue, et durant laquelle l'argent, ce nerf de la guerre, devait nécessairement manquer. Ceux qui tiennent ce langage oublient que la révolution de Venise s'était faite par le peuple et pour le peuple, non pas le peuple riche et élégant des palais et des villas, mais le peuple des ouvriers, des gondoliers, des marins, le peuple de la place Saint-Marc enfin. Or de quel argument Manin, Tommaseo et les autres chefs du mouvement s'étaient-ils servis pour entraîner les masses contre l'Autriche? Ils leur avaient dit : « La domination étrangère nous déshonore et nous ruine; elle nous accable de vexations, de taxes et d'impôts; elle pressure nos villes et nos provinces afin de venir en aide aux embarras financiers de la cour de Vienne; Dieu qui est bon et juste n'a jamais condamné un peuple à servir de proie à un autre peuple. Vous ne permettrez pas, nobles enfants de Venise, qu'on ternisse plus longtemps notre gloire en confisquant ainsi tous nos droits et nos libertés. »

Eh bien! au peuple héroïque qui avait répondu à cet appel par la conquête de son indépendance, au peuple qui chaque jour depuis donnait le prix de sa sueur et de son sang à la république de Venise, fallait-il demander encore de nouveaux sacrifices, imposer de nouvelles charges? Qui eût osé le faire en dehors d'une nécessité immédiate, suprême, absolue? Ce n'est pas Manin, à coup sûr, que la confiance et l'affection des classes ouvrières avaient baptisé de ce beau nom *padre del popolo*, père du peuple, Manin, qui avait tenu à faire entrer dans le sein du gouvernement un simple artisan, Toffoli, afin qu'il y représentât et qu'il y défendît au besoin les intérêts des pauvres travailleurs, ces premiers et ces derniers soutiens de l'indépendance italienne. Hélas! lorsque la gravité des circonstances exigea un dévouement plus grand, personne ne se fit prier; chacun dans Venise apporta ce qu'il avait, et simplement, sans faire de phrases, disait : « Tenez, acceptez cela, et dès que nous aurons autre chose nous vous l'apporterons encore. « Avec des populations animées d'un semblable esprit, croit-on toujours qu'il était nécessaire de lever des impôts, tant qu'il restait un fonds suffisant dans les caisses publiques?

CHAPITRE III.

PREMIÈRES RELATIONS AVEC LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

La plus grande difficulté après une révolution, c'est l'organisation d'un gouvernement régulier. Quand du jour au lendemain il faut changer le désordre en ordre, rétablir la communication entre les différentes branches de service administratif et continuer ce service avec de nouveaux fonctionnaires, on a devant soi un immense problème à résoudre. Mais ce problème devient encore plus difficile, quand il s'agit d'un peuple qui renverse une domination étrangère, quand on doit rétablir l'ordre sans éteindre l'enthousiasme, qu'il faut au contraire entretenir comme un feu sacré et diriger comme une chose féconde en bons résultats. Telle était, au 23 mars 1848, la situation de Venise et des provinces de la terre ferme. Les finances, l'armée, la marine, tout était à créer. Un peuple réveillé est comme un cheval ardent, il ne faut pas qu'il sente la crainte de son cavalier; par cette raison, il importe qu'un gouvernement nouveau soit ferme et qu'il fasse aimer la justice en faisant sentir son autorité. Il faut ne point flatter un peuple; la vérité même, quelque dure qu'elle soit, l'honore plus que les louanges; c'est une preuve que l'on croit à sa maturité. Orateur entraînant, Manin ne se servit jamais de son talent de parole pour flatter les masses; il exprimait ce qu'il croyait devoir dire dans l'intérêt

public et rien de plus. En maintes circonstances, il n'hésita pas à faire entendre à ses concitoyens le langage sévère de la réprimande. Avant tout, il voulait apprendre à Venise que l'indépendance et la liberté ne s'obtiennent et ne se conservent qu'au prix de sacrifices de tous genres. Manin sut non-seulement se faire aimer, mais il sut se faire craindre et se faire obéir. En voici une preuve extraite de la *Gazette d'Augsbourg*[1] : « La conduite des Vénitiens reste calme et digne ; pas la plus légère offense n'a été commise envers qui que ce soit, et pourtant il se trouve encore dans le pays plus d'un Autrichien connu pour être partisan de l'ancien régime. La confiance du peuple dans son nouveau gouvernement et dans la haute capacité de Manin est sans bornes. Celui-ci n'a qu'à se montrer pour que l'agitation se calme. Aux premiers mots sortis de sa bouche, la conviction pénètre dans tous les esprits, nous avons eu hier un nouvel exemple de cette influence. La trahison par laquelle un capitaine du Lloyd a empêché le retour de la flotte de Pola, les insultes qu'ont eues à subir les libéraux italiens à Trieste de la part de gens payés à cet effet, avaient produit ici une grande exaspération contre Trieste, qui de tout temps se proclamait la sœur et l'amie de Venise. A trois heures de l'après-midi, un bateau à vapeur du Lloyd entra dans le port sans pavillon tricolore. Indigné de ce manque de respect, le peuple se réunit en masse sur la place Saint-Marc, et voulut exiger que le bateau à vapeur fût retenu comme otage et qu'un membre du gouvernement fît une déclaration publique en ce sens. Alors Manin parut, non plus du haut d'un balcon du palais, mais

[1] Numéro du 8 avril 1848.

bien au milieu de la place où il descendit seul, revêtu simplement des insignes de la garde civique, venant comme un homme certain d'avoir affaire à des concitoyens généreux et dociles. « Nos ennemis, dit-il, « se montrent cruels; mais les cruautés n'ont jamais « porté bonheur à aucun peuple. La république ve- « nète a garanti les propriétés privées; le bâtiment du « Lloyd en est une, la république respectera sa pa- « role. Loin de diminuer la renommée bien méritée « de l'hospitalité vénitienne, songez à l'étendre et op- « posez-vous au contraire de toutes vos forces à une « mesure injuste qui frapperait le commerce, l'âme « et la vie de Venise. Un pareil acte serait indigne de « vous, et quant à moi, ajoutait Manin, dût-il m'en « coûter la vie, je ne m'y associerai jamais. » Ce discours fut interrompu à diverses reprises par le cri de vive Manin! vive la république! et, aussitôt après, la foule s'écoula paisiblement et se retira dans ses quartiers, heureuse et contente d'entendre, pour la première fois depuis tant d'années son gouvernement exposer ainsi franchement, sans arrière-pensée, les motifs de sa conduite. »

Ce premier acte de l'administration de Manin est aussi raconté dans la correspondance de M. Dawkins avec lord Palmerston. Le consul général d'Angleterre à Venise y rend hommage à la sagesse et à la fermeté du président de la nouvelle république. C'est qu'en effet Manin, qui avait tenu à rallier les masses, jusque-là ignorantes de leurs droits politiques, comprenait que l'énergie est aussi nécessaire que la justice pour les maintenir dans les limites d'une liberté raisonnable. Le gouvernement de la république venète, électif et révocable, dirigé par des hommes de talent et de cœur, ayant donné des gages incontestables de

sagesse et de modération, devait aspirer, sinon à entrer dans la famille des puissances européennes, du moins à faire reconnaître par elle son existence indépendante. Les consuls de Sardaigne, de Suisse et d'Amérique avaient bien reconnu dès son origine le pouvoir nouveau formé par la volonté du peuple, mais leurs déclarations, précieux encouragement pour une révolution triomphante, ne pouvaient plus suffire à un gouvernement régulier. Il devenait nécessaire d'obtenir la reconnaissance publique et officielle des autres États de l'Italie et des puissances étrangères. Au premier rang apparaissait la France qui venait elle-même d'accomplir en quelques jours une révolution aboutissant aussi à une république. Il semblait donc logique et naturel qu'elle s'empressât de tendre la main à sa *jeune sœur de l'Adriatique*[1], qu'elle contractât une alliance offensive et défensive avec tous les gouvernements issus comme elle de la volonté du peuple et confirmés ensuite par l'épreuve décisive du suffrage universel. Hélas! il n'en fut pas ainsi : le gouvernement français après avoir parlé si haut de la liberté, de la fraternité et de la solidarité des peuples, après avoir étourdi l'Europe du bruit de ses promesses, signa le manifeste de Lamartine, c'est-à-dire l'arrêt de mort de l'Italie. Nous avons ailleurs[2] déjà fait justice de ce beau morceau d'éloquence, qui sous la magie d'un harmonieux langage, trompait également les peuples et les gouvernements, les premiers en reconnaissant en fait les traités de 1815, les seconds en déclarant qu'ils n'existaient plus en droit. Lamartine, ce grand génie que les siècles à venir en-

[1] Paroles de Manin.

[2] *Vicissitudes politiques de l'Italie*, 2e vol.

vieront au nôtre, comme écrivain, comme orateur, Lamartine, homme politique, est un esprit irrésolu et faible; il flatte et encense tous les hommes et tous les partis, et n'aura jamais la puissance d'en diriger aucun.

Arrivé après la révolution de 1848 à la plus éclatante fortune qu'un homme ambitieux ait jamais pu rêver, acclamé et salué un instant comme le sauveur de la civilisation moderne, Lamartine eut d'admirables traits de courage et d'éloquence; mais il manqua d'esprit de conduite et de fermeté. Avide de la faveur populaire, il ne sut pas la conserver quand il avait su l'acquérir et la mériter. Intelligence lumineuse, laissant une trace éclairée partout où il a passé; cœur intrépide, esprit chevaleresque, orateur magnifique et tribun au besoin, Lamartine, fait pour entraîner les masses en temps de révolution, se montra incapable de gouverner après la lutte. Dans un de ses nombreux triomphes oratoires, à la chambre des députés, il s'était écrié un jour : « Messieurs, *la France s'ennuie.* » Quelques mois plus tard, le même homme, sous son propre gouvernement, n'aurait-il pu, avec plus de justice, ajouter : « *La France s'endort?* » Car ce devait être un sommeil qu'il avait lui-même provoqué, que cet engourdissement qui l'empêchait d'entendre la voix sympathique de Venise appelant à son aide l'intervention française. Là du moins n'invoquera-t-on pas comme excuse les dispositions hostiles du gouvernement et des populations de la république vénète, comme on l'a fait pour ne pas secourir le reste de l'Italie. Les preuves en main, nous démontrerions le contraire. Dès son entrée aux affaires, Manin déclara en présence de tous ses collègues à notre consul général à Venise « qu'il espérait que les

efforts réunis des différents États de l'Italie et l'ardeur des populations de la péninsule suffiraient pour chasser l'ennemi, mais qu'au besoin on aurait certainement recours à l'héroïque générosité de la France, et que dès lors il aurait été heureux de voir quelques bâtiments de la marine française se montrer dans l'Adriatique. » Et Manin terminait ce discours en priant instamment le consul général d'en faire la demande au gouvernement français. Ce vœu était reproduit à Venise le 8 avril 1848 dans la correspondance de M. Limperani et il n'obtint qu'une réponse évasive. On se bornait à faire des phrases sur le droit des nationalités, mais sans reconnaître officiellement celle de Venise. Pourtant le 23 mars 1848, à l'heure où le peuple vainqueur proclamait son indépendance sur la place Saint-Marc, après avoir salué d'unanimes acclamations le drapeau des États-Unis d'Amérique, il rendait, on s'en souvient, les mêmes honneurs au drapeau de la république française. Sept jours après, le 30 mars, le président du gouvernement vénitien écrivait à Lamartine, pour lui demander l'autorisation d'acheter des fusils et des vapeurs de guerre. Le gouvernement français ne répondit pas, seulement Lamartine écrivit à Tommaseo la lettre suivante, lettre toute particulière de poëte à poëte, qui, comme on va le voir, n'engageait en rien la politique du pays : « Cher et illustre citoyen, si je n'ai pas encore répondu au nom de la république, je m'empresse du moins de vous exprimer, comme citoyen, les félicitations que m'inspire la nouvelle et glorieuse situation de votre patrie. J'ai été heureux du souvenir que vous avez porté à mon nom au milieu des graves préoccupations dont vous êtes entouré. Votre pensée est tombée juste, car aucun cœur en Europe ne renferme plus

d'amour que le mien pour l'Italie, et plus d'admiration et d'enthousiasme pour Venise en particulier. Permettez-moi d'y joindre mon attachement pour vous et pour les hommes généreux qui portent des Alpes à l'Océan la liberté sur leurs mains réunies. » Pour tout lecteur un peu au courant des questions diplomatiques, ces lignes intimes, presque confidentielles, sans caractère politique, écrites par le ministre alors le plus influent de France, ces lignes, disons-nous, signifiaient : Nous, fondateurs d'une république, nous n'osons pas reconnaître que vous avez eu le droit, non pas d'en fonder une autre, mais de rétablir la vôtre, malgré ses quatorze cents ans de vie glorieuse, et nous nous cachons pour vous faire connaître nos vœux, parce que, officiellement exprimés, ces vœux porteraient atteinte aux traités de 1815. Or celui qui agissait ainsi, au faîte du pouvoir républicain, était le même homme qui, simple député dans les rangs de l'opposition, sous la monarchie constitutionnelle, avait déclaré à la tribune que *les seuls traités valables étaient les traités de la Providence, cimentés par la sympathie et la fraternité des peuples entre eux.* Certes s'il y a quelque chose de triste et de décourageant au monde, c'est la conduite politique d'un homme qui, après avoir consacré une partie de sa vie à attaquer un gouvernement, fait moins bien que lui lorsque, à son tour, il arrive à la direction des affaires. Sous ce rapport, on peut dire de Lamartine que, sous la république, il s'est montré moins libéral que les ministres qu'il blâmait sous la monarchie. Il y a dix ans que nous lisons et que nous étudions ce poëte, et nous croyons que s'il a aimé sincèrement l'Italie, cette affection a disparu en lui le jour où il est arrivé au pouvoir. On ne lui demandait pas alors de mettre l'Eu-

rope à feu et à sang, afin d'être utile à l'Italie; on désirait simplement qu'il déclarât à l'Autriche que, d'après les termes de son manifeste, à lui Lamartine, Venise ayant jugé à propos de *reconstituer sa nationalité opprimée*, la république française se croyait en droit d'armer pour protéger ce mouvement légitime et reconnaître l'indépendance d'un État dont l'Autriche s'était injustement emparé. Lamartine, tout-puissant au début de la république de 1848, eût pu faire cela sans qu'il se tirât un seul coup de fusil en Europe, et l'Autriche, alors si affaiblie, aurait certainement cédé. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi. Les dépêches les plus pressantes du consul de France à Venise, dépêches très-honorables pour celui qui les a écrites, restèrent sans effet et souvent même sans réponse. Diplomate distingué, M. Limperani avait noblement compris le rôle que devait remplir la république française envers la république venète, rôle pacifique, nous le répétons, mais digne et assez indépendant du moins pour résister aux prétentions, très-timides à ce moment, de la cour de Vienne. « Si je pouvais, en frappant du pied le sol de Venise, en faire sortir des soldats français, il y a longtemps qu'une escadre imposante aurait mouillé dans l'Adriatique. » C'était là le sens de toutes les dépêches adressées par M. Limperani à Lamartine. Nous en avons compté jusqu'à quinze[1], qui demandent toutes les unes après les autres la même chose, c'est-à-dire la présence de quelques bâtiments de guerre dans les eaux de Venise. Le 11 septembre seulement, sept mois après la proclamation de l'indépendance, un bateau à vapeur français vint jeter l'ancre en vue de la ville. Encore,

[1] Voir aux documents une partie de sa correspondance officielle.

dès que le commandant eut débarqué, il fit connaître au gouvernement vénitien et au peuple qui l'accueillaient avec enthousiasme que ses instructions lui enjoignaient d'observer la plus stricte neutralité. Il était facile de voir que les officiers de la marine française présents à Venise ne partageaient nullement les opinions indifférentes de leur gouvernement envers la courageuse cité. L'obéissance fut alors pour eux un devoir pénible; car ils auraient tous voulu porter secours à un peuple héroïque qui, en très-peu de temps, avait déjà conquis leur admiration. Telle a été, au début de la révolution italienne, la conduite de la république française sous le gouvernement prépondérant d'un homme qui avait itérativement déclaré que l'Italie était pour lui *une terre d'adoption, une seconde patrie.* Quel motif empêchait Lamartine d'agir à cette époque, où la France entière obéissait avec confiance à ses moindres paroles? Ce ne pouvait être la crainte d'une guerre européenne: nous avons démontré que cette crainte était chimérique; ce n'était pas non plus l'opposition des collègues de Lamartine dans les conseils de la république: la majorité; MM. Dupont de l'Eure, Ledru-Rollin et Louis Blanc avaient émis les premiers une opinion contraire. Presque tous soutenaient avec raison que, par le seul fait de sa révolution, la France était solennellement engagée à reconnaître et à soutenir le droit de nationalité des autres peuples, surtout quand ces peuples, devenus libres comme celui de Venise, réclamaient l'appui de l'influence française. Cette fois encore, ce fut Lamartine qui, avec son éloquence habituelle, combattit cette opinion et ramena la majorité à ses idées qui tendaient toutes à sacrifier une partie de l'Italie pour sauver l'autre. Calcul insensé, parce qu'il était évi-

dent qu'en abandonnant à l'Autriche, soit la Lombardie, soit la Venétie, on l'aidait à établir sa domination sur l'Italie entière. Cela est tellement vrai, qu'en jetant les yeux sur une carte d'Italie, on pourra se convaincre, qu'à l'exception du Piémont et du royaume de Naples, les soldats de l'Autriche occupent aujourd'hui non-seulement Milan et Venise, mais toute la péninsule. En disant toute la péninsule, nous nous trompons; car on a condamné notre armée à cet excès d'humilité d'aller jouer à Rome le rôle de l'armée autrichienne; mais si cela, indépendamment de la question morale, coûte à la France d'énormes sacrifices, cela lui donne en revanche des chevaliers de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand!

L'Angleterre ne fut pas en réalité beaucoup plus favorable à la république venète que la France; mais, par sa constitution et son gouvernement, elle était moins engagée et n'avait d'ailleurs rien promis. On a fait, il y a quelques années, beaucoup de bruit à propos de la mission de lord Minto; on a attribué à ce voyage d'appréciation personnelle une portée politique qu'il n'avait pas, et cela principalement à cause des liens de parenté qui unissaient lord Minto à lord Palmerston. En définitive, cette mission avait pour but de renseigner exactement le ministère anglais sur la situation, les tendances et les besoins de l'Italie. Seulement, comme les hommes politiques de l'Angleterre sont presque tous de grands seigneurs, ils portent à l'opposé de nos agents l'esprit d'indépendance du gentilhomme jusque dans leurs fonctions. Aussi n'est-il pas rare d'entendre à l'étranger les diplomates anglais exprimer hautement leurs opinions sur les événements et sur les hommes, le tout au grand scandale de la diplomatie française et alle-

mande, qui croit, quelquefois à tort, être beaucoup plus habile en restant silencieuse.

Le représentant de l'Angleterre à Venise, M. Dawkins, ne varia point. Esprit honnête mais borné, sa maison était le rendez-vous de tous les hommes d'opinions rétrogades. Il ne pouvait et ne voulait voir que par les yeux de cet entourage, et de bonne foi il était ainsi induit en erreur. Dans son for intérieur, quoiqu'il eût reconnu dans toutes ses dépêches à lord Palmerston [1] la *respectabilité* et la modération des membres du gouvernement provisoire, il n'avait pas jugé la révolution nécessaire à Venise. Le joug de l'Autriche lui paraissait bien un peu dur, un peu arbitraire, mais il était convaincu, comme tous les Anglais, qu'avec certaines réformes constitutionnelles, un peu plus de patience de la part des Italiens et un peu moins de rigueur du côté de la cour de Vienne, tout le monde aurait été content. Cette étroite politique, qui caractérise l'esprit britannique, mélange de bon sens, d'égoïsme et de tendances libérales, convenait si peu aux Vénitiens que M. de Metternich lui-même, dès 1847, avait déclaré qu'en dehors du gouvernement absolu de l'Autriche, la forme républicaine était la seule convenable aux États du nord de l'Italie. La *Gazette d'Augsbourg* du 2 avril 1852 vient appuyer cette opinion par les lignes suivantes d'un de ses correspondants à Venise : « J'ai beaucoup interrogé, écrit-il, et plusieurs femmes du peuple m'ont dit : « Depuis trente-quatre ans, à toutes nos prières, on « n'a jamais répondu de Vienne que par un inexo- « rable *non*. Comment pourrions-nous aimer un pareil « gouvernement? ». Un homme auquel j'avais de-

[1] Voir la correspondance anglaise.

mandé si, avec les libertés constitutionnelles nouvellement conquises en Autriche, il croyait tout à fait impossible de vivre sous le protectorat d'une pareille puissance, me répondit : « C'est impossible, l'Au-« triche nous doit trop en *argent*, en *liberté*, en *sang* « *versé*, pour que jamais nous puissions désormais « nous fier à elle. » Une autre fois, comme je demandais pour quel motif il y avait une si grande masse de gardes civiques au palais du gouvernement, un homme du peuple me répondit : « C'est pour que « moi et vous aussi, monsieur, puissions dormir « tranquilles dans nos lits, car là dedans (montrant « le palais), on ne rêve toujours que trahison (Fanno « sempre belli tradimenti). » C'est donc une vérité bien constatée par les journaux officiels de l'Autriche elle-même, que l'impossibilité du rêve de l'Angleterre, à propos d'une constitution libérale octroyée par la cour de Vienne à un peuple qui a droit à l'indépendance et qui a, chose plus rare, toutes les vertus nécessaires pour la conserver. A la date du 28 mars 1848, Manin, au nom du gouvernement provisoire de Venise, adressait directement au vicomte Palmerston la dépêche suivante : « Les provinces de l'ancien État vénitien, en prenant le nom de république, ont cru obéir à leur passé et à la nécessité des choses. Une nation telle que la nation anglaise, chez laquelle le respect des traditions est une espèce de dogme social, doit sentir ce qu'il y a de sacré pour nos provinces dans leurs anciens souvenirs. Un gouvernement constitutionnel dans ce pays et dans l'état actuel des esprits n'aurait été qu'une transition incommode, dangereuse et la cause de révolutions, peut-être suivies d'un despotisme pire que les précédents. Nous avons cru que le seul moyen de rester

indépendants, c'était d'être libres. Mais le même sentiment qui nous conseillait une telle résolution nous impose le respect de tout gouvernement établi. Nous ne doutons pas des sympathies de cette grande nation, où le sentiment de liberté est un instinct, et qui, par la grandeur de ses vues et la persévérance de ses volontés, rappelle plus que toute autre les succès et les gloires de Rome ancienne. Le drapeau vénitien, en rencontrant sur les mers le drapeau britannique, recevra toujours, nous l'espérons, un salut amical. » Le ton modéré de cette communication, digne par ses sentiments et sa forme du vieux renom de la diplomatie vénitienne, posait nettement la ligne politique que la république allait suivre. Il est aisé de reconnaître, aux termes mêmes de sa déclaration officielle, que Manin comptait beaucoup sur le bon vouloir du peuple anglais et peu sur celui du gouvernement. Aussi, bien qu'adressée à lord Palmerston, la dépêche parle-t-elle principalement à la grande nation; en définitive, c'est bien plus un appel de la Venétie à l'Angleterre qu'une ouverture diplomatique. Venise ne se trompait pas sur les dispositions généreuses du peuple anglais à son égard, et si le gouvernement avait puisé en lui ses inspirations, des Alpes à l'Adriatiqne, l'Italie jouirait aujourd'hui de toutes ses libertés. Nous n'en voulons d'autre preuve que l'accueil fait au général Haynau par la population de Londres. C'est que le noble peuple de l'Angleterre, si redoutable sur les champs de bataille, ne comprend pas que l'on fasse la guerre par le pillage, le viol, l'incendie, l'exécution des femmes, des vieillards et des enfants; toutes choses familières à ce sinistre trio composé de Radetzki, d'Haynau et du général d'Aspre. Ces persécuteurs, en déshonorant

leurs épaulettes, ont fait du peuple italien un peuple de victimes et de martyrs, et leurs cruautés inutiles ont créé à l'Autriche cent fois plus d'ennemis que les traités de 1815.

La république de Venise ne confondit jamais les sentiments des peuples avec ceux des gouvernements. La conduite de lord Palmerston, un moment favorable à Charles-Albert, fut toujours plutôt hostile que neutre à la Lombardie et à la Venétie. M. Dawkins, à qui Manin rappelait un jour les droits des nationalités, répondit : « Vous devez comprendre que mon gouvernement ne peut admettre ce droit, ni pour vous, ni pour la Lombardie, parce que, s'il l'admettait, il autoriserait la rébellion de ses sujets de l'Inde, des îles Ioniennes, de toutes les colonies et même de l'Irlande. » Ailleurs nous trouvons dans une dépêche[1] de M. le comte de Ficquelmont au comte Dietrichstein, alors ambassadeur d'Autriche à Londres, cet autre aveu : « L'Italie, dit-il, pourrait devenir l'occasion d'une guerre générale. Le gouvernement de la république française aura besoin de la guerre pour se soutenir; nous désirons que vous ne lui en donniez pas l'occasion dans la péninsule. » — « Lord Ponsonby, ajoute la dépêche du 8 avril 1848, avait eu l'inquiétude que si la guerre nous conduisait sur le territoire piémontais, la France interviendrait; je lui dis donc que le soulèvement général du royaume lombardo-vénitien avait changé cette situation; que les Piémontais venaient d'envahir la Lombardie et que si nous parvenions à les repousser sur leur territoire, nous nous retrouverions tellement occupés de la pacification de nos propres provinces, qu'il m'était per-

[1] Voir aux documents.

mis d'avance de lui donner la certitude que nous ne poursuivrions par hors de notre territoire[1] les succès que nous pourrions obtenir. » Ici, comme on a souvent fait honneur à la modération de Radetzki de n'avoir pas marché sur Turin après la bataille de Novare, nous ferons remarquer que le maréchal n'a agi qu'en vertu d'ordres donnés. Constatons donc que cette prétendue clémence du vieux guerrier n'était que le résultat d'une promesse faite d'avance par l'Autriche afin d'obtenir l'appui de lord Palmerston. Ce n'est pas tout : le comte de Ficquelmont avait été jusqu'à dire à lord Ponsonby : « Le sort de l'Italie est dans les mains de l'Angleterre ; vous êtes aujourd'hui la seule puissance qui y ait de l'influence ; elle est d'autant plus grande qu'elle est seule ; le renversement si facile de Louis-Philippe, l'établissement d'une république en France ont jeté partout l'épouvante. On craint son secours autant qu'on craindrait ses hostilités ; mais en reconnaissant votre toute-puissance, permettez-moi de reporter en même temps sur vous la responsabilité des événements, au moins en ce qui nous regarde. » Le gouvernement anglais, dont on marchandait ainsi l'appui, ne se fit pas prier longtemps pour se rendre aux vœux de l'Autriche. Au fond, ces vœux étaient à peu près les siens. Lord Palmerston et ses agents n'avaient qu'une crainte, c'était celle de voir intervenir la France en faveur du Piémont, par ce que, dans leur opinion, cette intervention eût été le signal d'une guerre européenne, que les finances embarrassées de l'Angleterre ne lui permettraient pas de soutenir. Hors de là, tout était indifférent au ministre de la Grande-Bretagne, et il

[1] Lombardo-Venète.

déclara solennellement que l'Angleterre ayant été une des puissances signataires des traités de 1815, il se croirait au besoin obligé de les défendre. C'est ce qui explique ce jeu de la diplomatie anglaise, prêchant à l'Italie et à la Hongrie la non-intervention et encourageant en même temps l'Autriche à reprendre possession par les armes des provinces italiennes. Ainsi, lorsque Manin rappelait à la Grèce ses anciennes relations avec Venise, une note du consul anglais, M. Dawkins, appelait l'attention de son ministre sur la dépêche du gouvernement vénitien[1]. Plus tard, lorsqu'on forma le noyau d'une légion hongroise et istro-dalmate, le gouvernement anglais protesta encore en disant que Venise, ne devant s'occuper que de ses propres affaires, n'avait pas le droit de faire intervenir ainsi la Hongrie, l'Istrie et la Dalmatie dans la guerre de l'indépendance italienne. Enfin, quand Vienne, au pouvoir des patriotes, était attaquée par les troupes impériales de Windisgraëtz, l'armée hongroise se trouvait sous les murs de la ville, et, malgré les prières des assiégés, cette armée hongroise assista à la prise d'assaut l'arme au bras. Là encore c'est que le représentant anglais avait persuadé au gouvernement de Kossuth qu'il ne devait pas intervenir afin de ne pas donner aux Russes le prétexte d'intervenir à leur tour. Or les Russes sont intervenus malgré cette abstention, et il est permis de croire qu'ils ne seraient pas arrivés à temps si les Hongrois s'étaient mis du côté des patriotes assiégés.... Veut-on d'autres faits pour preuves des dispositions malveillantes du gouvernement anglais envers la Lombardie et la Vénétie? On sait que le Tyrol comprend le Tyrol italien et le

[1] Voir aux documents.

Tyrol allemand. Le premier, naturellement, partageait toutes les idées de la révolution italienne. Tout cela n'empêcha pas le consul anglais de protester formellement contre l'entrée des bandes lombardes dans le Tyrol. On le voit, ce fut partout, de la part de lord Palmerston, le même mauvais vouloir, les mêmes hostilités systématiques.

Il s'opérait à ce moment en Europe un mouvement important qui a passé jusqu'ici trop inaperçu; c'est celui des anciennes races latines, les Roumans en Valachie et en Moldavie. Les Russes voulaient intervenir; une puissante armée valaqne s'était formée afin de s'y opposer. Aussitôt le consul anglais de Bucharest, s'adressant au général Tell, lui dit : « Vous ne pouvez pas résister, et si les Russes entrent ici après une lutte, ils vous traiteront en pays conquis; cela détruira votre position légale. » D'après ces perfides conseils, l'armée valaque fut dissoute précisément dans le temps où l'Autriche aux abois sollicitait l'intervention russe en Hongrie. Calculez les conséquences d'un accord entre la race hongroise et la race roumane; elles pouvaient être immenses, et, dans tous les cas, la lutte ainsi engagée, l'Autriche, privée du secours de la Russie, eût certainement été vaincue et envahie par les Maggyars. La victoire entraînait de ce côté l'indépendance de la péninsule, parce que toutes les fois que la Hongrie et l'Italie pourront combattre simultanément, l'Autriche ne résistera pas un mois; la preuve en est, qu'en 1848, de l'aveu même de tous les généraux de ce pays, le cabinet de Vienne perdait du même coup, la Hongrie, la Lombardie et la Venétie sans l'appui de l'empereur Nicolas; appui que l'Autriche n'eût probablement pas obtenu si l'armée russe avait dû aller combattre l'ar-

mée valaque, licenciée d'après les conseils du consul anglais à Bucharest. De tous ces faits, que personne ne pourra nier, puisqu'ils se sont passés au grand jour de la publicité, en présence des témoignages officiels et irrécusables des parties intéressées, on a le droit de conclure que le gouvernement anglais, sous les dehors d'une apparente neutralité, a été, au contraire, constamment hostile aux peuples qui combattaient pour reconquérir leur indépendance; et si cette hostilité est bien évidente quelque part, c'est surtout dans les actes et la correspondance de M. Dawkins, consul général d'Angleterre à Venise. On sent, à la lecture des dépêches de ce diplomate, une sorte de mécontentement qui éclate à chaque page. Il est trop honnête homme pour calomnier une révolution sans excès, il loue même souvent la sagesse des membres du gouvernement républicain; mais il le fait avec la mauvaise humeur britannique, et il semble, quand il parle des événements politiques dont il a été le témoin oculaire à Venise, qu'il soit de moitié dans l'humiliation de l'Autriche, et qu'il ait subi, de concert avec elle, les hontes d'une capitulation peut-être un peu trop prompte, dans son opinion du moins; nous croyons l'avoir déjà dit, M. Dawkins était persuadé que la révolution à Venise était l'œuvre personnelle de Manin et de Tommaseo; que, sans le premier de ces deux hommes surtout, elle n'aurait pas éclaté, que le pays se serait contenté longtemps encore de réformes partielles, sans songer à proclamer son indépendance. Cela est possible, certain même, nous le croyons aussi; mais il n'en est pas moins vrai que si le peuple n'avait pas approuvé la conduite de Manin, s'il ne l'avait pas merveilleusement secondé dans ses hardies entreprises en lui

obéissant aveuglément, la révolution ne se serait pas accomplie par la volonté d'un seul homme. Il n'est donc pas juste de prétendre que ce seul homme a tout fait. Les Vénitiens l'ont adopté pour chef, l'ont aimé avec enthousiasme, fanatisme même, parce qu'ils sentaient en lui un noble cœur et un guide incapable de tromper jamais son pays. Chez toutes les nations où une révolution s'opère brusquement, il en est ainsi. La faveur publique acclame un chef et résume en lui toute sa vie, toutes ses victoires, tous ses revers. Washington a été cet homme pour l'Amérique, Kosciusko pour la Pologne, Kossuth pour la Hongrie; Lamartine l'eût été pour la France, s'il avait montré, non pas plus de courage, il n'en manquera jamais, mais plus de fermeté et d'esprit de conduite; si, en un mot, sachant rompre plus tôt avec les démagogues, il s'était proclamé le chef des démocrates.

La tactique du consul anglais à Venise, tactique consistant à déclarer, lorsqu'on ne veut pas soutenir une cause, que cette cause est celle d'un homme ambitieux et non pas celle d'un peuple, n'est pas une tactique nouvelle, particulière aux agents de l'Angleterre. Depuis que la diplomatie, c'est-à-dire les rapports des gouvernements entre eux, existent, on n'a jamais agi autrement chaque fois qu'on a voulu égarer l'opinion publique en Europe. Heureusement ces subterfuges ne trompent personne: ainsi M. Dawkins, qui semble disposé à croire à la résignation des Vénitiens, sans l'influence des idées personnelles de Manin, est dans l'erreur. Comment expliquerait-il la révolution lombarde? Manin n'était pas à Milan et l'aristocratie milanaise, aidée du peuple, a pourtant chassé aussi l'Autriche pour les mêmes crimes. En

Lombardie comme en Venétie, le mécontentement, depuis longues années, n'était pas celui d'un homme, mais celui de tous. Il se trahissait de mille façons, dans la presse, dans les salons, dans les congrès scientifiques, jusqu'à ce qu'enfin il ait éclaté en armes sur la place publique. D'ailleurs, ce mécontentement général, résultant d'une souffrance réelle, se trouve constaté par les déclarations des autorités civiles et militaires de l'Autriche avouant elles-mêmes *qu'il y avait quelque chose à faire;* et M. le comte de Ficquelmont, président du conseil et premier ministre à Vienne, écrivait le 5 avril 1848: « Il y a quelquefois des événements qui semblent marqués au coin d'une hostile fatalité. Le soulèvement du royaume lombardo-vénitien a eu lieu au moment même où l'empereur Ferdinand venait de prendre la résolution, *pour ainsi dire spontanée,* d'accorder à ces peuples ce qui lui a été démontré être l'objet des vœux universels, de manière que les populations italiennes, prêtes à trouver dans la patente impériale plus même qu'elles n'avaient demandé, n'ont pu en avoir connaissance à cause du bruit des armes qui les empêchait déjà d'entendre les paroles souveraines. La position que vient de prendre l'armée autrichienne entre la Lombardie et la Venétie amènera un temps d'arrêt profitable à l'œuvre de la pacification. Un commissaire impérial va en Italie, muni des pleins pouvoirs nécessaires pour négocier une réconciliation sur les bases les plus larges, conséquence naturelle du nouveau système politique que vient d'adopter l'Autriche. Nous croyons donc que le gouvernement de Sa Majesté Britannique trouvera dans l'ensemble de ces considérations des motifs suffisants pour se convaincre qu'appuyer la position de la cour d'Autriche dans les limites de ses possessions

italiennes serait tout autant conforme aux intérêts de l'Angleterre qu'à ceux de l'Empire. Le concert de ces deux intérêts rétablirait une garantie en faveur du maintien de la paix générale dont les bases sont aujourd'hui si fortement ébranlées. » Si l'Autriche, par l'organe de son premier ministre, reconnaissait la nécessité de céder aux vœux des populations italiennes, c'est que ces populations avaient déjà exprimé leurs souffrances. Si elle envoyait, elle si hautaine et si fière, un commissaire impérial pour négocier une réconciliation *sur les bases les plus larges*, c'est qu'il y avait inimitié, lutte, et que le comte de Ficquelmont comprenait la nécessité de faire les premières avances. Le consul d'Angleterre, M. Dawkins était donc seul de son avis, lorsqu'il attribuait à Manin et à quelques hommes politiques ambitieux le mécontentement de tout un peuple. Tandis que la république française, d'une part, et le gouvernement anglais de l'autre, agissaient ainsi dans le sens des idées absolutistes, la Suisse, toujours dévouée aux nobles causes, envoyait des armes et des troupes à Venise, puis le Directoire fédéral adressait au gouvernement provisoire la note suivante : « Messieurs, le Directoire fédéral a reçu, par l'entremise de son vice-consul, la note que vous avez adressée, à la date du 28 du mois passé, au président de la confédération suisse, note dans laquelle vous lui donnez connaissance de la constitution d'un gouvernement provisoire pour la république de Venise, en exprimant en même temps l'espoir que les relations d'amitié entre la république de Venise et la Suisse continueront d'exister et se consolideront toujours davantage pour le bonheur des deux nations. La confédération suisse a toujours revendiqué pour elle le droit de se constituer librement; elle reconnaît

aussi ce principe pour les autres nations. C'est donc avec plaisir que le Directoire fédéral vous félicite, messieurs, du rétablissement si prompt et presque sans effusion de sang de l'ordre public et de la formation d'un État de droit régulier. Le Directoire fédéral partage avec vous, messieurs, l'espoir que le changement des choses, la renaissance de l'antique république des bords de la mer Adriatique contribuera à resserrer plus étroitement les liens d'amitié entre les deux nations, et exercera une action salutaire particulièrement sur leur avenir commercial. » Que l'on oppose cette déclaration si franche et si honnête aux subtilités du gouvernement français, et que l'on dise ensuite de quel côté était la bonne foi, la loyauté et l'honneur. Dans leur modeste simplicité, pleine de grandeur et de droiture, les nobles descendants de Guillaume Tell ne crurent avoir fait, en agissant ainsi, que ce que l'honneur de la Suisse réclamait ; il paraît que celui de la France était plus facile à satisfaire, car, après avoir donné sa parole alors qu'on ne la lui demandait pas, le gouvernement de la république non-seulement n'osa pas faire ce que les États de la Suisse avaient osé, mais il se délia, avec des phrases banales et hypocrites, envers Venise et l'Italie entière de ses engagements les plus solennels. Viennent maintenant les auteurs de cette trahison se décerner des couronnes civiques, l'Europe saura du moins que penser de leur conduite ; il est temps enfin que l'obscurité et les mensonges fassent place à la lumière et à la vérité.

La révolution de Venise porte l'empreinte, dans ses manifestes et appels aux autres peuples, d'une couleur littéraire remarquable et d'un grand esprit d'élévation. On y sent à chaque page la présence de l'écrivain religieux que l'Italie révère. En effet, soit qu'il

s'adresse à ses concitoyens, soit qu'il parle la langue harmonieuse de son pays aux peuples étrangers, Tommaseo excelle à traduire en termes pleins de poésie et pourtant sans emphase, les nobles sentiments dont Venise est animée. L'adresse aux Croates et aux autres peuples Slaves, tout entière écrite par lui, a quelque chose de simple et d'entraînant; elle passe, avec raison, pour un des plus beaux morceaux d'éloquence de la langue italienne [1]. La dépêche au gouvernement grec, portant la signature du président de la république venète, et, écrite au nom de tous les ministres, est aussi conçue dans le même genre, rédigée avec le même style, seulement, à côté de l'atticisme du poëte dalmate, on rencontre cà et là des phrases brèves, énergiques et presque impératives, qui doivent évidemment appartenir à Manin. Après s'être ainsi mis en rapport avec toutes les puissances étrangères, le gouvernement provisoire de Venise fit connaître officiellement par sa diplomatie aux autres États de l'Italie que, fidèle à sa première déclaration [2], il restait décidé à attendre d'un congrès ou d'une assemblée constituante italienne, le mode et la forme définitive de son gouvernement. Il ajoutait même d'avance qu'il était prêt à subir toutes les transformations intérieures, jugées nécessaires au repos et à l'indépendance de la péninsule. Cela dit, le gouvernement provisoire de Venise, unanime sur ce point qu'il fallait ne rien décider avant la fin de la guerre, se prépara à combattre activement l'armée autrichienne, déjà retirée entre le Mincio et l'Adige, et maîtresse en-

[1] Voir aux documents.

[2] Voir au premier volume le discours de Manin sur la place Saint-Marc (23 mars 1848).

core des quatre places fortes de Mantoue, Peschiera, Vérone et Legnago.

Le 31 mars, une seconde proclamation du roi Charles-Albert était adressée en ces termes aux Italiens de la Lombardie, de la Venétie, de Plaisance et de Reggio : « Appelé par ceux de vos concitoyens entre les mains desquels une confiance bien méritée a remis la direction *temporaire* de la chose publique, et surtout visiblement poussé par la main de Dieu qui, pardonnant les anciennes fautes de l'Italie, en considération de ses malheurs, veut ranimer en elle une nouvelle vie glorieuse, j'arrive parmi vous à la tête de mon armée, suivant ainsi les inspirations les plus intimes de mon cœur. Je viens parmi vous, ne me souciant pas de stipuler préalablement aucune condition; je viens seulement achever la grande œuvre, si heureusement commencée par votre admirable vaillance. Italiens, bientôt notre patrie sera délivrée de l'étranger; et bénie soit mille fois la Providence qui a voulu me réserver un si beau jour, en permettant que mon épée servît au triomphe de la plus sainte des causes! Italiens, notre victoire est certaine; mes armes, en abrégeant la lutte, ranimeront parmi vous la sécurité nécessaire pour que vous vous occupiez avec calme de régler votre régime intérieur. Alors, le vœu de la nation pourra se manifester en toute liberté et en toute sincérité. A cette heure solennelle, soyez mus surtout par l'amour de la patrie et l'horreur des anciennes divisions qui ont ouvert à l'étranger les portes de l'Italie! Invoquez les inspirations du ciel afin que l'esprit angélique de Pie IX plane sur vous, et l'*Italie sera!* » Cette seconde proclamation, si différente de la première, marque déjà les tendances de Charles-Albert à vouloir agir seul, afin de recueillir seul aussi la récompense de

l'action. Il ne dit plus aux peuples, comme la première fois : Je viens vous offrir cette aide que *le frère attend du frère, l'ami de l'ami;* il leur déclare au contraire qu'il veut bien ne stipuler préalablement aucune condition et que ses armes ramèneront la sécurité nécessaire pour que les Venètes et les Lombards puissent s'occuper de régler leur régime intérieur, c'est-à-dire, sans doute, de voter la fusion avec le Piémont. Ici apparaît donc dans l'histoire de la révolution italienne, la première pensée ambitieuse et hostile aux intérêts généraux de la péninsule. Elle vient d'un roi qui, le 23 mars, huit jours auparavant, annonçait avec orgueil qu'il allait se faire le champion désintéressé de l'indépendance italienne. C'est ce même roi, à la tête d'une flotte et d'une armée, que nous allons voir successivement accaparer et gouverner la Lombardie et la Venétie, pour les abandonner presque aussitôt après un premier échec, à la vengeance de l'armée autrichienne.

CHAPITRE IV.

ATTITUDE DES GÉNÉRAUX SARDES.

Si le roi Charles-Albert avait été un bon général, au lieu d'être simplement un brave soldat, si les partis ne s'étaient pas follement agités au moment où il fallait combattre, si enfin la péninsule entière avait compris, comme Venise, que l'expulsion immédiate des Autrichiens était la question à résoudre avant toutes les autres, la révolution italienne réunissait de grandes chances de succès : « Tout concourait en sa faveur, a dit un écrivain militaire[1], et l'Italie dans la conquête de son indépendance, œuvre ordinairement si difficile et si périlleuse, ne semblait pas avoir à faire de longs efforts ni à subir les pénibles épreuves imposées aux grands desseins pour arriver à ce but. » Ainsi, de l'aveu même d'un homme du métier, la guerre, si elle eût alors été bien conduite, menait au triomphe absolu, à la délivrance définitive. Il n'y avait pour arriver là qu'une chose simple et facile à faire, c'était de se porter, dès le lendemain de la révolution, avec toutes les forces unies de l'Italie, celles du Piémont principalement, sur l'Adige. L'étroite vallée de ce fleuve étant la seule voie de communication entre l'armée autrichienne et l'empire, c'était cette voie qu'à tout prix il fallait intercepter à l'ennemi, chose d'autant

[1] Lemasson.

plus facile en ce moment, que l'on aurait profité du premier élan d'enthousiasme contre une armée démoralisée et considérablement diminuée par les désertions, et les échecs qu'elle venait de subir durant une révolution faite avec la rapidité d'un rêve. Radetzki, avec les généraux sous ses ordres, pouvait à peine compter encore sur quarante mille hommes; Charles-Albert, à lui seul en avait plus du double. Joignez à cela le contingent des autres États de l'Italie, qui, dès le mois d'avril s'élevait à trente mille hommes environ, réunis sur les bords de l'Adige; bien conduite, avec ces forces, l'insurrection développée jusque dans le Tyrol, eût enfermé comme dans un réseau de fer et de feu toute l'armée autrichienne. Dans cette hypothèse, Charles-Albert, on le comprend, devait être le héros de cette guerre sacrée; l'armée piémontaise étant la seule force disciplinée dont l'Italie pût alors disposer, il importait que cette force, à laquelle appartenait le premier rôle, fût bien commandée. Or, c'est précisément l'absence d'un bon général italien qui fit tourner la fortune du côté de l'Autriche.

Pleine de bonne volonté et d'énergie, la population venète faisait les plus grands efforts pour aider au triomphe de la cause commune, mais, n'ayant ni armée, ni flotte, elle dut se borner à envoyer ses volontaires au secours de ses provinces attaquées. Le premier départ de la croisade vénitienne eut lieu le 7 avril 1848. Dès le matin, on se réunit en armes dans les galeries du palais ducal où les troupes furent passées en revue par le général Mengaldo, commandant de la garde civique. Il les exhorta à donner l'exemple de la discipline au milieu des populations amies qu'elles allaient traverser avant d'arriver sur le théâtre de la guerre; puis il donna en signe d'adieu

à leur capitaine, Ernesto Grondoni, une accolade fraternelle. Des galeries du palais ducal, les troupes descendaient par la Piazetta et la place dans l'église Saint-Marc. Aucune parole ne pourrait rendre l'effet produit par ces drapeaux surmontés de la croix aux couleurs nationales qui allait guider ces hommes courageux, prêts à faire le sacrifice de leur vie à la patrie en danger. Les plus tendres sentiments étaient dans tous les cœurs : « J'ai vu, raconte un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, des vieillards agenouillés devant l'étendard vénéré, versant des larmes de joie et priant Dieu de les laisser vivre encore; des femmes et des enfants édifiés par leurs pères sur l'importance de cette fête imitaient leur exemple. » La solennité des rites religieux était augmentée par l'immense concours de population remplissant la sainte basilique. On se pressait dans les galeries, dans la chaire, dans le chœur; partout une foule silencieuse et recueillie attestait par sa présence la vivacité de ses sympathies en faveur des croisés. Au milieu de cet émouvant spectacle, le cardinal patriarche célébra la messe, puis bénit les drapeaux et les armes. Du haut des marches du maître-autel, il s'adressa aux croisés, disant que les grands événements accomplis étaient manifestement l'œuvre de Dieu et l'effet des bénédictions implorées par Pie IX pour l'Italie. « Mais moi aussi, ajouta l'éminent pasteur en s'animant par degrés, moi aussi après lui, je suis votre père. A peine ai-je su que vous veniez ici implorer la protection divine, que mon cœur n'a voulu laisser à personne le soin d'intercéder pour vous. Pour vous j'ai offert le saint sacrifice de la messe, pour vous j'ai prié et je prierai toujours, afin que Dieu bénisse votre sainte entreprise et vous ramène sains et glorieux

parmi nous. Allez donc, courageux frères, assurer l'indépendance de notre patrie commune, allez, précédés par ce glorieux drapeau que la république vous a confié, et soyez certains que quiconque combat sous les bannières de la croix pour une cause si sainte est sûr de la victoire! » Puis il les exhorta à honorer la patrie et la république par l'exemple des vertus chrétiennes, à respecter les prêtres. A ces mots les croisés électrisés par l'émotion générale s'agenouillèrent en présentant les armes et inclinant les drapeaux bénis devant le cardinal. Vaincu par cette scène touchante, le saint prélat dut se retirer soutenu sur les bras de ses vicaires. La place Saint-Marc, les fenêtres des procuraties, les rues voisines étaient encombrées; tout le monde voulait voir et voulait saluer du geste ou du regard les pieux champions d'une grande cause, allant soutenir l'honneur des armes vénitiennes sur les champs de bataille italiens; tous voulaient rendre hommage à leur dévouement. Il y eut surtout un moment solennel durant cette fête religieuse et militaire, quand à l'élévation de la messe, annoncée par les tambours, la foule animée du même sentiment pria silencieusement prosternée, quand à la clarté d'un soleil radieux, en face de ce peuple recueilli, on vit du fond de la superbe basilique s'élever l'encens des autels et monter en spirales d'opale transparente vers l'azur du ciel italien; alors on n'entendit plus sur la place Saint-Marc que le bruit des sanglots mal étouffés, pieux murmures d'attendrissement d'une nation, qui a toujours invoqué Dieu dans ses espérances et ses victoires, et qui ne l'a jamais maudit dans ses déceptions et ses désastres. Les cérémonies religieuses achevées, le corps des croisés en ordre de bataille, précédé du drapeau porté par un prêtre, de la mu-

sique et de l'état-major général, fit lentement le tour de la place et alla aux applaudissements du peuple prendre position sous le balcon du palais de Manin. « Bénis soient, leur dit-il, les courageux citoyens qui vont répandre leur sang pour empêcher notre sol italien d'être foulé de nouveau par des oppresseurs. La république reconnaissante conservera la mémoire de ceux qui auront succombé et leurs fils seront ses plus chers enfants d'adoption. Allez, braves, sous la protection divine tout à l'heure invoquée, allez montrer à nos sœurs d'Italie comment Venise sait combattre et comment Venise veut concourir à la défense commune. » Depuis la place Saint-Marc jusqu'à la station du chemin de fer, les cloches sonnaient à toute volée, et à la porte de chaque église les prêtres attendaient afin de bénir les volontaires au passage. Le pasteur de Saint-Siméone sortant de son église avec le saint sacrement, entouré de son cortége, cierges en main, bénit les soldats pèlerins agenouillés sur la rive opposée de l'autre côté du grand canal. Jamais peut-être spectacle plus touchant ne fut donné à Venise. Ce peuple répandu en foule dans les rues, sur les lagunes, aux fenêtres et jusque sur les toits des palais, présentait l'aspect grandiose d'un véritable triomphe national. C'était bien la joie pure d'un pays heureux et fier d'avoir recouvré en quelques jours son indépendance de quatorze siècles. A voir ces mâles visages, brunis par le soleil de l'Adriatique, animés par l'enthousiasme, à entendre ces braves gondoliers exprimer par des gestes pleins d'éloquence leur vive allégresse, on eût dit une fête de famille telle que Rome antique en savait offrir aux triomphateurs revenant des Gaules. Seulement la joie, au lieu de se manifester ici par des acclamations bruyantes, se tra-

duisait par des prières et des pleurs. A la fin du jour, l'émotion du peuple devint si grande qu'il n'avait plus la force d'applaudir sur le passage des croisés. On allait à eux, on les embrassait en silence et on les suivait du regard aussi longtemps qu'il était possible de distinguer leur drapeau et leurs baïonnettes étincelant aux derniers rayons du soleil couchant. A la vue de ces hommes marchant à la mort ou à la victoire avec tant de résolution et de calme, le curé de Saint-Jérémie qui avait commencé à les haranguer ne put achever, suffoqué par l'attendrissement et les larmes. Locatelli, l'ascoltante déjà connu de nos lecteurs, avait sollicité comme un honneur la permission de suivre les croisés, et le frère du poëte d'All Ongaro l'accompagnait. En pensant à ces admirables scènes, aujourd'hui encore nous nous demandons par quelle injustice il se fait qu'un peuple qui renferme en lui de si nobles qualités, qui a tant de confiance en Dieu, de résignation et de courage, soit éternellement condamné à être le martyr calomnié de l'Europe.

De profonds politiques d'antichambre, espèce de serviteurs à gages de la force armée, semblent avoir tout résumé quand ils ont dit d'un ton doctoral : « Les Italiens, race énervée et lâche, sont incapables de se battre et de se gouverner. » L'Autriche, après avoir vu toutes ses armées chassées de la péninsule en quelques jours, aurait mauvaise grâce, on en conviendra, à tenir un semblable langage, car alors l'accusation retomberait sur ses soldats fuyant partout devant la colère des citoyens. La diplomatie française n'a pas le droit d'oublier, elle non plus, ce que le peuple républicain de Rome, sans expérience de la guerre, nous a coûté de travaux, de temps et de sang.

C'est aux officiers de la France qui combattirent sous les murs de la ville éternelle, et non aux agents politiques qui ont trompé notre pays sur les dispositions des populations italiennes, que nous nous adressons pour savoir si les adversaires qui tinrent si longtemps les troupes du général Oudinot en échec, étaient des lâches. La meilleure réponse à cette question est imprimée dans le journal des opérations de l'artillerie et du génie, publié avec l'autorisation du ministre de la guerre, par le général Vaillant : « L'enceinte de Rome, dit-il, d'un développement d'environ vingt-trois kilomètres, était défendue par plus de cent bouches à feu et par une armée qui, en y comprenant une partie de la garde civique que l'on mobilisa, comptait près de trente mille hommes disponibles pour les opérations militaires, car c'était l'autre partie de la garde civique qui était chargée de maintenir l'ordre dans la ville. Cette armée, composée d'éléments très-divers, n'aurait pas eu sans doute une grande valeur contre nous en rase campagne, mais *elle se défendit vigoureusement* derrière ses remparts et dans les maisons très-solidement construites dont elle avait su faire d'excellents postes retranchés, au moyen d'épaulements en sacs à terre qui en masquaient toutes les ouvertures.... » Plus loin on lit encore : « Nous devons rendre justice à l'artillerie romaine et dire qu'elle sut parfaitement utiliser ses bouches à feu. Elle construisait un grand nombre d'embrasures, et quand, après de sérieuses difficultés, nous nous étions mis en mesure de contrebattre les pièces qui nous tourmentaient le plus, elle se hâtait de les transporter sur d'autres points. Les défenseurs, ajoute le journal, ne dissimulaient pas leur dépit de nous voir avancer toujours à couvert, *comme des taupes*, disaient-ils, et abrités

contre l'énorme quantité de projectiles dont ils espéraient nous écraser. Ils avaient compté principalement sur une guerre de rues dans laquelle beaucoup d'entre eux étaient déjà experts; ils s'attendaient à voir nos soldats marcher à découvert contre ces lignes successives de barricades et de coupures construites en si grand nombre, et sous ce rapport le choix du point d'attaque déjoua surtout leurs calculs[1]. »

Du reste, ce ne fut pas seulement à Rome que l'on combattit de la sorte; les consuls étrangers qui ont assisté de près aux luttes de Milan, de Vicence, de Brescia, de Trévise, de Malghera et à la révolution de Sicile, peuvent dire s'il y a au monde un peuple qui se soit battu avec plus de courage et d'acharnement que le peuple italien, durant ces combats de géants où tous les désavantages étaient de son côté. Le lendemain du jour où les croisés quittaient Venise, d'autres volontaires, jeunes étudiants des universités dont les plus âgés avaient à peine vingt-cinq ans, soutenaient aux environs de Montebello un combat de plusieurs heures contre des forces autrichiennes trois fois supérieures en nombre. Malheureusement, il n'y avait pas beaucoup à compter en plaine sur ces jeunes conscrits; ils étaient incapables de soutenir plusieurs jours de lutte contre une armée régulière. Aussi, le lendemain de bonne heure, les Autrichiens, plus nombreux encore que la veille, tournèrent le sommet des montagnes de Sorio, firent taire le canon qui les défendait, et prirent les Italiens entre deux feux. Ceux-ci, après une résis-

[1] Il résulterait des documents récemment publiés à Turin, que les Romains auraient eu trois mille soixante-trois blessés, et sur ce nombre trente seulement étaient étrangers à l'Italie, mille sept cents à mille huit cents morts; l'armée française mille vingt-quatre hommes hors de combat, tués ou blessés.

tance désespérée, se débandèrent en se dirigeant, les uns vers Vicence, les autres du côté d'Arzignano. Deux cents volontaires tués ou blessés restèrent sur le théâtre du combat, et les Autrichiens firent en outre environ trente prisonniers. Cette affaire jeta d'abord dans les rangs italiens un peu de découragement; les soldats commencèrent à comprendre que l'enthousiasme ne suffisait plus contre un ennemi tel que Radetzki, et qu'il était nécessaire d'avoir des chefs expérimentés pour discipliner et instruire les milices ignorantes des premiers éléments de l'art militaire. Ce danger, que la masse arrivait seulement à entrevoir alors, était déjà connu depuis longtemps du gouvernement. Aussitôt après la révolution, Manin, sentant l'importance du choix d'un général, s'était occupé d'en chercher un. La chose devenait difficile; les militaires du temps du royaume d'Italie étaient presque tous morts ou trop vieux pour un service actif. Il y avait bien deux officiers vénitiens, généraux tous deux, *Zucchi* et *Mazzucchelli*, mais le premier, ayant reçu le commandement de la forteresse de Palma Nuova des mains du gouvernement provisoire d'Udine, avant l'adhésion de ce gouvernement à celui de Venise, répondit aux instances qui lui furent faites par un refus motivé sur son grand âge, et demanda à conserver son poste. Mazzucchelli, craignant de compromettre sa carrière militaire, préféra rester au service de l'Autriche.

Le comité de défense apportait toujours le même zèle et le même patriotisme dans ses fonctions, mais il avait ce grave inconvénient de tous les comités, à savoir, qu'il détruisait l'unité du commandement, indispensable durant ces heures de lutte suprême. Il fallait perdre un temps précieux à mettre d'accord

tous les membres de ce conseil; puis, lorsqu'ils semblaient être tous du même avis, chacun laissait percer ensuite une opinion différente. Le gouvernement de Venise s'était adressé au roi Charles-Albert, avant même que celui-ci eût fait ses offres de service, pour lui demander des généraux. Le ministre de la guerre piémontais Franzini mit à la disposition des Vénitiens le général Alberto della Marmora, qui se trouvait alors à Gênes. Cet officier supérieur arriva le 14 avril 1848 à Venise. Pendant ce temps, les troupes autrichiennes, habilement ralliées à des bataillons croates transportés de Segna à Duino par les pyroscaphes du Lloyd de Trieste, opéraient un rassemblement sur les rives de l'Isonzo afin d'envahir la Vénétie, selon le plan concerté par l'état-major allemand, plan qui devait être exécuté par le général en chef Nugent. La Marmora était un vieillard plein de courage et de patriotisme; ancien soldat de l'empire, il passait aux yeux des Piémontais pour un tacticien expérimenté. Cœur chaud, esprit droit et juste, adoré des soldats dont il s'occupait comme un père, le général La Marmora eût été un excellent chef de division à la tête d'un corps d'opérations régulières, mais il n'avait plus l'énergie nécessaire pour le rôle qu'il fallait jouer à Venise. La ville, au milieu de ses lagunes formées par la jonction de cent trente-huit îles partagées en deux parties presque égales par le grand canal où viennent aboutir cent cinquante-sept petits canaux, est suffisamment défendue par les avantages naturels de cette position. De plus, en avant du magnifique pont de pierre qui relie Venise à la terre ferme, s'élève le fort de Malghera, planté comme une sentinelle avancée au milieu d'une vaste plaine marécageuse. Puis les forts de Brondolo et de Tre Porti

protégent la cité du côté des provinces. Les abords maritimes sont également défendus. Enfin le rayon des fortifications renferme trois autres villes bâties sur des îlots, Chioggia, Buranno et Muranno, comptant environ deux cent mille âmes. En dehors de toute idée d'ambition municipale, avec une population aussi décidée à se défendre que la population venète, on conçoit de quelle importance il était de conserver à l'Italie la ville républicaine comme forteresse nationale. Dans ce but, Manin avait fait tout ce qu'il était humainement possible de faire avec une petite armée composée de gardes civiques et d'enrôlés volontaires. La défense des provinces était matériellement impossible aux Vénitiens, et la Lombardie, sérieusement menacée elle-même, ne pouvait leur être d'aucun secours. Il n'y avait donc que les troupes papales ou les troupes piémontaises qui fussent à portée de prêter un concours efficace à Venise. Le roi de Naples avait bien promis l'appui de sa flotte et de son armée, mais ni l'une ni l'autre n'était encore arrivée. Le général Durando, ayant sous ses ordres un effectif d'environ quinze mille hommes de troupes romaines, était seul en mesure d'agir immédiatement, et, dès le 24 mars 1848, il avait publié à Bologne l'ordre du jour suivant : « Soldats et volontaires, honoré de la confiance du grand pontife qui m'a accordé le commandement de son armée, je me sens fier de pouvoir me dire votre général. Les conditions actuelles de l'Europe et de l'Italie sont graves et solennelles. Dans un prochain avenir nous serons peut-être appelés par la voix de la patrie et par celle de Pie IX, son saint régénérateur, à accomplir de grands devoirs, à supporter de généreux sacrifices. Nous tous, je le jure, saurons nous montrer dignes de l'un et de l'autre, dignes défenseurs

de tout ce qu'il y a de plus sacré dans les droits des peuples et de l'humanité, dignes de cet antique sang latin qui revit aujourd'hui et bouillonne dans nos poitrines italiennes. Volontaires et soldats, ma vieille épée vous guidera dans la voie de l'honneur. Souvenez-vous que pour la suivre au profit de la grande cause que nous défendons, il faut surtout de l'ordre et de la discipline. Cela constitue la véritable force et la gloire des armées, et, selon l'esprit hiérarchique, il est aussi beau, aussi utile et aussi honorable de savoir obéir que de savoir commander. Placé à la tête de ceux qui composent le corps d'opérations dans cet État, soit qu'ils appartiennent à la garde civique, à la ligne ou aux volontaires, je serai pour tous un frère d'armes non moins qu'un général. Votre gloire sera ma gloire, votre bien-être sera le mien; mais je maintiendrai avec énergie et sévérité l'obéissance à la discipline. En agissant autrement, je ne me montrerais pas digne de la confiance dont m'honora le grand pontife en m'appelant à commander des hommes tels que vous. Volontaires et soldats, le monde entier a les regards fixés sur vous et attend l'armée italienne à l'œuvre pour la juger. Les âmes glorieuses de ceux qui combattirent à Legnago nous contemplent du haut du ciel! Le grand Pie IX vous donne la bénédiction de Dieu, et l'Italie, confiante dans votre courage, espère que chacun de vous remplira son devoir de citoyen et de soldat italien! »

Après une proclamation semblable, dans laquelle il répète presque à chaque ligne qu'il tient son commandement de la volonté du pape, expliquera-t-on pourquoi Durando répondit aux envoyés de Venise, sollicitant son appui contre les Autrichiens avancés du côté du Frioul : « Je dépends du roi Charles-Al-

bert et je ne puis passer le Pô sans ses ordres. » Mais Charles-Albert lui-même n'avait-il pas hautement déclaré le 23 mars aux peuples de la Lombardie et de la Vénétie qu'il allait les secourir? Comment donc se fait-il que, d'une part un général au service du saint-ère dise tout à coup : « Je ne dois obéir qu'au roi de Sardaigne, » et que de l'autre, le roi de Sardaigne ne cède pas aux sollicitations du gouvernement de Venise qui, plus clairvoyant que les autres, indiquait le seul moyen de cerner Radetzki en coupant sa base d'opérations? En effet, sur le territoire venète, tandis que Vérone était restée au pouvoir des Autrichiens, il n'y avait que des croisés ou des volontaires sans armes suffisantes, sans officiers, sans généraux, pour maintenir coupées les communications du maréchal avec l'Autriche. En vérité, cela était dérisoire, et le moindre sens militaire devait faire comprendre qu'il fallait porter toutes les forces italiennes à l'Isonzo sur la frontière. Là seulement, on pouvait empêcher l'arrivée des renforts autrichiens et donner par conséquent à l'insurrection le temps de s'organiser puissamment. Cela était d'autant plus important que les communications entre Vienne et Vérone étaient interceptées par la voie de mer, puisque Venise était au pouvoir des républicains. Elle devait donc s'adresser au pape ou au Piémont (Naples ne pouvant arriver à temps), pour avoir un corps d'armée régulier et donner à ses provinces la possibilité d'en former un. Tant que les Autrichiens étaient au delà de l'Isonzo et que le territoire situé derrière eux, c'est-à-dire le territoire venète, restait insurgé, la ligne de défense était assez courte et par conséquent assez facile à protéger, grâce à l'enthousiasme des pays soulevés et à l'abattement de leurs adversaires; tout cela cependant à la condi-

tion d'agir immédiatement et avec la plus grande énergie, car chaque jour de retard donnait à l'ennemi de nouvelles forces, et lui rendait son antique courage. Pendant ces longues hésitations de Durando et de Charles-Albert, les Autrichiens, ainsi que le gouvernement de Venise l'avait prévu[1], effectuèrent le passage de l'Isonzo. Cette triste nouvelle arrivait à Venise le 19 avril; elle affligea tout le monde et ne surprit personne; il semblait, qu'à l'exception des chefs des armées pontificale et sarde, nul n'ignorât les dispositions qu'il aurait fallu prendre dès le premier jour de la lutte. L'Isonzo franchi, la défense devait être reportée sur la ligne du Tagliamento et de la Piave, mais ce mouvement entraînait fatalement la chute de Palma Nuova et d'Udine. Ce fut précisément ce qui arriva. Le général Nugent, à la tête d'une armée de vingt mille hommes, s'empara d'Udine qui se défendit faiblement; puis il détacha quelques troupes afin de bloquer Palma Nuova, dont les communications avec Venise se trouvèrent ainsi coupées. De cette façon, le général allemand, repoussant partout les croisés qui cherchaient à s'opposer à son passage, arriva très-rapidement jusque sur les bords de la Piave. Comme à toutes les sollicitations, Durando alléguait sa position de subordonné envers le roi Charles-Albert, le gouvernement vénitien avait insisté auprès du général La Marmora afin qu'il obtînt le passage du Pô, soit de Durando, soit de Ferrari, commandant un autre corps de l'armée pontificale. La Marmora hésitant répondit d'abord à mots couverts qu'on devait faire quelque chose pour le roi Charles-Albert, si l'on voulait qu'il

[1] Voy. aux documents la dépêche du 17 avril, dépêche adressée au ministre de la guerre de Sardaigne.

prêtât son concours à Venise. C'est alors que Manin lui dit : « Général, êtes-vous plus Piémontais qu'Italien, ou plus Italien que Piémontais. Ce n'est plus une prérogative municipale, une ambition de clocher ou de province que nous discutons ici ; c'est une question de nationalité et d'humanité ; de nationalité, parce qu'elle intéresse l'Italie entière ; d'humanité, parce que, dans le Frioul, à l'heure qu'il est, on égorge nos frères d'armes hors d'état, vous le savez vous-même, de résister plus longtemps à l'armée autrichienne. » La Marmora, comprenant les dangers de cette situation pour l'avenir de la Vénétie, et profondément affecté de ne pouvoir lui porter secours, sentit son vieux cœur de soldat s'attendrir et fondit en larmes; puis, saisissant tout à coup une feuille de papier, il s'adressa en ces termes à Ferrari : « Général, je suis depuis deux heures de retour à Venise, où je viens de me concerter en toute hâte avec le gouvernement de la république, afin de pourvoir aux besoins les plus urgents du Frioul, et je vous écris de la salle même du conseil du gouvernement, en présence de tous ses membres. D'après la copie d'un rapport du comité en date du 18, Votre Excellence remarquera la position malheureuse de cette province, insurgée avec l'espoir d'être secourue et laissée maintenant à la merci des Autrichiens, par le retard que l'armée pontificale met à passer le Pô. Les troupes venètes dont la république peut disposer pour repousser l'invasion, consistent en volontaires dits *croisés :* ces forces seraient bonnes, unies à des troupes régulières, mais seules, elles ne peuvent se mettre en marche, parce qu'elles manquent de canons et de cavalerie. Pour ne pas laisser entièrement sans secours les malheureux insurgés du Frioul, il est indispensable de

leur envoyer un noyau quelconque de troupes régulières. Or, les seules forces de cette espèce sur lesquelles la cause italienne, dans les provinces venètes, puisse compter en ce moment, sont celles que commande Votre Excellence, et qui seront destinées à opérer dans les provinces de Padoue et de Vicence. Ces troupes sont maintenant plus que nécessaires pour fournir un centre de résistance contre l'invasion qui menace de prendre à revers toute notre armée par sa jonction avec les troupes ennemies de Vérone. C'est cette jonction que nous devons à tout prix empêcher ; elle est en ce moment la grande question de la campagne; et le seul moyen de l'empêcher ou du moins de la retarder jusquà la solution des affaires de Vérone, c'est de porter la résistance vers le Frioul et de ne pas abandonner à leur découragement les habitants insurgés de cette province. Le cas est si grave, que tant en mon nom qu'au nom de tous les membres du gouvernement de la république, je vous prie instamment de vous diriger vers le Frioul afin de sauver, je le répète, non-seulement cette province, mais l'armée elle-même qui combat sous les murs de Vérone pour s'opposer à la jonction des deux corps ennemis. En vous seul, général, on peut trouver dans ce moment suprême le salut de la patrie italienne. Venez, venez en toute hâte, et l'histoire et l'Italie vous béniront ! » A cette lettre si patriotique et si pressante, le général Ferrari répondit : « Il a été pour moi très-affligeant d'apprendre la situation déplorable du Frioul ; j'en ai écrit énergiquement au général Durando qui a sous son commandement le corps d'opérations, en lui demandant la moitié de ses troupes régulières. J'ai offert en échange la moitié des miennes afin de former un noyau compact pour me diriger

ensuite là où les secours sont le plus nécessaires. Si je n'obtiens pas ce que je sollicite, il me sera impossible de m'éloigner de ma base d'opérations, car ma division n'est composée que de gardes nationaux et de volontaires, ainsi que s'en est assuré personnellement votre commissaire, M. Zanetti. Je serais pourtant bien heureux de contribuer de ma personne au salut de votre patrie qui est la patrie commune. »

Il n'y avait certes rien à objecter à ces raisons; le général Ferrari ne pouvait, avec les gardes nationaux et les volontaires composant sa petite division, venir au secours d'autres volontaires et d'autres gardes nationaux; c'eût été une tentative insensée et inutile. Des troupes régulières, rompues déjà aux fatigues de la guerre, eussent pu seules faire quelque chose et porter remède à la triste situation du Frioul. Ferrari, excellent officier, homme de sang-froid et d'énergie, sincèrement dévoué à la cause de l'indépendance italienne, cause qu'il avait défendue toute sa vie avec abnégation, était bien, par sa capacité et son caractère, à la hauteur du rôle qu'on lui avait confié; mais, placé en seconde ligne sous le commandement de Durando, il devait obéir à son chef et ne pouvait agir par conséquent que lorsqu'on lui en donnait les moyens. Ferrari était si pénétré de l'importance de ses devoirs militaires, que le jour même où il adressait les lignes précédemment citées au président de la république de Venise, il écrivait au général Durando: « N'ayant pas reçu de réponse à la lettre que je vous ai adressée le 18, je vous fais remettre celle-ci par mon aide de camp, le major Masi; il m'en coûte de vous répéter que lorsqu'une armée est composée de vieilles et de jeunes troupes en état d'organisation, c'est un devoir pour celui qui assume le commande-

ment supérieur, de mêler les vieux et les nouveaux régiments, de les faire appuyer par les armes accessoires (cavalerie, artillerie et génie), en raison de leur force, afin d'éviter les malheurs qui arrivent toujours lorsqu'un général divise complétement les vieilles et les jeunes troupes pour les faire agir séparément. J'espère donc que mes justes observations vous feront réfléchir et que vous vous déciderez à me céder la moitié de vos troupes contre la moitié des miennes ; voici pour l'infanterie. Quant à ce qui regarde la cavalerie, l'artillerie et le génie, ces armes doivent être réparties en égales fractions ; cela est d'autant plus nécessaire que les deux divisions, la vôtre comme la mienne, sont appelées à manœuvrer en pays plat, avec cette différence, que la vôtre s'appuie, pour ainsi dire, sur la droite de l'armée piémontaise, tandis que la mienne, selon vos instructions du 17 courant, est destinée à agir à longues distances, loin de sa base d'opérations, dans une contrée qui n'offre d'autres ressources que celle de quelques corps francs d'infanterie. Il importe donc que cette contrée reçoive un prompt secours de tous ceux qu'on appelle les défenseurs de l'honneur et de l'indépendance italienne. D'autre part, général, étant habitué depuis longues années à cette franchise particulière aux soldats, je vous dirai que la responsabilité en pareille circonstance et le blâme de l'opinion publique doivent retomber sur celui ou ceux qui ont entre les mains le pouvoir. Ma division sera concentrée demain à Bologne, et, après quelques jours de repos, je me porterai vers Ferrare pour passer le Pô. J'attends donc de vous, général, des instructions claires et positives. »

Ceci était écrit le 22 avril : or, nous l'avons vu, c'est précisément ce jour-là qu'Udine capitulait. Le ton de

la lettre de Ferrari au général Durando témoigne assez que le gouvernement de Venise n'était pas le seul à se plaindre des lenteurs de cet officier. On est en droit de se demander quelle en pouvait être la cause; était-ce incapacité? nous ne le croyons pas. Quel que soit le peu de mérite d'un chef d'armée, il lui est toujours facile de se transporter d'un endroit à un autre, quand on lui en facilite les moyens, comme l'avait fait le gouvernement de Venise. Aucun corps ennemi ne lui barrait le passage, et puisque Durando, appelé au commandement des troupes pontificales, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa proclamation, était tout à coup, on ne sait comment, devenu général du roi Charles-Albert, quels motifs l'arrêtaient? son nouveau maître n'avait-il pas, dès le 23 mars, déclaré la guerre à l'Autriche? n'avait-il pas reconnu officiellement l'existence de la république vénète qu'il venait secourir, selon ses propres expressions, comme *le frère secourt le frère, l'ami secourt l'ami!* Quoi qu'il en soit, Durando, après avoir sollicité et obtenu de Venise des secours en munitions, en effets militaires et en argent, se dirigea sur Vérone par l'*Isola della Scale.* Grâce à ce mouvement, il ne restait plus pour couvrir les provinces vénètes d'autres troupes que celles de la division Ferrari, composée, comme nous venons de le voir, de gardes nationaux et de volontaires, force aussi insuffisante en rase campagne que les corps irréguliers pontificaux. « Le général Durando a toujours trompé nos espérances, écrivait le gouvernement vénitien à son envoyé à Milan, M. Calucci (23 avril 1848); nous avons accédé à toutes ses demandes de matériel de guerre, de pirogues sur le Pô, d'approvisionnement de passage, de fournitures, de vivres, de solde et d'un

fonds de cent mille livres une fois payés. Nous avons fait cela, et cependant il ne nous a porté aucun secours. »

On a beaucoup blâmé, en ces derniers temps, la conduite du général Durando pendant cette première période de la guerre sainte; on a été même jusqu'à prononcer les mots de lâcheté et de trahison. Dans notre opinion, c'est une calomnie contre laquelle proteste tout le passé honorable de sa vie militaire. Que Durando ne se soit pas montré à la hauteur des circonstances; qu'il ait, par ses retards et sa lenteur désespérante, contribué pour une large part à la reprise des possessions vénètes par les Autrichiens; que, par sa faute encore, le général Ferrari se soit trouvé privé des moyens d'agir; tout cela est vrai, évident même; mais que, de propos délibéré, il ait trahi la plus sainte des causes : celle de l'Italie, sa patrie, encore une fois nous ne le croirons jamais. Sa belle conduite à Vicence a d'ailleurs suffisamment prouvé le contraire. Il ne faut pas oublier non plus, à propos du général Durando, qu'il avait près de lui, comme aides de camp piémontais chargés de donner la direction politique à l'action militaire, deux hommes distingués, considérables même, MM. Casanova et Massimo d'Azeglio. Le second surtout, comme écrivain et comme personnage politique, exerçait à la cour de Sardaigne une grande et légitime influence; on ne peut donc pas admettre la neutralité de son rôle dans le camp de Durando. Évidemment le marquis d'Azeglio, avec le sentiment qu'il a de sa valeur personnelle, sentiment très-naturel que chacun de nous apporte dans toutes ses actions, s'il obéissait au général comme militaire, devait le guider comme homme politique, ou tout au moins lui faire connaître exactement la vo-

lonté royale. On a prêté à d'Azeglio un mot qui, à notre avis, ne répond pas à la loyauté de son caractère : « Comment voulez-vous, aurait-il dit aux envoyés vénitiens, qu'un roi vienne aider une république? » La parole royale avait été spontanément donnée aux peuples de la Lombardie et de la Vénétie; n'était-ce pas là une raison suffisante? Pourquoi donc alors Charles-Albert avait-il déclaré la guerre à l'Autriche? Le Piémont n'était nullement menacé, aucune hostilité de la part de la cour de Vienne ne justifiait en ce sens sa conduite; l'indépendance de ses États n'était et ne pouvait être mise en question; c'était donc celle de l'Italie entière qu'il voulait reconquérir. Voilà, du moins, ce qu'il annonçait bruyamment dans sa première proclamation. Alors Charles-Albert insistait principalement sur le désintéressement de son rôle; ce n'était pas le Piémont qu'il désirait agrandir, la couronne d'Italie qu'il voulait prendre; c'était un but plus noble, plus élevé cent fois qu'il prétendait atteindre. Son ambition chevaleresque ne visait qu'à rendre à la nation italienne ses antiques libertés. Si ces intentions, tant de fois exprimées, étaient sincères, le marquis d'Azeglio devait les connaître et les transmettre au général Durando. Dans cette hypothèse, nous refusons de croire au propos attribué à l'homme qui, mieux que personne, était en situation d'apprécier les sentiments intimes du roi. Non, le marquis d'Azeglio n'a pu tenir ce langage, autrement il trahirait, de la part de Charles-Albert, une préméditation ambitieuse, contraire à toutes les lois de l'honneur et de la guerre; il imprimerait une tache ineffaçable à l'écu de la noble maison de Savoie. Dans tous les cas, que le roi de Piémont eût déjà ou n'eût pas encore d'arrière-pensée égoïste, c'était toujours une grande faute

à Durando, même au point de vue d'un intérêt particulier, de n'avoir pas intercepté, comme cela lui était facile alors, les renforts envoyés par l'Autriche au maréchal Radetzki. En résumé si cette faute immense, qui devait décider du sort des provinces vénètes, est l'œuvre du général Durando, il ne doit pas en porter seul toute la responsabilité, puisque lui-même était placé sous les ordres de Charles-Albert, et que, pendant toute cette campagne, il était guidé, dans sa conduite politique du moins, par le marquis d'Azeglio. Enfin, ce qui sauvegarde presque entièrement l'honneur militaire de l'officier général dont nous parlons, c'est la défense de toutes ses opérations stratégiques, écrites et publiées par l'homme d'État aide de camp appelé depuis à présider le conseil des ministres de son pays.

La Lombardie, adossée au Piémont, ayant à droite la Toscane et les duchés; à gauche la Suisse amie et le Tyrol favorable, en face l'armée sarde qui assiégeait les Autrichiens, la Lombardie, disons-nous, pouvait du moins s'occuper librement de son organisation militaire. La Vénétie, au contraire, était entourée d'ennemis et de dangers. La présence de l'armée autrichienne, avec Vérone pour centre d'opérations, et sillonnant en tous sens ses provinces insurgées, nécessitait le morcellement des forces nationales composées de paysans et de volontaires. Dans cette situation précaire, Venise s'était adressée à Milan; mais la position de l'ennemi, entre les deux territoires, rendait les communications difficiles. Legnago, Peschiera, Vérone, Mantoue, le Mincio, et enfin l'Adige que Charles-Albert n'a jamais passé, étaient aussi occupés et défendus par les Autrichiens, de sorte que les deux peuples durent se

borner à échanger des vœux et des idées de bonne entente patriotique, mais ils ne purent se prêter aucun secours.

Sur ces entrefaites, comme les nouvelles du Frioul devenaient de plus en plus mauvaises, Paleocapa, ministre de l'intérieur et des travaux publics à Venise, fut envoyé au quartier général du roi Charles-Albert. Avant d'accepter cette mission, il demanda lui-même des instructions positives, et, dans ce but, il exigea que les demandes fussent écrites de sa main et les réponses de la main des membres du gouvernement. Dans un temps où de fausses interprétations pouvaient être données aux intentions et aux actes les plus légitimes, c'est une preuve de jugement de savoir se mettre à l'abri de toute récrimination comme le fit Paleocapa. Sa première question était celle-ci : « Si le roi demande explicitement ou par ses ministres si nous sommes disposés à renoncer à la forme républicaine, que devrai-je répondre ? — Répondez que nous accepterons la forme de gouvernement que la nation décidera. — Si le roi ou ses intermédiaires demandent si nous sommes décidés à nous constituer en un seul État avec la Lombardie, quelles que soient les dispositions et les déterminations de la Lombardie elle-même, que dirai-je ? — Si l'assemblée constituante décide que cette union doit avoir lieu, nous l'accepterons. — Si le roi faisait sentir l'intention de former un seul Etat de l'Italie septentrionale avec Milan pour capitale, que faudrait-il répondre ? — Vous diriez encore que nous sommes aux ordres de l'Assemblée constituante. — Dans le cas où le roi insisterait sur le désir déjà manifesté par lui que les provinces lombardes et vénètes soient représentées par une seule assemblée, qu'aurai-je à dire ? — Faites observer que

le gouvernement vénète ne peut réunir que l'assemblée des provinces qui lui ont donné leur adhésion, et ajoutez que la première proposition du gouvernement à l'assemblée vénète aura pour but de lui demander si elle entend se fondre avec l'assemblée lombarde. — Si la flotte sarde entrait à Venise pour vous porter secours, l'accepteriez-vous ? — Oui. — Si, enfin, le roi Charles-Albert faisait connaître son intention de fortifier la défense de Venise avec un corps de ses troupes, que faudrait-il répondre ? — Que nous l'accepterions comme on accepte, en cas de péril, les secours d'un ami quelconque. »

Le 24 avril, le ministre de la guerre de Sardaigne, Franzini, écrivait à Paleocapa : « D'après le tableau que vous avez fait à Sa Majesté de la triste position de quelques provinces vénètes menacées par les troupes autrichiennes venues de l'Isonzo, Sa Majesté m'a donné des instructions pour charger le général Durando, commandant les troupes pontificales, de se porter de ce côté avec la totalité de sa division, et j'ai transmis aujourd'hui cet ordre royal. » Malheureusement, il arrivait trop tard; l'armée ennemie, dérobant son passage aux troupes italiennes après les avoir battues à Cornuda, franchit la Brenta comme elle avait déjà franchi la Piave et s'avança à marches forcées vers l'Adige, cette dernière ligne stratégique de la défense nationale.

CHAPITRE V.

TRIPLE SIÉGE ET CHUTE DE VICENCE.

Sous la ferme administration de Manin, Venise multipliait ses patriotiques efforts. Le clergé et principalement les capucins rivalisaient d'ardeur avec le gouvernement pour maintenir dans les populations de la ville et des provinces l'esprit de résistance. Le père Gavazzi entre tous se distingua alors par ses discours entraînants. Avec sa parole vive et imagée, il enflammait les cœurs, et grâce à elle, il obtint à différentes reprises des sommes considérables pour les frais de la guerre. D'autres ecclésiastiques vinrent aussi, imitant son exemple, provoquer le généreux dévouement de tous les citoyens à la cause publique. Souvent on vit, à la suite de ces allocutions chaleureuses, de modestes artisans apporter le prix du travail de leur journée et en faire gaiement le sacrifice à saint Marc, le protecteur vénéré de la patrie. Noble vertu du prolétariat, mille fois plus touchante et plus méritoire aux yeux de Dieu que les actions d'éclat et les hauts faits guerriers, vous êtes la vraie gloire des peuples et vous serez, quoi qu'en disent vos contempteurs, l'orgueil de notre siècle !

Cette unanimité de dévouement au pays est un des caractères particuliers de l'histoire de la dernière république de Venise; elle ne se démentit jamais, et depuis le 23 mars 1848, jour de sa délivrance, jus-

qu'au jour de sa chute, la vaillante cité n'eut qu'une seule pensée, un seul but, la résistance à tout prix. Aucune privation, aucun sacrifice ne coûtaient à ces intrépides défenseurs de l'indépendance italienne, et au fur et à mesure que la lutte devenait plus difficile, ils sentaient grandir l'héroïsme dans leur cœur.

Le 13 mai, on célébra en grande pompe, à saint Marc, l'anniversaire de la naissance du saint Père; il comptait alors cinquante-six ans. Une pensée reconnaissante poussait toutes les populations de la péninsule à remercier le ciel de leur avoir envoyé un sauveur. C'est qu'en effet les Italiens et avec eux tous les hommes qui aiment l'Italie comme une patrie adoptive, ont salué dans l'avénement de Pie IX au trône pontifical l'avénement des idées généreuses d'égalité, de liberté et de fraternité que le Christ prêchait aux hommes sur la terre il y a deux mille ans. C'est qu'en effet lorsque du haut du Vatican, la voix sainte du successeur de Grégoire XVI fit entendre à un peuple malheureux ces deux mots : *réforme et amnistie,* nous crûmes sincèrement à une résurrection véritable de l'Italie, et nous ne savions lequel admirer davantage, du pontife qui allait rendre ainsi la vie et le bonheur à une grande nation, ou de cette nation qui témoignait tant de reconnaissance à son rédempteur et qui montrait tant d'ordre et de sagesse dans la jouissance de ses premières libertés. Ces actions de grâces rendues au nouveau chef de l'Église n'empêchaient pas le gouvernement vénitien de travailler à l'organisation militaire de sa défense. Le général Giacomo Antonini, chef de la légion italienne formée à Paris, venait d'être nommé au commandement de la ville et de la place de Venise. Ce jeune officier, que précédait une brillante réputation d'activité et de bra-

voure, était bien l'homme des circonstances. Plus apte à défendre une ville qu'à diriger des opérations régulières, il possédait au plus haut degré cette valeur bouillante qui, ne doutant de rien, communique la confiance aux officiers et le fanatisme aux soldats. Plein de dévouement pour la cause nationale et d'amour pour la guerre, Antonini combattait avec l'ardeur d'un chevalier qui veut vaincre ou mourir : il n'avait pas d'autre pensée. Le lendemain du jour de sa nomination au commandement de Venise, un corps de volontaires siciliens entrait dans la ville amené par le colonel Giuseppe La Masa. On fit à ces braves patriotes venant soutenir le drapeau commun, le même accueil que l'on devait faire plus tard à la compagnie suisse et à tous les volontaires qui combattirent sous les murs de Venise.

Le gouvernement avait ménagé avec la plus stricte économie les ressources financières du pays, mais l'argent trouvé dans les caisses publiques à la révolution diminuait rapidement. En face des dépenses énormes de toute espèce qu'avaient nécessitées les premières dispositions de défense, un emprunt était devenu nécessaire et le gouvernement le décréta avec intérêt à cinq pour cent. Cet emprunt de dix millions de livres, garanti par la nation, avait pour gage autant d'actions de la société du chemin de fer. Il était remboursable en six années et devait être réparti entre toutes les provinces non occupées par l'Autriche.

Le 16 mai au matin, la flotte napolitaine arriva dans le port. Bientôt après, au son des cloches, au bruit de la musique militaire et aux vivats du peuple accouru en masse, l'état-major de l'escadre débarquait sur la piazetta au milieu de la joie générale. Ce fut un beau jour pour Venise que celui où elle vit venir

à son secours, sans l'avoir demandée, la flotte du roi de Naples, qui, lui aussi, semblait alors vouloir prendre en main la défense des libertés italiennes. Quand on pense qu'il eût été si facile de les reconquérir, ces libertés, si chèrement acquises et si brutalement confisquées depuis par la coalition rétrograde de l'Europe, on ne peut s'empêcher de pleurer amèrement sur les tristes résultats produits, d'un côté, par la coupable ambition de Charles-Albert qui allait transformer une guerre de principe en une guerre de conquête personnelle; de l'autre, par l'agitation et la folie de quelques exaltés, à la tête desquels nous placerons Mazzini, subordonnant tout, même l'indépendance de leur patrie, à leurs rêves politiques; conceptions bizarres, impraticables, n'ayant d'autre mérite que celui de flatter la vanité de leurs auteurs; conceptions qui, selon nous, auraient bien plutôt dû humilier leur orgueil.

Il y a de belles fêtes qui ont un triste lendemain; vingt-quatre heures après l'arrivée de la flotte napolitaine à Venise, le gouvernement apprenait que Milan s'était donnée au roi Charles-Albert. L'héroïque cité, travaillée par les émissaires sardes, crut bien faire en remettant son sort entre les mains de l'homme, qui, après s'être proclamé son vengeur, devait l'abandonner aux armées victorieuses de l'Autriche. Ici ressortent la sagesse et l'esprit de conduite de Tommaseo; tout en cherchant à resserrer les liens de bon voisinage de la Vénétie avec la Lombardie, il s'était constamment opposé au sein du gouvernement à une fusion des deux provinces en un seul État. En effet, que serait-il advenu dans le cas où Tommaseo aurait consenti à cette réunion rêvée par quelques politiques imprévoyants? Venise, cette

meilleure forteresse de l'indépendance italienne, eût succombé dès le commencement de la lutte, et la péninsule aurait perdu par là sa gloire la plus pure et la dernière chance de salut de cette guerre sainte qui, si elle n'a pas été longtemps profitable à la grande nation, a du moins établi d'une façon éclatante la valeur, auparavant contestée, de ses citoyens. Le gouvernement de Venise s'efforça, par différentes mesures utiles, d'empêcher que l'exemple de Milan n'eût des imitateurs. Ses provinces avaient bien toutes volontairement adhéré à la république proclamée le 23 mars; mais au fond elles ne s'étaient jamais débarrassées d'une certaine rivalité municipale étroite et mesquine, qui devait les disposer à ne pas suivre jusqu'au bout la fortune politique de Venise. Les choses en étaient là, quand, le 20 mai, l'armée autrichienne, repoussée de Trévise par les volontaires romains, vint camper avec dix-huit mille six cents hommes et trente-six pièces de canon devant Vicence. Il était une heure de l'après-midi. Vicence, on le sait, est une ville ouverte, sans fortifications, et elle n'avait alors à opposer aux envahissements de l'ennemi que des barricades improvisées à la hâte. Le général Nugent, commandant les troupes impériales, s'attendait donc à un triomphe facile. On prétend même qu'il avait d'avance écrit au maréchal Radetzki : « Ce soir, Vicence sera rentrée en notre pouvoir. » La cité italienne laissa approcher jusqu'à portée de fusil l'avant-garde de l'armée ennemie, et lorsqu'au premier signal de l'assaut, celle-ci s'élançait au pas de charge, croyant tout renverser sur son passage, elle fut reçue et tout à coup arrêtée par une décharge effroyable partie des maisons et de l'autre côté des barricades. Le général Nugent, exaspéré de cette

résistance imprévue, s'avança en personne à la tête de ses meilleurs bataillons de réserve ; il comptait les entraîner par son exemple et surmonter avec eux tous les obstacles. Ce fut en vain ; aucun effort ne put lasser la vaillance italienne. Pendant sept heures, deux mille volontaires romains, soldats de circonstance, aidés de la garde nationale de la ville et d'une centaine de Lombards, formant en tout trois mille cinq cents hommes, soutinrent, avec l'aplomb et le sang-froid de vieilles troupes, le feu continuel d'un corps de dix-huit mille ennemis disciplinés, aguerris et appuyés par trente-six pièces de canon. Devant l'acharnement de cette résistance, les Autrichiens, après avoir essuyé des pertes considérables, durent battre en retraite et renoncer à la prise de Vicence, comme ils avaient dû renoncer à celle de Trévise. Le général Nugent tourna alors la ville du côté du nord et dirigea ses troupes sur Vérone. Mais à moitié chemin, il rencontra Radetzki, qui, pâle de colère, vint à lui, l'accabla de reproches pour s'être honteusement, disait-il, laissé battre par une poignée de volontaires défendant une ville ouverte; et le vieux maréchal lui ordonna, en présence de tout son état-major, de retourner sur ses pas afin de laver au plus vite la tache faite à l'honneur militaire des armes impériales. Nugent obéit; on le fit suivre par deux régiments de chasseurs tyroliens appuyés par de la grosse artillerie. Ce renfort portait l'armée autrichienne à vingt mille hommes avec quarante-deux pièces de canon. Ces troupes réunies reprirent donc la route de Vicence, et le 23 mai, à minuit précis, elles attaquaient la ville qu'elles espéraient surprendre. Manin, Tommaseo et le général Antonini y étaient arrivés le matin même avec six cents hom-

mes. Durando enfin avait fini par entrer aussi dans la ville. Sa petite armée se composait de cinq mille soldats, moitié Suisses, moitié troupes de ligne. Tout cela en somme ne formait pas pour la défense un effectif de plus de dix mille hommes, y compris les volontaires. C'était donc juste la moitié des forces ennemies. Rien ne saurait rendre l'effet terrible de ce bombardement nocturne. La première barricade faite à l'entrée du faubourg fut habilement tournée et prise par un régiment de Croates, qui, mettant à profit leur connaissance du terrain, parvinrent à s'abriter derrière cette barricade et à y rester à l'insu des assiégés. Heureusement ce succès fut le seul que les Autrichiens obtinrent. Manin et Tommaseo, toujours aux postes les plus périlleux, tinrent à honneur de partager cette nuit-là les dangers de leurs frères d'armes. Ils avaient amené des hommes choisis de Venise, et ils montrèrent tous, chefs et soldats, comment les enfants des lagunes savent combattre les oppresseurs de l'Italie. Le brave général Antonini, à la tête de sa légion, fit des prodiges. Dans une de ces brillantes sorties qu'il exécutait avec un enthousiasme et une vigueur incomparables, un boulet ennemi vint lui enlever le bras droit. Ce jeune officier, tout couvert de sueur, de poussière et de sang, la tête nue, l'œil en feu, continuait encore, malgré sa blessure, à exciter de la voix et du geste ses vaillants soldats, lorsque tout à coup, s'affaissant sur lui-même, il tomba sans connaissance au milieu de la mêlée. Chacun fit son devoir durant cette nuit lugubre. L'artillerie autrichienne tira sans interruption depuis minuit jusqu'à neuf heures du matin. Elle faisait des ravages épouvantables dans les rangs italiens. De temps à autre, un long sillon de feu éclairait l'horizon et lais-

sait à découvert les deux armées, luttant presque corps à corps dans le pêle-mêle des maisons écroulées et des barricades fumantes. Les plaintes des mourants étaient couvertes par le bruit de la fusillade et du canon. Les blessés, foulés aux pieds, étaient ensevelis encore vivants, sous les décombres teints du sang des deux armées ennemies. Durando, nous aimons à lui rendre cette justice, se conduisit dignement. Il avait disposé avec un grand art son artillerie régulière et elle fut pour beaucoup dans le succès de ce combat. Lui-même, en général expérimenté, restait plein de sang-froid et de présence d'esprit pour parer et répondre à tout dans cette lutte, qui ressemblait plus à un massacre du moyen âge qu'à une bataille entre deux nations civilisées. L'obscurité de la nuit ajoutait encore quelque chose de sinistre à la sublime horreur de ce spectacle. Parfois le cri de vive l'Italie ! se faisait entendre dominant le tumulte, mais bientôt après le feu recommençait avec plus de fracas et de furie. En vain les chasseurs tyroliens de Radetzki, les Croates et la grosse artillerie redoublaient-ils d'efforts ; les volontaires et la garde nationale conservaient opiniâtrément l'avantage. Avec la même attitude et la même énergie que dans le combat précédent, ils sauvèrent encore une fois la ville. Enfin quand parut le jour, éclairant tous ces hommes, les mains et le visage noircis par la poudre, les habits tachés de sang et déchirés par les efforts de cette lutte qui avait duré depuis la veille, en les voyant là tous rangés en bon ordre et défendant leurs barricades et leurs maisons à moitié démolies par la mitraille, aurait-on pu se défendre d'un saint respect et d'une chaleureuse sympathie pour la cause qui improvisait de semblables héros ! Un peu en avant des premiers

postes de la ville flottait le drapeau tricolore de l'indépendance italienne. Depuis l'aube du jour, le noble étendard, criblé de balles, servait de point de mire aux artilleurs autrichiens, mais ce lambeau d'étoffe, symbole de la patrie, était pour les assiégés ce que le phare est pour les matelots perdus dans la tempête. Les mourants le saluaient de leurs regards ; tant que le drapeau était là, flottant sur leurs têtes, ils pouvaient conserver l'espérance d'une victoire nouvelle. Vers neuf heures du matin, la résistance des assiégés devenant plus forte et plus meurtrière encore que durant la nuit, l'armée autrichienne se vit forcée de battre en retraite pour la seconde fois. Elle se retira honteuse et humiliée de cette double défaite. Ainsi pour le général Nugent, l'attaque du côté de Vérone ne produisit pas un meilleur résultat que l'attaque du côté de Trévise. Mais Radetzki lui-même, inconsolable de savoir ses troupes battues par de simples volontaires, n'aurait pas été plus heureux que son lieutenant. Car ce n'étaient pas des soldats mercenaires qui alors luttaient contre ses troupes, c'étaient des citoyens qui soutenaient le principe sacré de leur nationalité. Or, toutes les fois que l'on mettra en présence une armée de soldats qui se battent comme tous les soldats sans comprendre pourquoi, par obéissance seulement à la discipline militaire, contre une armée de citoyens défendant leurs foyers, leur liberté et leur honneur, les soldats seront battus ; parce que Dieu n'a pas permis que la force fût supérieure au droit. Aussi est-ce en pensant à ce Christ rémunérateur infiniment bon, infiniment miséricordieux, que nous nous consolons de voir cette glorieuse terre italienne, si féconde en beaux caractères, en grandes vertus, sans cesse foulée aux pieds par

des barbares, qui ne respectent pas plus qu'ils ne comprennent le génie de cette immortelle nation. Un jour fatal, providentiel, doit venir où la clémence du Dieu tout-puissant des armées, lassé enfin de l'iniquité humaine, délivrera les faibles et les bons du joug des méchants, ou alors il ne serait pas Dieu celui qui a dit cette touchante parole : « Laissez venir à moi les malheureux et les faibles, parce que tous ceux qui souffrent sont mes amis. » Hélas ! pourquoi faut-il que le vicaire du Christ sur la terre, Pie IX, qui, naguère, aux applaudissements du monde entier, avait si bien commencé pour l'Italie l'œuvre de la justice divine, ait été arrêté tout à coup dans ses nobles desseins par d'aveugles conseillers? Où en serions-nous, disent les rétrogrades, si le successeur de Grégoire XVI avait soutenu jusqu'au bout le drapeau de la réforme? La réponse est facile : l'Italie serait libre, organisée en autant d'États indépendants qu'elle en compte dans ses divisions territoriales naturelles; c'est-à-dire que, selon leurs désirs ou leurs besoins, les différents peuples de la péninsule auraient établi, les uns en monarchie absolue, les autres en monarchie constitutionnelle ou enfin en république, des gouvernements libres dont la réunion aurait reconstitué la grande nation. Qu'on ne vienne pas nous dire que cette transformation serait devenue le signal d'une guerre européenne. Si le pape, qui a charge d'âmes dans toute la chrétienté, avait, en continuant à suivre les élans de son cœur généreux, déclaré à l'Autriche qu'il se faisait le promoteur de l'indépendance italienne, l'Autriche, puissance catholique, affaiblie elle-même par des divisions intestines, aurait certainement abandonné ses prétentions sur la Lombardie et la Venétie moyennant une indemnité

raisonnable. Dans tous les cas, la France et l'Espagne, c'était dans la sagesse de leur rôle, pouvaient appuyer par une protestation pacifique les intentions du saint père. De la sorte, l'Autriche serait rentrée dans ses limites allemandes ; elle n'eût pas obéré ses finances pour soutenir une guerre inique; il n'y aurait pas eu de sang versé dans chaque province, dans chaque ville, dans chaque maison de la péninsule; l'armée de la république française n'aurait pas eu à faire le siége de Rome pour renverser une autre république; nous aurions ainsi épargné la vie de nos soldats, l'argent de notre trésor et par-dessus tout la considération de la France; enfin le Piémont ne serait pas ruiné ; la Toscane et les duchés ne seraient pas envahis; le pape lui-même ne serait pas gardé à vue dans Rome, s'il avait résolûment déclaré alors qu'il prenait sous sa protection la nation que Dieu a confiée à sa sainte garde. Mais laissons là ce sujet de tristes réflexions et de regrets superflus pour revenir aux événements qui se rattachent plus directement à l'histoire de la république venète.

Quelques jours après le mémorable fait d'armes de Vicence, au moment même où le général Antonini, revenu à Venise, expédiait une partie des hommes de sa légion au secours de Trévise, les comités de cette province, ceux de Rovigo, de Padoue et de Vicence elle-même, intimaient au gouvernement provisoire de Venise que s'il ne se déclarait pas dans les trois jours pour la fusion avec le Piémont, elles, provinces venètes, se détacheraient immédiatement de la république et suivraient la fortune de Charles-Albert. Cette déclaration donna immédiatement naissance à deux partis bien distincts, le parti royaliste et le parti républicain. Pourtant il y avait quelque chose

d'étrange dans cette subite résolution, c'est qu'elle coïncidait presque avec l'arrivée de la flotte sarde en vue de Venise (22 mai), et que ses officiers paraissaient animés des intentions les plus désintéressées. A les entendre, en effet, le roi Charles-Albert, leur souverain, n'avait aucune arrière-pensée de convoitise sur les provinces venètes; son seul but, c'était la délivrance de l'Italie. L'amiral Albini, commandant des forces navales, tenait le même langage, et c'était un galant homme, qui pour rien au monde n'aurait voulu souiller sa bouche d'un mensonge. On pouvait donc le croire. Du reste, nous avons la conviction que jusqu'au dernier jour de la guerre, l'armée et la flotte sardes ignorèrent les intentions personnelles de Charles-Albert. Quoi qu'il en fût, aussitôt la défection des provinces, les murailles de Venise, la façade des palais, celle des procuraties se couvrirent comme par enchantement de ces inscriptions : *Viva Carlo Alberto, la spada dell' Italia!* « vive Charles-Albert, l'épée de l'Italie! » Or, cette épée, elle était bien sortie du fourreau avec un certain éclat; mais depuis, qu'avait-elle fait pour assurer le sort de la péninsule? Peu de chose encore, comparativement à ce qui restait à faire avant de conquérir à celui qui la portait le droit de se poser en libérateur. A Curtatone et à Montanara, la bravoure des volontaires toscans soutint pendant six heures les attaques de l'armée autrichienne, dix fois supérieure en nombre; « car personne n'ignore, a dit un écrivain consciencieux, que c'est au courage héroïque qu'ils déployèrent, qu'est véritablement due la victoire remportée à Goïto le jour suivant par l'armée sarde. » Partis des bords de l'Arno au printemps de 1848, ces vaillants patriotes, à la tête desquels marchait Montanelli, excitèrent, à

leur première rencontre, l'admiration du vieux Radetzki : *Non mi aspettava tanta resistenza da quei ragazzi*, « je ne m'attendais pas à tant de résistance de la part de ces garçons-là, » disait-il. Le lendemain, l'armée de Charles-Albert, qui, sans cette défense des Toscans, aurait été surprise et taillée en pièces, se trouva en mesure de combattre avantageusement l'armée autrichienne, forte de vingt-huit mille hommes et de soixante pièces de canons. Après une lutte très-vive de part et d'autre, le succès de la journée demeura aux Piémontais. Le roi, dont on n'a jamais contesté le courage, y contribua largement par son exemple. Il resta à cheval avec le duc de Gènes, son fils, depuis le commencement jusqu'à la fin de la bataille, et quoique légèrement blessés l'un et l'autre, ils couraient partout où le feu devenait plus vif, où l'action s'engageait plus chaude. Ces deux princes montrèrent enfin durant cette journée qu'ils étaient bien les véritables descendants d'Emmanuel-Philibert et de tous les preux chevaliers de l'antique maison de Savoie. Le 31, lendemain de la victoire de Goïto, Peschiera, depuis longtemps assiégée, réduite par la famine, capitulait devant les troupes piémontaises. A sept heures, ces dernières prirent possession du fort au nom de Charles-Albert, et à midi les Autrichiens en sortaient avec les honneurs de la guerre et une escorte destinée à les conduire jusqu'aux confins du Tyrol. Cent dix-huit pièces de canon et une immense quantité de munitions tombèrent au pouvoir des Italiens. Outre l'avantage de sa position, Peschiera était regardée en quelque sorte comme la clef militaire de Mantoue, parce que l'armée piémontaise, maîtresse de la forteresse, pouvait diminuer ou accroître à son gré les eaux qui étaient son principal

moyen de défense. C'est sous le canon de cette place que Radetzki se retira avec son armée après la bataille de Goïto. Il incendia, pilla et dévasta tout sur son passage, comme pour se consoler et se venger des hontes de sa défaite. Ces succès momentanés de Charles-Albert contribuèrent beaucoup à donner aux provinces venètes de dangereuses illusions sur l'avantage qu'elles trouveraient à se réunir aux États sardes. Elles crurent sans doute que les choses allaient toujours se passer ainsi, et qu'elles auraient plus de chances de rester italiennes en s'attachant à la fortune d'un roi qu'en demeurant fidèles à la république de Venise. Un cruel démenti leur était réservé. En présence de ces fâcheuses dispositions séparatives, Manin convoqua, pour le 18 juin, une assemblée de députés. Ils étaient appelés à juger, premièrement, si les conditions politiques du pays devaient être modifiées immédiatement ou seulement après la guerre; secondement, ils devaient déterminer, dans le cas d'une décision immédiate, si le territoire venète devait former un seul État ou s'il devait se réunir au Piémont. Enfin, à l'assemblée appartenait le droit de remplacer ou de confirmer dans leurs fonctions les membres du gouvernement provisoire.

Le 4 juin, un *Te Deum* fut chanté dans l'église Saint-Marc, en l'honneur de la prise de Peschiera par l'armée piémontaise. Le soir, une réunion de nobles femmes, parmi lesquelles on distinguait, comme toujours et partout où il y avait du bien à faire, les comtesses Bentivoglio et Giustinian, la jeune sœur de Comello, et d'autres encore que nous ne pouvons nommer, instituèrent, au casino Appollineo, une société d'assistance pour les blessés.

Au dehors, les nouvelles du théâtre de la guerre

devenaient alarmantes. La fortune, après s'être rangée un moment du côté des Italiens, les abandonnait déjà. Bassano venait d'être occupée par les Autrichiens, et l'infatigable Radetzki, décidé à réparer le double échec de ses troupes, les ramenait à marche forcée sur Vicence qu'il voulait reconquérir à tout prix. Dans ce but, il prit en personne le commandement de toutes les opérations. Avec une armée de quarante mille hommes, trois cents cavaliers et cent dix-huit pièces d'artillerie, il ne fut pas difficile au vieux maréchal de cerner une ville ouverte et défendue seulement par dix mille hommes et quarante canons. Cette fois Vicence ne devait plus être attaquée seulement du côté de Vérone ou de Trévise, mais de tous les côtés en même temps. L'investissement complet de la ville eut lieu comme s'il se fût agi d'attaquer une forteresse de premier ordre. Ces dispositions agressives affaiblissaient nécessairement la défense puisqu'elles forçaient la petite armée assiégée à se morceler et à disséminer ses hommes afin de tenir partout tête à l'ennemi. Chaque arbre, chaque maison, chaque pan de mur fut utilisé pour la lutte qui s'engagea le 10 juin au matin, avec une fureur dont les témoins oculaires peuvent seuls avoir une idée exacte. De part et d'autre on comprenait l'importance d'une victoire. Radetzki avait juré de faire tuer jusqu'à son dernier soldat plutôt que de lever le siége, comme avait dû le faire deux fois le général Nugent. De leur côté, les habitants de Vicence étaient décidés à s'ensevelir sous les ruines de leur cité pour la troisième fois attaquée. Les hommes qui n'ont assisté qu'à des batailles rangées où deux armées ennemies luttent jusqu'à ce que la plus faible batte en retraite avec plus ou moins de science stratégique, ignoreront toujours le caractère

fanatique, presque féroce, de ces luttes corps à corps où chaque citoyen, transformé en soldat, combat pour défendre non pas seulement l'indépendance du pays, mais ses foyers domestiques, le berceau de ses enfants, la tombe de ses pères. Alors la lutte prend une physionomie plus terrible, ce n'est plus une bataille, c'est le siége successif de chaque rue, de chaque maison, de chaque mur; c'est une boucherie humaine, comme à Milan, comme à Palerme, comme à Brescia, comme à Rome, comme partout enfin où il y a des oppresseurs et des opprimés. Tel était exactement le caractère de la lutte de Vicence; plus l'attaque devenait vive, plus la résistance grandissait. L'armée autrichienne avait appris à ses dépens que du sommet des collines qui couronnent la ville du côté du sud, on pouvait en un instant écraser Vicence. Radetzki dirigea donc ses meilleures troupes sur ces hauteurs dont il était important de s'emparer afin de réduire les assiégés. Malheureusement pour les Italiens, le général Durando, au lieu de couper la route toujours accessible à l'artillerie qui mène au sommet de ces collines, s'était contenté d'y placer quelques pièces de canon et deux bataillons suisses. En d'autres termes, comme l'a parfaitement observé M. Valentino Pasini, « il laissa aux Autrichiens la possibilité de l'attaquer avec une artillerie bien plus considérable et placée au même niveau que la sienne. » Pas plus que le savant écrivain que nous venons de citer, nous n'avons la prétention de nous ériger en juge des dispositions prises par Durando; mais nous constatons avec M. Pasini que Radetzki dut principalement le succès à cette circonstance. Depuis l'aube du jour jusqu'à quatre heures du soir, les assiégés conservèrent l'avantage; partout leur feu répondait au feu de l'en-

nemi. Les volontaires et les gardes nationaux de Vicence, vainqueurs dans les journées précédentes, mouraient à leur poste avec une fermeté inébranlable. Du côté des collines, les Croates formés en bataillons carrés s'élançaient ardemment à l'assaut, malgré les canons et la mitraille des Suisses qui opposèrent là une magnifique résistance. On voyait les Autrichiens tomber par centaines; mais d'autres troupes revenaient immédiatement à la charge; mitraillées à leur tour, celles-ci étaient aussitôt remplacées, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'enfin, littéralement abrités par une énorme barricade humaine formée uniquement des cadavres de leurs frères d'armes, les Croates parvinrent à s'emparer des hauteurs. Force fut donc aux Suisses de se retirer et, à partir de ce moment, les Autrichiens n'eurent plus qu'à diriger leurs canons contre la ville qu'ils allaient pouvoir facilement incendier. Durando, jugeant avec raison que Vicence n'était plus en état de se défendre, fit arborer le drapeau blanc. En officier expérimenté, il était convaincu qu'une honorable capitulation pouvait seule épargner à ses troupes et à la ville les inutiles horreurs d'un bombardement. C'était donc après tout un devoir pénible au cœur d'un soldat que Durando accomplissait en suspendant les hostilités; mais loin de lui savoir gré de cette prudence, les volontaires, les gardes nationaux et le peuple, tous exaspérés, criblèrent de balles le drapeau blanc arboré sur la tour de l'hôtel de ville et déclarèrent qu'ils ne voulaient pas entendre parler de négociations. La lutte continua encore jusqu'à la nuit. L'ennemi commença alors à ouvrir le feu de ses batteries contre Vicence; il fallut que Durando déclarât lui-même par écrit au comité urbain qu'il manquait de munitions et que la résistance était tout à fait impossible, pour que les vo-

lontaires consentissent enfin à mettre bas les armes. Émerveillé de cette lutte admirable, le maréchal Radetzki ne put s'empêcher de dire aux officiers de son état-major : « Avouez, messieurs, que l'on ne peut refuser une capitulation honorable à des hommes capables d'une défense aussi héroïque. » Le combat avait duré dix-huit heures; les Autrichiens perdirent six mille hommes et eurent environ autant de blessés, les Italiens laissèrent deux mille des leurs sous les ruines de Vicence. En résumé ce combat a fait le plus grand honneur aux deux ennemis. Dans l'un et l'autre camp, on s'était battu avec un égal courage. A l'impétuosité des Croates, les volontaires, les gardes nationaux et les Suisses avaient opposé le plus beau sang-froid. Aussi lorque les vaincus défilèrent avec armes et bagages devant les vainqueurs, ceux-ci mirent-ils dans la façon de leur rendre les honneurs militaires un sentiment de respect qui en doubla le prix. La seule condition imposée par Radetzki à Durando aux termes de la capitulation fut celle de quitter avec ses troupes les provinces venètes et de ne pas combattre l'Autriche avant trois mois. Cette victoire, chèrement payée par l'armée impériale, acheva cependant de perdre le général Durando dans l'opinion d'un grand nombre de ses concitoyens. Sans partager l'enthousiasme du marquis d'Azeglio pour l'officier général dont il a été l'aide de camp, l'histoire impartiale repoussera les calomnies, et dira que Durando, s'il fut souvent malheureux dans ses inspirations, ne fut jamais criminel.

A cette époque on considéra avec raison la chute de Vicence comme le Waterloo de la Venétie. Elle entraînait inévitablement la perte de Padoue et de Trévise, parce que le comité de guerre séant à Venise se voyait forcé de rappeler à la hâte le reste de ses troupes,

trop faibles déjà pour la défense des vastes fortifications de la lagune. Les Autrichiens entrèrent donc à Padoue sans coup férir ; ils hésitèrent un moment à s'aventurer au milieu de la ville abandonnée craignant une embûche. Le peuple, de son côté, se crut trahi par ses chefs. Tous ignoraient les ordres d'évacuation donnés la veille aux troupes par le gouvernement de la république. Par un zèle mal entendu, Trévise refusa de se soumettre à la décision prise par les autorités militaires de Venise, et, à ses risques et périls, elle soutint jusque dans la soirée du 14 un combat inégal qui aboutit à une capitulation conforme à peu près à celle de Vicence. La perte de Trévise fut surtout funeste à la république venète en ce qu'elle lui fit perdre la seule fabrique de poudre existant dans ses États. Quelques jours plus tard, la forteresse de Palma Nuova, bloquée et attaquée depuis près de trois mois dut se rendre à son tour. Dès lors toute la terre ferme jusqu'au Pô se trouva reconquise par l'armée autrichienne. Il n'y eut plus que les lagunes et le fort d'Osopo à opposer à la marche victorieuse de Radetzki. C'est à dater de ce moment que Venise abandonnée à elle-même commença véritablement sa mémorable résistance. Manin, en exposant au peuple cette situation, ajoutait les réflexions suivantes : « Vénitiens, quelles que puissent être désormais les chances de la guerre, la mer est à nous et nos lagunes suffisamment fortifiées sont, vous le savez, inexpugnables. Le gouvernement veillera sur vous tous, mais il réclame de votre part, en échange de son dévouement, la confiance, la résolution et la concorde. » Ces simples paroles produisaient autant d'effet sur l'esprit de la population de Venise, que si on lui avait annoncé le secours d'une armée amie.

CHAPITRE VI.

NOMINATION DU GÉNÉRAL PEPE AU COMMANDEMENT DES FORCES DE VENISE.

Le roi de Naples, on s'en souvient, fut le premier prince de la péninsule qui accorda une constitution à son peuple (28 janvier 1848). Volontaire ou non, cette concession, de la part d'un gouvernement aussi absolu que celui de Naples, devait avoir pour résultat infaillible, d'entraîner l'Italie royaliste vers les libertés constitutionnelles. C'était, en quelque sorte, la première étape de la marche des esprits en faveur de l'indépendance nationale. *On m'a poussé, je les pousserai*, avait dit Ferdinand II, faisant allusion à la conduite de Pie IX et de Charles-Albert. Dans ce but, le 3 mai 1848, il confiait une armée de seize mille hommes au général Pepe, vétéran des guerres de l'empire, avec mission d'aller combattre les Autrichiens. Puis il envoyait dans les eaux de Venise la flotte magnifique que le peuple venait d'accueillir avec tant d'enthousiasme. Au moment du départ de ce corps expéditionnaire, le commandant en chef reçut du ministre de la guerre, Raffaele del Giudice, la dépêche suivante, qu'on peut considérer comme un manifeste hostile à l'Autriche : « Je dois prier Votre Excellence, en ce qui touche la conduite de l'armée qui lui est confiée, de se borner à la réunir sur la rive droite du Pô, et d'attendre là les instructions du gouvernement

sur la part active qu'elle devra prendre dans la guerre engagée pour délivrer l'Italie de l'étranger. Les dispositions les plus énergiques ont été prises afin d'obtenir sans retard qu'une convention soit arrêtée entre *les princes italiens*. Cette convention déterminera le rôle que nous devrons jouer dans cette lutte. Il est probable même que Votre Excellence en sera instruite avant que l'armée soit réunie ; dans tous les cas, le soussigné ne perdra pas un instant pour transmettre les instructions nécessaires. Votre Excellence voudra bien informer le ministre, le plus souvent possible, de tous les mouvements partiels ou d'ensemble, qui s'exécuteront d'après ses ordres. Le général en chef est autorisé, dans ce but, à expédier des courriers ou des officiers en poste, soit jusqu'à Giulianova où est notre télégraphe, soit jusqu'à Naples, si l'importance des nouvelles le commande. » Cette dépêche prouve clairement que si les princes italiens n'avaient eu en vue qu'une guerre d'indépendance et non une guerre personnelle, le roi de Naples, fidèle à sa pensée, les aurait *poussés*, c'est-à-dire qu'il serait certainement entré dans la ligue italienne organisée contre l'Autriche. Que fallait-il demander de plus à un souverain absolu? Est-ce que la péninsule n'aurait pas eu le temps, la guerre finie, de régler ses affaires intérieures? Dans l'opinion de tous les bons esprits, c'est une vérité incontestable, que les partisans de la propagande sarde ont contribué bien plus à perdre la cause de l'indépendance que certains républicains exaltés qu'ils accusent. Les prétentions ambitieuses de Charles-Albert étaient une menace indirecte aux droits de tous les autres souverains de l'Italie, y compris le pape ; car en présence de ce désir immodéré d'arrondir un royaume, Pie IX, Léopold et Ferdinand II, se

trouvaient sans cesse inquiétés, puisqu'il n'était rien moins question, au dire des courtisans piémontais, que de placer sur la tête du chef de la maison de Savoie cette couronne d'Italie qu'avait à une autre époque portée le plus grand capitaine des temps modernes. Aucun des trois souverains que nous venons de citer ne pouvait logiquement aider la fortune d'une maison ambitieuse qui les menaçait de si près. Déjà la révolution arborait en Sicile le drapeau de la séparation, tandis que les autres parties de l'Italie, et les princes eux-mêmes, étaient disposés à défendre le drapeau de l'union. Cette complication intempestive qui devait détacher le roi de Naples de la ligue italienne, était surtout due à l'influence des agents piémontais. Ils soufflaient le feu de la guerre civile, animaient à la révolte, et mettaient en avant un candidat de la maison de Savoie. C'est ainsi qu'ils obtinrent un moment que l'on repoussât la forme républicaine, pour nommer roi de Sicile un des fils de Charles-Albert. Il était évident que les forces unies de l'Italie entière pouvaient suffire à chasser l'Autriche et à l'empêcher de jamais rentrer sur le territoire de la péninsule, mais cela cessait d'être possible avec les seules forces de Charles-Albert. Le jour où Venise se serait donnée à lui, la lutte, il faut en convenir, cessait d'être italienne pour devenir piémontaise. Voilà précisément ce que Manin opposait sans cesse à ceux qui l'engageaient à imiter l'exemple de Milan. Cette noble cité avait cru servir un intérêt d'avenir en unissant ses destinées à celles du roi de Sardaigne, et elle n'avait, en résumé, servi qu'un intérêt d'ambition et de dynastie. A un autre point de vue, les partisans des idées républicaines exaltées, ne se conduisaient pas avec beaucoup plus de patriotisme que Charles-Albert. Ces démo-

crates auraient dû comprendre qu'il fallait respecter le repos des États du roi de Naples, quand celui-ci envoyait son armée et sa flotte combattre l'Autriche. Au contraire, c'est au moment même où Ferdinand II paraît le mieux disposé à soutenir l'indépendance italienne, c'est pendant que les troupes royales sont en marche, qu'une émeute formidable éclate à Naples. Le roi aussitôt rappelle son armée. Qui pourrait lui en faire un crime ? Quel est le gouvernement, républicain, monarchique ou unitaire, qui ne l'eût pas imité ? Où est l'homme d'État, le penseur, l'historien, fût-il même philosophe, qui, de bonne foi, oserait l'en blâmer ? On a dit, nous le savons, que cette émeute n'avait été, pour Ferdinand de Naples, qu'un prétexte qu'il fut heureux de saisir. C'est là, du moins, l'opinion de l'honorable commandant de l'armée d'opérations ; mais quand cela serait vrai, les auteurs de cette émeute en ont-ils eu moins tort de lui fournir l'occasion de reculer ? Non, cent fois non ; car si le roi de Naples eût abandonné de lui-même la cause de l'indépendance, sans pouvoir donner d'autre motif à cette désertion que celui du changement de sa volonté, l'histoire en aurait tenu compte ; elle aurait flétri le Bourbon, tandis qu'aujourd'hui elle est réduite, au contraire, à condamner les prétendus patriotes, qui, en donnant à Naples le signal de la guerre civile, fournirent au roi un légitime prétexte de rappeler ses troupes. Manin est le seul homme politique qui ait compris, en Italie, qu'il fallait ménager toutes les opinions et n'inquiéter ni le pape, ni le roi de Naples, ni le grand-duc de Toscane. C'est pour cela que le président de la république de Venise ne voulut jamais prêter les mains à la fusion avec la Sardaigne, projet blâmé même à Turin, par la crainte d'avoir Milan pour capitale.

Manin, nous l'avons vu, se tint toujours également éloigné de cette école de révolutionnaires rêveurs, capable, si on l'eût laissé faire, de mettre le feu aux quatre parties du monde.

Plus Italiens que soldats, quelques officiers de l'armée napolitaine refusèrent d'obéir à l'ordre de rappel de leur souverain. Ils étaient partis espérant tous servir glorieusement l'indépendance nationale; ils ne purent se résigner à rétrograder en face de l'ennemi pour aller faire la police intérieure du royaume. Un d'eux, le colonel Lahalle, commandant la seconde brigade, ne voulant ni désobéir ni reculer, se brûla la cervelle. Un autre le colonel Testa, succombant aux angoisses de ce retour, fut frappé d'apoplexie. Le général Pepe, qui avait conspiré toute sa vie en faveur de l'indépendance, déclara non-seulement qu'il n'obéirait pas aux ordres du roi, mais en sa qualité de commandant en chef de l'armée d'expédition, il donna le signal et l'exemple du passage du Pô. Les troupes à leur tour refusèrent de le suivre. En vain le major Ritucci, arrivé sur les bords du fleuve, s'était écrié : « De ce côté-là est l'honneur, de ce côté-ci est la honte! Deux bataillons de volontaires sous les ordres du major Moreno, une batterie d'artillerie et une compagnie de sapeurs furent les seules forces qui désertèrent la cause du roi de Naples pour servir celle de l'Italie. C'est alors que le général Pepe suivi de tout son état-major, vint prendre le commandement supérieur de l'armée vénitienne (15 juin 1848). Elle se composait de dix-huit mille hommes de troupes de terre et de quatre mille marins. Outre huit grands bâtiments de guerre opérant en commun avec la flotte sarde de l'amiral Albini, Venise possédait encore soixante-dix-sept petits navires pour la défense des

forts, des canaux et des côtes de la terre ferme. Enfin deux mille ouvriers travaillaient sans relâche dans l'arsenal à la construction de nouveaux bâtiments. A peine arrivé, le général Pepe, se réservant la direction en chef de toute l'armée, confia le commandement de la ville et de la forteresse de Venise au général Antonini. Puis, le même jour, aux applaudissements de la population, il passa en revue sur la place Saint-Marc les troupes de la garnison. Le soir il publiait l'ordre du jour suivant : « Officiers, sous-officiers ct soldats des milices italiennes, qui sous des noms divers combattez dans les provinces vénitiennes pour soustraire l'Italie entière au joug de l'Autriche, le gouvernement de Sa Sainteté, celui de Venise et le commissaire de la Lombardie ont désiré que je me misse à votre tête. J'ai accepté ce grand honneur, et si quelque chose au monde pouvait me consoler de l'abandon où m'ont laissé la plus grande partie des troupes que j'avais conduites sur les rives du Pô, ce serait de commander à des hommes tels que vous. La discipline est le fondement et la force de toute armée. Valeur, amour de la patrie, énergie de volonté, fermeté de desseins, vous possédez tout cela; mais ces qualités, qui vous rendent si supérieurs aux troupes que vous allez combattre, resteraient infructueuses sans l'unité du commandement et la promptitude de l'obéissance. Je m'appliquerai à les fortifier parmi vous; car, hors de ces conditions, en dépit de votre courage, de votre activité, de votre ardeur, vous n'obtiendrez pas sur l'ennemi les avantages que l'Italie attend de vous, appuyés comme vous l'êtes sur Charles-Albert, ce grand soutien de l'indépendance italienne. Raisonner, délibérer, cela convient entre frères, non pas entre soldats. Tout en

maintenant fermement la discipline, tout en sévissant contre les plus légères fautes que l'impunité aggraverait bientôt, je ne négligerai rien pour votre bien-être. Je rendrai compte à vos gouvernements respectifs de toutes les actions qui mériteront récompense; j'insisterai jusqu'à ce qu'il soit fait droit à mes demandes, et j'aurai soin que, par les journaux officiels, vos hauts faits dignes des destins renaissants de l'Italie, cette commune patrie pour laquelle vous avez tiré l'épée, parviennent à vos compatriotes, à vos parents, aux femmes dont vous recherchez l'estime et l'affection. J'espère vous prouver ainsi que, si une discipline juste et rigoureuse est la suprême nécessité de la guerre, mon cœur ne sera heureux que lorsqu'il pourra louer selon la vérité et récompenser selon le mérite. » Cet ordre du jour, peut-être un peu lyrique, produisit cependant une assez bonne impression sur l'esprit des troupes. Sous la forme emphatique d'un langage vieilli, elles reconnaissaient instinctivement le ton pénétré d'un homme dès longtemps habitué au commandement. Le général Pepe à quinze ans combattait déjà parmi les défenseurs de la république parthénopéenne. « C'est un de ces héroïques lutteurs qui à travers toutes les vicissitudes et tous les déchirements de la péninsule italienne n'a jamais désespéré d'y refaire une nationalité puissante qui la ramenât au rang des grands États de l'Europe[1]. »

En dehors de l'armée sarde, Pepe était alors la plus grande figure militaire de l'Italie. Son patriotisme d'ailleurs devait inspirer de la confiance, mais ses talents militaires étaient loin d'être à la hauteur

[1] *Mémoires du général Pepe*, préface de Pagnerre.

de son dévouement; et, bien que ce général ait exercé plusieurs fois de grands commandements, nous croyons que le gouvernement de Venise aurait pu faire un choix non pas plus honorable, mais peut-être plus heureux. Manin et Tommaseo, par les éloges exagérés qu'ils prodiguèrent au général Pepe à son arrivée à Venise, contribuèrent certainement à égarer les Italiens et cet officier lui-même, sur la nature des services qu'il pouvait rendre, et à grandir l'opinion déjà passablement favorable que celui-ci avait de sa propre personne; ses *Mémoires* en sont la preuve. Esprit éminemment chevaleresque, plein de générosité et de bravoure, aussi humain qu'intrépide sur le champ de bataille, Pepe, qui aurait fait un excellent général de division dans un nombreux corps d'armée sous les ordres d'un général en chef, n'avait ni la fermeté ni l'activité nécessaires pour tirer bon parti de l'excellente position militaire de Venise. Nous verrons qu'il y fit noblement son devoir, qu'il se comporta en vaillant soldat, mais en médiocre capitaine. Affaibli par l'âge, énervé par les souffrances morales d'un long exil, Pepe n'était pas l'homme des circonstances. Ce qu'il y a de singulier dans cette question du commandement des troupes vénètes, c'est que le général La Marmora que le gouvernement trouvait déjà trop vieux, fut remplacé par un autre général plus âgé que lui au moins de dix ans. Mais aux yeux de Manin le second avait sans doute sur le premier l'avantage de n'être pas Piémontais. C'était un avantage, en effet, à cause des projets ambitieux du roi Charles-Albert. Sous ce rapport, le choix du général Pepe n'entraînait aucun danger.

Le 18 juin 1848, l'armée autrichienne occupa

Mestre, et établit le long des lagunes un cordon militaire de neuf mille hommes destiné à intercepter toutes les communications de Venise avec la terre ferme. Ce cordon tenait à droite Fusine, Mira, Dolo, s'allongeait le long de la Brenta jusqu'à Cavanella, Cavarzere et Borgoforte. A gauche, il occupait Favoro, Dese, San Dona, la Cava et Cavallino sur le Sile. Malgré les rigueurs de ce blocus défendant sous peine de mort les rapports avec Venise, les habitants des provinces y conduisaient nuitamment des munitions et des approvisionnements de toute espèce. Au surplus, comme de part et d'autre alors les deux armées ennemies ne connaissaient pas bien leurs forces respectives, elles passaient leur temps à s'observer. Il n'y avait que de courts engagements entre les barques canonnières des Venètes et les batteries autrichiennes. Pendant cet intervalle, le général Pepe apporta tous ses soins à améliorer l'esprit des troupes et à obtenir des forces hétérogènes employées à la défense de Venise un peu plus d'ensemble et de régularité. Il disciplina et enrégimenta successivement ces divers corps de volontaires qui, intrépides durant l'action, étaient intraitables et insoumis dès qu'ils cessaient de se battre. Peu à peu les hommes d'un dangereux exemple furent expulsés des rangs de l'armée, quelques-uns même de la ville. On exerça toutes les troupes au maniement des armes, et dans le même temps la compagnie suisse, sous le commandement du brave capitaine Debrunner, fut habillée, armée, instruite et disciplinée. Les travaux des fortifications se complétèrent, et le général Antonini choisit dans la garde civique des hommes d'élite destinés à former une réserve importante pour le service des forts. Officiers et soldats, gouvernants et gouvernés, tous se pré-

paraient ainsi avec une égale ardeur aux luttes de l'avenir.

Après le départ de la flotte napolitaine, rappelée par l'ordre du roi, l'amiral sarde et l'amiral vénitien avaient déclaré Trieste en état de blocus. De son côté, Manin, prévoyant que les forces matérielles de Venise ne suffiraient pas toujours à l'entretien de son armée et de sa flotte, invita toutes les villes italiennes à recueillir des armes et de l'argent pour venir en aide aux défenseurs de l'Adriatique. Puis, afin sans doute de ne mériter aucun reproche dans la suite, le président de la république venète adressait au roi de Sardaigne un dernier appel, destiné évidemment à mettre ce prince en demeure de s'expliquer catégoriquement. Il était bien temps en effet que Venise sût si elle pouvait compter, oui ou non, sur l'appui énergique et désintéressé du Piémont. Voici cet appel qui ressemble beaucoup plus à une sommation qu'à une demande : « Sire, des bords de l'Adige comme des bords du Tessin, vous avez daigné nous faire entendre votre parole généreuse ; vous avez promis d'affranchir cette terre sacrée de la domination étrangère. Déjà vos armes glorieuses combattant notre ennemi commun dans sa guerre désespérée, déjà vos vaisseaux arborant la noble bannière italienne en face de la flotte autrichienne qui menace Venise, sont pour nous des preuves augustes de l'accomplissement de vos premières promesses. Cependant, sire, Votre Majesté daignerait-elle réitérer ces promesses aux populations venètes, en déclarant hautement que toutes ses aspirations et tous ses efforts n'ont d'autre but que d'affranchir totalement la patrie commune du joug étranger? Grâces vous soient rendues, sire, pour les sentiments tout italiens de vos promesses ; vous

avez toute notre confiance, et notre gratitude égalera les bienfaits auxquels vous nous aurez fait participer! L'Italie s'en remet à l'histoire du soin de vous récompenser dignement comme conquérant de son indépendance. » Il est inutile de faire ressortir ici l'importance de ces paroles ; elle doit frapper l'esprit des lecteurs, et le vote des députés venètes va bientôt leur servir de complément.

CHAPITRE VII.

FUSION AVEC LA SARDAIGNE.

Le 3 juillet 1848, à une heure de l'après-midi, avait lieu l'ouverture solennelle de l'Assemblée des représentants du peuple. Avant de monter au palais ducal, tous les députés ainsi que les ministres entendirent dans l'église Saint-Marc une messe du Saint-Esprit, célébrée par le cardinal patriarche. De là les membres de l'Assemblée furent introduits dans l'antique salle du *Maggior Consiglio*, où l'on vérifia les pouvoirs. Sur cent quatre-vingt-treize députés élus, cent trente-trois seulement étaient présents ; les autres n'avaient pu venir; leur province étant déjà occupée par les Autrichiens. A cinq heures, sur l'invitation du citoyen Rubbi, élu président de l'Assemblée à la majorité des voix, Manin prit la parole en sa qualité de président de la république. Il fit un exposé clair et rapide des faits qui s'étaient passés depuis le 22 mars, jour à jamais mémorable de la délivrance de son pays. Il rendit compte de tous les actes de son administration, franchement, sans fausse modestie ni orgueil. Il raconta ce qu'il avait fait, simplement, sans croire comme tant d'autres à l'infaillibilité de ses actes. Il ne revendiquait que la loyauté et le patriotisme de ses intentions. Plus d'une fois l'orateur mérita les applaudissements de l'Assemblée; car l'on remarquait que, dans cette exposition des actes d'un

gouvernement essentiellement collectif, il évitait avec soin d'attribuer à ses collègues la moindre des mesures qui eût pu indisposer contre eux l'opinion publique. Au contraire, s'il s'était trouvé par hasard quelque décision impopulaire à prendre, Manin en réclamait pour lui seul la responsabilité. Il rappela en peu de mots les graves motifs qui avaient nécessité la convocation de l'Assemblée et termina son discours en conjurant tous les députés venètes de ne prendre d'autre inspiration que celle de leur conscience et de leur patriotisme.

Le lendemain matin, à neuf heures, l'Assemblée entrait de nouveau en séance. Manin exposa les relations de Venise avec les autres États de l'Italie. Il montra comment, même après l'abandon successif de toutes les provinces qui avaient suivi l'exemple de la Lombardie, Venise, réduite à son seul territoire, pouvait encore se défendre du côté de la terre par le concours de tous ses bons citoyens, et du côté de la mer par sa flotte unie à celle du roi de Piémont. « On a conseillé, disait-il, au gouvernement, aussitôt après le départ de la flotte napolitaine, de solliciter l'aide de la France; mais nous n'avons pas voulu décider seuls, ajoutait Manin, une question aussi grave, et, avant d'agir dans notre intérêt particulier, nous avons demandé le concours du saint-siége, de la Toscane et du royaume de Piémont. Les deux premiers gouvernements ont répondu négativement, et le troisième ne s'est pas encore prononcé. » Ce discours de Manin a été violemment attaqué depuis, parce que, disent ses adversaires, « il couvrait d'un voile complaisant le mauvais vouloir des gouvernements italiens à l'égard de Venise dont il dissimulait ainsi la triste situation afin de pousser les esprits à la résistance. »

Que pouvait-on dire de plus significatif cependant que ces mots : « J'ai réclamé le concours de trois gouvernements libres de l'Italie. Les deux premiers ont refusé et le troisième a jusqu'ici gardé le silence? » N'était-ce pas, loin de jeter un voile sur la vérité, la faire connaître trop publiquement peut-être à l'Europe monarchique. Certes Manin n'était pas homme à renoncer si vite à l'indépendance conquise par son pays; mais le cours des délibérations de l'Assemblée venète fera voir que non-seulement il ne lui cachait rien, mais qu'il savait encore faire à l'intérêt public le sacrifice de ses opinions personnelles. Nous ne connaissons pas de plus noble dévouement que celui-là.

Après le discours de Manin, Castelli monta à la tribune pour porter la parole au nom de Camerata, ministre des finances. Le recueillement profond de tous les députés redoubla; chacun, sans doute, comprit que le sort de la république allait dépendre de ce discours. C'est qu'en temps de guerre surtout, l'argent est le mobile indispensable de toutes les déterminations, de tous les événements, de toutes les victoires importantes. Chose triste à dire, il n'y a pas dans l'Europe entière, un grand général, un illustre conquérant qui ne dépende d'un bon ministre des finances. Dès les premiers mots de Castelli, il fut facile de voir que, en face des dépenses énormes qu'entraînait journellement la situation exceptionnelle de Venise, et après l'épuisement successif de toutes les fortunes privées, soit par les dons volontaires, soit par les emprunts forcés, le ministre regardait la situation du pays comme tout à fait désespérée. Il énuméra une à une toutes les ressources absorbées, il compta le produit des impôts payés à l'avance, les trois millions enlevés à la société du chemin de fer, l'emprunt ef-

fectué sur les propriétés foncières de la Venétie; le tout formant déjà un déboursé de treize millions et demi. L'effet de ce discours sur l'Assemblée ne pouvait être douteux. C'était en quelque sorte la condamnation à mort de la république. Au fond, Castelli ne fut peut-être pas fâché d'en avoir ainsi prononcé la sentence; il y avait longtemps que cet orateur pouvait être considéré comme le chef du parti fusionniste dans le gouvernement. La frayeur l'avait décidé, et à chaque proposition où il s'agissait de prendre une détermination nouvelle, Castelli s'écriait : « Mais vous oubliez que nous n'avons plus d'argent, que le pays marche à sa ruine et que, si vous n'acceptez pas les trésors et les soldats de la Sardaigne, nous sommes tous perdus. » Il y avait un côté sérieux dans ces objections du ministre, mais ce qui en affaiblissait la valeur, c'est qu'il les avait déjà présentées en faveur de la fusion avec la Lombardie. Alors, on se le rappelle, les discussions sur ce sujet, ramenées, sans cesse par Castelli dans le sein du conseil, recommençaient tous les jours. Souvent Tommaseo était absent; présent il parlait peu, ou bien fatigué ou irrité, il sortait. Manin restait donc seul pour supporter le poids de la lutte. Une fois il y eut une attaque des plus vives qui, commencée à six heures, dura jusqu'à trois heures du matin. De guerre lasse, brisé de fatigue, Manin eut la faiblesse de signer alors une lettre contenant le principe de la fusion avec la Lombardie. L'effet de cette déclaration avait seulement pour résultat de décider que les destinées du pays Lombardo-Vénitien, au lieu d'être fixées par deux assemblées, seraient fixées par une seule. Mais il demeurait établi, quant aux autres conditions, qu'on ne voterait pas ur ces destinées autrement qu'en assemblée élue d'après

une loi électorale identique et sur laquelle les deux gouvernements devraient préalablement se mettre d'accord. A peine eut-on reçu en Lombardie cette lettre favorable à l'union, que le gouvernement milanais, manquant à tous les égards dus à un peuple ami, sans en donner avis, sans demander participation, décréta que tous les habitants de la Lombardie seraient appelés, non pas à élire une assemblée de concert avec les Venètes, comme cela venait d'être convenu, mais à voter sur des registres ouverts, par *oui* et par *non*, la fusion avec le Piémont ; ce qui pourrait, en commémoration de l'acte du 2 décembre, s'appeler un plébiscite à la lombarde. Il eut le résultat qu'obtiennent tous les plébiscites. Dans chaque commune, le curé disait aux paysans : « Voulez-vous retomber de nouveau sous le joug autrichien ? » Tous répondaient *non*. Alors vous voulez le Piémont, car lui seul est en état de vous défendre, et tous les paysans de dire *oui* et de signer. Les fusionnistes de la terre ferme venète, c'est-à-dire des provinces, procédaient ainsi : « Vous avez déclaré, disaient-ils au gouvernement, que la Venétie partagerait le sort de la Lombardie, et la Lombardie ayant voté la fusion avec le Piémont, vous devez pour partager son sort, vous faire à votre tour Piémontais. » Toutefois afin de conserver certaines formes, ils proposaient, par l'intermédiaire des comités départementaux, au gouvernement de Venise de décréter l'ouverture des registres, comme on l'avait fait en Lombardie, afin de connaître l'esprit des populations, déclarant que si l'on n'agissait pas ainsi, ils se réuniraient quand même. C'est alors que le gouvernement venète en avait appelé à la suprême décision de l'Assemblée. Or, dans toute cette lutte, c'était Castelli qui, de bonne foi, nous avons hâte de le dire, avait joué le

principal rôle. Il était donc naturel qu'au moment où lui, Castelli, venait invoquer, en faveur de l'annexion à la Sardaigne, les mêmes motifs qu'il avait invoqués en faveur de l'annexion à la Lombardie, Manin, corrigé par l'expérience de sa première faute, s'y montrât opposé. Personne d'ailleurs n'ignorait à Venise que l'envoyé de Milan, *Restelli*, et celui du Piémont, Rebizzo, ayant sous leurs ordres une nuée de missionnaires, avaient été les véritables apôtres de cette fusion, à laquelle les populations n'étaient nullement préparées. C'est seulement sur cette unique question de la fusion lombarde que Manin et Tommaseo se trouvèrent un moment en désaccord. Jusque-là, depuis le 23 mars, ils avaient toujours soutenu les mêmes principes, partagé les mêmes idées, marché du même pas vers le même but, l'affranchissement définitif de leur patrie commune. Sous un gouvernement collectif, c'est un devoir impérieux pour tous de cacher le moindre signe de dissentiment, si l'on ne veut pas affaiblir son autorité. Ni Manin ni Tommaseo n'eurent d'efforts à faire en ce sens; à part quelques nuances de détail, l'un comme l'autre étaient sans cesse du même avis dans l'adoption des mesures importantes. On peut dire que l'union intime de ces deux chefs de la révolution fut à cette époque d'un grand secours pour la prospérité de la république. Leur double influence tirait une force nouvelle de l'accord parfait régnant entre deux hommes doués de qualités si différentes. Chez Tommaseo, âme fière, cœur chevaleresque, esprit indépendant, l'amour du pays était subordonné au sentiment de la considération personnelle. Pour Venise il aurait volontiers sacrifié sa fortune, sa liberté, sa vie, tout, hormis ce qu'il appelait sa dignité d'honnête homme. Il n'y avait là

aucun calcul mesquin de vanité, mais bien au contraire l'instinct secret, légitime, naturel d'un écrivain de génie, d'un poëte, voix intime l'avertissant sans cesse qu'il avait une grande et pure renommée à sauvegarder. Enfin il se serait volontiers résigné à dire lui aussi, comme un roi de France prisonnier : *Tout est perdu fors l'honneur !*

Plus pratique et plus disposé par conséquent à tenir compte des nécessités de la vie politique, Manin, avec la même droiture d'intentions que son collègue, apportait peut-être dans ses actes une philosophie moins élevée, mais en même temps il y mettait plus encore de véritable patriotisme. En un mot, il eût fait bon marché de l'opinion que les autres pouvaient avoir de lui, s'il se fût agi de servir mieux les intérêts de l'Italie. Il mettait toujours cette considération en première ligne, les autres n'étaient pour lui que des détails presque insignifiants. Maintenir intacte sa réputation d'habileté politique, conserver sa dignité personnelle, lui semblait chose utile ; mais ce n'était pas assez pour lui, il fallait avant tout et à tout prix sauver le pays. L'heure approchait du reste où ces deux hommes allaient soutenir seuls devant l'Assemblée des députés venètes la cause de la république, abandonnée par ceux-là mêmes qu'elle avait comblés de ses bienfaits, et qu'elle se croyait en droit d'appeler à sa défense au jour de sa détresse.

C'était toujours pendant la séance du 9 juillet, le ministre de la marine Paolucci avait été à peine écouté en succédant à la tribune à Castelli dont les graves paroles avaient vivement impressionné l'auditoire. Tout le monde sentait que la véritable question n'avait pas encore été attaquée, et l'on attendait dans cette disposition fébrile et ardente qui précède les

grandes luttes parlementaires. Ce fut alors que l'on vit paraître à la tribune la figure pâle, osseuse, méditative du poëte Tommaseo. Comme il ne demandait jamais la parole que dans les occasions solennelles, sa présence produisait toujours un très-grand effet. « Citoyens représentants, dit-il, avant que vous vous prononciez sur les destinées de la patrie, dans cette salle qui fut témoin de tant de résolutions généreuses, sûr de votre attention impartiale, je dirai mon avis sans sortir des limites de la question, mais toutefois en m'élevant un peu au-dessus d'elle, car de haut, la vue embrasse mieux les objets. Certes, pour un sujet comme celui qui nous occupe, il aurait fallu un meilleur moment que celui-ci, où la guerre rugit à nos portes et où la différence des opinions peut nous être plus nuisible encore que le canon ennemi. Mais puisque les circonstances nous imposent cette cruelle nécessité, il importe qu'au moins l'Assemblée devant laquelle j'ai l'honneur de parler se prononce après une discussion calme. Il s'agit tout d'abord de savoir si nous devons arrêter notre sort immédiatement, ou bien seulement lorsque la guerre sera terminée, et si une prompte décision est absolument nécessaire, utile, honorable. Pour qu'on la crût absolument nécessaire, il faudrait démontrer que le roi de Sardaigne, tout en pouvant nous porter secours, ne le veut pas, par cela seul que nous ne répondons pas de suite à une chose qu'il n'a point demandée. Il faudrait alors prêter au roi Charles-Albert des paroles tout à fait contraires à celles qu'il a prononcées.

« Ceux qui croient indispensable de précipiter la délibération supposent que le roi aurait tenu aux Vénitiens le langage suivant : Je puis vous délivrer de l'ennemi qui vous environne, je puis vous envoyer

des hommes, des armes, de l'argent; je puis ressusciter dès à présent l'honneur de l'Italie, mais je ne veux pas le faire, à moins que vous ne m'accordiez d'avance le prix de mon bienfait. Ces paroles, ce n'est pas moi qui les attribue au roi, ce sont ceux qui font semblant de l'exalter, de le protéger, comme s'il avait besoin de protection. Par des louanges imprudentes, ceux-là couvrent son nom d'une telle tache que tout son sang honorablement versé dans les batailles italiennes ne suffirait pas à la laver; car les actions généreuses dont le but n'est pas généreux ne sont que des spéculations usuraires, et celui qui est venu combattre, sans établir d'avance aucune condition, n'a donné à personne au monde le droit de le traiter comme un marchand d'âmes humaines, comme un accapareur de peuples. Si jamais il devait y avoir une raison pour laquelle le roi pût nous priver de son secours, ce serait l'outrage qu'on lui fait par cette interprétation calomnieuse de sa volonté. Si une femme, se trouvant en danger de mort, disait spontanément à celui qui, sans mot dire, lui tendrait la main pour la sauver : Je vous donne mon honneur. Le libérateur indigné pourrait lui répondre : Malheureuse, qui te l'a demandé? Charles-Albert accourut spontanément, il n'exigea de nous aucune promesse, et il prit l'engagement solennel de ne pas remettre son épée dans le fourreau tant qu'une seule baïonnette autrichienne réfléchirait la lumière du soleil d'Italie. Craindre qu'à moitié de son œuvre il ne demande l'accomplissement de conditions qu'il n'a jamais posées, c'est mettre le roi de Sardaigne au-dessous du roi de Naples; car Ferdinand n'a pas fait à la face du monde une si haute promesse. En ne poussant pas les peuples de l'Italie à la guerre, il ne s'est pas imposé

envers eux l'obligation de la générosité. Non-seulement je n'impute pas au roi des desseins si criminels, mais je crois fermement que ceux-là mêmes qui nous menacent de l'abandon de Charles-Albert, si nous ne nous réunissons pas au Piémont, flétrissent le nom de ce prince plus que ne pourraient le faire ses ennemis les plus acharnés. Je pose en fait au contraire que si Venise, dans ce contraste d'intérêts et de sentiments, dans ce bruit de paroles et d'armes, ne précipite pas l'arrêt de ses destinées, non-seulement elle ne fera au roi ni tort ni dommage, mais qu'en invoquant son humanité ainsi que celle de son peuple fort, et en montrant qu'elle se souvient de ses paroles, elle l'amènera au point de faire des actions plus généreuses et plus grandes que s'il combattait pour un État à lui. Car plus l'intention est noble, plus les actions sont glorieuses, et pour atteindre un but déshonorant on ne peut employer que des moyens honteux : ainsi le veut la justice éternelle des choses. Charles-Albert dans le fond de sa conscience sent mieux que je ne saurais le dire qu'il n'obtiendra jamais la victoire si la lutte n'est pas dégagée des misérables questions de dynastie. Que s'il savait quelle honte lui font ceux qui en véritables publicains extorquent des peuples un tribut de déshonneur réciproque, il renierait cette indigne médiation et punirait, comme coupables de lèse-majesté et de lèse-humanité, ceux qui lui infligent de si tristes récompenses. Quant à moi, je répète que les efforts faits par quelques-uns afin de préjuger la question, je ne les attribue pas à des intentions coupables, mais à un jugement inconsidéré et même à un désir trop ardent du bien; comme il en est de celui qui cueille un fruit vert pour en faire à d'autres un cadeau inutile et malsain.

« Venise, en proclamant son gouvernement *comme provisoire*, n'a-t-elle pas laissé à la Nation la liberté de le changer? A-t-elle, par des menaces, par des embûches ou de simples exhortations, agi sur les provinces pour les faire adhérer à la république? Et quand après leur adhésion spontanée, elles ont elles-mêmes changé de drapeau avant le temps, ne se sont-elles pas exposées au délaissement dont elles se plaignent aujourd'hui? L'injustice et la cruauté de pareilles accusations sont si manifestes que les répéter seulement suffit pour les réfuter; et, dans la douleur qu'elles réveillent, ce qui console c'est de penser que les hommes qui se servent de tels moyens et se laissent aller avec tant d'acharnement contre un pays désolé par la guerre, avouent hautement qu'il n'est pas si méprisable, ce principe républicain, puisqu'ils lui donnent tant d'importance. La seule raison qu'on apporte à l'appui de ce que je conteste, c'est la nécessité urgente. Cette parole, traduite en langue vulgaire, n'a d'autre signification que celle-ci : Décidons-nous immédiatement, de crainte que si l'on retarde, Charles-Albert, l'Italie et toutes les nations de l'Europe conjurées ne nous livrent à l'Autriche. Les contrats que scelle la peur sont annulés par toute loi humaine et divine, et nous voudrions, délibérant entre le bruit du canon autrichien et le bruit du canon sarde, faire une chose qui engage, non-seulement notre sort à nous, mais le sort de l'Italie, le sort de nos successeurs, qui n'ayant plus ni crainte, ni espoir, nous demanderont compte de cette conduite et feront un jour peser sur nous une responsabilité terrible! Citoyens, quelque détermination que vous preniez en cette circonstance difficile, ce serait bâtir un édifice sur le sable et le lendemain pourrait la

changer, cette détermination, à la honte et à la douleur communes, parce que la peur ne peut ni rallier les esprits, ni unir les provinces, ni asseoir les États sur des fondements solides. Ne craignez pas, la vraie fusion se réalisera d'elle-même, mais par d'autres moyens plus nobles et plus dignes; et si l'on doit composer en Italie un grand et puissant État, l'amour réfléchi, la reconnaissance spontanée des peuples, leur dévouement, sauront bien l'organiser. Si Charles-Albert (c'est ainsi que je dirais à certaines personnes qui ne sont pas dans cette enceinte) doit être votre roi, commencez par l'honorer de votre respect; ne lui lancez pas la couronne au visage comme une arme offensive; croyez à la dignité d'autrui comme à votre propre dignité; croyez à votre avenir, et ne confondez pas ensemble, dans un rêve effrayant, Legnago et Campo Formio. Parlez à sa conscience avec la hardiesse de la conscience; dites-lui : Sire, on vous calomnie, élevez votre voix pour démasquer ces faux accusateurs. Répétez la noble parole que vous avez prononcée en tirant votre royale épée. Vous vîntes combattre sans marchander le prix des batailles, et ces gens-là voudraient faire de vous un aventurier, cherchant, non pas la récompense, mais le salaire. Ils se disent vos amis et conspirent contre votre honneur. La haine autrichienne, croyez-le, n'est qu'une caresse en comparaison de leur imprudent amour. A ces paroles, parties du fond de la conscience, répondrait la conscience du genre humain. Avant de délibérer, interrogez ainsi le roi, et attendez du moins sa réponse. Mais, quelque parti que vous preniez, je vous prie de songer à une chose, c'est que ni le roi, ni d'autres princes, ne pourraient vous débarrasser à l'instant de l'ennemi, vous fournir de l'argent et des

troupes; que, par conséquent, vous seriez forcés pendant quelque temps encore de vous défendre et de vous soutenir vous-mêmes. Et, quand il n'y aurait en cela aucune nécessité, il y aurait toujours une dette sacrée d'honneur. Songez à votre défense, comme si ni Charles-Albert, ni d'autres, ne pouvaient vous secourir, ou bien vous périrez. Et, pour ne pas périr, il faut que le nouveau gouvernement fasse tout ce que le nôtre n'eut pas le temps ou les moyens de faire. Il faut raviver l'ardeur attiédie des esprits; rendre plus forte la puissance du sacrifice; faire des actions généreuses un aliment journalier de l'âme. Il faut encore combattre les habitudes d'inertie, de mollesse, de luxe et de légèreté, et ne pas se préoccuper du titre de gouvernement provisoire au point de ne pas songer à fonder des institutions durables. Il reste encore beaucoup à faire; ne croyez donc pas qu'en tranchant aujourd'hui la question de votre sort, vous feriez disparaître le danger. Vous auriez un poids sur la conscience et une humiliation de plus, mais pas un devoir ou une douleur de moins. Voyez la Lombardie, malgré sa fusion avec la Sardaigne, ne recommence-t-elle pas ses sacrifices comme si elle était seule et non pas à l'ombre d'un roi? Croyez-le, si cette ombre d'un roi devait unir et rendre heureuse l'Italie, moi le premier, je le proclamerais seigneur de Venise et j'écrirais son titre avec mon sang. Que Dieu accomplisse mes souhaits envers cette terre chérie et éloigne mes pressentiments douloureux! »

Un long frémissement parti de tous les bancs de l'assemblée accompagna les derniers mots de l'orateur. Ce discours solide, plein de vérités et de franchise, prononcé devant un auditoire prévenu, n'excita que des colères. La modération plus apparente que

réelle de ce beau langage, l'à-propos et la sagesse dont il était empreint, blessaient ceux-là surtout qu'il affectait d'épargner. Il faut avoir entendu Tommaseo à la tribune, pour comprendre et juger tout ce qu'il y avait d'amer, de sarcastique et de dédaigneux dans le discours du poëte à ses adversaires. Le chef des fusionnistes, Castelli, déconcerté, pâle, immobile, semblait une statue clouée sur son banc. Du regard il interrogeait ses collègues pour savoir lequel d'entre eux allait oser répondre. Ce fut Paleocapa, ministre de l'intérieur. Il le fit d'une façon assez embarrassée, en homme qui ne se sent pas de force à lutter contre la puissance du patriotisme et du génie. Il parla longuement cependant pour dire peu de chose, déclarant que la fusion avec la Sardaigne était, malgré ce qu'on venait d'entendre, un acte juste, prudent et politique, qu'il fallait accomplir sur-le-champ. Puis il termina en réclamant pour lui l'honneur d'être un homme *pratique et positif*. Ce dernier trait de Paleocapa était une allusion directe lancée en guise de satire à Tommaseo, dont la haute éloquence lui paraissait nébuleuse. L'illustre poëte ne répondit à cette transparente apostrophe que par un léger sourire. Sans doute il pensait en ce moment avec le moraliste qu'il y a des blâmes qui louent et des éloges qui blâment. Malheureusement l'assemblée vénète, gagnée presque tout entière au parti de Charles-Albert, était fermement décidée à lui donner gain de cause en dépit de l'opposition de Tommaseo et de Manin. Ce grand citoyen, jugeant la partie perdue, demanda alors la parole et dans un sublime effort il dit : « Je m'adresse à vous comme député et non comme président. Je professe toujours la même opinion que le 22 mars, lorsque dans l'arsenal et sur la place

Saint-Marc je proclamai la république (signes d'approbation d'un côté; violents murmures de l'autre). Beaucoup qui avaient alors comme moi cette opinion ne l'ont plus aujourd'hui; la mienne n'est pas changée, ne changera jamais; mais la situation est autre; *l'ennemi est devant nos portes*; il souhaite notre désunion; je ne veux prononcer que des paroles de paix et de concorde. Un parti doit céder dans l'intérêt de Venise en danger; ce parti ce sera le mien, et c'est pour cela que je m'adresse de préférence à mes frères politiques, aux nobles et généreux républicains, en leur disant : Je réclame de vous un suprême sacrifice; oubliez qu'il y a dans cette enceinte des royalistes et des démocrates, et soyons tous Italiens (applaudissements prolongés). Tout ce qui a été fait jusqu'à présent et tout ce qu'on fait en ce moment n'est que provisoire; mais l'avenir nous appartient et l'assemblée décidera d'une manière définitive à Rome! » A ces mots, continue la *Gazette d'Augsbourg* (car c'est elle que nous citons textuellement[1]), de bruyants applaudissements éclatent de tous les côtés; les députés se pressent autour de Manin, félicitent et embrassent l'homme magnanime qui a su sacrifier au bien de l'État, et d'une manière si noble, ses intérêts, son pouvoir et ses convictions. A la suite de ce discours, Manin fut emporté sans connaissance hors de la salle. « Je n'ose pas, continue le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, décrire cette scène. L'émotion était profonde, générale. L'abdication de Manin a anéanti ses ennemis eux-mêmes qui triomphaient déjà intérieurement de sa défaite. » Au milieu de cette agitation, le ministre Castelli monte à

[1] Numéro du 20 juillet 1848.

la tribune et s'écrie dans un élan d'enthousiasme : « Maintenant la patrie est sauvée, vive Manin ! » On soumit alors à l'assemblée cette première question : *Doit-on résoudre immédiatement la destinée de Venise ou attendre la fin de la guerre?* Sur cent trente-trois députés votants, cent trente se prononcèrent en faveur d'une décision immédiate. On passa ensuite à la seconde question : *Notre État doit-il continuer à exister isolément ou doit-on le réunir au Piémont?* L'annexion fut admise à la majorité de cent vingt-sept voix. Ce résultat officiellement proclamé, Castelli prit de nouveau la parole : « Toute divergence d'opinion a cessé, dit-il, par la générosité d'un grand citoyen. (Vifs applaudissements.) L'Italie est conservée à Venise et Venise à l'Italie. C'est pourquoi je vais soumettre à votre jugement la formule de l'incorporation de toutes les provinces vénètes au Piémont. » Ainsi succomba, après cinq mois d'une honorable et laborieuse existence, la république démocratique, proclamée à Venise par Manin le 22 mars 1848.

Le soir même de cette séance mémorable dans les fastes de l'histoire italienne, Manin et Tommaseo résignèrent leurs fonctions, et Stieglitz, le noble poëte, fidèle à ses vieux principes et à son opinion publiquement exprimée, quitta les rangs de la garde civique, où il avait déjà si glorieusement marqué sa place. Le lendemain, 5 juillet, l'assemblée se réunit pour procéder à la nomination d'un nouveau ministère appelé à fonctionner jusqu'à la remise définitive du pouvoir entre les mains royales, c'est-à-dire jusqu'à la ratification officielle de la fusion par les chambres piémontaises. Dès le premier tour de scrutin, le nom de Manin passa à une grande majorité, et il allait être

sans doute encore réélu président, lorsqu'il dit : « J'ai déclaré hier que je restais républicain. En présence des dangers qui menacent mon pays, j'ai cru devoir faire un sacrifice, mais je n'ai nullement entendu renier un principe. Je ne pourrais être le ministre d'un roi que pour servir l'opposition. Reportez donc sur un autre que moi vos libres suffrages. A l'heure qu'il est, nous ne devons tous songer qu'à une seule chose, combattre ensemble l'ennemi commun, l'Autriche. Après la guerre, si la question politique peut de nouveau être fraternellement agitée, nous nous retrouverons tous dans cette enceinte. » Est-il possible de décliner plus honorablement le pouvoir, et l'histoire parlementaire en France a-t-elle enregistré beaucoup d'actes aussi nobles que celui-là? Qu'en pense M. de Montalembert lui-même, qui naguère encore écrivait que le rôle des assemblées de 1848 avait été misérable en Italie. L'assemblée de Venise du moins se montra reconnaissante pour le dévouement de Manin en décrétant *qu'il avait bien mérité de la patrie*. Castelli fut nommé président du nouveau gouvernement, dont Paleocapa, Camerata, Paolucci et Cavedalis devinrent les ministres. Tous ensemble annoncèrent au peuple leur entrée en fonctions par la proclamation suivante : « Citoyens de la province de Venise, l'assemblée des représentants a statué, à la presque unanimité, sur votre situation politique. Dans l'intérêt de Venise, autant que dans celui de la nation entière, elle a décrété la réunion immédiate de la ville et de la province aux États sardes, et cela aux mêmes conditions que la Lombardie, avec laquelle nous demeurons constamment unis, et dont nous partageons le sort politique. Ce décret est une imitation de celui qui a été rendu par les provinces

vénitiennes au moment où elles n'avaient pas encore été envahies par l'ennemi. Ainsi s'accomplira le vœu de la péninsule, qu'il se forme une union forte et compacte de la haute Italie; union qui peut seule mettre ce beau pays à l'abri des dévastations de l'étranger. L'assemblée nous a choisis pour mettre ses décrets à exécution et diriger provisoirement les affaires publiques. En nous chargeant de cette mission importante, nous n'avons été uniquement guidés que par l'espérance que cette concorde qui règne dans l'assemblée régnera aussi parmi les citoyens qui l'ont choisie pour les représenter. Gouverner le pays sans cet appui et conduire à bonne fin un acte politique aussi important, est une œuvre difficile qui exige d'autres forces que les nôtres. Notre zèle, nous l'espérons, suppléera à tout. Un grand citoyen qui n'a pas voulu rester aux affaires publiques, malgré la confiance générale dont il était entouré, vous a dit, en se retirant, que si la concorde régnait parmi vous, vos lagunes seraient inexpugnables. Vous écouterez sa voix et la nôtre, vous savez qu'elles émanent de cœurs animés du plus ardent amour pour la patrie. »

CHAPITRE VIII.

DÉFAITE ET TRAHISON DU ROI CHARLES-ALBERT.

A peu près vers le même temps où l'administration nouvelle inaugurait à Venise son avénement aux affaires, en attendant l'arrivée des commissaires du gouvernement sarde, les patriotes enrôlés sous les drapeaux de la république exécutaient de vigoureuses sorties contre les troupes autrichiennes. L'attaque de Cavanella fut la première et non pas la moins brillante de la campagne. Le fort de ce nom, situé un peu en avant de Brondolo à la tête du canal qui joint l'Adige à la Brenta, était occupé par l'ennemi, et ce point important facilitait ses communications avec le dehors. Les Vénitiens voulurent essayer de le reprendre. En conséquence, seize cents hommes, munis de quelques pièces d'artillerie légère, sortirent de Brondolo dans la nuit du 6 au 7 juillet, sous le commandement du général Ferrari. Ils passèrent silencieusement le canal sur des barques, et, arrivés à Sant Anna, ils furent dirigés en trois colonnes sur Cavanella. La première, celle de gauche, était conduite par le brave lieutenant-colonel Ulloa; elle suivit l'Adige, qu'elle traversa aux Portesines; la seconde, celle du centre, prit la route de Romeo, et enfin la troisième, celle de droite, s'avança en longeant la rive du canal de Valle. Le feu des trois colonnes et de l'artillerie contraignit les détachements

autrichiens à rentrer à la hâte dans le fort. Alors les soldats de Venise, animés d'un enthousiasme indescriptible, s'avancèrent jusqu'à une portée de mousquet des retranchements ennemis; et là, s'étant emparés de deux petites maisons, situées en face de Cavanella, ils dirigèrent, des toits et des arbres voisins, une fusillade qui causa un grave dommage dans les rangs autrichiens. Malheureusement, ceux-ci, ayant été avertis de l'attaque, avaient eu le temps de recevoir la veille des renforts considérables de Cavarzere. Cette circonstance imprévue força le général Ferrari à ordonner la retraite; elle s'exécuta au grand mécontentement de ses troupes, à qui il en coûtait de renoncer à l'espoir glorieux de la prise de Cavanella. Un moment même les bataillons lombards manifestèrent une certaine résistance que les officiers eurent quelque peine à vaincre. La perte avait été d'une centaine d'hommes du côté des Italiens; celle de l'ennemi, d'après toute probabilité, dut être beaucoup plus considérable.

La sortie de Malghera eut lieu le surlendemain, 9 juillet; la compagnie suisse, les volontaires romains, les chasseurs napolitains et un corps d'indigènes enlevèrent, au pas de charge, toutes les positions de l'ennemi entre Mestre et Malghera. Les Autrichiens, poussant leurs travaux de siége avec activité, étaient parvenus à élever un formidable retranchement le long du canal, et ils s'apprêtaient même à braquer une batterie contre la lunette nº 12 de la forteresse. Un instant suffit pour détruire tous ces ouvrages. Quelques maisons isolées qui avaient servi d'avant-postes aux Autrichiens furent livrées aux flammes. La nuit vint mettre un terme à ce vigoureux combat et forcer les troupes vénètes à rentrer dans

Malghera avec une grande quantité d'armes et de munitions abandonnées par l'ennemi dans les positions qui lui avaient été enlevées. La compagnie suisse du capitaine Debrunner, chargée plusieurs fois par les dragons autrichiens, s'était vaillamment défendue. Échelonnée pour couvrir la retraite, elle rentra la dernière dans la forteresse. Le reste de la garnison qui avait assisté au combat du haut des glacis salua, par mille acclamations, la bannière helvétique revenant criblée de balles. Ces divers épisodes de la guerre, escarmouches d'avant-garde, n'amenaient pas de grands résultats, mais ils offraient cet avantage que, en entretenant l'activité des troupes, ils les préparaient à ces rudes batailles dont ils n'étaient encore que le prélude.

A cette époque, il se passa à Venise un fait qui mérite de ne pas rester en oubli. Dès les premiers jours de juillet, le lieutenant-maréchal Welden, commandant un des corps d'opération de l'armée autrichienne en Italie, s'était adressé au président de la république de Venise pour obtenir un échange de prisonniers. Cette demande[1], faite en termes pleins de courtoisie et de loyauté, arrivait le jour même de la première réunion de l'assemblée vénète. Au sortir de la séance, Manin écrivit au maréchal que, ne faisant plus partie du gouvernement, il ne pouvait lui répondre qu'en qualité de simple citoyen. Et le 11 juillet 1848, alors que l'on connaissait déjà à Vienne le renversement de la république et par conséquent la retraite de Manin, le général en chef de l'armée ennemie devant Venise lui adressait les lignes suivantes : « Monsieur, les sentiments qu'exprime la lettre que vous m'avez fait

[1] Voir aux documents.

l'honneur de m'écrire le 7 courant, me font regretter que les lagunes nous séparent; mais j'ai sujet de me réjouir infiniment de ne pas m'être trompé dans l'opinion que j'avais conçue de votre personne et de trouver aussi dans l'homme sévère de la loi et de la justice le noble sentiment de l'humanité. Des discussions ultérieures sur les causes et les effets ne peuvent avoir lieu entre nous, tant que nous serons hostilement placés vis-à-vis l'un de l'autre. Il doit nous suffire de déplorer tous les deux une guerre dévastatrice, en la considérant, de même que le déluge, comme un châtiment de notre folie, châtiment envoyé par la Providence, et auquel nous ne pouvons opposer que la patience et le courage. Peut-être la raison reviendra-t-elle ! Ce ne sera pas du moins, je l'espère, en suivant les errements du passé, mais bien ceux que réclame le temps présent. Alors, monsieur, je m'estimerai bien heureux de pouvoir me rencontrer fraternellement avec une intelligence aussi éminente que la vôtre. J'ajouterai encore un mot relativement à l'article 7 de la capitulation de Palma Nuova, qui concerne les croisés vénitiens. Cet article établit qu'ils seront dirigés sur Venise sans fixer la route ni le temps. J'ai pris à cet égard les dispositions qui m'ont paru les plus convenables pour notre sûreté et pour la leur, et je ne puis admettre qu'ils aient été maltraités. » Puis au bas de cette lettre on lisait ces mots : *A Daniele Manin, citoyen de Venise.* Tel était le prestige inspiré à tous par l'honorable caractère de cet homme, que même, lorsque descendu du pouvoir, il cessait d'être quelque chose dans le pays qu'il avait délivré, c'était encore à lui, à sa loyauté, à sa bonne foi, qu'on en appelait du sort des prisonniers. Je ne sais si je m'abuse, mais cette lettre d'un ennemi

à un ennemi, lettre qui honore au moins autant la main qui l'a écrite que celle qui l'a reçue, doit être pour Manin une des récompenses les plus douces de sa vie politique. Il appartenait de plein droit à l'historien qui s'est chargé de la raconter, cette vie si utilement remplie, de ne pas en laisser perdre une des plus précieuses pages.

Nonobstant les promesses faites au nom du roi Charles-Albert, l'argent n'arrivait pas dans les caisses de Venise, et Castelli qui, sous la république, avait si souvent engagé ses concitoyens à se réunir au Piémont afin de multiplier les ressources de la défense, les voyait diminuer avec une effrayante rapidité sans pouvoir y porter remède. Vainement le ministère avait-il décrété un impôt sur les matières d'or et d'argent, une retenue proportionnelle sur les traitements et pensions de tous les fonctionnaires, vainement même avait-il fondé une banque publique d'escompte au capital de quatre millions, divisé en huit mille actions garanties par les gouvernements vénète et lombard[1]; ces ressources étaient insuffisantes, et les habitants des lagunes commencèrent alors à ouvrir les yeux et à comprendre clairement que cette fusion tant vantée qui devait faire de Venise un Eldorado encombré de richesses et une forteresse défendue par des troupes royales, ne lui apporterait, comme l'avait prédit Tommaseo, *ni un secours de plus, ni un danger de moins*. On se demande encore à présent par quelle étrange illusion des hommes aussi intelligents que Castelli, que Paleocapa, que Cavedalis, avaient pu se persuader et persuader à leurs concitoyens que Char-

[1] A la fin du XII[e] siècle, ce fut Venise qui créa la première en Europe ce qu'on appelle aujourd'hui encore une banque d'escompte.

les-Albert, qui manquait d'argent pour son propre compte, pourrait en envoyer dans les caisses publiques de Venise. De déception en déception, la pauvre ville, égarée par quelques meneurs ambitieux ou aveugles, ne devait pas tarder à regretter l'administration consciencieuse et honorée de Manin; et comme cela arrive souvent, ceux qui avaient le plus désiré sa chute, commençaient à désirer tout aussi ardemment sa rentrée aux affaires. Il n'est pas sans intérêt de consulter l'opinion de la *Gazette d'Augsbourg* racontant les premières démonstrations qui eurent lieu à Venise en l'honneur de la fusion. Voici ce que disait le journal semi-officiel de l'Autriche (11 juillet 1848) : « Un habitant de Padoue qui a prononcé une parole fort modeste en faveur de la république, a dû être protégé par la garde civique. Il est triste, mais instructif, de voir comment le peuple change subitement. Il y a quelques jours, c'était un crime de parler de Charles-Albert; un commerçant qui avait fait représenter sur son enseigne la ville de Nice a été insulté et contraint d'enlever ce tableau. Aujourd'hui, au contraire, malheur à ceux qui parlent de république. Cependant Manin mérite dans tous les cas le respect, je parle ici sans prédilection et sans haine; car c'est bien Manin qui a fondé la liberté à Venise, lui qui ne redoutait point les cachots de l'Autriche, qui ne reculait ni devant la persécution, ni devant la colère d'un gouvernement despotique, lui qui enfin s'éleva courageusement comme champion de l'indépendance de ses compatriotes, s'est vu menacé de mort par ceux-là mêmes pour lesquels il a si souvent exposé sa vie[1].

[1] Allusion à quelques cris proférés contre Manin à une revue de la garde nationale, au Champ de Mars.

Quelque grand que soit l'enthousiasme momentané de la ville en faveur de l'incorporation au Piémont, Manin et Tommaseo devraient pourtant continuer à jouir de la plus complète reconnaissance. S'ils ne sont plus ministres, ils sont toujours les deux premiers citoyens de Venise. » La *Gazette d'Augsbourg* ne se trompait pas en tenant ce langage impartial. L'enthousiasme pour Charles-Albert était simplement une affaire de propagande habilement organisée. Il devait être éphémère, comme tout ce qui n'est pas vrai, comme tout ce qui n'est pas juste. Il devait disparaître surtout devant la conduite de ce roi qui, après s'être battu en héros, se comporta en traître à l'égard des provinces lombardes et vénètes confiées à sa loyauté autant qu'à sa vaillance. Mais n'anticipons point sur la marche des événements : chaque question arrivera naturellement à sa place.

Quelques jours s'étaient à peine écoulés que déjà on constatait que les applaudissements populaires, si fréquents sous la république, diminuaient peu à peu. « Il est pénible, ajoutait le correspondant du journal autrichien, de voir les visages sombres qui traversent la place Saint-Marc et d'entendre à droite et à gauche ces mots : *Illustrissimo signor conte* ou *cavaliere*[1]. Tout ce qui se passe semble aux Vénitiens un rêve et même un mauvais rêve. Le Lion de Saint-Marc compte certainement plus de partisans qu'on ne se l'imagine, et plus d'un albertiste m'a assuré qu'il fallait faire bonne mine à mauvaise fortune. En tous cas, ce qu'il y a de certain, c'est que le deuil des républicains est plus intime et plus profond ici que la joie des constitutionnels. » On

[1] Locution demi-sérieuse, demi-ironique, usitée en Italie même à l'égard des étrangers les plus communs.

le voit, ce n'est pas nous seulement qu'on pourrait taxer d'entraînement ou de partialité; ce n'est pas nous, encore une fois, qui prononçons entre les républicains et les albertistes de Venise, ce sont les Autrichiens, les ennemis ou du moins les adversaires politiques de Manin; on ne peut donc refuser de les croire. C'est leur *Moniteur* à la main que nous avons entrepris d'écrire l'histoire de cette jeune république, dernière conquête de l'Italie, dernière protestation faite au nom de la liberté et de la civilisation modernes contre l'esprit de ténèbres et de barbarie qui va toujours envahissant la cour de Vienne et qui entraîne aujourd'hui la France et l'Europe vers un but fatal, la décadence du Bas-Empire.

Le 22 juillet, les Autrichiens, mettant à profit la lenteur et la mauvaise direction des opérations de Charles-Albert, avaient attaqué les hauteurs de Rivoli. Repoussés d'abord par les Piémontais, ils renouvelèrent le lendemain l'attaque et les refoulèrent jusque sur le Mincio. Là eut lieu la bataille de Custoza, qui devait décider du sort de la campagne. Les troupes royales, battues et manquant de vivres, se démoralisèrent. A ce moment Charles-Albert, perdant la tête, se replia maladroitement sur Milan. A la première nouvelle du danger auquel l'avait exposé l'inexpérience des généraux sardes, cette ville prit d'énergiques mesures de défense. Toute la population, ardente à combattre, se leva une fois encore, héroïque, courageuse et résignée à périr plutôt que de se rendre. On éleva partout des barricades, on mit le feu aux bâtiments de circonvallation qui auraient pu servir d'abri à l'ennemi, et, ces précautions prises, l'on attendit sans crainte l'arrivée des Autrichiens. Tout à coup, dans la journée du 5 août, le bruit se répandit

que Charles-Albert, à la suite d'un conseil de guerre tenu le 4 au soir, avait livré Milan à l'Autriche, et que lui-même, à la faveur de la nuit et avec l'aide de ses troupes, avait quitté la ville pour se retirer derrière le Tessin. Personne d'abord ne voulut croire à une telle conduite de la part d'un roi qui s'était constamment posé comme le loyal champion de l'indépendance italienne. Malheureusement, le fait n'était que trop vrai, et Milan, indignement trahie, retomba ainsi au pouvoir de l'Autriche. Dès le 27 juillet, le lieutenant maréchal Welden avait écrit de Mestre au gouvernement provisoire de Venise pour lui annoncer la défaite de Charles-Albert et engager Castelli et ses collègues à entrer en négociation. Ceux-ci tinrent la communication secrète, et ils répondirent que Venise seule n'avait pas mission de traiter une affaire intéressant toute l'Italie. Sur ces entrefaites, les commissaires sardes vinrent prendre possession de la ville au nom du roi de Piémont. Ces commissaires étaient le général Colli, officier distingué et excellent administrateur; Cibrario, écrivain de mérite, mais complétement étranger aux affaires, et Castelli, le président vénitien du gouvernement intérimaire. Par une étrange coïncidence, le 7 août, à la même heure où le roi de Piémont, vaincu et en fuite, repassait le Tessin, on procédait à l'incorporation solennelle de Venise aux États sardes. Un écrivain déjà cité[1] rappelle, à cette occasion, que, selon la formule ordinaire, la souveraineté de la ville et celle de son territoire étaient cédées à Charles-Albert et à ses successeurs à perpétuité; formule plus dérisoire que jamais, car cette fois la perpétuité allait durer quatre

[1] Lemasson.

jours[1]. Le 9, c'est-à-dire deux jours après cette cérémonie d'installation, les Vénitiens, privés de nouvelles officielles, apprirent l'entrée des Autrichiens à Milan. Quelques troubles éclatèrent à cette occasion, et, pour les calmer, les commissaires royaux assurèrent que Milan résistait encore, et que l'on était en droit de compter sur l'assistance de la France et de l'Angleterre réunies. Mais, le 11, à neuf heures du matin, un parlementaire du maréchal Welden apporta de Mestre la copie de l'armistice conclu au quartier général de Milan entre le général Hess, quartier-maître de l'armée autrichienne, et le général Salasco, chef de l'état-major de l'armée sarde[2]. Dès lors il devenait difficile de cacher plus longtemps aux habitants de Venise que leur ville et toutes leurs provinces de terre ferme étaient livrées à l'Autriche comme la malheureuse Milan. Toutefois les commissaires, après avoir convoqué et entendu les membres de la consulte vénète, imaginèrent un expédient assez misérable : il consistait à déclarer au maréchal Welden qu'ils n'ajouteraient foi à l'abandon de Venise que lorsqu'ils en seraient instruits par le gouvernement sarde lui-même. En face d'un témoignage aussi authentique que celui du loyal chef de l'armée autrichienne, on avouera que c'était une triste diplomatie que celle qui se servait d'un mensonge coupable pour prolonger de quelques heures à peine l'incertitude publique. Voilà pourtant à quel triste rôle, à quel degré de faiblesse étaient descendus ces commissaires d'un roi félon, pompeusement surnommé naguère l'épée de l'Italie. Ce n'est pas sa défaite que nous lui reprochons ; un

[1] Voy. aux documents le texte de l'annexion.
[2] Voy. aux documents.

roi vaincu les armes à la main ne perdrait aux yeux de l'histoire aucun prestige; il en gagnerait un au contraire, le plus grand de tous, celui du malheur. Mais Charles-Albert ne venait-il pas, au mépris des droits les plus sacrés, de renouveler Campo Formio en livrant à un ennemi vainqueur deux villes qui s'étaient généreusement données à lui, sacrifiant ainsi leur vieil orgueil municipal à l'espoir d'une prochaine et complète indépendance nationale. Au point de vue même du droit purement politique, en dehors de toute considération morale, chose qui pour beaucoup n'existe pas, il est incontestable que la Lombardie et la Vénétie ne s'étaient incorporées au Piémont qu'afin de mieux combattre l'Autriche; mais, loin de là, elles furent livrées à leur insu, sans aucune participation, même apparente, de leurs gouvernements respectifs; elles furent livrées les mains liées en quelque sorte, non comme des peuples amis qu'on abandonne aux chances incertaines du combat, mais comme des victimes qu'on livre volontairement au bourreau. Venise et Milan étaient donc le prix d'un marché honteux, infâme, que le roi Charles-Albert n'avait pas le droit de conclure. Qui le forçait à agir ainsi? Nous le demandons à tous les esprits honnêtes et impartiaux; nous le demandons surtout aux ennemis de l'Italie, aux officiers autrichiens qui ont vu combattre la nation éternelle. Quel motif obligeait le roi de Piémont à donner comme gage de sa soumission et de sa défaite, par l'armistice Salasco, deux provinces qui s'étaient unies et non pas vendues à sa fortune militaire? Ne pouvait-il se borner à rentrer dans ses États et abandonner la Lombardie et la Vénétie à leurs propres forces, s'il ne se croyait plus en état de les défendre? Où avait-il lu dans l'histoire un seul exemple

d'un pareil trafic? On a souffert longtemps un horrible commerce; on a vu dans les contrées lointaines et barbares des marchands d'hommes trafiquer de leurs semblables. Les nations civilisées ont mis un terme à cette odieuse et révoltante industrie qui constituait une perpétuelle offense envers le Créateur. Que doivent penser ces mêmes nations civilisées, et que dira l'histoire d'un roi qui, en plein XIXe siècle, a osé faire la traite des peuples? C'est pour nous, du moins, une véritable consolation de penser que, dans ces pénibles circonstances, les commissaires sardes représentant Charles-Albert à Venise déclarèrent hautement qu'ils ne se rendraient pas solidaires de la conduite de leur souverain. Ils ajoutèrent même d'une voix unanime que, quoi qu'il arrivât, la reddition de Venise étant contraire à toute justice, ils ne livreraient jamais la ville, et qu'elle resterait complétement libre de disposer de son sort. Le général Colli surtout s'était prononcé avec la franchise d'un vieux soldat; son âme loyale et généreuse, ouverte à tous les bons sentiments, se révoltait à l'idée d'une semblable trahison. Pendant que le gouvernement résolvait ainsi ces questions brûlantes, la nuit était venue, et la foule irritée s'agitait bruyamment sur la place Saint-Marc. On ne savait rien encore de positif, mais cet instinct secret, magnétique, inexplicable, qui n'abandonne jamais le peuple et qui se développe surtout dans les graves périls, l'avertissait qu'il était sérieusement menacé. Il interpellait les commissaires, demandant à grands cris des nouvelles de la flotte, de Milan, de l'Italie. « Où en sommes-nous, » disaient les uns; « à bas le gouvernement royal, vive Manin, mort aux commissaires, » vociféraient les autres avec des gestes effrayants. Au milieu de cette confusion de demandes, de cris et

de menaces, la colère du peuple était doublée par l'incertitude et le vague des réponses officielles. Le tumulte augmentant sans cesse, Castelli, dont le nom revenait à chaque instant sur les lèvres de tous avec ces mots : « il faut que les commissaires abdiquent, » Castelli alla trouver Manin : « Nous n'avons, lui dit-il, aucun moyen ni aucune envie de résister ; mes collègues et moi, nous sommes prêts à nous retirer. La violence ne nous fait pas peur, mais, dans l'intérêt de la ville, il faut rétablir le calme ; vous seul en avez le pouvoir, venez donc vous entendre avec nous et avec la consulte. » Le bruit grandissait toujours, et l'on entendait, comme aux premiers jours de la révolution, le peuple délibérer à haute voix sur la place Saint-Marc. De temps à autre on distinguait ces cris : *Nous sommes trahis, nous sommes vendus! Mort aux commissaires! Nous voulons Manin! Vive Manin, le libérateur de la patrie!* Enfin Manin parut au balcon du palais ; au même instant toutes les têtes se découvrirent avec respect, et le plus grand silence se fit dans la foule : « Les commissaires royaux déclarent renoncer dès à présent à la direction des affaires. Après-demain l'assemblée des représentants du peuple se réunira pour nommer un nouveau gouvernement. » Puis, d'un ton plus accentué, Manin ajouta : « D'ici là, pendant ces quarante-huit heures, c'est moi qui gouvernerai (*governero io*). » D'immenses acclamations de joie accueillirent ces paroles ; le peuple venait de reconnaître la voix de l'homme en qui il avait mis toute sa confiance, de celui qu'il invoquait toujours comme un soutien, comme un père, au moment du danger. Malgré l'heure avancée de la nuit, la foule, dans son avide impatience, restait immobile, émue et silencieuse sur la place Saint-Marc ; il lui semblait que le grand ci-

toyen qui veillait sur elle dans le palais des doges avait encore quelques paroles à lui adresser. Elle ne se trompait pas; Manin reparut : « Tout à l'heure on battra la générale; des hommes d'élite choisis dans chaque bataillon se mettront en marche cette nuit même vers la forteresse de Malghera, menacée d'une attaque de l'ennemi. — Nous irons tous; des armes, des armes, interrompit le peuple! — Vous en aurez, répondit Manin, car tout sert d'arme à une nation qui veut se défendre. Pensez au 22 mars, et souvenez-vous avec quelles armes nous avons chassé d'ici les Autrichiens. Maintenant évacuez la place; le silence et le repos sont nécessaires. » A peine eut-il achevé que cette foule immense se dispersa sans bruit avec la soumission d'un enfant. Une heure après, la lune éclairait de sa mélancolique clarté les palais de la ville endormie, et la place Saint-Marc, naguère encore si bruyante et si encombrée, était déserte. On n'entendait plus que les roulements lointains du tambour qui conduisait la garde civique à Malghera; puis enfin tout retomba dans le silence. Le peuple osa dormir tranquille : Manin veillait!

Cette nuit-là, le commandant du *Malfatano*, marquis de Ceva, vint à bord de la *Maria-Antonietta*, mouillée devant l'Arsenal. Il prévint le capitaine que le peuple avait manifesté l'intention de mettre le feu à tous les bâtiments sardes et qu'il eût par conséquent à se tenir sur ses gardes. Agité par cette confidence et inquiet sur les dispositions hostiles envers les commissaires sardes, M. d'Amezaga alla, le lendemain matin de très-bonne heure, offrir ses services au général Colli. « Je vous remercie, capitaine, répondit celui-ci en lui serrant affectueusement les mains, nous nous sommes tous entendus avec Manin; il a

donné sa parole ; nous n'avons rien à craindre. » Telle était la merveilleuse confiance inspirée à tous par le premier citoyen de Venise que, ennemis ou amis, se reposaient sur lui du soin de leur destinée ! Combien y a-t-il aujourd'hui en Europe d'hommes politiques ou de chefs de gouvernement dont on puisse faire le même éloge? Nous savons qu'il est des diplomates qui, à l'exemple de Talleyrand, leur digne maître, prétendent que la fidélité à sa parole, la probité en un mot dans les affaires politiques est le bagage d'un sot. Nous ne sommes pas de ces esprits forts et nous professons même sur ce point une doctrine toute différente. Pour nous au contraire le mensonge et la mauvaise foi sont les armes de la faiblesse ; l'honnêteté est le signe unique de la véritable puissance. Il n'y a pas de supériorité réelle, de mérite vrai, encore moins de génie, là où il n'y a pas le sentiment de la loyauté. Pourquoi l'illustre planteur de la Virginie, pourquoi Washington, l'intègre défenseur des droits nationaux, est-il sorti du fond de ses vastes savanes pour sauver un monde et remplir l'autre de sa gloire? C'est que sa vie tout entière consacrée au bien de son pays est restée honnête ; c'est qu'il s'est respecté en un mot ; ce que tant d'autres oublient de faire, et qu'il a plus ambitionné l'estime de ses concitoyens que les pompes d'une fausse grandeur. L'histoire un jour, nous l'espérons, en dira autant de Manin ; elle assignera au libérateur de Venise une place à côté de celle qu'occupe déjà dans ses annales le libérateur de l'Amérique.

CHAPITRE IX.

TRIUMVIRAT.

Une seconde révolution était accomplie à Venise par la chute du gouvernement sarde. La vieille cité républicaine allait se trouver la seule ville italienne levée encore pour la défense nationale. Dans ces conjonctures, Tommaseo partit pour la France afin de réclamer l'assistance que le manifeste de Lamartine avait solennellement promise. Nul ne pouvait douter encore de l'accomplissement de cette promesse, qui engageait l'honneur d'une grande nation et intéressait l'existence d'une autre. Cependant Manin, dont le système politique consistait à ne rien cacher au peuple, ne chercha point à lui faire entrevoir par de belles paroles de vaines espérances. Il avait pour maxime que la dissimulation qui n'abuse qu'un instant déshonore et affaiblit le pouvoir sans utilité pour le pays. Aussi disait-il toujours la vérité, même lorsqu'elle était dangereuse à dire. Voici la proclamation qu'il adressa à l'armée à sa rentrée aux affaires : « Soldats italiens, la guerre de l'indépendance à laquelle vous avez voué votre sang est actuellement entrée dans une phase remplie de dangers. Ces lagunes sont peut-être à l'heure qu'il est le seul lieu de refuge de la liberté italienne ; il faut qu'à tout prix Venise entretienne la flamme sacrée. Braves, au nom de l'Italie pour laquelle vous avez combattu, je vous conjure de ne pas

vous laisser décourager. Vous tous qui, de l'autre côté du Pô, de l'autre côté du Mincio, de l'autre côté du Tessin, êtes accourus ici pour le triomphe de la cause commune, songez que si vous conservez Venise vos familles vous béniront, et le jour où la péninsule pourra dire qu'elle est ressuscitée, elle élèvera au milieu des monuments qui attestent la valeur et la gloire de vos pères un autre monument sur lequel seront inscrits ces mots : Les soldats italiens en défendant Venise ont sauvé l'indépendance nationale. »

Le 13 août, l'assemblée vénète créa, en raison de la gravité des circonstances, un pouvoir dictatorial qu'elle remit tout entier aux mains de Manin, mais celui-ci ne voulut pas en accepter seul la responsabilité. Il demanda qu'on lui adjoignît deux collègues, l'un pris dans les rangs de l'armée, le colonel Cavedalis ; l'autre dans ceux de la marine, le contre-amiral Graziani. Ainsi fut formé le nouveau gouvernement ; c'était un triumvirat dont Manin avait la présidence. Le premier résultat prévu dans ce changement de l'administration des affaires de Venise, fut le départ de la flotte sarde. Ce départ portait un coup funeste à la défense de la ville : à partir de ce moment la flotte autrichienne, renfermée à Pola, et bien supérieure en nombre à celle de Venise, allait sortir de sa retraite et bloquer l'entrée des lagunes, libre jusque-là. Depuis longtemps l'escadre napolitaine avait quitté l'Adriatique.

Tandis que ces revirements de la fortune publique s'opéraient à l'intérieur, l'armée autrichienne, poussant vigoureusement ses travaux de siége, avait tenté, vers la fin de juillet, une attaque contre le fort de San Georgio en Alga. Dans ce but, elle chercha, au moyen de barques incendiaires, à mettre le feu aux

pirogues qui gardaient le canal ; prévenus à temps, les vaisseaux vénitiens opposèrent à l'ennemi une si énergique résistance, qu'ils lui coulèrent deux barques et lui en brûlèrent une troisième. Le 10 août, abusés sans doute par de faux rapports sur la valeur des troupes chargées de la défense de Malghera, les Autrichiens démasquèrent quatre batteries dressées dans la direction de Campalto, et ils ouvrirent contre la forteresse un feu assez vif. L'artillerie vénitienne répondit chaudement à l'attaque de l'ennemi, et telle était la précision de leur tir, que ces jeunes soldats, presque encore des enfants, firent en quelques heures taire complétement le feu des Autrichiens, qui eurent dans cette affaire quatre pièces démontées, leurs redoutes détruites, et environ cinquante hommes de tués. A la vérité, ce qui devait inquiéter beaucoup plus Venise que les attaques par terre et par mer de l'ennemi, c'était le mauvais état dans lequel les commissaires sardes avaient laissé les finances. La dépense quotidienne augmentait continuellement, et les ressources, au contraire, allaient en diminuant. Cette question vitale renfermait pour le gouvernement de grandes difficultés, et ce ne fut qu'à force de zèle et de patriotisme que le triumvirat parvint à les surmonter. Des deux hommes élus par l'assemblée pour composer, avec Manin, le gouvernement, un surtout, Cavedalis, fit preuve alors de la plus remarquable habileté. Cet officier, plein d'instruction et d'énergie, avait l'esprit éminemment organisateur. Devant sa prodigieuse activité, les obstacles les plus graves disparaissaient comme par enchantement. Doué d'un caractère persévérant, économe des deniers publics, préoccupé du but que lui imposait la défense commune, il ne négligeait pas pour cela les détails qui contribuent toujours à en

assurer le succès. Au sein de l'assemblée, Cavedalis avait d'abord refusé les hautes fonctions qu'on lui offrait ; « Je suis, disait-il (c'est la *Gazette d'Augsbourg* qui raconte [1]), un vieux soldat de la vieille école, avec de vieux, c'est-à-dire de sévères principes. Ma manière d'agir ne plairait certainement pas. (Si, si, répondait-on de tous les côtés de l'assemblée.) Je ne pourrais, par exemple, m'abaisser jamais à rendre compte de mes actions au peuple sur la place Saint-Marc; je ne pourrais pas plus consentir à ce que le peuple montât vers moi pour m'arracher des décrets : en pareils cas je résisterai jusqu'à mon dernier soupir. Je refuse donc vos offres flatteuses ; je perdrais en quelques jours la popularité et la confiance que je crois posséder en ce moment, et vous seriez alors obligés de procéder à une nouvelle élection. Épargnez-vous cette peine en reportant sur un autre les suffrages dont vous vouliez bien m'honorer. » Castelli et Manin prièrent l'assemblée de ne pas tenir compte des paroles de Cavedalis. Dans la situation critique où se trouvait Venise, il n'y avait pas à hésiter ; elle ne pouvait se passer des services du seul homme peut-être capable de supporter alors le poids des affaires. Manin, après avoir rappelé les services militaires de Cavedalis, services récompensés par Napoléon lui-même, termina en disant : « Maudit soit celui qui ne sait pas sacrifier au salut de la patrie sa fortune, sa vie et ses opinions. » Vaincu par ces derniers mots, Cavedalis consentit, selon le vœu de l'assemblée, à faire partie du triumvirat, où, comme nous venons de le voir, il sut rendre tant de précieux services. Malheureusement les efforts les plus intelligents, joints à la plus stricte économie possible, ne

[1] Numéro du 13 août 1848.

pouvaient empêcher la multiplication des dépenses, et il fallut encore recourir à un emprunt pour se créer de nouvelles ressources. Venise, après avoir fait un appel au patriotisme de toutes les villes d'Italie, recevait bien journellement les adresses les plus chaleureuses et les plus amicales, mais presque pas d'argent[1]. Le 19 septembre, le gouvernement donna cours public aux billets émis et garantis par la banque. Cette opération, équivalant à un emprunt, procurait à l'État trois millions de lires. Elle était volontairement supportée par les plus riches familles de la Vénétie; aussi prit-elle immédiatement le nom significatif de *monnaie patriotique*, parce que, comme le remarquait fort bien la *Gazette d'Augsbourg*[2], cette émission nouvelle était une preuve de la confiance des bons citoyens dans le succès de la cause commune.

C'est vers ce temps-là que se répandit à Venise le bruit qu'une médiation de la France et de l'Angleterre était acceptée par l'Autriche pour la pacification des affaires d'Italie. Les amis de la paix sourirent à cette espérance confirmée par une lettre de Tommaseo. L'ambassadeur de la république de Venise à Paris, ajoutant foi aux belles paroles qu'on lui adressait, crut sincèrement que l'arrivée de quelques bâtiments de guerre français dans le port de Venise allait résoudre toutes les difficultés. Et déjà le généreux cœur du poëte, dans une adresse éloquente[3], s'écriait : « Le remercîment avant la prière; le pavillon français flotte dans l'Adriatique, c'est pour protéger Venise et l'honneur de la France. » Malheureusement il ne de-

[1] Voy. aux documents la circulaire du gouvernement vénitien à ce sujet.

[2] Numéro du 28 septembre 1848.

[3] Voy. aux documents, l'*Appel à la France*.

vait pas en être ainsi, et ce drapeau tricolore que le noble poëte, dans l'ardeur de ses illusions, saluait comme le signe de la rédemption italienne, n'apportait dans ses plis qu'une indifférence coupable envers la plus sainte des causes. Le vaisseau *le Jupiter*, et la frégate *la Psyché* venaient à peine de jeter l'ancre, que, à la portée de leurs canons, les *trabaccoli* de la république de Venise étaient coulés bas par l'artillerie de la flotte autrichienne. Un pareil fait passé sous les yeux de notre marine a-t-il besoin de commentaires? N'en dit-il pas assez sur les dispositions de la république française à l'égard de *sa jeune sœur de l'Adriatique*. Pauvre Venise! elle avait compté sur l'appui d'une France noble et généreuse; elle avait cru à la parole donnée par un de ses plus illustres enfants; elle s'était même sentie un moment rassurée au contact et aux promesses de sa diplomatie, et voilà que, à l'heure où le péril presse, où une armée et une flotte autrichiennes étreignent ses lagunes d'un cercle de fer et de feu, au moment où la cause de l'indépendance italienne est tout entière engagée dans la lutte qui va se livrer, Venise se voit abandonnée! Il dut lui en coûter moins, à cette malheureuse cité, de perdre une à une toutes ses espérances de secours qui n'étaient que des illusions, que de perdre les sentiments d'admiration et d'estime qu'elle avait toujours professés pour cette terre de France, d'où aurait dû partir alors le signal de l'affranchissement des peuples. Ce ne sont cependant pas les éloges, les promesses, les témoignages de cordiale entente de la part des ministres, des diplomates et des orateurs de la république française qui avaient manqué à Venise. Énumérons-en quelques preuves. C'est d'abord notre consul général, M. Limperani, témoin oculaire et

officiel de la révolution; il écrit à Manin en lui annonçant l'arrivée de son remplaçant au consulat : « Parmi les souvenirs que j'emporterai de Venise, je n'oublierai jamais l'admirable attitude qu'elle a su conserver sous votre administration, au milieu des circonstances les plus difficiles et des préoccupations les plus graves. Elle a offert un spectacle dont l'Italie et l'Europe entière ne peuvent manquer de lui tenir compte; ce spectacle, c'est celui *de la modération dans la victoire et de l'ordre dans la liberté.* Nul ne fait des vœux plus sincères que moi pour que cette situation s'affermisse et qu'un nouveau cours de prospérité recommence pour cette ville illustre, qui a rendu tant de services à la civilisation. » Ailleurs, c'est M. de Montalembert lui-même, le célèbre et fougueux défenseur du catholicisme, l'ami de Tommaseo, qui, dans un discours à l'assemblée, cite la révolution de Venise comme devant servir de modèle aux autres peuples de l'Italie. C'est M. Ricaudy, le premier commandant français de la station navale dans l'Adriatique, qui, plein d'estime pour le caractère des Vénitiens, ne cache pas le regret que lui inspire la sévérité de ses instructions. Plus tard, ce sera M. Belvèze, son successeur, qui, moins bien disposé peut-être en faveur de l'indépendance italienne et visant à remplir un rôle politique, ne peut s'empêcher de donner des témoignages réitérés de son admiration pour la conduite de Manin[1]. Nous ne citerons pas tous les morceaux d'éloquence composés sur ce même sujet par Lamartine; chacun les sait par cœur, mais nous transcrirons ici deux courtes dépêches[2], destinées à mettre

[1] Lire ses lettres à la fin de ce volume.
[2] Voy. les autres aux documents.

en relief le caractère des deux hommes politiques dont elles émanent. L'une est du président de la république de Venise, Manin; l'autre, du ministre des affaires étrangères de la république française, Bastide. Voici la première : « Monsieur, à une lettre particulière que j'avais adressée à lord Palmerston, le 20 août dernier, je viens de recevoir la réponse (16 octobre), dont vous trouverez ci-joint la copie[1]. Le ministre anglais y avoue ses desseins à l'égard de Venise avec la plus grande franchise : eh bien, monsieur, je réclame de votre part une franchise semblable. Il est juste que nous sachions si le peuple vénitien, qui, dès le commencement de la révolution, a proclamé le principe républicain et s'est adressé à la France, doit se résigner à être abandonné par elle et ne compter désormais que sur son désespoir et sur la Providence. Ce n'est pas le président de la petite république de Venise qui le demande au ministre de la puissante république française, c'est le citoyen qui le demande au citoyen, l'honnête homme à l'honnête homme. » A ce touchant appel d'un grand patriote, le ministre Bastide fit la réponse que l'on va lire; elle n'est pas moins noble que la demande, c'est le plus grand éloge que nous puissions en faire : « Monsieur, j'ignore quel avenir Dieu réserve à mon pays, mais tant que je dirigerai ses affaires au dehors, la France n'abandonnera pas la cause de Venise, car vous êtes de braves gens qu'une nation de cœur ne peut laisser périr. Je considère qu'une attaque contre Venise serait de la part des Autrichiens une violation de notre médiation acceptée; qu'il en serait de même d'un blocus conduit de manière à amener la reddition forcée de Ve-

[1] Consulter les documents.

nise. J'ai en conséquence pris toutes les mesures en mon pouvoir pour empêcher attaque et blocus effectif. Les bâtiments de notre station de l'Adriatique ont été forcés de se retirer pour faire des vivres, d'autres les remplacent immédiatement. Il y a, je le sais, une politique qui voudrait faire de Venise la rançon de la Lombardie[1]. Cette politique n'est pas la mienne ; jamais je n'accepterai un traité de Campo Formio. Si donc j'étais sûr de rester au pouvoir, je vous dirais d'avoir toute confiance ; mais la France touche à une crise qui peut amener d'autres hommes et d'autres principes. Je ne réponds que de ma bonne volonté et de celle de mon gouvernement. Voilà ce que j'avais à dire pour répondre à la franchise avec laquelle vous m'adressez votre question. » Malheureusement cette lettre généreuse et loyale, qui renferme déjà comme le pressentiment d'une chute prochaine, devait être en quelque sorte le testament politique du vrai parti républicain en France. Les intrigues parlementaires allaient bientôt renverser Bastide et ses collègues, et livrer la direction de la république française aux mains du parti rétrograde, impatient d'accomplir l'expédition de Rome et de consommer par contre-coup la perte de Venise. Ces deux actes sont les deux plus beaux titres de ces hommes politiques qui ont eu l'outrecuidance de s'appeler le parti des honnêtes gens et de se poser devant l'Europe étonnée comme les sauveurs de la civilisation. Voilà donc comment furent anéanties les légitimes espérances que les Vénitiens avaient placées dans une intervention fraternelle de la France. Ils ne pouvaient pas compter davantage sur l'appui du gouvernement anglais. Lord Palmerston,

[1] Nous croyons que cette politique était celle de Lamartine.

on l'a déjà vu, s'était nettement prononcé en faveur des traités de 1815; ses agents diplomatiques avaient tous parlé et agi dans le même sens. Dès le mois d'août 1848, plus d'un an avant sa chute par conséquent, Venise recevait du consul général anglais le conseil de capituler. « Il n'y a pas autre chose à faire, disait-il à Manin, parce que vous n'obtiendrez de secours de personne (sous ce rapport, il raisonnait juste); le Piémont ne se relèvera pas de la défaite qu'il a subie; vous augmenterez inutilement les sacrifices du pays et vous irriterez vos ennemis qui s'en vengeront en se montrant plus exigeants quand vous retomberez en leur pouvoir. » Puis le consul ajoutait : « Faites attention qu'il n'y a à Venise d'autre homme que vous; il n'y en a pas même un en état de vous aider sérieusement. S'il y avait ici beaucoup de caractères comme le vôtre, je tiendrais peut-être un autre langage. » Au surplus, n'eût-elle rien dit, n'eût-elle pas fait connaître hautement ses intentions, la diplomatie anglaise qui laissait bombarder Messine et massacrer ses héroïques habitants, après les avoir leurrés par tant de promesses, devait être jugée en Italie comme elle l'était dans toute l'Europe. Venise, *il cuor dell' Italia*, le cœur de l'Italie, fut donc abandonnée aux attaques, par terre et par mer, d'une puissance qui avait tout intérêt à s'emparer d'elle, non pas surtout au point de vue militaire ou politique, ainsi qu'on pourrait le croire, mais bien au point de vue marchand de son commerce et de ses finances. Nous en trouvons la preuve dans la *Gazette d'Augsbourg* racontant naïvement elle-même qu'une assemblée composée des plus riches banquiers, Rothschild, Sina, Stametz-Maier, a instamment prié le gouvernement viennois de ne jamais abandonner les provinces italiennes, et le jour-

nal allemand ajoute : « Pour les fabricants de l'Autriche et de la Bohême, l'idée de perdre la Vénétie et la Lombardie, comme *marchés*, les jette dans la consternation. »

Mazzini, dont nous avons souvent blâmé l'imprudence et l'exaltation, Mazzini comprit alors parfaitement l'importance du rôle que Venise était appelée à remplir dans la question de l'indépendance. Il renouvela, dans une circulaire devenue célèbre et adressée aux peuples de la péninsule, cet appel que Manin avait infructueusement fait déjà aux gouvernements. Le chef de la Jeune Italie ne fut pas plus heureux dans ses efforts que ne l'avait été le président de la république vénète dans les siens; et malgré cet anathème terminant la sommation de Mazzini : « Celui qui refusera de payer l'impôt national [1] en faveur de Venise prononcera sa sentence, et celui-là aura déserté honteusement la cause de la patrie et de la liberté. » Malgré cette menace, Venise n'obtint presque rien. Tout cela n'était pas bien rassurant pour l'avenir de la vaillante cité, mais loin d'abattre son courage, l'isolement dans lequel l'Europe la laissait fit grandir ses propres forces et donbla encore l'enthousiasme de ses habitants. De temps à autre, quelques faits d'armes brillants, comme la défense du fort d'Osopo par les volontaires, la prise de Mestre sur les troupes autrichiennes, ramenaient au cœur de ces braves défenseurs des libertés nationales la gaieté et l'espoir des premiers jours.

A la suite de toutes les révolutions, même les plus pacifiques, des esprits turbulents se rencontrent qui, se jetant en dehors de la sphère où leur naissance les

[1] Un franc par personne.

a appelés à vivre, viennent troubler le pays et en quelque sorte lui demander raison, les armes à la main, des mécomptes et des échecs survenus à leur vanité. Ces gens-là, pour lesquels rien n'est sacré, qui ne connaissent ni l'honneur ni la justice, et qui sont les ennemis naturels de toutes les lois, deviennent en temps de révolution de véritables fléaux publics. On les a vus en France, en Allemagne, en Italie ; on les verra partout où il y aura quelque trouble à susciter, quelque mal à faire naître. Venise, pas plus qu'une autre ville, ne devait être exempte de leur pernicieuse influence. Depuis quelque temps, on remarquait dans l'esprit de la population une certaine effervescence dont on ignorait l'origine et la cause. Tous les actes du gouvernement étaient analysés avec malveillance et faussement interprétés. Des agents provocateurs allaient et venaient partout jusque dans les rangs de l'armée souffler la discorde et la rébellion contre le triumvirat qui, disaient-ils, détournait la révolution de son cours naturel et arrêtait l'élan patriotique donné le 22 mars. Peu à peu ces hommes, membres d'un club appelé *Circo italiano*, parvinrent à surprendre la bonne foi de plusieurs citoyens recommandables, à l'abri desquels ils travaillaient secrètement à renverser le pouvoir. Grâce enfin à quelques lettres de Tommaseo, lettres tombées on ne sait comment entre de pareilles mains, les membres de ce cercle élevèrent leurs prétentions au point de s'ériger en juges des actes et de la pensée intime du gouvernement. Le triumvirat, décidé à faire un exemple, allait fermer ce club qui agitait criminellement la ville et sévir contre tous, lorsque deux ou trois des honorables citoyens entraînés aveuglément par eux se présentèrent devant Manin :

« Trouvez-vous, leur dit celui-ci, que dans ce pays où le calme a été acheté par tant de sacrifices, où il est encore si nécessaire, trouvez-vous qu'il soit juste qu'une poignée de factieux s'arroge le droit de troubler la tranquillité publique et le recueillement indispensable à nos délibérations? Si cela est juste, convenable et noble, prouvez-le-moi et gouvernez à ma place. Dans le cas contraire, hâtez-vous de changer de conduite et faites de votre influence un tout autre usage. » A partir de ce jour, l'ordre fut partout rétabli dans la ville. La fermeté des gouvernements, lorsqu'elle est unie à la justice, est le salut des peuples libres. Si Cavedalis, Graziani et Manin eussent cédé à ces exigences de quelques cerveaux exaltés et malades, c'en était fait de la résistance de Venise, car l'armée autrichienne, mettant à profit les désordres intérieurs, n'aurait pas tardé à venir suspendre aux trois mâts de la place Saint-Marc son drapeau noir et jaune, là où flottaient encore les couleurs glorieuses de l'indépendance italienne.

A l'heure où ces événements se passaient sur les bords de l'Adriatique, une nouvelle révolution plus terrible que la première éclatait à Vienne. La Hongrie en feu levait l'étendard de la séparation. L'empereur fuyait vers Inspruck, avec ses troupes et ses canons, devant un peuple vainqueur. Aussi, quand le commandant de la garde nationale vint annoncer du haut des gradins de Saint-Étienne le résultat des luttes de la journée, quelques cris de *vive l'Italie! vive Venise!* se mêlèrent aux acclamations triomphantes de la foule. C'était à travers l'espace le salut fraternel d'un peuple libre à un autre peuple libre. Mais bientôt ces témoignages sympathiques se

changèrent en cris de guerre, et les armées de la Russie, unies à celles de l'Autriche, devaient, en frappant la Hongrie, abattre du même coup l'Italie dans Venise.

CHAPITRE X.

PRISE DE MESTRE PAR LES VÉNITIENS.

Le 11 octobre 1848, devant l'assemblée réunie dans la salle du grand conseil, le président Rubi, après avoir fait connaître les motifs de la convocation, lut une adresse dans laquelle on proposait d'assigner aux triumvirs des traitements comme aux autres fonctionnaires publics. Manin monte aussitôt à la tribune « et, sous les plus vifs applaudissements, il déclare qu'aussi longtemps que Venise se trouvera dans une position gênée, il n'acceptera pas un denier. Si je me trouve dans le dernier besoin, dit-il, je chercherai des secours auprès de mes amis, mais jamais je ne tendrai la main à ma patrie mendiante (*patria mendica*). Puis il termine en annonçant que les dangers n'exigeant plus comme au 11 août un pouvoir absolu, il propose la cessation de la dictature[1]. » Un député, Malfatti, rendant justice à la conduite des triumvirs, demande la continuation de leurs pouvoirs. Bellinato lui succède à la tribune et dit : « Lorsque la dictature fut instituée, il y avait deux périls, l'un extérieur et l'autre intérieur. Que le premier nous menace encore, il n'est pas possible d'en douter : la canonnade de Malghera nous le répète tous les jours, et d'un instant à l'autre nous sommes exposés à une terrible at-

[1] *Gazette d'Augsbourg*, numéro du 12 octobre 1848.

taque. Quant au second danger, au danger intérieur, il est aussi à craindre, parce que la cherté toujours croissante des vivres peut amener le peuple à des excès. » (Ici les murmures de l'assemblée couvrirent la voix de l'orateur.) — « Il est dangereux, lui répondit Manin, de jeter ainsi sans cesse l'alarme dans le pays, d'autant plus que la situation de Venise n'est pas aussi fâcheuse que Bellinato le suppose. Cette situation est meilleure qu'au mois d'août. Le territoire se trouve en bon état de défense; le nombre des troupes qui le protégent, augmente continuellement. Les approvisionnements sont assurés pour plusieurs mois. Enfin, ajouta-t-il, j'affirme qu'il n'y a rien à craindre de la part du peuple de Venise qui, en toute circonstance, s'est montré si soumis et si dévoué : supposer le contraire, serait lui faire injure. » A son tour Benvenuti demanda la parole : « La continuation de la dictature est nécessaire, dit-il, et chacun ici doit au bien de la patrie le sacrifice de ses droits privés et de ses opinions personnelles. » De longs applaudissements répondirent à ces quelques paroles. Le second triumvir, le colonel Cavedalis, monte à la tribune et, au milieu des marques de la sympathie générale, il expose ce qui a été fait depuis deux mois sous le rapport militaire. Il prouve que le chiffre total des troupes en garnison à Venise, s'élève à plus de vingt-quatre mille hommes. Sous le rapport financier, il signale une économie notable[1]. Puis il démontre la nécessité des modifications introduites dans les hôpitaux, les casernes et les localités occupées par la garde civique, si zélée dans son service. Cavedalis parle ensuite d'Osopo, des héroïques défenseurs de la liberté italienne. Il raconte dans quel

[1] Un million cent deux mille trente-quatre *zwanzigs*.

état il a laissé ses six cents hommes, qui, semblables aux héros des Thermopyles, sont peut-être tous tués à l'heure qu'il est. « Osopo partagerait-il le sort de Messine? Ce sont nos frères, nos enfants, ce sont des Italiens qui sont là! » Un moment l'émotion devint si vive qu'elle empêcha l'orateur de continuer. Des larmes jaillirent de ses yeux. A la vue de ce vieux soldat attendri sur le sort de ses défenseurs, l'assemblée éclata en transports enthousiastes et en applaudissements. Cavedalis se recueillit un moment et reprit : « Ne désespérez pas! Venise s'est défendue jusqu'à ce jour et elle a triomphé; elle doit se défendre et triompher encore! Un découragement subit a conduit nos provinces à leur perte et une confiance prématurée en a fait autant de Milan. Pourquoi faut-il que cette généreuse cité n'ait pas continué à se confier en elle-même comme dans les cinq glorieuses journées de mars? Mais nous, du moins, profitons de ces exemples pour rester étroitement unis, pour persévérer et éloigner de nous quiconque agirait autrement. On nous parle de libertés, à quoi bon? ne devons-nous pas les reconquérir nos libertés, en face de cette armée de cent cinquante mille hommes qui veut à tout prix nous les ravir encore? » Après avoir prononcé ce discours, Cavedalis demanda à résigner ses fonctions, mais l'assemblée ne répondit que par des protestations et des vivats. Puis à la majorité de cinq cents voix contre treize sur la proposition du secrétaire Varé, les députés adoptèrent la motion suivante : « Considérant que le danger existe comme par le passé, l'assemblée vénète ordonne le maintien de la dictature et veut qu'elle soit exercée par les mêmes hommes. Ce n'est pas nous seuls qui racontons ces faits, car la *Gazette d'Augsbourg* que nous suivons presque mot à mot reproduit, sous la

dictée des écrivains allemands, cette séance mémorable d'une assemblée digne interprète des sentiments d'un grand peuple. Fortifié par la consécration nouvelle de son mandat, le gouvernement dictatorial de Venise songea à prendre les mesures nécessaires pour entretenir le feu sacré de la guerre dans le cœur des habitants. A cet effet un décret, proclamant que la cause de la Hongrie était la même que celle de l'Italie, autorisa la formation immédiate d'une légion hongroise, destinée à combattre dans Venise jusqu'à la fin de la lutte de l'indépendance. Le commandant de cette légion était Charles *Winkler*, le brave lieutenant du régiment Kinski, qui, au 22 mars, avait brisé son épée, ne voulant pas s'en servir contre un peuple, objet de toutes ses sympathies. Sur le théâtre de la guerre, un événement d'une haute importance venait, en s'accomplissant, d'exciter l'enthousiasme frénétique des Vénitiens; nous l'avons déjà dit, c'était la prise de Mestre. Le 27 octobre, à deux heures du matin, les troupes sortirent de Malghera sous le commandement du général en chef Pepe; animées par le succès qu'elles avaient obtenu quelques jours avant à Cavallino, ces troupes, formées en trois colonnes, attaquèrent avec fureur l'armée ennemie placée derrière un double retranchement. Les dispositions prises par le général italien étaient habiles; l'aile gauche, composée en partie des chasseurs du *Sile*, se dirigea sur *Fusina*, sous la conduite du colonel Amigo. L'aile droite, commandée par Zambeccari, s'avança le long du canal de Mestre et vint tomber en avant de la ville, sur une formidable barricade défendue par des canons. La colonne du centre marcha contre les redoutes élevées par les Autrichiens sur le chemin de fer. Un moment, les volontaires lombards entraînés

trop loin par leur ardeur, se virent enveloppés de tous côtés et presque écrasés sous le feu de l'artillerie et des mousquets de l'ennemi. Pepe, présent et plein de sang-froid, envoya à leur secours le colonel Ulloa avec un bataillon de gendarmerie de réserve. Partout où passait ce jeune officier, la victoire s'attachait à ses pas. Non-seulement il dégagea les Lombards, mais il refoula les Autrichiens jusqu'au delà de leurs retranchements. Le combat fut terrible et meurtrier. Une des colonnes de Pepe, celle qui s'était emparée de Fusina, étant restée en arrière, les deux autres colonnes durent agir seules contre un ennemi deux fois plus nombreux et fortifié, au centre d'une ville derrière des maisons garnies de tirailleurs. Trois fois repoussées, les troupes italiennes revinrent une quatrième fois à la charge et finirent par pénétrer jusque sur la grande place de Mestre. Là il fallut encore soutenir une lutte acharnée. Trois cents Croates, retranchés dans une maison, opposèrent une résistance de deux heures. Enfin, cernés de tous côtés et à bout de munitions, ils furent obligés de se rendre. Sur toute la ligne alors l'ennemi prit la fuite et Mestre demeura au pouvoir des troupes italiennes. Un butin considérable, six cents prisonniers, huit pièces de canon, trois cents hommes tués à l'ennemi, une grande quantité de munitions de guerre enlevées, tel fut pour l'armée vénitienne le résultat de cette brillante journée, durant laquelle officiers et soldats avaient tous rivalisé de sang-froid et de courage. Un journal abandonné dans la chambre du général autrichien, apprit aux vainqueurs qu'un espion avait informé l'ennemi de l'attaque méditée, car on y lisait le passage suivant : « Le général et brigadier Mittis vient d'apprendre (6 heures du soir) que l'armée vénitienne exécutera

demain une sortie de Malghera contre Mestre. » Heureusement cet avis n'avait pas empêché les défenseurs de Venise de réussir, mais il dut nécessairement rendre l'action plus meurtrière. Le major Rosaroll, le capitaine Sirtori, le capitaine Castabene et le colonel Ulloa s'étaient particulièrement signalés. Le général en chef en fait mention dans son ordre du jour, où nous regrettons de ne pas lire les noms de ces deux braves enfants, l'un de quatorze et l'autre de douze ans, qui se conduisirent en véritables héros. Le premier Jean-Baptiste *Speciali*, petit tambour de la garde civique, avait suivi les troupes dans leur sortie de Malghera et voici ce que raconte un témoin oculaire : « Il assista au combat jusqu'à la fin, en battant le pas de charge avec un autre tambour à la tête du bataillon lombard, qui durant toute l'action fut très-exposé au feu de l'ennemi. Tout à coup le malheureux camarade de Speciali tombe atteint d'une balle à la hanche. Celui-ci ne voulant pas qu'un frère d'armes devienne la proie de l'ennemi, charge le blessé sur ses épaules, continue à battre la charge jusqu'à la fin de l'action et rapporte au fort son précieux fardeau. » — Antoine *Zorzi*, le second de ces deux nobles enfants de Venise, jeune mousse de la pirogue n° 1, voit son pavillon abattu par un boulet et jeté à la mer. L'intrépide Zorzi s'y précipite et va nageant sous la mitraille ennemie saisir le pavillon, le rapporte et le hisse de nouveau sur le bâtiment en s'écriant : *Viva l' Italia!* Quelques jours après, une grande revue de toutes les troupes qui avaient pris part aux victoires de Cavallino et de Mestre, fut passée par le général Pepe, sur la place Saint-Marc. Quand les canons conquis sur l'ennemi abordèrent à la Piazzetta, le peuple ivre de joie, réclama l'honneur de les débarquer et des fem-

mes, des vieillards et des enfants y prêtèrent les mains. Le triumvirat vint en grande pompe assister à cette touchante fête de famille, dans laquelle Venise reconnaissante célébrait le courageux dévouement de ses défenseurs. Les applaudissements et les cris d'allégresse redoublèrent surtout au moment où le général Pepe donna l'ordre aux troupes de commencer le défilé, ayant à leur tête l'intrépide mousse Zorzi, armé du pavillon qu'il avait sauvé au péril de ses jours. Puis après avoir honoré les vivants, on songea à prier Dieu pour les morts, et cette même foule, tout à l'heure si bruyante et si joyeuse, alla dans l'église des saints Giovanni et Paolo, rendre à la mémoire des victimes de Mestre, un dernier et solennel hommage.

Au fur et à mesure que la lutte se prolongeait à Venise, la dépense s'élevant déjà à plus de deux millions et demi par mois augmentait sans cesse. D'un autre côté les revenus ordinaires de tout le territoire des lagunes atteignaient à peine deux cent mille livres. En face d'une telle disproportion entre les dépenses et les ressources, on comprend que les trois millions de la monnaie patriotique mis en circulation au 1er octobre ne durent pas aller bien loin. Aussi avait-il fallu créer promptement un second emprunt de la même somme; ce qui porta presque tout d'un coup l'émission de ce papier à six millions. On en était là des dépenses lorsque, vers la fin de novembre, le gouvernement se vit forcé de décréter un nouvel impôt extraordinaire de douze millions sur tous les immeubles de la Vénétie. Le conseil municipal fut chargé d'opérer le recouvrement de cet impôt pour l'amortissement duquel les charges communales devaient être augmentées de six cent mille livres pendant vingt ans. Ces ressources permirent au triumvirat

d'assurer convenablement les services publics et de suffire pour quelque temps encore à tous les besoins.

Nous avons promis à nos lecteurs en commençant ce récit de nous appuyer constamment sur les témoignages de la *Gazette d'Augsbourg*. Voici comment elle apprécie la situation de Venise à l'époque dont nous parlons[1] : « La nouvelle de la révolution romaine arrivée aujourd'hui a produit une grande sensation, et est venue rompre la monotonie de notre existence. Quiconque visiterait maintenant Venise ne pourrait pas se croire dans une ville assiégée. La population paraît jouir de la plus grande sécurité. Dans ses réunions du soir, elle s'occupe de la médiation anglo-française, du rôle du parlement de Francfort envers l'Autriche, et de la conduite de Charles-Albert. Enfin elle discute comme si elle n'était pas à chaque instant menacée dans son existence. Nous autres Allemands, nous ne pouvons nous plaindre en rien du séjour de Venise et de la manière d'être des Vénitiens à notre égard. Je hais profondément tout esprit de parti et je dois avouer loyalement qu'on nous traite avec beaucoup de prévenances et de politesse. Le gouvernement émet de nouveau douze millions de papier-monnaie (monnaie dite communale), garantis par tous les propriétaires de la terre ferme. Grâce à cette mesure, Venise est pourvue d'argent jusqu'à la fin d'avril. Du reste je ne puis m'empêcher d'exprimer mon blâme à propos des rapports qui vous sont envoyés de Trieste, attendu que la majeure partie de ces rapports ne confirment que des bruits sans fondement. Il n'y a pas un mot de vrai dans ce que l'on vous écrit sur la situation désespérée de Venise, le manque de vivres,

[1] Numéro du 14 décembre.

la défiance contre le gouvernement et autres fables du même genre. Les vivres abondent ici ; ils arrivent non-seulement par la voie de terre où les Autrichiens ont dû reculer leur ligne de siége, mais ils arrivent aussi par la voie de mer qui est toujours ouverte. Quant au triumvirat, nous souhaiterions à tous les autres gouvernements de jouir d'une confiance pareille à celle qu'il inspire : les sacrifices considérables que la population s'impose courageusement à chaque nouveau décret ne le prouvent que trop. » Nous n'ajouterons rien à cette narration allemande ; elle confirme l'opinion de tous les hommes impartiaux sur la situation de Venise, en même temps qu'elle donne aux faits que nous racontons ici un double caractère d'authenticité.

Le temps marchait dans cette succession rapide des événements politiques dont la Vénétie était le théâtre. On touchait déjà au mois de février 1849 et la situation de la péninsule alors était devenue mauvaise. Les États romains succombaient sous les efforts de tous les gouvernements de l'Europe, réunis dans une nouvelle *sainte-alliance.* Le pape renfermé dans Gaëte, circonvenu, menacé même par la diplomatie étrangère et par de dangereux conseillers, faisait taire les inspirations de son âme naturellement douce et aimante pour suivre celles de la peur et de la superstition. Et l'Homme-Dieu, Pie IX, l'immortel réformateur du XIX[e] siècle, oubliant que le premier il avait lui-même enseigné aux Romains le chemin de la liberté, appelait à son secours les baïonnettes françaises pour refouler son peuple dans la voie rétrograde. Il livrait Rome avec tristesse, avec regret peut-être, mais il la livrait au joug étranger, celui qui naguère avait mérité le beau surnom de Sauveur de l'Italie.

Après ses réformes, après tant d'autres preuves touchantes de son dévouement à la cause du progrès, de la civilisation et de l'avenir, le représentant sur la terre du Dieu qui a dit : « Je régnerai par la douceur, » laissait bombarder Rome encore toute parée des arcs de triomphe qu'elle lui avait élevés ! Il y a là un triste enseignement pour la philosophie de l'histoire ; c'est une douloureuse leçon donnée aux peuples qui mettent trop facilement leur confiance dans les promesses et les intentions libérales d'un prince quel qu'il soit, et surtout d'un prince de l'Église. D'un autre côté, il est vrai, Charles-Albert se préparait bien à recommencer la guerre contre l'Autriche, mais il avait assez prouvé déjà à l'indépendance italienne qu'elle ne devait rien attendre de lui pour que l'on pût fonder quelque espoir sérieux sur son concours. D'ailleurs ni Milan, ni Venise qu'il avait si indignement livrées n'eussent voulu désormais accepter l'appui d'un souverain déloyal dont les perfides promesses avaient trop longtemps trompé l'Italie. Naples en lutte contre la Sicile, révoltée pour reconquérir ses vieilles libertés, ne pouvait être disposée à soutenir une guerre contre Radetzki. Elle imitait au contraire ses cruautés en renouvelant en plein XIXe siècle les horreurs brutales du moyen âge. La Toscane manquant de forces suffisantes et agitée elle-même ne pouvait rien faire pour Venise agitée. Enfin la Lombardie, épuisée par toutes ses luttes et violemment contenue sous la main de fer des généraux autrichiens, n'avait que des vœux et des prières à adresser au ciel pour le salut de son antique alliée. Voilà quelles étaient les conditions politiques de la péninsule au moment où Tommaseo rentrait dans Venise. Son retour fut un véritable événement ; car, outre les sympathies bien naturelles qu'é-

veillait partout la présence du poëte, on attachait un grand prix à connaître le fond de sa pensée sur les intentions définitives de la république française envers la république vénète. Tommaseo avait été choisi par ses concitoyens comme ambassadeur à Paris parce qu'ils espéraient que le prestige de son nom, sa célébrité d'écrivain et les liaisons politiques qu'il avait précédemment contractées lui permettraient de rendre d'utiles services à la cause italienne. Malheureusement ni l'amitié de Lamartine, ni celle de M. de Montalembert pour Tommaseo n'amenèrent de résultat. On se bornait à un échange de sentiments affectueux et d'expressions vagues et flatteuses, mais presque confidentielles sur l'admirable attitude des peuples de la Vénétie. Avant même l'arrivée du poëte dalmate en France, la question italienne était sacrifiée aux passions aveugles de l'Assemblée. Les ministères avaient beau se succéder, la politique extérieure au fond restait toujours la même. Une influence occulte d'abord, mystérieuse mais toute-puissante, qui devait plus tard jeter le masque, l'influence cléricale avait décidé que la république proclamée par le suffrage universel à Rome périrait sous les coups de la république proclamée par le suffrage universel à Paris. Après cet effort de logique, il n'y avait plus rien à espérer en faveur de l'Italie, parce que du jour où l'armée française attaquait la liberté dans les États romains, elle était attaquée dans tous les autres États à la fois. Depuis la fuite de Pie IX à Gaëte, le gouvernement vénitien, dans une intention purement patriotique, s'était étudié à ne se mettre en lutte ni avec le pape, ni avec le triumvirat romain. La reconnaissance le liait au premier, puisque c'est à l'aide de son nom et de sa popularité qu'on avait commencé la révolution. La

fraternité politique, une certaine communion d'idées l'unissait au second, puisqu'ils soutenaient la même cause et défendaient le même principe. Or au moment où Venise s'efforçait de rester dans les limites de cette politique prudente, un article parut à Paris dans *l'Ère nouvelle*[1]. Cet article portait la signature de Tommaseo. Il n'en était pas besoin; l'éloquence entraînante, le laconisme et la sombre tristesse de l'écrivain, en s'y reflétant, le révélaient tout entier. Malheureusement l'ambassadeur vénitien, oubliant la réserve commandée par sa situation officielle et l'attitude expectante de son gouvernement, avait attaqué violemment les révolutionnaires romains et écrit que « une seule larme de Pie IX valait plus que tout le sang versé pour la liberté italienne. » Ces lignes eurent un immense retentissement, au delà des Alpes surtout. Elles jetèrent le gouvernement dans un grand embarras. Il ne voulait pas infliger son blâme à l'un de ses plus illustres et plus dévoués défenseurs, et cependant il devait décliner la responsabilité des opinions inconsidérément émises par son ambassadeur. Un poëte, c'est-à-dire un homme d'imagination, d'inspiration, d'humeur vagabonde et indisciplinée, peut être quelquefois un grand politique, presque toujours un noble cœur, jamais un bon diplomate. Tommaseo, jusqu'à la révolution du 22 mars, avait vécu dans la retraite. Il aimait l'isolement qui lui permettait d'être tout entier à ses études favorites, à ses travaux, à la nature de son génie. C'est par pur dévouement à son pays que, sacrifiant ses goûts et son indépendance, il s'était mêlé aux luttes qui le firent jeter avec Manin dans les prisons de l'Autriche. Plein de résolution et

[1] Journal fondé après la révolution par l'abbé Lacordaire.

d'audace, on l'a vu narguant même son ennemi vainqueur jusque sous les verrous de son cachot. Tommaseo, avec l'âme la plus loyale et la plus chevaleresque qu'il y ait au monde, avait toutes les susceptibilités de l'homme habitué à vivre seul. Les démarches tortueuses de la diplomatie, ses puérilités de forme et sa manie de protocoles, la patience qu'elle exigeait, ces mille et un riens enfin qui composent une large partie de sa science ne pouvaient convenir aux libres et fières allures du penseur italien. Il se révoltait au moindre retard. Un jour le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, ne peut le recevoir; il prie Tommaseo d'attendre un instant. Le poëte voit sortir la princesse Belgoioso ; il s'irrite, s'emporte et part sans attendre son tour d'audience en disant à haute voix : « Ma plume peut blesser plus qu'une épée. » Lorsqu'il s'agit des conférences de Bruxelles, le gouvernement vénitien l'avertit qu'on envoie Lodovico Pasini. Tommaseo le reçoit, le présente, mais s'en plaint comme d'un successeur importun expédié malgré lui. Or dans chacune de ses dépêches au triumvirat, le poëte répétait depuis plus d'un mois qu'il voulait quitter Paris où sa présence était désormais inutile. Il se dispose donc à retourner à Venise, mais avant de partir, il demande une audience au président de la république. Louis-Napoléon le reçoit gracieusement, lui parle de ses œuvres qu'il a lues, de la cause italienne pour laquelle il a combattu, de Venise enfin qu'il admire et qu'il aime. « Malheureusement, ajoute-t-il, la majorité de l'Assemblée ne me laisse pas libre de traduire mes sentiments par des actes. » Enfin Tommaseo sort de l'Élysée : « On voit bien, dit-il, que celui-ci est un prince et que l'autre n'était qu'un roturier. » Toutes ces réflexions, cette

franchise, ces colères peu diplomatiques, racontées et commentées dans les cercles politiques, produisaient, on le pense bien, un effet assez étrange, et il était temps que le départ du poëte ambassadeur vînt y mettre un terme. A peine arrivé à Venise, Tommaseo, loin d'aider le gouvernement de ses lumières et de son influence, de le bien renseigner sur la politique étrangère qu'il a pu étudier à Paris, se jette dans la polémique des journaux où il publie sur des questions brûlantes des articles qu'on dirait écrits avec une plume de feu. Bientôt nous allons le voir entrer dans l'assemblée et là devenir le chef d'une opposition avancée et ardente, mais élégante et polie, dont la tendance manifeste consistera à vouloir mettre tous les pouvoirs entre les mains du parlement au moyen de commissions chargées de contrôler le gouvernement. En résumé, Tommaseo, sans cesser un instant de soutenir avec zèle les intérêts nationaux, les soutenait à sa manière, selon ses plus intimes convictions, et sans jamais consentir à se soumettre aux conseils plus pratiques de ses supérieurs, non pas en génie, mais en science politique. A dater de ce jour, l'illustre poëte qui avait été si longtemps l'auxiliaire intrépide et dévoué de Manin, se déclara son adversaire. Toutefois, hâtons-nous de le dire, la lutte entre ces deux hommes ne fut et ne pouvait être qu'une différence de choix dans les moyens. Pour tous deux le but était le même; l'un comme l'autre, ils eussent volontiers sacrifié leur sang et leur vie au triomphe de l'indépendance italienne; mais, répétons-le, ils espéraient y arriver tous les deux par des voies différentes. Leurs descendants seront leurs juges.

CHAPITRE XI.

DÉCRET DE RÉSISTANCE DU 2 AVRIL 1849.

Les élections des représentants du peuple à Venise furent un triomphe pour le gouvernement. Les noms de Manin et de Cavedalis obtinrent la majorité des suffrages dans toutes les circonscriptions. Le jour de la convocation de l'assemblée (15 février 1849), Manin fit l'exposé de la situation intérieure et rendit compte des rapports de Venise avec les États italiens et les puissances étrangères. Après la lecture de ce message favorablement accueilli, les députés procédèrent à la nomination d'un président. Tommaseo d'abord élu, refusa en désignant au choix de ses collègues Calucci, qui fut nommé. Les jours suivants se passèrent en discussions administratives sur la forme et le degré d'autorité qu'on devait donner au nouveau gouvernement.

Depuis la proclamation de la république à Rome, l'idée d'une constituante italienne agitait tous les esprits à Venise. Les hommes raisonnables avaient mis leur confiance dans le patriotisme de Manin, et attendaient qu'il prît l'initiative; mais ceux que la fièvre politique poussait toujours au delà des limites de la raison ameutèrent le peuple. Un soir, on vit tout à coup la foule inonder la place Saint-Marc et défiler avec des torches allumées et des drapeaux, en criant : *Mort aux Autrichiens! vive la constituante italienne!*

vive la Hongrie! Ce cortége bruyant se dirigea sous les fenêtres du palais ducal, où siégeait l'assemblée. Là, il demanda Manin à grands cris. Le triumvir parut : « Je n'ai plus besoin, dit-il, de développer ici mes opinions, je l'ai fait en mars, en juillet et en août; je n'ai rien à ajouter aujourd'hui à mes paroles d'alors. Tout ce que je vous demande, c'est de rester unis, car celui qui chercherait à semer des divisions de parti quand l'ennemi est à vos portes serait un traître plus dangereux cent fois que les Croates. » A ces mots, le peuple, au lieu de se calmer, continua ses vociférations. Manin reprit : « J'entends encore le cri de *Mort aux Autrichiens!* Vous oubliez que nous ne tuons nos ennemis que sur le champ de bataille et jamais ailleurs. En attendant que nous en soyons arrivés là, respectez en vous la gloire jusqu'ici pure de la pauvre Venise. Et si vous m'aimez, si vous êtes vraiment Italiens, dispersez-vous (*se me amate, e se siete Itialini, sgombrate*). » Une heure plus tard, la place était vide. Le lendemain matin, le peuple de Venise lisait à son réveil la proclamation suivante; elle est assez originale pour que nous la reproduisions ici tout entière : « Frères, vous m'avez causé hier une grande douleur. Sous prétexte de me témoigner votre attachement, vous avez fait beaucoup de tumulte, et vous savez cependant que je le déteste. L'assemblée de vos représentants s'en est indignée, et elle a raison, car vous aviez l'air de vouloir compromettre la liberté de ses délibérations. Tenez-vous sur vos gardes, parce qu'il y a certainement parmi vous des agents secrets qui vous excitent à troubler l'ordre public, afin de souiller la bonne renommée que vous vous êtes acquise et de favoriser la rentrée des Autrichiens à l'aide de

nos discordes civiles. Puisque vous dites que vous m'aimez, je vous conjure de me donner par des actes la preuve de cet amour. Écoutez ma voix qui vous prêche la concorde, non pas depuis aujourd'hui, mais depuis onze mois. Ayez à cœur mon honneur, le vôtre, celui de notre chère patrie. Que demain il n'y ait autour du palais où siége l'assemblée ni cris, ni applaudissements, ni désapprobation, ni rassemblements. Restez dans vos maisons, dans vos ateliers. Ayez confiance dans l'assemblée et dans le gouvernement. Je vous en supplie instamment, avec l'espoir que vous ne serez pas sourds à ma voix. » L'influence de Manin pouvait tout sur Venise, car, bien que les esprits fussent toujours très-surexcités, les jours suivants s'écoulèrent dans le plus grand calme[1]. Le 7 mars 1849, l'assemblée des représentants, répondant aux vœux du peuple, nommait un chef du pouvoir exécutif, avec titre de président, dans la personne de Daniele Manin. Elle lui accordait en même temps pleins pouvoirs pour la défense intérieure et extérieure du pays. Manin inaugura aussitôt son nouveau gouvernement, en appelant auprès de lui ses anciens collègues, Cavedalis et Graziani, auxquels il confia les départements de la guerre et de la marine.

Ce fut vers cette époque qu'on reçut la nouvelle officielle de la dénonciation de l'armistice faite par Charles-Albert. Ce prince, voulant tenter une seconde fois la fortune des armes, donna au général Chrzanowsky le commandement en chef de ses troupes. Ce choix était malheureux dans un pays qui comptait des officiers généraux distingués; les deux frères la

[1] Voy. les détails de cette journée dans les *Mémoires de Debrunner*.

Marmora par exemple, et il eut une fatale influence sur l'issue de la guerre. On a attribué à Manin une grande part dans cette détermination subite du Piémont à reprendre les hostilités. On a prétendu que les relations entre Venise et Turin, violemment interrompues au moment de l'armistice Salasco, s'étaient renouées plus intimes que jamais à l'avénement au pouvoir sarde d'un ministère démocratique. Ceci n'est pas exact; la présence d'un Vénitien, ancien ami de Manin, dans le gouvernement du roi de Sardaigne, n'aurait pu faire pencher la balance du côté des idées guerrières si le conseil tout entier n'eût été de cet avis. Sans doute le président de la république vénète dut applaudir à la résolution du Piémont; c'était une éventualité de plus en faveur de la liberté italienne. Mais il n'a jamais cherché, comme l'a cru un savant historien [1], à égarer l'opinion du gouvernement sarde en exagérant à dessein dans sa correspondance officielle la faiblesse de l'armée de Radetzki. C'eût été un acte de déloyauté dont le cœur de Manin était incapable. Enfin au point de vue même de l'intérêt bien entendu de l'Italie, quel avantage Manin aurait-il pu tirer, nous le demandons, de ces faux renseignements? Aucun, si ce n'est la certitude plus grande encore qu'il ne l'avait de la prompte défaite de l'armée sarde. Le général Pepe lui-même, qui était en correspondance directe avec le roi et ses ministres et leur envoyait force plans de campagne, fut laissé dans l'ignorance la plus complète des projets d'attaque de Charles-Albert. Le commandant en chef des troupes vénitiennes avait conçu pour son propre compte un projet qui ne manquait ni d'habileté ni de

[1] Lemasson.

hardiesse. C'était de sortir des lagunes avec tous les bataillons dont il pouvait disposer sans compromettre la sûreté de Venise et d'aller se réunir à la hauteur de Rovigo à une division romaine qui s'y trouvait au nombre de dix à douze mille hommes. Ainsi opéré, ce rassemblement de forces aurait pu facilement en reportant plus loin la ligne d'attaque des Autrichiens exciter une nouvelle insurrection sous leurs pas et les refouler sur l'Adige. Dans ce but, Pepe s'embarqua pour Chioggia le 19 mars avec huit mille hommes et douze pièces de campagne. La population de Venise salua son départ par d'unanimes félicitations. A l'entendre, à la voir si enthousiaste, accompagner les troupes, on eût dit qu'elle présageait pour ses nobles frères d'armes une longue série de victoires. Un premier engagement eut lieu à Conche où Pepe après un combat de deux jours poursuivit l'ennemi jusque sur les collines de Sainte-Marguerite. Mais du côté du Piémont, la guerre n'obtenait pas le même succès. Le 23 mars 1849 pendant que Venise célébrait avec des transports de joie inouïs l'anniversaire de la fondation de sa nouvelle république, Charles-Albert perdait du même coup la bataille de Novare, la couronne du Piémont et la cause italienne. Le soir même de cette fatale journée, si justement appelée par le général de Lamoricière le Waterloo de la péninsule, le roi vaincu abdiqua en faveur de son fils qui dut conclure et signer à la hâte les préliminaires de la paix imposée par Radetzki. Le lendemain Charles-Albert, désespéré de n'avoir pu trouver la mort qu'il avait constamment cherchée la veille sur le champ de bataille, prit tristement la route de l'exil et alla, comme autrefois Charles-Quint, se retirer dans un couvent, où échangeant l'uniforme du soldat

contre le froc du moine, il devait bientôt mourir de langueur et de chagrin. Devant cette étrange fin et cette grande infortune si patiemment supportée, nous laissons à d'autres le triste courage de jeter l'insulte à la mémoire de ce prince. Il repose aujourd'hui dans l'antique abbaye de Hautecombe, sur les bords du lac du Bourget. Ne troublons pas le recueillement de cette tombe royale! La postérité, moins passionnée que ses contemporains, jugera Charles-Albert avec l'intérêt qui s'attache toujours aux rois malheureux, et elle dira que si l'esprit de ce descendant d'une illustre race fut étroit et faible, son courage dans les combats était fort et l'eût rendu digne d'un sort meilleur.

Le 27 mars, le général Haynau, qui remplaçait le feld-maréchal Welden, passé au commandement de l'armée de Hongrie, écrivit de Padoue au gouvernement vénitien pour lui donner communication de l'armistice et l'engager à faire, pendant qu'il en était temps encore, une soumission à des conditions honorables, car plus tard, ajoutait le général autrichien, vous ne les obtiendrez plus. Manin convoqua aussitôt l'assemblée et lui lut en comité secret l'arrogant message du commandant ennemi. A peine cette lecture fut-elle achevée que les députés prirent la décision suivante : « Sous la présidence du citoyen Minotto, l'assemblée des représentants de l'État de Venise a décrété à l'unanimité au nom de Dieu et du peuple : « Venise résistera à tout prix aux Autrichiens. » Dans ce but Manin est revêtu d'un pouvoir discrétionnaire. » Le président de la république envoya donc au général Haynau, en réponse à sa sommation du 27 mars, la copie de ce décret de résistance datée du 2 avril. Lorsque Manin sortit de l'assemblée il fut applaudi

comme il ne l'avait peut-être jamais été. L'armée, la marine, la population répétaient avec frénésie « *Oui, oui, à tout prix* (ad ogni costo). Ce noble peuple voulait montrer par là combien il approuvait l'énergique décision de ses représentants. » Un drapeau rouge, signe de guerre à mort, fut arboré sur la tour de Saint-Marc. Puis on frappa une médaille destinée à perpétuer le souvenir du 2 avril 1849. Cette médaille représentait d'un côté Venise défendant le drapeau de l'indépendance; elle portait de l'autre le décret de résistance. La *Gazette d'Augsbourg*[1], en rendant compte de cette mémorable journée, ajoutait encore : « C'était un spectacle sublime de voir ces hommes de tous les âges, de toutes les conditions, s'embrasser en pleurant et jurer de mourir plutôt que de céder. »

Le général Pepe, arrêté dans sa marche victorieuse par les revers du Piémont à Novare, rentra à Venise le 3 avril pour se consacrer uniquement à la défense de l'Estuario (on appelle ainsi tout le territoire des lagunes). La situation de la ville était loin d'être désespérée. La Hongrie, toujours debout, menaçait par ses succès continuels l'existence même de l'empire d'Autriche. Paris, sans cesse agité, pouvait encore, par un de ces revirements si fréquents dans la politique, voir surgir un gouvernement favorable à la cause italienne, et Rome, par contre-coup, pouvait espérer sa délivrance et venir tendre la main aux soldats bloqués dans les lagunes. Manin calculait avec sang-froid toutes ces chances et s'efforçait de se les rendre favorables. Le 20 avril, il préparait les bases d'une alliance offensive et défensive entre l'État de la Hongrie et le gouvernement de Venise. Le 20 mai,

[1] Numéro du 22 avril 1849.

cette convention fraternelle contre un ennemi commun était signée au camp de Duino par les plénipotentiaires des deux pays[1]. Voici en quels termes Louis Kossuth avait annoncé à Daniele Manin ses intentions amicales; le rapprochement de ces deux noms a déjà en soi quelque chose d'assez significatif pour autoriser cette citation : « Excellence, les événements bien connus de l'année dernière, la trahison de la dynastie autrichienne envers la Hongrie et principalement l'invasion des Russes invoquée par la cour de Vienne contre ses propres sujets, ont décidé l'assemblée nationale de la Hongrie séant à Debreizen à proclamer l'indépendance entière du pays. En même temps, le soussigné eut l'honneur d'être nommé et installé par la volonté du peuple gouverneur de l'État hongrois et chef suprême du pouvoir exécutif. Le soussigné se fait un devoir et un plaisir de communiquer ces événements à Votre Excellence, espérant bien que la république de Venise cultivera les relations d'amitié qu'un but et des intérêts communs exigent entre deux gouvernements placés à la tête de deux peuples libres, et combattant tous deux contre la même tyrannie. » Est-ce illusion, est-ce engouement de notre part? toujours est-il que nous ne pouvons nous défendre d'une certaine émotion à la vue de ces deux grands citoyens, Manin et Kossuth, se tendant une main amie à travers la distance et cherchant ensemble les moyens d'accomplir l'affranchissement de leur patrie. Ces deux hommes politiques, les premiers de notre temps par l'intelligence et le cœur, tous deux aujourd'hui en exil, qu'ont-ils donc fait pour mériter leur sort? Ont-ils commis quelque

[1] Voy. le texte de cette convention aux documents.

lâche action ? Ont-ils manqué à leur serment ? Ont-ils dépouillé quelqu'un ? Ont-ils préféré leur intérêt personnel à l'intérêt de leurs concitoyens ? Non, ils n'ont rien fait de tout cela. Mais ils ont fait cent fois plus mal aux yeux de certains esprits politiques, car ils ont reconquis et soutenu, au prix de leur sang, la dignité, l'honneur et l'indépendance de leur pays. Il paraît qu'il existe au XIXe siècle une morale supérieure à toutes les doctrines de la philosophie et de la religion, une morale diplomatique enfin, qui condamne et flétrit le patriotisme et le dévouement. Les apôtres de cette morale singulière, anciens libéraux pour la plupart, sont aujourd'hui les partisans fanatiques des traités de 1815, et c'est au nom de la paix européenne qu'ils font de l'Italie un foyer perpétuel de révolutions en lui imposant perpétuellement le joug de l'Autriche.

Le 25 avril, Venise célébra la fête de son protecteur, de son évangéliste, de sa cathédrale, la fête de son passé, de son avenir, de ses gloires et de ses libertés, la fête de saint Marc ; car saint Marc, pour les Vénitiens, représente tout cela. Quand les cérémonies militaires et religieuses furent terminées, quand les derniers grains d'encens brûlés sur le maître autel de la sainte basilique eurent disparu dans l'air, quand les derniers vivats et les derniers cris de joie de la foule eurent cessé de retentir, celui qu'on surnommait le père de la patrie (*padre della patria*), Manin, adressa au peuple les paroles suivantes : « Citoyens, quiconque persévère, triomphe ! Nous avons persévéré et nous triompherons. Répétons ensemble encore aujourd'hui ce cri : *Vive saint Marc!* qui, pendant tant de siècles a retenti sur la mer au milieu des victoires et des tempêtes. Oui, nous triompherons si nous met-

tons en saint Marc et en Dieu toute notre confiance. » Cette soirée-là, émue par les fêtes de la journée, la foule répéta le cri de son dictateur : *Vive saint Marc!* puis elle rentra paisiblement dans ses foyers pour se préparer à de nouveaux sacrifices, à de nouveaux combats.

Le lendemain, Manin, à qui les fêtes ne faisaient pas oublier les malheureux, alla visiter l'hôpital civil. Une vieille femme du peuple, accablée par les souffrances, était à l'agonie. Au moment où le dictateur de Venise s'approcha de son lit, lui adressant quelques paroles de consolation, cette femme reconnut tout à coup le chef de la révolution qu'elle avait souvent applaudi sur la place Saint-Marc. Elle le regarda fixement, et, dans un suprême effort, elle lui dit : « Bien plus que mon salut, c'est la liberté de l'Italie que je désire. » Manin ne répondit point, mais il lui saisit la main et la baisa avec respect. Quelques minutes plus tard la pauvre malade expirait.

Vers la fin d'avril, lorsque Brescia, après dix jours d'une résistance sans exemple dans l'histoire italienne, eut été littéralemennt réduite en cendres, et que Haynau, son impitoyable vainqueur, fut las de l'incendie et du massacre[1], il reçut l'autorisation de transporter à Papadopoli, près de Mestre, son quartier général. C'était, entre tous ses officiers, celui que l'Autriche jugeait le plus digne de triompher de l'opiniâtreté de Venise. Jusque-là, cette vaillante cité n'avait rencontré, dans le lieutenant-maréchal Welden, qu'un ennemi loyal, très-redoutable pendant le combat, mais plein d'humanité et de justice après la victoire. L'arrivée du baron Haynau, appelé devant Ve-

[1] Voy. les *Mémoires du général Pepe* à ce sujet.

nise pour inspirer, disait-on, un salutaire effroi à ses défenseurs, leur apprit seulement à connaître la différence qui existe entre le cœur d'un soldat et celui d'un bourreau. Trente mille hommes, formant le second corps de réserve de l'armée autrichienne, entourèrent à la fois les lagunes avec un immense parc d'artillerie et tout le matériel nécessaire pour un long siége. Dans le même temps, l'escadre de l'amiral Dahlrup reparaissait, bloquant Venise du côté de la mer. C'est à partir de cette époque que l'investissement de Venise peut être considéré comme complet. L'ennemi, ne pouvant attaquer le fort de Treporti ni celui de Brondolo, commença un siége régulier contre la troisième entrée de Venise, c'est-à-dire contre Malghera.

Ici quelques détails étant nécessaires pour la clarté de notre récit, nous les empruntons au livre d'un officier suisse, qui a soutenu avec distinction toutes les luttes du siége[1]. « Malghera, le plus important des nombreux forts des lagunes s'élève sur la côte marécageuse de la terre ferme, à cinq kilomètres et demi nord-ouest de Venise à laquelle il sert de tête de pont. C'est une forteresse artificielle construite par Napoléon de 1808 à 1810. Originairement elle était destinée à maintenir ouverte la communication de Venise avec la terre ferme par l'intermédiaire du canal de Mestre. Aujourd'hui, au moyen du pont du chemin de fer, Malghera peut servir de base et au besoin de refuge à une armée opérant sur la terre ferme. Ses avantages consistent : 1° En ce qu'elle est située dans une position isolée et qu'elle ne renferme pas de population étrangère à la garnison; 2° qu'elle se trouve au milieu des marais et des submersions de l'Osellino;

[1] Debrunner.

3° qu'elle ne peut être attaquée du côté de Venise, et que, au moyen de sa communication avec cette ville, il est toujours possible à Malghera de tirer de là des troupes, des armes, des munitions et des vivres. Enfin, le dernier avantage, qui n'est pas le moins grand, consiste en ce que, lors même qu'elle serait prise, cette forteresse n'entraînerait pas la perte de Venise, attendu que les lagunes sont protégées par une petite flottille presque invincible et par les forts de la seconde ligne de défense. La forteresse est composée de deux enceintes entourées d'eau; la première a cinq bastions, la seconde en a quatre. Trois lunettes protégent les sorties dans une troisième ligne. En tout, Malghera possède quatorze points fortifiés avec deux forts latéraux détachés, l'ancien *fort d'eau*, aujourd'hui fort Manin, situé à l'aile droite et le fort *Rissardi*, , situé à l'aile gauche. Tous deux flanquent Malghera et assurent ses communications avec Venise. Ces forts élevés par les Vénitiens depuis l'insurrection se relient à la forteresse par des voies couvertes complétement à l'abri du feu de l'ennemi. Malghera a encore deux casernes voûtées à l'épreuve de la bombe, deux grands magasins à poudre et une écurie. En dehors de la forteresse, là où le chemin de fer est intercepté, sur le canal de l'Anconetta, par la rupture du pont de pierre, est pointée la batterie des cinq arches qui en balaye toute la longueur jusqu'aux portes de Mestre. » On dit que pour être bien défendue, Malghera exige trois mille hommes et cent cinquante bouches à feu. Lorsque les Autrichiens vinrent y mettre le siége, elle comptait deux mille cinq cents hommes en état de porter les armes et près de deux cents bouches à feu. Les Vénitiens avaient exécuté depuis quelques mois d'immenses travaux de fortification pour

remettre Malghera en bon état de défense. En outre, ils y avaient amassé de grands approvisionnements; de part et d'autre enfin, l'on s'était préparé à une lutte vigoureuse.

CHAPITRE XII.

PREMIÈRE ATTAQUE CONTRE MALGHERA.

La tranchée fut ouverte dans la nuit du 29 au 30 avril à la distance d'environ mille mètres des ouvrages, c'est-à-dire à la plus forte portée du canon ennemi. L'ensemble de ces travaux de terrassement ayant une lieue et demie d'étendue formait ce qu'on appelle, en langage technique, la première parallèle. Elle commençait au delà du fort Rissardi, traversait le chemin de fer et se prolongeait jusque dans la direction de Campalto. Six mille hommes étaient occupés chaque nuit à avancer ces opérations sous la conduite d'officiers de génie et d'artillerie, choisis spécialement parmi ceux qui s'étaient trouvés en garnison à Venise à l'époque de la révolution. En un mot c'étaient ceux-là même qui avaient autrefois fortifié Malghera que l'on chargeait aujourd'hui du soin de la détruire. Les Vénitiens ne s'aperçurent de l'ouverture de la tranchée que le lendemain matin; ils cherchèrent alors à arrêter les travaux par un feu continuel d'artillerie, mais à cette distance, masqués sur beaucoup de points par des arbres et des haies, ils pouvaient tout au plus inquiéter l'attaque, ils ne pouvaient l'interrompre. Le général Paolucci, l'ancien ministre de la guerre, commandant Malghera ordonna, dans l'intérêt bien entendu de la défense, qu'on ne tirerait plus désormais à une aussi longue portée, c'était sacrifier inutilement les muni-

tions, précieuses dans une place destinée à soutenir un long siége. Il n'en fallut pas davantage aux yeux de la jeune milice, combattant avec trop d'ardeur sous la direction de Paolucci, pour le faire accuser immédiatement de trahison. Ce que sa vieille expérience de la guerre lui interdisait de laisser faire parut aux assiégés une preuve évidente de sa connivence avec l'ennemi ; c'était tout simplement au contraire une preuve de l'ignorance de ses accusateurs. Malgré cela, en dépit de la bravoure et de la loyauté dont il avait déjà donné tant de preuves à Venise, Paolucci cessa bientôt d'être obéi et dut solliciter lui-même son changement. Manin en y consentant eut toutefois la délicatesse d'aller prendre personnellement à Malghera son ancien collègue afin de le protéger par sa présence contre toutes les insultes de ses ennemis. Les murs qu'ils suivirent ensemble en quittant la forteresse étaient tapissés d'inscriptions comme celle-ci : « *Caro Manin, guardati del Paolucci* (Cher Manin, méfie-toi de Paolucci). » Le général Pepe et les officiers supérieurs repoussèrent cependant par une déclaration publique les calomnies et les outrages adressés à leur frère d'armes, mais il n'en fut pas moins victime d'un système d'accusations vagues que Manin, dictateur absolu, aurait dû déférer aux tribunaux militaires ou ne jamais tolérer. Car c'est un devoir sacré pour tout homme qui gouverne de faire juger un accusé afin de le condamner ou de l'absoudre, et c'est une faute grave commise contre toutes les lois de la justice et de la morale que de laisser un malheureux se débattre seul, quand il n'est pas coupable, sous le poids d'indignes calomnies.

Le colonel Ulloa, chef de l'état-major général, fut appelé à remplacer Paolucci dans le commandement

de la forteresse de Malghera. Il eût été difficile de faire un meilleur choix. Bien supérieur au général Pepe sous tous les rapports, Ulloa passait à juste titre pour l'un des officiers les plus distingués de l'armée napolitaine. Il connaissait à fond la guerre de siége qui demande une instruction spéciale et des études positives, parce que ses applications sont précises et déterminées avec une exactitude mathématique. Venise ne manquait pas de vaillants défenseurs prêts à lui tout sacrifier, mais ici, la hardiesse, l'esprit d'initiative, l'inspiration, toutes ces qualités, parfois utiles durant une guerre de partisans, devenaient insuffisantes. Le nouveau commandant de Malghera possédait la science indispensable pour lutter à chances égales contre un ennemi vingt fois supérieur en nombre, plein d'audace et surtout plein de confiance dans la capacité de ses chefs. Pour un observateur sérieux, à voir les préparatifs de cette lutte, à assister à ces savantes opérations d'une armée de trente mille hommes aguerrie par de récentes victoires et réunie pour prendre une forteresse de troisième ordre, il n'était pas douteux que les Autrichiens se crussent certains d'entrer à jour et à heure fixes dans Malghera. Tandis que le colonel Ulloa faisait terminer à la hâte les derniers travaux de la défense, les Autrichiens achevaient avec une égale activité ceux de l'attaque. Depuis l'ouverture de la tranchée, les assiégés avaient tiré sans discontinuer sur l'ennemi qui n'opposait à cette canonnade qu'un flegme imperturbable. Fanatisés par Haynau, ces soldats mettaient à poursuivre leurs travaux un tel sang-froid que l'on aurait pu croire en les regardant faire que les Vénitiens ne tiraient pas sur eux.

Le 3 mai au soir, un grand mouvement avait été remarqué au camp autrichien. Le maréchal Radetzki,

intimement persuadé que Malghera ne résisterait pas au delà de quelques heures, était arrivé à Papadopoli avec les archiducs Charles-Ferdinand, Léopold et Guillaume. Le vieux soldat courtisan avait voulu les faire assister à son succès du lendemain, et leur offrir en quelque sorte une récréation militaire. Déjà, par ses soins, tout était préparé pour l'entrée triomphale à Venise. Une proclamation imprimée fut mise dans des bouteilles cachetées et jetée à la mer par ordre du maréchal, afin qu'à la marée basse elle vînt apporter aux habitants renfermés dans Venise cette excellente nouvelle de la rentrée des troupes impériales. Il est si facile de se persuader ce qu'on désire, que Radetzki, les princes et tout l'état-major entier de l'armée devant Venise croyaient ou feignaient de croire alors à l'existence dans la ville d'un parti autrichien nombreux, mais opprimé par Manin. Au premier coup de canon tiré de notre côté, disaient les officiers allemands, une insurrection éclatera en notre faveur et anéantira l'influence de ce dictateur qui, en fanatisant quelques têtes ardentes, étouffe les véritables sentiments de la population à notre égard. Ceci rappelle involontairement l'arrivée de l'armée française devant Rome où elle devait, selon les prévisions de la diplomatie, être reçue avec des transports de joie, tandis qu'elle fut, au contraire, repoussée à coups de fusil, après avoir essuyé des pertes considérables[1]. La *Gazette d'Augsbourg* du 2 mai 1849, tout à fait dans les mêmes opinions que le maréchal Radetzki, renchérissait encore sur ces espérances d'une prochaine victoire. « Depuis deux jours, dit cette feuille, les travaux de siége ont

[1] Voy. la relation du siége de Rome, publiée par le général Vaillant avec l'autorisation du ministre de la guerre. 1849.

été poursuivis avec force, et hier matin, au lever du soleil, les Vénitiens ont vu, à leur grand étonnement, que, pendant la nuit, nos sapeurs dans leurs tranchées s'étaient approchés d'eux de plusieurs centaines de toises. Cette nuit-là précisément l'ennemi avait peu tiré, mais aujourd'hui il a dirigé de Malghera un feu *tellement épouvantable* que l'on saurait difficilement s'en faire une idée. Les habitants de Mestre qui en sont les premières victimes quittent leurs maisons, et l'on voit de longues files de voitures chargées d'ustensiles de ménage se diriger vers l'intérieur du pays. On ne saurait leur en faire un reproche, car les bombes et les grenades tombent au milieu des maisons et des rues. Le point le plus exposé est le voisinage de la grande tour d'où l'on voit le fort entier et auprès de laquelle le feld-maréchal Haynau ainsi que les archiducs s'arrêtent fréquemment. Le système d'observation du côté des Vénitiens semble être très-bien organisé, car, dès que le baron Haynau avec ses officiers ou les princes, visite les tranchées et s'approche des avant-postes, soudain les coups du fort sont dirigés sur eux. *Mais je suis curieux de voir si les Vénitiens tireront encore si gaiement lorsque nos premières bombes iront les visiter.* Maintenant déjà après le chargement des pièces, on les voit tous, y compris celui qui doit mettre le feu, courir en arrière; ils semblent ne pouvoir plus en supporter le fracas de trop près. On dit aussi que les dispositions des Vénitiens dans la ville sont toutes favorables à l'Autriche, même celles de la garde civique.... la chute de Malghera décidera le reste. » Le lendemain, la *Gazette d'Augsbourg* continuait en ces termes : « Depuis que les malheureux habitants de Mestre se sont enfuis, les troupes de Malghera recommencent à bombarder avec plus de

furie. Partout les boulets et les grenades sifflent et éclatent, et à chaque instant des scènes lamentables se renouvellent. Mais c'est aussi de la part de ces dégoûtants héros italiens (*sic*) un chef-d'œuvre de tirer sur une ville sans défense avant que nos canonniers puissent leur répondre. *Nous verrons combien de temps ils continueront leur feu lorsque quelques-uns de nos projectiles auront frappé dans leur fort.* Hier par exemple, ils étaient occupés sur les glacis à couper des gazons pour la construction de leurs ouvrages, lorsqu'on leur envoya d'ici quelques lourdes raquettes (*sic*) ; de suite ils prirent tous la fuite. Nous remarquions aussi dans la forteresse beaucoup de spectateurs de Venise venus sans doute pour réchauffer le courage de leurs compatriotes et les exciter à une résistance énergique. A cet égard, on fait tout ce qu'il est possible de faire à Venise à l'aide de proclamations et de nouvelles mensongères. » Le 3 mai, le même journal autrichien disait encore : « Sur les dix heures et demie, les Vénitiens, après avoir entretenu du fort pendant une heure un feu très-vif de canon et de bombes, ont essayé une petite sortie qui aurait bien pu mener à quelque chose d'important sans les prudentes mesures du maréchal Haynau. Les assiégés débouchèrent près du grand canal, mais ils y rencontrèrent une batterie cachée qui commença soudainement un feu si énergique qu'après un combat de tirailleurs ils durent se retirer laissant quelques morts sur la place; puis, pour se venger de cette tentative manquée, le fort de Malghera recommença à canonner Mestre avec une nouvelle violence. Les boulets frappaient partout, et le bruit de l'artillerie, le fracas des bombes, l'éclair de la poudre et le sifflement des grenades, tout cela offrait un spectacle indescriptible. Quatre personnes

ont été blessées dans l'église. Pendant que je terminais ce récit, quatre bombes du plus gros calibre tombaient dans les jardins qui entourent mon logement. Des éclats d'obus brisèrent les fenêtres du général prussien Willisen, un lieutenant de chasseurs eut le parquet percé à côté de son lit, et un boulet rasant la tête du colonel Jellachisch, alla frapper un quartier voisin, ce qui n'empêcha pas cet excellent officier d'achever la lecture d'une lettre qu'il venait de recevoir. » Enfin, le matin même du jour de l'attaque, la *Gazette d'Augsbourg*, racontant les dernières opérations de l'armée assiégeante, ajoute : « On tire nuit et jour de Malghera, hier, pendant la nuit, le cercle de feu tracé par les projectiles volants était indiciblement beau. Bien qu'un orage épouvantable mêlé de torrents de pluie, comme on n'en voit qu'ici en Italie, ait considérablement retardé les travaux, le feu de notre armée commencera pourtant dans le courant de la journée et le bombardement de Malghera sera continué sans interruption pendant trente-six heures! »

On le voit, écrivains et officiers, princes et soldats de l'Autriche, tous avaient la même foi ferme et vive dans le succès. Cette foi précieuse qui contribue souvent plus au gain d'une bataille que les meilleures combinaisons, parce qu'elle donne du cœur à ceux qui la possèdent et déconcerte ceux qui ne l'ont pas. Le 4 mai 1849, à midi et demi, l'armée assiégeante démasqua tout à coup de sa première parallèle sept batteries formant ensemble soixante bouches à feu, qui lancèrent simultanément sur Malghera une grêle de bombes, de boulets, d'obus et de fusées. On s'attendait dans ce moment solennel à voir une certaine hésitation causée sinon par la frayeur, du moins par la surprise, se manifester dans l'intérieur du fort oc-

cupé en partie par de jeunes milices peu habituées à de pareils combats. Mais cet espoir de l'état-major autrichien fut trompé, les milices reçurent le premier choc comme auraient fait de vieux soldats, et elles y répondirent par *un feu formidable et beaucoup plus violent.* C'est la gazette officielle qui elle-même le constate. Alors commença une lutte terrible entre les assiégeants et les assiégés. Les uns et les autres également animés du désir de vaincre, mettaient une véritable furie à se canonner sans interruption. Un immense rayon de fumée cachant parfois les positions autrichiennes et la forteresse enveloppait les deux ennemis comme dans un nuage opaque qui tout à coup, déchiré par la mitraille, s'ouvrait violemment pour s'éclairer ensuite des teintes rouges et lugubres de l'incendie. L'artillerie impériale, savamment dirigée, atteignait avec une rare précision, jusque dans l'intérieur des cours de Malghera, où ses projectiles en éclatant causaient de grands ravages. Le but principal, évident même de Radetzki, était de faire sauter les magasins à poudre : heureusement protégés par des voûtes à l'épreuve de la bombe et par de vastes réservoirs d'eau, ils échappèrent à ce danger. La population presque tout entière de Venise, encombrant les toits, le champ de Mars, le Rialto, le sommet de tous les édifices et jusqu'aux gondoles des lagunes, assistait, palpitante d'intérêt et silencieuse, à cette lutte suprême qui allait peut-être décider de son avenir. On vit alors ce que l'on voit souvent aux heures de péril. Un sexe faible et timide, créé pour les douces émotions du foyer domestique et les joies de la vie intime, se surpassa par des actes d'énergie et de noble dévouement. On vit des femmes, de jeunes mères emportant leurs enfants sur leur sein,

aller solliciter à Malghera la faveur de soigner les blessés. Il y avait six heures que l'action était engagée, et le feu également bien nourri des deux côtés, loin de se ralentir, semblait augmenter encore. Les artilleurs vénitiens, ces jeunes élégants naguère frivoles et désœuvrés, qui étaient devenus en si peu de temps d'excellents soldats, pointaient comme s'ils n'avaient jamais fait autre chose de leur vie. Chacun de leurs coups jetait le désordre dans les rangs ennemis, et les plus vieux officiers de l'Autriche s'étonnaient eux-mêmes d'une si habile résistance. Il est juste d'ajouter que le commandant Ulloa était partout, encourageant de la voix et de l'exemple et soutenant de ses conseils ces intrépides enfants de Venise qui renouvelaient l'héroïsme de leurs pères. A l'entrée de la nuit, vers huit heures du soir, quand l'obscurité fut venue, le feu des Autrichiens diminua sensiblement, et finit par se réduire à quelques coups de canon tirés à de longs intervalles. Plus tard on apprit que le bombardement n'avait pu être continué faute de munitions. Les assiégeants, avec une batterie complétement démontée, des pertes considérables de matériel et d'hommes, étaient déjà hors d'état de continuer l'attaque *qui devait durer trente-six heures*. C'est alors que Radetzki, commençant à prévoir qu'il ne s'emparerait pas de Malghera si facilement qu'il l'avait cru d'abord, ordonna au général Haynau d'envoyer un parlementaire proposer aux Vénitiens une cessation d'hostilités pendant vingt-quatre heures; cessation toute au profit des Autrichiens, comme on en peut juger, puisqu'elle devait leur donner le temps de réparer les dommages de cette rude journée, qui avait été pour leurs armes un échec et pour leur orgueil une leçon.

CHAPITRE XIII.

RÉSISTANCE ET ÉVACUATION DE MALGHERA.

Le parlementaire impérial était porteur de deux lettres; l'une, du général Haynau au colonel Ulloa, commandant Malghera; l'autre, de Radetzki à Manin.

La première contenait ce qui suit :

« Quartier général de Papadopoli, 5 mai 1849. — Afin que le commandant du fort de Malghera sache pourquoi les hostilités ont été suspendues du côté des assiégeants, on joint ici la copie de la sommation faite par le maréchal comte Radetzki aux habitants de Venise. » Cette lettre obtint la réponse qu'elle méritait; la voici :

« Malghera, le 5 mai à neuf heures du matin. — Le colonel commandant la forteresse de Malghera à M. le général Haynau, commandant le corps autrichien à Mestre. — La lettre de M. le maréchal Radetzki que vous nous avez envoyée ce matin a été transmise au président du gouvernement de Venise. Sauf l'ordre exprès dudit gouvernement, je ne me crois pas autorisé à suspendre les hostilités. Je continuerai donc mon feu d'autant plus que vous montrez assez clairement votre intention de vouloir abuser de la trêve que vous nous proposez pour continuer vos travaux, contre tous les usages de la guerre. Il est encore contraire à ces usages d'envoyer des lettres ouvertes au commandant d'une forteresse assiégée, comme vous

venez de le faire. J'ai donc l'honneur de vous prévenir que nos avant-postes ont reçu la consigne formelle de considérer tout porteur de lettre ouverte comme espion et de le traiter en conséquence. »

La lettre de Radetzki à Manin, écrite moitié sur le ton hypocrite de la prière, moitié sur le ton de la menace, était conçue en ces termes : « Le commandant des troupes impériales et royales, feld-maréchal Radetzki au président du gouvernement actuel de Venise. — « Habitants de Venise, je ne viens pas comme un guerrier ou un général heureux m'adresser à vous, je viens vous parler en père. Vous venez de passer une année entière au milieu de l'agitation, des mouvements anarchiques et révolutionnaires. Quelles en ont été les conséquences? Le trésor public est épuisé, la fortune des particuliers est perdue; votre ville florissante est réduite à la dernière extrémité. Mais cela n'est pas assez, après les victoires que mon armée valeureuse a remportées sur vos troupes alliées, vous êtes réduits à voir mes nombreuses cohortes venir vous assaillir sur tous les points de terre et de mer, attaquer vos forteresses, intercepter vos communications et vous enlever tout moyen de quitter Venise. C'est ainsi que tôt ou tard vous serez livrés à la merci du vainqueur. Je suis arrivé de mon quartier général de Milan pour vous donner ces derniers avertissements. Je porte dans une main l'olivier de la paix, si vous écoutez la voix de la raison; dans l'autre l'épée prête à vous infliger tous les châtiments de la guerre, si vous persistez dans la voie de la rébellion, voie qui vous prive de tout droit à la clémence de votre souverain légitime. Je séjournerai demain toute la journée dans votre voisinage au quartier général du corps d'armée campé ici, et pendant vingt-quatre heures

j'attendrai votre réponse à cette *dernière* sommation. Voici les conditions immuables dont j'exige de vous l'accomplissement au nom de mon souverain : *Article* 1[er]. — Soumission absolue, pleine et entière. — *Article* 2.—Reddition immédiate de tous les forts, des arsenaux et de la ville qui devront être occupés par mes troupes à la disposition desquelles on remettra tous les vaisseaux de guerre existants à quelque époque qu'ils aient été construits, tous les édifices publics, le matériel de guerre et tous les objets constituant la propriété du trésor public.—*Article* 3.—Remise de toutes les armes, qu'elles appartiennent soit à l'État, soit aux particuliers. De mon côté, je fais les concessions suivantes : —*Article* 1[er]. —Il est permis à toutes les personnes qui le voudront, sans exception, de quitter Venise par la voie de terre ou de mer, et cela dans le délai de quarante-huit heures.—*Article* 2.— Une amnistie générale est accordée pour tous les sous-officiers et soldats des troupes de terre et de mer. —*Article* 3. —Je suspends les hostilités pendant toute la journée de demain jusqu'à l'heure indiquée plus haut. »

A cette communication, Manin répondait : « Excellence, le lieutenant feld-maréchal Haynau par sa note du 26 mars dernier a déjà fait au gouvernement provisoire de Venise la sommation contenue en détail dans la lettre qui m'est parvenue hier de la part de Votre Excellence. Les représentants de la population de Venise ont alors été convoqués (2 avril), le gouvernement leur a communiqué la note du général Haynau et leur a demandé de délibérer sur la question de savoir quelle conduite nous devions tenir dans la situation politique et militaire de l'Italie. L'assemblée des représentants a décrété à l'unanimité la continuation de la résistance et m'a chargé de l'exécution

de ce décret. Je ne puis donc donner à la lettre de Votre Excellence d'autre réponse que celle qui m'a été prescrite par les mandataires légitimes de mon pays. Au reste, j'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que, sous la date du 4 avril[1], je me suis adressé aux cabinets d'Angleterre et de France afin que, continuant leur œuvre de médiation, ils veuillent bien s'interposer auprès du gouvernement autrichien pour procurer à Venise une condition politique convenable. J'ai l'espérance de recevoir bientôt la communication officielle du résultat des négociations bienveillantes de ces hautes puissances, surtout d'après les nouvelles instructions que j'ai transmises à Paris à ce sujet sous la date du 22 du même mois[2]. Cependant cela n'empêche pas que les négociations ne puissent s'ouvrir directement avec le ministère impérial, dans le cas où Votre Excellence trouverait ce mode propre à résoudre plus facilement et plus promptement la question. C'est encore à Votre Excellence à décider maintenant si, pendant la marche des négociations les hostilités doivent être suspendues afin d'éviter une effusion de sang peut-être inutile. » Cette sage réponse de Manin, si opposée aux prétentions de Radetzki, lui fut remise au moment où il s'entretenait familièrement avec les jeunes archiducs des espérances qu'il conservait encore dans les bonnes dispositions du peuple de Venise à leur égard. Lorsqu'il sut enfin la vérité, le maréchal entra dans une si grande colère que les princes eux-mêmes, dit-on, durent intervenir pour calmer l'exaspération toute juvénile du vieux guerrier. Dès

[1] Voy. aux documents.
[2] Voy. aux documents.

longtemps habitué à vaincre, l'habile soutien de la puissance militaire de l'Autriche ne pouvait supporter l'idée qu'une poignée de volontaires enfermés dans le territoire des lagunes osassent balancer, ainsi qu'ils le faisaient, la fortune de ses armes. Radetzki, comptant pour rien l'énergie que donne la défense d'une cause sainte, voyait dans la résistance des Vénitiens une humiliation douloureuse imposée à sa patience et une atteinte portée à la renommée de ses soldats. Il avait espéré une facile victoire et voilà qu'il subissait une première défaite. Il avait préparé une entrée triomphale et Venise, en lui fermant ses lagunes, l'obligeait à battre en retraite avec les princes venus tout exprès pour donner plus d'éclat et de solennité à la fête : n'était-ce point là en vérité un cruel désappointement. Si encore ses illusions de conquête, ses annonces de victoire, ses préparatifs de succès à jour fixe avaient été contenus dans l'enceinte du camp, la honte eût été moins grande; mais pleins d'une folle présomption, les journaux et les correspondances de l'Autriche, ses officiers et ses diplomates s'étaient hâtés d'annoncer à toute l'Europe un magnifique triomphe. Dans ce but Radetzki avait condamné les archiducs à un long voyage et la gazette de Vienne[1] se faisait écrire de Mestre ces mots : « Le 6 nous serons certainement à Malghera. » Quel trésor de naïveté renfermait donc le cœur de ces gens-là? Radetzki relut jusqu'à trois fois la lettre de Manin, puis tout à coup la froissant avec indignation, il saisit une plume et d'une main tremblante de colère il traça les lignes suivantes : « Le feld-maréchal Radetzki au président du gouvernement actuel de Ve-

[1] Numéro du 1er mai.

nise. — Sa Majesté notre empereur étant décidé à ne pas tolérer plus longtemps l'intervention de puissances étrangères entre lui et ses sujets rebelles, toute espérance de la part du gouvernement révolutionnaire de Venise est vaine et illusoire; elle n'a d'autre but que d'induire en erreur les pauvres habitants. Par conséquent dès ce moment, je cesse toute correspondance ultérieure et je déplore que Venise doive subir le sort de la guerre. — Quartier général de Papadopoli, le 6 mai 1849. »

Aussitôt après la remise de cette dépêche, les assiégeants, qui avaient eu le temps de réparer leurs pertes et d'enterrer leurs morts [1], ouvrirent de nouveau le feu contre Malghera, mais ce feu, partant seulement de quelques points isolés, était mal nourri, n'atteignait personne, et ressemblait plus à un signal d'attaque qu'à une attaque elle-même. Les batteries, trop éloignées de la forteresse, ne pouvaient ainsi lui faire beaucoup de mal. Le comte Thurn, venu pour remplacer le général Haynau dans le commandement de l'armée assiégeante, donna ordre d'ouvrir une seconde parallèle à cinq cents mètres environ de la première. Ce travail indispensable, qu'il fallait exécuter à la sape volante, autrement dit, à ciel ouvert, sous le feu continuel des Vénitiens, malgré une pluie torrentielle et continue, et des sorties opérées avec une grande vigueur, ce travail, lent, difficile et malsain, dans un terrain marécageux, fit périr beaucoup de monde. Les pauvres soldats de l'Autriche, fonctionnant comme des machines obéissantes, faisaient peine à voir. Nuit

[1] De longues files de voitures emportant des blessés s'étaient dirigées sur Trévise, et l'on sut qu'un seul chirurgien avait fait à Mestre plus de trente amputations (*Mémoires de Debrunner*).

et jour dans la tranchée, avec de l'eau jusqu'à la ceinture, ils étaient obligés de recommencer le lendemain leurs ouvrages terminés de la veille. Parmi ces malheureuses victimes d'un intraitable orgueil militaire, ceux que le canon de Malghera épargnait, étaient presque tous atteints et décimés par des fièvres. Jamais l'on ne dira assez de quel obscur et noble dévouement ces troupes d'élite payèrent l'attaque entreprise contre les Vénitiens, au nom d'une politique qui ne respectait pas plus les droits de la nationalité d'un peuple, qu'elle n'épargnait le sang de ses propres soldats.

De leur côté, les assiégés, par la construction de nouvelles batteries placées sur le revêtement de la caserne, par leur sortie du 9 mai, par le feu bien dirigé de leurs bastions, inquiétaient sans cesse l'ennemi et l'empêchaient d'avancer. Le commandant Ulloa, lorsqu'il ne pouvait atteindre avec ses boulets les travaux de siége des Autrichiens, les inondait avec ses écluses en élevant le niveau des canaux de Mestre et de l'Osellino. Plusieurs milliers d'assiégeants furent noyés[1] et l'on fut obligé de pratiquer de larges coupures dans la chaussée du chemin de fer pour se débarrasser des eaux qui empêchaient d'approcher l'artillerie de siége. Entretenue de cette façon, la lutte pouvait durer longtemps, car l'on touchait déjà au 20 mai, et rien encore, de part ni d'autre, ne semblait devoir indiquer un terme prochain aux hostilités.

Dans l'intérieur de Venise, cependant, les effets d'un blocus plus rigoureux commençaient à se faire sentir, et malgré les efforts de la commission *anno-*

[1] Consulter les *Mémoires de Debrunner.*

naire (sorte d'intendance civile chargée de pourvoir aux approvisionnements), les vivres augmentèrent de prix dans des proportions effrayantes. La viande, le vin et l'huile, ces objets de consommation nécessaire, se vendaient à des taux très-élevés, et cessèrent, par conséquent, de figurer dans la nourriture publique. Le prix du pain seul, grâce aux efforts de Manin, ne fut jamais augmenté.

Le 21 mai, un parlementaire autrichien apporta aux consuls étrangers l'invitation formelle de faire sortir de la ville leurs nationaux. Trois mille personnes à peu près quittèrent Venise, dès lors livrée à une surveillance incessante. L'escadre de l'amiral Dahlrup intercepta toutes les communications maritimes. Les vaisseaux de guerre français et anglais jouirent seuls du privilége de libre entrée, à la condition expresse de n'apporter ni vivres ni correspondances aux assiégés. Le jour même où le délai accordé pour partir aux résidants étrangers, selon les lois de la guerre, expirait à Venise, la garnison de Treporti, exécutant une brillante sortie, allait attaquer les Autrichiens jusque dans leurs avant-postes, et leur enlever des troupeaux de bœufs qu'eux-mêmes venaient de prendre aux habitants de la campagne. Le 22, on fit avec plus de succès encore une expédition semblable de Brondolo. Les troupes italiennes, sous la conduite du brave colonel Morandi, parcoururent toute la circonférence du territoire dont Brondolo est le centre, et qui s'étend jusqu'à l'Adige et à la mer. Partout, malgré leur vive résistance, les Autrichiens furent battus et dispersés. Un approvisionnement considérable, conquis sur l'ennemi, fut pour les Vénitiens le résultat principal de cette sortie durant laquelle ils ne perdirent qu'un seul homme.

Le 23 mai, dans la nuit, la seconde parallèle de l'armée assiégeante étant terminée, et ses dix-huit batteries prêtes, chaque division prit son poste de combat. Le général en chef, comte Thurn, passa lui-même en revue toutes ses troupes, et se fit rendre un compte détaillé des dernières dispositions ordonnées pour l'attaque du lendemain. L'ardeur des soldats, loin d'être épuisée, était surexcitée par les longueurs et les travaux pénibles de ce siége. Ils avaient hâte d'en venir aux mains avec un ennemi qui les frappait depuis si longtemps sans qu'ils pussent sérieusement l'atteindre. Cent cinquante bouches à feu braquées contre Malghera attestaient leurs efforts et annonçaient que la lutte, cette fois, allait s'engager terrible et décisive. Haynau n'était plus là, la Hongrie révoltée réclamait d'autres crimes, mais à la place de ce valet de bourreau qui avait fait violer des femmes et pendre des enfants sur les places publiques de Brescia incendiée, un homme véritablement digne de porter l'épée, celui qui, tout à l'heure, inspectait ses soldats au milieu de la tranchée, le comte Thurn, avait savamment combiné tous les plans de ce siége qui touchait à sa fin.

Le 24 aux premières lueurs du jour les cent cinquante bouches à feu des Autrichiens vomirent à la fois des torrents de fumée et de mitraille sur Malghera. Les assiégés, bien préparés à cette attaque, ripostèrent avec la même énergie. Cent soixante pièces d'artillerie parfaitement servies leur permettaient de soutenir sans inégalité le feu terrible des batteries ennemies. On tira ainsi de part et d'autre toute la journée. Qu'on se représente, si l'on peut, cet émouvant spectacle; jamais pinceau humain ne saura le rendre dans son effrayante vérité. La grande voix de la tempête

mugissant jusque dans les profondeurs inconnues de la mer en furie ne donnerait pas même une idée exacte de l'épouvantable fracas de ce bombardement. Il était tel, qu'au dire d'un officier de l'artillerie autrichienne, on aurait pu croire « que le ciel et la terre allaient se confondre. » Cette canonnade, comme de mémoire d'homme on n'en n'avait pas entendu, se ralentit à l'entrée de la nuit : alors seulement on put juger des ravages opérés dans les deux camps ; ils étaient considérables surtout du côté des Vénitiens qui parvinrent cependant à les réparer assez promptement pour recommencer le lendemain cette lutte avec la même ardeur que la veille. Les assiégeants durant cette seconde journée endommagèrent gravement tous les ouvrages de Malghera, mirent la moitié des pièces hors de service et firent sauter un des dépôts de munitions. Mais constamment soutenue par le sang-froid intrépide de son jeune commandant, la garnison, malgré les quinze mille boulets qu'on avait déjà tirés la veille sur elle, opposait toujours la même résistance. Comme au 4 mai et avec plus d'inquiétude encore sur l'issue de la lutte, la population de Venise occupait toutes les parties de la ville d'où l'on pouvait voir le combat. Nuit et jour ces braves citoyens étaient là priant Dieu pour leurs frères d'armes, et attendant au milieu d'angoisses inexprimables que leur tour de mourir fût venu. C'était un magnifique spectacle, d'un côté les tranchées autrichiennes se déployant en longs cercles de feu dans la campagne, de l'autre les remparts lézardés de Malghera surmontés de drapeaux tricolores ; percés de balles et de boulets, mais toujours défendus par d'héroïques volontaires. De temps à autre durant l'intervalle qui précédait chaque décharge de l'artillerie ennemie, l'on entendait les cris de *vive l'Italie!*

poussés par la garnison tout entière. La nuit vint une seconde fois arrêter cette lutte sanglante, et le 26 au matin, c'est-à-dire le troisième jour, le feu recommença des deux côtés avec la même violence. Les Autrichiens étaient loin d'avoir consommé encore les immenses masses de fer apportées par eux pour réduire Malghera. Cette forteresse quoique démantelée et aux trois quarts anéantie tenait toujours. L'effet des canons à la Paixhans était terrible; leurs boulets de quatre-vingts livres pénétraient à chaque coup dans les bâtiments du fort menaçant d'un moment à l'autre de tout faire écrouler. Qu'on joigne à cela une pluie incessante de bombes, de fusées, de grenades semant la mort dans les rangs italiens, et l'on comprendra que quelque héroïque et désespérée que fût la défense, il devenait impossible qu'elle fût couronnée de succès. Le fort Rissardi, entre autres, cet ouvrage de flanc qui protége Malghera avec seize pièces d'artillerie, n'en avait plus que deux en état de servir. Ses remparts abattus et ses bastions démolis indiquant l'énergie de la résistance n'offraient plus à ses défenseurs aucun abri contre le feu autrichien. Il en était de même à Malghera où d'heure en heure le nombre des blessés et des tués augmentait, tandis que les munitions et les moyens de résistance tiraient à leur fin. Le colonel Ulloa, n'écoutant que son grand cœur, aurait voulu à tout prix prolonger la lutte et repousser l'assaut qui devait avoir lieu le lendemain matin, 27. Mais Manin, le général en chef Pepe et le conseil de défense, comprenant l'inutilité d'un pareil sacrifice, décidèrent sagement que Malghera serait évacuée dans la nuit du 26. Sa perte ne compromettait nullement l'existence de la lagune et c'était une grande erreur de croire que la forteresse prise, Venise se rendrait. Il était bien évi-

dent, ainsi que le fait observer l'ordre du jour de Pepe, « que les cent cinquante bouches à feu de l'ennemi auraient fini par triompher de toute résistance et qu'il importait de réserver pour la garde de Venise tant d'intrépides combattants. » La retraite s'effectua donc au milieu de la nuit à l'insu des Autrichiens et dans un ordre parfait. On a dit avec raison que cette savante retraite fit presque autant d'honneur au commandant Ulloa que son admirable défense. Vers dix heures du soir il fit rentrer les avant-postes et diriger les troupes par le canal et le pont des lagunes. Les compagnies de service du fort Manin furent transportées les premières sur des barques qui les conduisirent jusqu'à Venise. Pendant ce temps-là chacune des pièces de batterie de Malghera devait tirer cinq coups par heure pour tromper l'ennemi, car s'il avait pu se douter de ce mouvement, rien ne lui eût été plus facile, en suivant la trace des assiégés, que de pénétrer dans la ville en même temps qu'eux. Un détachement d'artilleurs napolitains placés dans le bastion n° 5 fut chargé de répondre jusqu'au dernier moment au feu des assiégeants. Enfin à minuit, cette retraite périlleuse étant complétement effectuée, le détachement napolitain encloua les pièces, jeta à l'eau toute la poudre qu'il ne put emporter, et sortit du fort avec le brave commandant Ulloa, resté le dernier sur ce monceau de ruines informes qui devaient immortaliser son nom.

Le lendemain matin, les Autrichiens, qui ne s'étaient heureusement pas aperçus du mouvement opéré la veille par les troupes italiennes, n'entendant plus tirer du fort, envoyèrent une patrouille de chasseurs styriens en éclaireurs. Ceux-ci, avec des précautions infinies, s'approchèrent de la lunette n° 13 et finirent

par y pénétrer. A leur grande surprise, ces dix hommes avec leur caporal se trouvèrent tout à coup les seuls maîtres de la forteresse abandonnée. Ils coururent porter en toute hâte cette bonne nouvelle au quartier général et bientôt après l'on vit flotter sur les deux casernes à moitié détruites de Malghera la bannière aux couleurs jaune et noire de l'empire d'Autriche. Un détachement de troupes du génie alla en toute confiance prendre possession du fort de San-Juliano, qui avait été également évacué. Mais à peine le détachement y fut-il entré qu'une mine placée sous le magasin à poudre éclata, et, lançant en l'air les bâtiments et les soldats, parsema la mer de débris et de cadavres.

L'évacuation de Malghera avait été non-seulement une nécessité de la guerre, mais aussi un acte de prudence et d'humanité de la part de Manin. « Les exigences de l'honneur militaire étant complétement satisfaites, comme l'avait déclaré le dictateur [1], par les preuves signalées d'habileté, de courage et de persévérance qu'avait données la garnison de Malghera, il devenait urgent, pour ménager les ressources militaires et financières, de restreindre dans ses limites naturelles la défense de Venise. » C'est ce que fit le gouvernement républicain. Du reste, quand la forteresse de Malghera fut abandonnée, elle n'était déjà plus qu'un amas de décombres labourées en tous sens par le canon. L'ennemi, pendant les trois derniers jours du siége, avait lancé sur elle plus de quarante mille projectiles [2], mis cinq cents hommes hors

[1] Voir aux documents sa décision à ce sujet (*Mémoires du général Pepe*).

[2] Consultez Lémasson.

de combat et démonté presque toutes les batteries de la défense. L'armée vénitienne s'était couverte de gloire aux yeux de l'Italie et de l'Europe. Le général en chef des Autrichiens, le comte Thurn, ne put lui-même se défendre d'une vive et respectueuse émotion en voyant l'état dans lequel la forteresse avait été laissée par cette poignée d'héroïques volontaires qui, sous la direction du colonel Ulloa, avaient tenu si longtemps son armée en échec. Là le mot célèbre de Napoléon : « Honneur au courage malheureux » se retrouva sur toutes les lèvres, et à l'exception de Haynau peut-être il ne se rencontrerait pas aujourd'hui un seul officier autrichien qui en entendant dire de quelqu'un : *Cet homme était des défenseurs de Malghera*, ne se découvrît avec admiration. C'est qu'il existe entre les gens de cœur, même lorsqu'ils combattent dans des rangs opposés, un sentiment inné de justice qui les entraîne irrésistiblement à reconnaître et à honorer partout le courage. S'il fallait encore à nos lecteurs un témoignage de plus à l'appui des faits que nous citons, le passage suivant emprunté à la *Gazette d'Augsbourg* remplirait parfaitement ce but; c'est un témoin oculaire, c'est un écrivain autrichien qui parle : « A onze heures et demie, j'entrais dans le fort de Malghera; sur toute la route à droite et à gauche on suivait la trace des terribles ravages causés par le bombardement. A mesure que j'avançais, la scène devenait de plus en plus horrible. On ne peut se faire une idée de l'état de délabrement auquel le fort a été réduit. Tous les trois ou quatre pas on tombe dans un trou creusé par une bombe. Le sol est semé de mitraille et il n'est pas une seule construction qui ne soit aujourd'hui un monceau de ruines. Nous avons trouvé tous les canons

hors d'état de servir. Il faut rendre *honneur à l'honneur!* La garnison de Malghera s'est vaillamment conduite et tous ici le reconnaissent. *Aucune troupe au monde n'aurait pu prolonger la résistance plus longtemps qu'elle ne l'a fait.* »

CHAPITRE XIV.

NOUVELLES NÉGOCIATIONS ET REPRISE DES HOSTILITÉS.

L'occupation de Malghera par les Autrichiens ne compromettait pas l'existence de Venise, mais elle rendait sa position plus grave. Manin, auquel on a si souvent reproché l'abus de sa dictature, ne manquait jamais dans les grandes circonstances de consulter les représentants du peuple. Le 31 mai, il convoqua donc l'assemblée pour lui donner communication de sa correspondance officielle avec les puissances étrangères. Il voulait connaître aussi quelles étaient les intentions de la majorité à cet égard. Manin entendu, la convocation eut pour résultat la décision suivante : « L'assemblée des représentants décrète au nom de Dieu et du peuple : *Article* 1er. Les milices de terre et de mer ont bien mérité de la patrie par leur bravoure; le peuple a bien mérité de la patrie par ses sacrifices. — *Article* 2. L'assemblée, se confiant au courage des milices et à la persévérance du peuple, s'en tient à son décret du 2 avril 1849, et déclare par conséquent qu'elle persiste à résister à tout prix (*resistere ad ogni costo*). — *Article* 3. Le président de la république est autorisé à continuer les négociations diplomatiques, sous réserve de la ratification de l'assemblée. »

La population de la ville, qui attendait impatiemment aux portes de l'assemblée le résultat de ses déli-

bérations, accueillit avec enthousiasme la lecture de ce décret. Au fond, il y avait une certaine grandeur à prouver ainsi à l'Europe étonnée que la chute de Malghera n'entraînait point celle de Venise. Le peuple amoureux de sa gloire mettait tout son orgueil à ne pas céder. Ce sentiment allait si loin que le 1[er] juin, lorsque Manin, accompagné du général Pepe, passa en revue sur la place Saint-Marc la garnison de Malghera, on remarqua que le peuple salua surtout de ses acclamations les plus vives le colonel Ulloa qu'il savait avoir été au sein du conseil partisan d'une défense désespérée. Aussi, quand on apprit par la ville que l'assemblée, convoquée extraordinairement pour décider de l'attitude à prendre, avait renouvelé sa réponse du 2 avril : « *Resistere ad ogni costo,* » ce ne furent partout que cris de joie et applaudissements. A voir et à entendre la population de Venise ce jour-là, on eût dit en vérité qu'on venait de lui annoncer quelque grande victoire; on lui avait tout simplement demandé de nouveaux sacrifices. Telle était la noblesse et la grandeur de cette admirable nation que plus on lui imposait d'épreuves, plus on lui demandait d'abnégation, de courage et de sang, plus elle était disposée à aimer dans Manin l'homme qui la comprenait et la jugeait si bien. Ne sont-ce point là les signes évidents de la virilité d'un peuple et oserait-on, en présence de ces faits, soutenir encore que Venise n'était pas mûre pour la liberté; la liberté, ce bien nécessaire aux âmes d'élite et aux grandes nations, qui n'épouvantera jamais que les gouvernements corrompus et les peuples dégradés.

Le commencement de cette seconde période de la défense de Venise fut marqué par des négociations politiques, fort importantes en ce qu'elles démon-

trent clairement que la France et l'Angleterre, longtemps invoquées par Manin comme médiatrices et arbitres, furent très-désappointées de ne pas voir Venise se soumettre après la bataille de Novare. En effet, une prompte soumission de la part des habitants des lagunes eût épargné aux deux cabinets de Londres et de Paris les hontes du rôle qu'ils jouèrent dans la suite. Quand l'Autriche s'aperçut que la prise de Malghera par ses troupes ne décidait pas plus Venise à se rendre que ne l'avait décidée dans le temps la défaite des Piémontais à Novare, elle rentra dans la voie des négociations, brusquement interrompues par le maréchal Radetzki, le lendemain de sa première attaque contre la forteresse vénitienne.

Le 31 mai, le ministre du commerce de l'empire, M. de Bruck, qui était alors en Italie, craignant que la continuation d'une lutte désespérée ne donnât aux Vénitiens les moyens de se mettre en rapport plus intime avec la Hongrie, écrivit à Manin pour lui annoncer qu'il arriverait le lendemain matin à huit heures au quartier général de Mestre, et qu'il avait pleins pouvoirs de son gouvernement pour entrer en négociation. « Quelques jours auparavant on avait reçu à Venise une lettre de Kossuth exhortant les républicains à tenir bon tant qu'ils le pourraient, et leur promettant de l'argent, deux frégates à vapeur achetées en Angleterre et des forces de terre considérables. » Ce fait, constaté par un écrivain hostile[1] aux événements révolutionnaires qui se passaient alors en Italie, dut exercer, on le comprend, une certaine influence sur les dispositions de la diplomatie autrichienne. Manin, au contraire, fort de ces

[1] Lemasson.

nouvelles espérances, envoya à M. de Bruck, en qualité de négociateurs, deux membres de l'assemblée, Calucci et Foscolo, tous deux hommes sages, habiles et entendant bien les affaires. A leur arrivée à Mestre, ils furent accueillis et traités avec autant de politesse que de distinction par le ministre allemand. Il leur parla, comme toujours, de ses sympathies pour la péninsule, leur fit observer que l'Autriche de 1849 n'était plus l'Autriche de M. de Metternich, qu'elle ne lui ressemblait en rien, que nul État au monde ne serait mû désormais par des principes plus libéraux que les siens; qu'enfin une ère nouvelle d'union et de concorde s'ouvrait pour les peuples et les gouvernements de l'Europe, rajeunis au souffle de l'esprit de réforme. Le diplomate de la cour impériale reconnaissait même sincèrement que non-seulement l'Italie avait eu jusqu'à ce jour peu de garanties, mais il avouait que ces quelques garanties n'avaient pas toujours été respectées comme elles auraient dû l'être par les représentants de l'Autriche. Et afin d'éviter toute équivoque à ce sujet dans l'avenir, M. de Bruck insistait auprès des deux délégués vénitiens, pour qu'ils lui exposassent clairement ce que Manin entendait par ces mots : *Une existence politique convenable*[1]. Calucci et Foscolo, conformément à leurs instructions, répondirent que ces mots signifiaient : *L'indépendance de la ville de Venise avec un rayon territorial assez étendu pour assurer sa vie économique.* Le plénipotentiaire autrichien déclara alors aux Vénitiens que sur cette base toute négociation devenait impossible. Il ajouta que le cabinet de Vienne, fermement décidé à reconquérir Venise, n'admettait pas

[1] Texte de la réponse de Manin à Radetzki.

même que l'on pût discuter autre chose que les fondements et articles de la constitution future qu'il promettait d'octroyer. En un mot, M. de Bruck répétait, en termes plus convenables et plus dignes, ce que Radetzki avait, le 4 mai, déclaré en termes hautains et brutaux, c'est-à-dire que l'Autriche n'avait jamais cessé de considérer la Vénétie comme une contrée rebelle, et qu'elle n'avait reconnu en principe la guerre qu'avec le Piémont. Que dans son opinion, les révolutions de Milan et de Venise n'étaient que des accidents politiques momentanés qui devaient disparaître dès que tout serait rentré dans l'ordre accoutumé; ceci voulait dire sous le nouveau joug impérial. Voilà quelles étaient en substance les instructions transmises à M. de Bruck par le cabinet impérial. Il n'avait pas toujours tenu, il est vrai, le même langage, mais nous croyons sincèrement qu'il avait toujours eu au fond la même pensée. Après les révolutions de Paris, de Milan, de Venise et de Vienne, au moment de la réunion du parlement de Francfort, quand l'Autriche, menacée de toutes parts, avait la guerre à l'intérieur, la guerre en Italie et la guerre en Hongrie, quand l'Autriche, disons-nous, avec des finances en mauvais état, en était réduite aux incertitudes et aux expédients du vicariat, un mot, de la France républicaine, un seul mot eût à jamais délivré Venise de l'esclavage autrichien, et le cabinet de Vienne alors se fût estimé très-heureux de souscrire sans condition à l'abandon pur et simple de ses provinces italiennes, qui, un jour ou l'autre, amèneront sa ruine. Voilà ce que personne ne niera, voilà ce que l'on ne saurait assez redire aux esprits impartiaux. Mais les chances de la guerre avaient tourné, et, quoique le droit sacré de l'Italie à l'indépendance fût

toujours resté le même, l'Autriche, placée dans de meilleures conditions, ne voulait plus abandonner ses prétentions, et elle réclamait des envoyés de Manin l'exécution de la lettre des traités de 1815; traités projetés et conclus, on s'en souvient, sans la participation de Venise et malgré ses énergiques et légales protestations [1].

Dans cette grave conférence tenue au quartier général de Mestre, M. de Bruck apprit aux députés Calucci et Foscolo qu'il avait été lui-même chargé d'élaborer le projet de la nouvelle constitution que le cabinet impérial voulait accorder au royaume lombardo-vénitien. Il leur en donna lecture séance tenante. Aux termes de cette constitution, la Lombardie et la Vénétie étaient maintenues comme provinces dépendant de l'Autriche et gouvernées par un lieutenant de l'empereur, exerçant au nom de son maître le pouvoir exécutif conjointement avec un conseil d'État. Un sénat et une chambre des députés auraient exercé le pouvoir législatif, sauf l'administration du département de la guerre et des relations extérieures que l'on se réservait de faire traiter à Vienne dans une diète générale de l'empire, composée des représentants de toutes les provinces. Selon le projet de M. de Bruck, trois conditions d'existence différentes étaient offertes aux Vénitiens. La première consistait à faire partie du royaume lombardo avec Vérone pour capitale. La seconde à constituer un gouvernement à part en conservant les avantages qui en ressortent, et la troisième enfin à devenir, à l'instar de Trieste, une ville impériale régie par une administration mu-

[1] Voir à ce sujet le chapitre de notre premier volume, où est développée l'origine de la domination autrichienne en Vénétie.

nicipale. Toutes ces propositions étaient fort vagues et ne changeaient rien au fond à l'ancienne condition de Venise. M. de Bruck avait beau s'évertuer à affirmer que son projet donnerait aux Vénitiens une somme suffisante de liberté, il restait seul de son avis et les deux envoyés de la république, ne partageant pas ses convictions, ne purent se mettre d'accord avec lui. Lorsque Manin eut pris connaissance des ouvertures faites au nom de l'Autriche, il déclara ses concessions insuffisantes pour son pays et en les soumettant à l'assemblée vénète il fit ressortir avec vérité et avec évidence l'inadmissibilité de pareilles propositions qui, sous des apparences de libéralisme, ne contenaient en réalité pas une seule amélioration.

De nouvelles conférences furent reprises à Vérone sans plus de succès; car M. de Bruck, mis en demeure par Manin de se prononcer catégoriquement, donna comme ultimatum le texte de la sommation de Radetzki. Puis le plénipotentiaire autrichien, non content de ces dures exigences, réclamait encore une réduction de deux tiers de la valeur nominale du papier-monnaie. En d'autres termes, il imposait à Venise des conditions honteuses, puisque après avoir reconnu lui-même les violations fréquentes commises par l'Autriche sur la constitution de 1815, il venait en proposer une autre qui offrait encore moins de garantie à la sécurité des populations vénètes. Comme c'était son devoir, l'assemblée passa à l'ordre du jour sur les offres autrichiennes et Manin fut chargé de l'apprendre à M. de Bruck. Il le fit en ces termes : « J'ai communiqué à l'assemblée des représentants le rapport que MM. Calucci et Pasini[1] ont fait au gou-

[1] Il avait remplacé Foscolo pour les négociations de Vérone.

vernement sur les conférences qui ont eu lieu à Vérone le 21 et le 22 juin dernier, ainsi que la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 23 de Milan. L'assemblée dans sa séance d'hier (30 juin 1849) a rendu au scrutin secret par cent cinq voix sur cent dix-huit votants le décret suivant : « Entendu la communication du gouvernement, vu les « actes de la correspondance diplomatique ; considé- « rant que les offres faites par l'Autriche en ce qui « concerne le Lombardo-Vénitien ne garantissent d'une « part ni les droits de la nation ni le respect de sa di- « gnité ; que d'autre part elles se réduisent à de sim- « ples promesses dépourvues de toute sûreté et dont « l'accomplissement dépend uniquement du caprice « de l'Autriche ; considérant que les offres qui con- « cernent Venise en particulier ne renferment que des « propositions déshonorantes de capitulation; entendu « la déclaration du gouvernement que les actes diplo- « matiques seront livrés à la publicité par la voix de « la presse, afin que l'Europe soit juge entre l'Au- « triche et Venise; l'assemblée passe à l'ordre du « jour. » Tout en vous transmettant, conformément aux volontés de la chambre, la présente communication, je ne puis m'empêcher, ajoutait Manin, d'exprimer le regret que le caractère de vos propositions de paix ait rendu illusoire notre intention sincère de donner la main à un accommodement honorable et satisfaisant pour les deux parties. »

Sur cent dix-huit députés, treize s'étaient déclarés contre la prolongation de la résistance. Le peuple courroucé s'ameuta contre eux et leur aurait fait un mauvais parti sans l'intervention énergique de Manin. Quelques jours auparavant déjà, à propos d'un accident qui avait amené l'explosion de la fabrique de

poudre; une foule turbulente était venue vociférer des menaces à l'adresse des membres de la commission d'approvisionnement jusque sous le balcon du palais ducal, et Manin indigné leur avait dit : « Croyez-vous, Vénitiens, que cette conduite soit digne de vous? Non, car vous n'êtes pas le peuple, vous n'en êtes que le rebut; jamais je ne modèlerai mes actes sur les caprices d'un amas de perturbateurs. Je me dirigerai uniquement d'après le vote des représentants du vrai peuple de Venise, mais à vous, je dirai toujours la vérité, même lorsque vos fusils ou vos poignards seraient dirigés contre moi; et maintenant que vous êtes avertis, faites en sorte de vous retirer tous (*adesso andate via tutti*). » Ce jour-là encore la foule s'était dispersée confuse et obéissante à la voix de son dictateur irrité. Qu'y avait-il donc dans cet homme qui commandât ainsi partout autour de lui le respect et qui fît de chacune de ses paroles un mot d'ordre aveuglément suivi? Qu'y avait-il pour transformer comme par enchantement la population la plus raisonneuse, la plus spirituelle et la plus indisciplinée de l'Europe en une population soumise, résignée et avide de sacrifices? Ce qu'il y avait dans Manin, ce qui l'élevait si haut dans l'opinion de ses concitoyens, nous allons le dire. C'étaient deux qualités méprisées aujourd'hui par nos roués politiques, ces petits hommes que la victoire a toujours pour courtisans et l'infortune pour insulteurs : pauvre espèce destinée à vivre d'aumône et de mépris, sans pouvoir même jamais gravir jusqu'à l'estime du maître! Il y avait dans Manin le patriotisme éclairé qui se dévoue et la probité politique qui se respecte et ne transige à aucun prix. Avec ces deux qualités-là, Manin pouvait-il livrer Venise, dont l'indépendance lui avait coûté tant

d'efforts, aux vagues promesses d'une constitution dérisoire. D'accord avec l'assemblée des représentants de son pays, Manin, qui aurait certainement souscrit alors à une paix honorable, crut qu'il importait à la dignité nationale de faire en sorte que le décret du 2 avril 1849 (*Resistere ad ogni costo*) devînt pour Venise et pour l'Autriche une vérité. C'est dans ce but seulement que Manin consentit à accepter l'adjonction à son gouvernement d'une commission militaire. Quand il n'y avait plus que cette chance de sauver le pays et que la voix populaire sollicitait un changement dans l'administration de la guerre, à peu près comme un malade se retourne dans son lit avec l'espoir d'alléger ses souffrances, Manin eût été coupable de s'opposer à ce changement. S'il avait été un général et qu'il eût pu diriger lui-même la défense de Venise; s'il s'était cru en état de dire : « Laissez-moi faire seul, je vous sauverai, » il n'aurait peut-être pas accepté une commission qui allait rendre son gouvernement collectif, mais il ne pouvait refuser l'essai d'un remède qu'on supposait infaillible tant qu'il n'en connaissait pas de meilleur. Manin, loin de voir avec ombrage, comme on l'a prétendu, un pouvoir nouveau créé par l'assemblée à côté du sien, l'aida de toute son influence et appela le général Pepe à présider cette commission militaire; choix que l'Assemblée à son tour devait ratifier plus tard. Cavedalis et Graziani, on ne sait pourquoi, avaient perdu beaucoup de leur popularité. Tous deux pourtant s'étaient acquis de justes titres à la reconnaissance publique par les services qu'ils avaient rendus à Venise depuis leur entrée au pouvoir. Cavedalis surtout, auquel on avait dû faire violence pour l'amener aux affaires, ne dut pas regretter la faveur populaire; il ne l'avait jamais esti-

mée bien haut et il avait dit, on ne l'a peut-être pas oublié, au sein de l'assemblée : « Je cesserai bientôt de vous plaire, je suis un homme de la vieille école, sévère et inflexible. Si vous persistez à vouloir de moi, vous vous en repentirez. » Sa prédiction s'accomplissait; mais Manin, sentant combien la perte d'un tel homme serait préjudiciable aux intérêts de Venise, le décida à garder le portefeuille de la guerre. L'illustre dictateur lui-même avait hésité un moment, dit-on, s'il ne reprendrait pas le chemin de sa modeste retraite de San Paternian, mais au milieu des périlleuses circonstances où se trouvait le pays, Manin ne s'appartenait pas, il se devait tout entier à Venise, et il était d'avance condamné à tout subir, même l'injustice des masses envers ses amis, plutôt que de lui refuser son concours. C'est grâce à cet invincible dévouement, c'est à force de prudence et de modération, que Manin parvint à éviter alors de graves conflits de pouvoir. S'il eût été comme tant d'autres, un ambitieux vulgaire, jaloux de prouver sa puissance à des adversaires politiques, d'un mot il aurait pu soulever le peuple contre l'Assemblée, il lui suffisait pour cela de déclarer qu'il se séparait d'elle et à l'instant même elle eût été renversée. Mais Manin, patriote austère, calculait avant toute chose l'intérêt de Venise : sa réputation personnelle, sa gloire ne lui paraissaient que des objets sans valeur et indignes d'être mis en balance avec la cause sacrée de l'indépendance italienne. Du reste, la nouvelle commission militaire se composait d'hommes jeunes, intrépides et d'une intelligence éprouvée. Le premier était Ulloa, nommé général en récompense de sa belle conduite à Malghera. Il n'y avait pas dans l'armée des lagunes et peut-être dans toute l'armée d'Italie un seul officier

aussi capable que ce jeune et brillant Napolitain, qui avait frappé d'admiration ses ennemis eux-mêmes, les plus illustres et les plus habiles généraux de l'Autriche. Ulloa, dont le nom restera à jamais attaché à l'histoire de la république de Venise, était de cette race primitive, forte et généreuse qui produit les grands capitaines. Instruit, laborieux, infatigable, il unissait à l'ardeur qui électrise les soldats, la patience, le sang-froid et le coup d'œil militaire qui font gagner des batailles. Il alliait enfin l'énergie de la jeunesse à la maturité d'esprit d'un vieux tacticien. Sirtori, lieutenant-colonel, et Baldisserotto furent adjoints au général Ulloa comme membres de la commission militaire à pleins pouvoirs. L'un de ces deux hommes, Sirtori, avait déposé l'habit religieux pour revêtir l'uniforme du soldat. D'une bravoure et d'une audace extraordinaires, il s'était plusieurs fois signalé durant la guerre par des actions d'éclat. Esprit ardent, cœur intrépide, il parlait à l'imagination de la foule, qui voyait en lui moins un officier qu'un de ces pieux défenseurs ressuscités du moyen âge, la croix d'une main et l'épée de l'autre, pour combattre les infidèles et s'opposer à l'invasion des barbares. Baldisserotto, officier de marine distingué, apportait aussi à la commission le concours de ses lumières. Il avait le caractère calme et réfléchi des gens de sa profession. Son jugement, dégagé de toute influence passionnée, son aptitude organisatrice, sa science militaire en faisaient un homme éminemment propre à la défense d'une ville assiégée. Au résumé, cette commission militaire n'eut qu'un tort, celui d'arriver trop tard. A peine entrée en fonctions, elle plaça à la tête de la flotte vénitienne, un jeune marin, Bucchia, réputé pour un homme d'un grand mérite. Tous ensemble, aidés du

ministre de la guerre, Cavedalis, ils se mirent courageusement à l'œuvre. En épurant les cadres de l'armée, ils rendirent la discipline plus sévère, sans épargner les officiers plus que les soldats. Un certain nombre de destitutions furent prononcées et un conseil de guerre fut établi. Enfin, en très-peu de temps, la commission militaire avait imprimé à la défense un caractère sérieux d'ordre et de régularité jusque-là inconnu. Le peuple et l'armée applaudirent aux prompts résultats qu'elle obtint par cette bonne direction, et citoyens et soldats s'empressèrent à l'envi de la seconder dans ses louables efforts. Si quelques mécontents essayèrent de murmurer, leurs plaintes furent aussitôt étouffées par les marques de la satisfaction et de la confiance générales. Ulloa était l'âme de cette commission; lui-même procéda avec une scrupuleuse sévérité à la visite et à l'armement de chaque fort; puis il appela pour les commander des hommes dont il était sûr et auxquels il reconnaissait une capacité incontestable. Ulloa porta surtout les ressources de sa science militaire dans l'organisation des batteries du pont et du fort San Secondo, devenu depuis la perte de Malghera, le point le plus exposé et par conséquent le plus important de toute la défense des lagunes.

Le lendemain de l'évacuation de Malghera, la garnison italienne avait pris la précaution de faire sauter derrière elle dix-neuf arches du pont qui relie cette forteresse à la ville afin d'empêcher l'ennemi d'y pénétrer à son tour. Il était temps; à peine l'explosion eut-elle éclaté, que les Autrichiens accouraient déjà, croyant entrer d'assaut dans Venise en passant sur le corps de ses derniers défenseurs. Le pont des lagunes, construit par les ingénieurs italiens pour le service

du chemin de fer de Milan, est une des merveilles architecturales de l'Europe. Ce travail, digne des Romains, qui étonne par sa grandeur, son élégance et sa solidité, se compose de deux cent vingt-deux arches; il a trois mille six cents mètres de long sur neuf de large, sa hauteur est de quatre mètres au-dessus des eaux de la lagune. Cinq squares ou places distinctes le divisent en six parties égales de six cents mètres chacune. Le square du milieu a cent trente-six mètres de long sur trente-six de large. C'est là, sur ce vaste emplacement; que les Vénitiens dressèrent la grande batterie Saint-Antonio opposée à une batterie de mortiers que, dès le 29, l'artillerie autrichienne avait mise en activité à la tête de la première coupure du pont pour combattre les feux de la défense. A cinq cents mètres environ derrière la batterie Saint-Antonio, sur la seconde place, une autre batterie, dite Rossarol, du nom de son brave commandant, protégeait Venise; et enfin à l'extrémité du pont s'élevait la batterie Pie IX, reliée avec celle de Saint-Antonio par un chemin couvert. Le fort San Secondo, petit îlot situé un peu au-dessous de la batterie Rossarol, était entouré d'une muraille crénelée garnie de quatorze canons et de six mortiers. A l'intérieur, un blockhaus recouvert de six pouces de terre et un magasin à poudre à l'épreuve de la bombe, permettaient d'appuyer avec vigueur le feu des trois batteries du pont dirigé contre l'armée assiégeante. A droite de San Secondo, une douzaine de petits bâtiments de guerre très-bien montés et un grand nombre de pirogues se tenaient échelonnés autour du pont prêts à repousser une tentative trop hardie de la part de l'ennemi. Tous les ouvrages de la défense vénitienne avaient été construits en vue de résister au feu d'artil-

lerie le plus violent; ni le temps, ni l'argent, ni les soins ne furent épargnés par la commission militaire pour garantir la ville contre les effets désastreux d'un long siége.

De leur côté, les Autrichiens n'étaient pas restés dans l'inaction. Ils élevèrent des traverses sur la partie du pont qu'ils occupaient, et, malgré le feu continuel de la grande place, ceux de San Secondo et des bâtiments vénitiens, le 13 juin, c'est-à-dire dix-sept jours après la prise de Malghera, ils avaient achevé huit batteries, ce qui, avec leurs mortiers, formait trente et une bouches à feu. A partir de ce moment, les trois batteries autrichiennes dressées en étagère l'une au-dessus de l'autre, à San Juliano, commencèrent à lancer des bombes sur la ville, tandis que les autres batteries de la tête du pont, de Campaltone et de Bottenigo tiraient contre la grande place, le fort San Secondo et contre les barques échelonnées au-dessous de la batterie Rossarol. Peu de projectiles atteignirent Venise, la plupart des bombes ne pouvant franchir la distance de trois mille cinq cents mètres, éclataient en l'air avant d'y arriver. Quelques-unes toutefois vinrent tomber sur les premières maisons du quartier *del Canareggio* et sur l'hôpital militaire de San Chiara qu'il fallut même à cause de cela abandonner. Le drapeau noir qui flottait sur ses murs servait de point de mire aux autrichiens. La canonnade, entretenue de part et d'autre avec beaucoup d'ardeur, produisit d'abord peu d'effet. Les batteries des assiégeants et celles des assiégés étaient placées à des distances énormes les unes des autres, et, malgré la précision du tir, elles atteignaient difficilement le but. Les Autrichiens changèrent alors de tactique, ils cessèrent de bombarder la ville et dirigèrent tous leurs feux con-

tre la batterie vénitienne de la grande place qui eut fort à en souffrir. Chaque nuit cependant le mal était réparé avec une promptitude inconcevable, et, en dépit des dégâts de la veille, le lendemain, aux premières lueurs du jour, la canonnade recommencait. Les barques, envoyées régulièrement de Venise avec des munitions et des vivres pour les combattants, trouvaient un abri sûr et commode sous les arches du pont; quelques-unes de ces barques servirent même d'ambulance aux blessés. L'élite des défenseurs de Malghera, Cosenz, Mezzakapo, Rossarol, Sirtori, Virgilio, Martini étaient là toujours intrépides, déployant une activité extraordinaire et courant de préférence là où il y avait un danger à affronter, un ennemi à vaincre. Plus la mort faisait de vide dans leurs rangs, plus on les voyait hardis à la braver, s'empresser d'exécuter sous le feu autrichien les ordres de leur digne commandant, le général Ulloa. Les limites étroites de notre sujet ne nous permettent malheureusement pas de raconter ici les hauts faits de ces jeunes et vaillants officiers, l'honneur et l'espoir de l'Italie. Quelques-uns, hélas! devaient bientôt succomber dans cette lutte inégale qu'ils soutenaient avec tant d'abnégation et de courage; mais, morts ou vivants, leurs noms resteront à jamais gravés dans le cœur du peuple de Venise qui n'oubliera pas, lui, ce qu'il doit à leur mémoire. La reconnaissance est un legs que les grandes nations accueillent toujours volontiers, parce qu'elles y trouvent un sujet de légitime orgueil en même temps qu'un salutaire exemple offert par les générations du passé à celles de l'avenir. Sous ce rapport, il n'y a peut-être pas un peuple qui ait autant conservé le culte des belles actions que le peuple de Venise. Voyez à chaque pas, l'histoire de ses quatorze cents ans d'indépen-

dance et de gloire n'est-elle pas magnifiquement écrite sur toutes les murailles de ses palais et de ses monuments? histoire palpitante encore d'intérêt et de vérité, histoire signée de la main de Paul Véronèse, de Vasari, de Giorgone, du Tintoret et du Titien, tous enfants de la vieille Venise, nobles artistes, *rois de la pensée* qui primaient déjà les *rois de la force* de toute la supériorité de leur génie créateur! Aujourd'hui encore, grâce à ces traductions éloquentes des souvenirs populaires par de sublimes pinceaux, il n'est pas un pêcheur des lagunes, pas un pauvre manœuvre, pas un gondolier qui ne connaisse l'histoire de son pays, et qui, le soir, au retour de son travail, ne charme quelquefois le repos du foyer domestique, en racontant les longs voyages et les conquêtes navales des républicains de Venise ancienne. Qu'est-ce donc que ces récits simples et pieux, répétés d'âge en âge par les fils d'un même peuple? qu'est-ce donc dans cet étroit horizon de l'Adriatique, que cette fidélité touchante aux vieux souvenirs, que cette perpétuelle tradition des faits, sinon l'histoire de la reconnaissance qu'inspire à un peuple la conduite glorieuse de ses ancêtres. Oui, nous en avons la ferme conviction, en dépit des armées de l'Autriche, la Venise du XIXe siècle, la Venise républicaine de Manin consacrera aux Cavedalis, aux Cosenz, aux Rossarol, aux Stiéglitz, aux Sirtori, aux Ulloa, à ces intrépides et derniers défenseurs de ses libertés, le même culte qu'elle a voué aux héros qui l'ont déjà immortalisée dans les siècles passés; car la puissante cité, favorisée de Dieu, chantée par les poëtes, Venise autrefois la souveraine des mers, fut encore dans les mémorables années 1848 et 1849 la première et la dernière ville levée en faveur de

l'indépendance italienne : Venise n'a donc pas dégénéré. Non, ses sentiments patriotiques, sa patience, son héroïsme, sa modération, son courage, toutes les anciennes vertus qui firent en d'autres temps sa splendeur ont renouvelé de nos jours sa considération et sa gloire. Elle a triomphé de l'indifférence politique, et tous les esprits impartiaux, tous les juges les plus sévères, tous les partis, toutes les opinions, tous les peuples, se sont rencontrés pour rendre justice au caractère honorable de la révolution et de la république vénètes; assurément c'est tout ce que l'on peut dire de plus concluant en sa faveur. Un seul homme, le comte de Ficquelmont, a cru devoir, dans un livre d'une médiocrité désespérante[1], prodiguer l'injure aux peuples que son administration n'avait su ni contenir ni satisfaire. Ce diplomate, ancien président du conseil et ministre des affaires étrangères d'Autriche, oubliant tous les égards qu'il devait à une grande infortune politique, oubliant même des services personnels, n'a pas craint de parler de Manin comme d'un homme qui avait séduit, corrompu et entraîné les masses pour servir son ambition particulière, en se lançant, tête baissée, dans tous les hasards d'une destinée aventureuse. Le comte de Ficquelmont a-t-il si peu de mémoire qu'il ne se souvienne déjà plus des égards que les Italiens vainqueurs témoignèrent aux Autrichiens vaincus après les journées de mars 1848? Enfin, ce haut personnage croit-il avoir le droit d'acquitter par la calomnie une dette de cœur contractée[2] envers l'homme qui a protégé sa famille au moment des dangers.

[1] *Lord Palmerston, l'Angleterre et le continent.*

[2] Quelques jours après la révolution, la comtesse de Ficquelmont écrivait à Manin : « Signor Presidente, mi ricorderò di Lei con riconoscenza. »

CHAPITRE XV.

DERNIER RÔLE DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE.

La publication des actes diplomatiques ordonnée par l'assemblée vénète, dans sa séance du 30 juin 1849, avait produit un grand effet dans le monde politique, mais elle ne pouvait amener aucun résultat. Cette façon insolite de prendre l'Europe à témoin et de la faire juge entre la conduite de Manin et celle de l'Autriche, pour être en dehors des coutumes et du protocole des chancelleries, n'en était pas moins pleine de sens, d'audace et de grandeur. Les documents authentiques sous les yeux, chaque gouvernement, chaque peuple était à même de constater comment et jusqu'à quel point la pauvre Venise avait été abandonnée par les puissances mêmes qui, invoquées par elle à l'heure du péril, auraient dû lui servir d'appui. Il importait dans ce duel à mort entre une nation libre, défendant son territoire et ses droits légitimes d'existence, et une armée étrangère venue là pour occuper et conquérir l'Italie à tout prix, il importait que les conditions du combat et l'attitude des témoins fussent connues de toute l'Europe. La conscience, l'équité, l'humanité le voulaient ainsi. Manin, dont la conduite politique depuis son arrivée aux affaires n'avait eu d'autre but que le maintien énergique de l'indépendance, s'était hâté de faire exécuter les ordres de l'assemblée. Il n'ignorait cepen-

dant pas qu'en livrant à la publicité sa correspondance et celle des ministres de la France et de l'Angleterre, l'assemblée attirait sur son pays la colère de ces deux gouvernements ; mais qu'avait-il désormais à gagner au silence ? Rien. Aucune de ses paroles, aucun de ses actes n'étaient de ceux qu'on a besoin de cacher, et l'opinion justement inquiète réclamait depuis longtemps la vérité sur les rapports et les négociations du président de la république de Venise avec les cabinets de Paris et de Londres. Cette satisfaction fut donnée ; les pièces diplomatiques suivantes en étaient les gages. Voici d'abord la dépêche adressée par Manin (4 avril 1849) aux ministres des affaires étrangères de la reine de la Grande-Bretagne et de la république française :

« Monsieur, c'est au nom de l'humanité et de la justice, c'est au nom de la légitimité et de la liberté que le peuple de Venise implore les effets aussi prompts que possible de cette médiation bienfaisante que lui font espérer depuis quelques mois les gouvernements des plus puissantes et des plus libres nations de l'Europe. Nous allons rappeler des faits bien connus ; mais le malheur nous y force, et le malheur, dignement supporté, quand même il serait dénué de tout autre droit, est à lui seul un titre auprès des cœurs généreux. Les droits du peuple vénitien sont, comme chacun sait, des plus anciens et des plus légitimes. Venise, sortie de ses lagunes, comme une création du libre arbitre et de la persévérance humaine, comme une protestation violente contre la violence étrangère, fit de son histoire une conséquence immédiate de son origine. Tout en gardant son indépendance et son originalité, Venise noua d'honorables rapports avec les peuples les plus redoutés de la terre

et rendit quelques services à la civilisation par ses arts, à l'humanité par son commerce, à la charité par ses armes. Les moyens spontanés par lesquels elle acquit et garda ses domaines ; la façon dont elle perdit et ses domaines et son existence politique concourent à témoigner de ses droits. Tout en lui promettant une liberté plus vraie que celle qui lui était connue, on la livra à une puissance qui n'avait pas même alors sur elle le droit du plus fort. La sainte alliance, dont le rôle était de faire respecter tous les droits qu'on disait violés par la révolution et la guerre, la sainte alliance ne songea pas à Venise. L'Autriche, dont les proclamations animaient les Italiens à la guerre contre la France en leur donnant l'espoir de recouvrer leur vie nationale et l'héritage de leurs souvenirs, l'Autriche n'a pas tenu ses promesses. L'Angleterre et la France, qui ont reconnu la légitimité du mouvement sicilien, ne pouvaient sans doute refuser leur appui à notre délivrance dont la légitimité repose sur des fondements plus sacrés. Venise en joignant ses forces au moment de la lutte aux forces des autres États d'Italie n'en garde pas moins la propriété de ses titres et le caractère particulier qu'elle montre jusque dans les efforts actuels de sa résistance. Nous ne rappellerons pas les promesses qui ont retenti en Europe, ni ces paroles solennelles où la pacification de la péninsule était inséparablement liée à l'idée d'affranchissement, ni les témoignages de sympathie qu'obtint alors Venise, et qui dans sa situation présente deviennent autant de promesses pour son avenir.

« Si d'autres États italiens ont naguère rejeté le secours de la France, Venise en revanche a été accusée du contraire. Les journaux du temps en font foi, et si quelqu'un en son nom a jamais osé s'associer à un

refus non moins imprudent qu'ingrat, aucun des actes officiels du gouvernement ne saurait être cité qui ne prouvât notre gratitude et notre confiance. C'est ainsi que dès le commencement de la révolution, nous adressâmes au gouvernement de Sa Majesté britannique des paroles dont la signification n'était pas douteuse. Mais quand nous aurions sous ce rapport des torts que nous n'avons pas, ce serait offenser des gouvernements tels que ceux des puissances médiatrices que de penser qu'ils s'abaisseraient à saisir d'aussi minces prétextes pour nous abandonner dans notre détresse. En nous séparant un instant de notre peuple et en assumant l'orgueil de mérites qui ne nous sont pas personnels, nous pouvons affirmer que le titre principal de Venise à l'appui des puissances n'est pas autant dans ce qu'on lui a fait ou ce qu'on lui a promis, que dans sa propre souffrance et la manière dont elle sait l'endurer. L'histoire des révolutions ne présente pas beaucoup d'exemples d'un amour de l'indépendance allié à un tel esprit de sacrifices. Point de factions, point de tumulte, point d'ostentation, point de haine. La liberté nouvelle n'éteint pas l'ancienne piété. Les habitudes d'une vie par trop pacifique font place à de rudes exercices, à des privations journalières que tout le monde supporte avec dévouement. La durée de la résistance est elle-même un titre puisqu'elle démontre que ce n'est pas une ivresse turbulente qui la guide, mais une volonté réfléchie. Tout en vous recommandant l'Italie tout entière dont les intérêts sont solidaires et dont la pacification, c'est-à-dire l'affranchissement, est devenue la condition indispensable de la paix européenne, nous devons vous supplier de prendre immédiatement en considération notre état, qui faute de

ressources pécuniaires ne saurait prolonger son existence sans donner gain de cause à notre ennemi. Les délais de l'Autriche sont calculés; elle veut que la diplomatie de deux grandes puissances soit sa dupe en paraissant sa complice. Ce que Venise sollicite, c'est que le joug de la cour de Vienne ne pèse pas désormais sur elle; c'est, non pas qu'on lui rende ce que Campo-Formio lui a ôté, mais son nom du moins et ce qui est strictement nécessaire à son existence politique. Venise se place sous le patronage associé de l'Angleterre et de la France et leur abandonne le choix des moyens. La diplomatie dans ces négociations a beau jeu, puisque notre délivrance n'est pas une révolution, mais bien la reprise de nos droits historiques. Au fait, Venise *affranchie* ne saurait donner de l'ombrage; Venise *autrichienne* serait une honte pour le présent et un embarras pour l'avenir »

A cette demande officielle, lord Palmerston avait fait la réponse qu'on va lire; nous en avons parlé précédemment déjà, et nous la livrons ici au jugement de l'opinion publique:

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 4 et de vous donner en réponse l'assurance que le gouvernement de Sa Majesté a vu avec un grand intérêt, non-seulement les immenses sacrifices que le peuple de Venise a faits depuis un an pour soutenir la cause qu'il a embrassée, mais encore le bon ordre maintenu dans la ville pendant toute cette période. Quant à ce qui concerne le vœu exprimé par vos concitoyens que Venise cesse d'appartenir à l'Autriche, le gouvernement de Sa Majesté peut vous dire seulement que le traité de Vienne, dans lequel la Grande-Bretagne est intervenue comme partie contractante, désigne Venise comme faisant partie de

l'empire d'Autriche, et que les points proposés en août dernier au gouvernement impérial par les gouvernements anglais et français, comme bases des négociations, n'avaient pas pour but d'altérer sous ce rapport le traité de Vienne. Un changement quelconque dans la position politique de Venise ne peut s'opérer qu'avec l'assentiment et le concours du gouvernement impérial, et ce gouvernement a déjà annoncé son intention à cet égard. En conséquence le gouvernement de Sa Majesté britannique ne peut que réitérer sérieusement l'avis qu'il a communiqué il y a peu de temps à son consul général à Venise pour être transmis à votre gouvernement, à savoir que les Vénitiens ne tardent pas à entrer en négociations amiables avec les autorités autrichiennes. Ce procédé est le moyen le plus propre à rétablir sans collision dans la ville de Venise l'autorité de l'empereur. »

Que cette dépêche du moins, pour être utile à quelque chose, serve de leçons aux peuples de l'Europe qui avaient follement compté sur le dévouement de lord Palmerston aux idées de progrès, d'affranchissement et de liberté. Que les hommes politiques, qui ont cru voir dans ce ministre un démocrate exalté, un esprit révolutionnaire et dangereux, se rassurent et rendent mieux justice à ce ferme défenseur des principes absolutistes. Son ardeur ne l'entraînera jamais à déchirer les traités de 1815. Lord Palmerston, s'il remonte au pouvoir d'où il vient de descendre, pourra continuer à afficher comme autrefois des idées de progrès et d'émancipation. L'abandon de la Sicile et celui de Venise surtout répondront de la loyauté de ses intentions. Certes si l'égoïsme habituel du gouvernement anglais, égoïsme parfois brutal et éhonté, a jamais éclaté quelque part, c'est bien dans cette ré-

ponse sèche et dure de lord Palmerston à la prière de Manin. Quand à plusieurs années de distance on compare avec sang-froid ces deux documents, qu'on lit dans l'un la revendication audacieuse d'une criminelle complicité avec les hommes qui, au traité de Vienne, se sont, d'un trait de plume, arrogé le droit de supprimer des nationalités plus anciennes et plus légitimes qu'aucune des leurs; quand, en opposition à cela, on lit l'exposé logique du président de la République de Venise plaidant sans haine et sans colère la cause de sa patrie aux abois, ce contraste allume au fond du cœur une chaleureuse sympathie pour l'opprimé et une implacable aversion pour l'oppresseur.

Le ministre de la république française, M. Drouyn de Lhuys, esprit distingué, parfois même généreux, homme politique instruit, mais timide et constamment dominé par la crainte des excès révolutionnaires, répondait en ces termes au président de la république de Venise: « Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois. Les nobles sentiments qui y sont exprimés avec tant d'élévation et de dignité m'ont profondément touché. Personne plus que nous ne rend justice au courage, à la modération, à l'abnégation de tout intérêt personnel que le peuple vénitien a apportés dans la défense de son indépendance. Si la liberté italienne eût été partout défendue ainsi, elle n'aurait pas succombé, ou du moins, en recourant à temps et après une honorable résistance à la négociation, elle eût obtenu des conditions qui lui eussent assuré une partie des bénéfices de la victoire. Il en a été autrement. Des fautes irréparables ont été commises, et les Vénitiens, qui n'ont pas à se les reprocher, doivent au-

jourd'hui par la force des choses en supporter les conséquences. Quelque illusion que puisse vous donner un généreux patriotisme, vous êtes trop éclairé, Monsieur, pour ne pas comprendre qu'après les événements accomplis, le cabinet de Vienne ne saurait être amené à vous accorder une existence complétement séparée qu'il vous refusait à l'époque même où il consentait à l'accorder aux Lombards. Pour l'y déterminer, il faudrait ou des événements au-dessus de toute prévoyance humaine, ou une guerre générale qui serait pour l'Europe, dans les conjonctures actuelles, une si terrible calamité que vous-même, Monsieur, vous pouvez à peine la désirer, votre haute raison ne vous permettant sans doute pas d'attendre pour votre patrie des avantages incertains ou hypothétiques, au prix d'une catastrophe universelle dans laquelle Venise elle-même se trouverait peut-être engloutie. Je vous en conjure donc, Monsieur, n'essayez pas plus longtemps de vous dissimuler les nécessités de la situation; usez, pour ouvrir les yeux de vos compatriotes, de l'autorité que vous ont justement acquise vos talents et vos services, et sans perdre davantage un temps précieux, mettez à profit l'ensemble des circonstances qui aujourd'hui encore peut disposer l'Autriche à traiter Venise avec plus de ménagements ou même à lui faire, sous une forme quelconque, des concessions importantes. Je n'ai pas besoin de vous dire que, si vous entrez dans cette voie, la France fera tout ce qui dépendra d'elle pour vous la faciliter. Vous saurez déjà, lorsque cette lettre vous parviendra, que tels sont aussi les sentiments et les dispositions du cabinet de Londres. »

Au fond, que renfermait cette dépêche écrite avec une grande courtoisie de forme et un accent d'honnête

conviction? Elle ne renfermait rien de plus que la réponse de lord Pamerston. Il était même facile pour les hommes habitués au langage diplomatique de reconnaître que les instructions de M. Drouyn de Lhuys à son agent à Venise avaient été soumises préalablement à l'ambassade anglaise à Paris. Lord Normanby, fidèle exécuteur d'une haute volonté, ne cachait nullement les préférences de son gouvernement pour l'Autriche. La seule différence qui existât entre les deux réponses adressées au président de la république venète, toutes deux objectant les traités de 1815, c'était que l'une, celle du ministre français, inspiré d'un sentiment plus délicat des convenances politiques, trahissait une sympathie personnelle pour le caractère de ce peuple qui, retranché dans ses îles de la mer Adriatique, soutenait seul et le dernier la guerre de l'affranchissement italien; tandis que le ministre de la Grande-Bretagne, ne voyant dans la lutte des Vénitiens qu'un fait contraire aux traités de Vienne, la condamnait brutalement au nom de la Sainte-Alliance. Il plaisait alors au gouvernement anglais d'en réclamer la solidarité.

En ordonnant, le 30 juin 1849, la publication de ces documents relatifs à l'intervention anglo-française, le but de l'assemblée venète n'était pas douteux : elle voulait d'abord montrer au peuple des lagunes qu'il ne devait mettre son espoir de salut que dans l'énergie et la durée de sa résistance; elle comptait aussi par là réveiller chez les peuples étrangers un sentiment de fraternité généreuse qui forçât les gouvernements à agir dans ce sens, ou du moins à se montrer plus compatissants pour le sort de la république venète. Si l'effet de cette publication n'obtint pas tous les résultats espérés, il eut cependant l'avantage réel

de redoubler en Europe, principalement en France et en Angleterre, les vives sympathies que Manin et les Vénitiens s'étaient déjà acquises. Toujours plus généreux que leurs gouvernements, les peuples s'attendrissaient sur la situation désespérée de cette poignée de braves, qui, depuis dix-huit mois, sans commettre une faute, sans tolérer un seul désordre, luttaient avec leurs propres forces contre une armée de quarante mille hommes, commandée par les plus habiles généraux de l'Autriche. Malheureusement, dans cette circonstance, les actes ne répondirent pas aux sentiments, et les cabinets de Londres et de Paris, tout en affectant de partager très-vivement l'admiration universelle en faveur de Venise l'abandonnèrent lâchement aux soldats de Radetzki. La crainte, habilement exploitée par le parti rétrograde, de faire naître une conflagration européenne, servit de prétexte, non d'excuse aux gouvernements de France et d'Angleterre pour ne pas secourir Venise. Lord Palmerston invoquait tout simplement les traités de 1815 qui, disait-il, lui liaient les mains, son gouvernement ayant été une des parties contractantes. Sous un régime républicain, après la déclaration contenue dans le manifeste de Lamartine, M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, n'osait pas opposer hautement à la demande de Manin la lettre d'un traité si publiquement renié par la France; mais son imagination frappée ne lui laissait voir, en dehors des décisions de la Sainte-Alliance, que calamités, abîmes et catastrophes. Ce politique habile, apte à rendre, en temps de paix, d'utiles services au pays, n'était nullement l'homme convenable pour ces temps de crises et d'effervescence. Prenant au sérieux les déclamations sonores, les théories vides et les menaces haineuses

de quelques démagogues en démence, il faisait à ces énergumènes l'honneur de les croire dangereux tandis qu'ils n'étaient que bouffons. Il voyait déjà en eux des maîtres violemment imposés à la France, si la France, pour les éviter, ne se jetait pas en toute hâte dans les voies de l'absolutisme : 93 et ses horreurs lui revenaient souvent à l'esprit comme le fantôme redoutable d'un mauvais rêve. Abandonner les intérêts de l'Italie pour défendre ceux de la Russie et de l'Autriche, c'était, aux yeux de ces politiques imprévoyants, une manière habile de fermer l'ère jusque-là ouverte des révolutions. Pauvres esprits, comme si le mot révolution ne pouvait être que le synonyme de désordre et de crime et n'était pas plus souvent, au contraire, synonyme de réforme, de progrès et de civilisation. A Venise, par exemple, où le peuple, se prononçant avec maturité sur ses nouvelles destinées, n'avait accompli sa révolution que pour reconquérir des droits imprescriptibles et une forme de gouvernement qui avait, pendant quatorze siècles, fait l'admiration du monde entier, à Venise donc, le mot révolution a-t-il signifié folie ou raison? La peur, ce conseiller dangereux, dirigea mal le ministre de la république française. M. Drouyn de Lhuys, en désertant la cause de l'indépendance vénitienne, malgré la sympathie qu'elle lui inspirait, perdit l'immortel honneur d'attacher son nom à la délivrance d'un grand peuple, et du même coup il enleva à son pays la gloire d'un rôle digne des plus nobles ambitions. Ce n'était pas ainsi qu'autrefois Sully, Richelieu, Colbert et Turgot, entendaient tenir le drapeau de la monarchie française, comprenaient ses intérêts, sa véritable grandeur. Partout où il y avait de belles choses à faire, une occasion d'illustrer le pays, d'augmenter sa consi-

dération ou sa puissance au dedans comme au dehors, on voyait ces hommes d'État accourir et prêter à la bonne cause leur énergique appui. Ainsi, aujourd'hui encore, nous nous souvenons d'eux, nous honorons leur génie et admirons leurs œuvres. Ils vivent enfin dans la reconnaissance de la postérité où ils occupent une grande place. Lorsque, dans cent ans seulement, on se demandera les noms obscurs de ces pâles ministres de la république française de 1848, qui non contents de frapper la liberté italienne dans Rome, la laissèrent honteusement périr dans Venise; la conscience humaine, représentée par l'histoire, aura-t-elle assez d'indignation pour les flétrir? Malheureusement, le premier nom qu'elle rencontrera, le seul illustre peut-être, sera celui de l'un des plus grands génies littéraires de notre époque, de Lamartine qui n'a pas craint, nous regrettons de le dire, de sceller avec sa plume l'abandon de l'Italie. Cela est constaté par lui-même dans les termes suivants, extraits textuellement de son beau livre sur la révolution de 1848 : « Les envoyés de l'Autriche le faisaient (le poëte parle ici de sa personne) officieusement juge des offres que le cabinet de l'empereur était disposé à faire à la Sardaigne. Il s'agissait de l'abandon de la Lombardie et des duchés de Parme, d'une Constitution donnée à Venise[1], sous la vice-royauté indépendante d'un prince de la maison d'Autriche. Lamartine n'hésita pas, continue-t-il, à reconnaître que ces propositions *satisfaisaient largement aux légitimes ambitions d'affranchissement de l'Italie*, et à encourager le cabinet autrichien à poursuivre les négociations sur ces bases. Deux fois ces ouvertures lui furent faites

[1] C'est sans doute le projet de M. Bruck dont parle M. de Lamartine.

semi-officiellement et deux fois il tint le même langage. » Que pouvait-on faire de plus nuisible et de plus attentatoire à la délivrance italienne? Rien, si ce n'est d'attaquer Venise à coups de canon de concert avec le maréchal Radetzki.

CHAPITRE XVI.

DERNIÈRES MESURES DE LA COMMISSION ANNONAIRE.

Aux premiers jours de juillet 1849, la position de Venise, ainsi abandonnée à ses propres ressources, devenait de plus en plus alarmante. On pouvait craindre d'heure en heure que, profitant de l'abattement général produit par l'insuccès de la démarche de Manin et l'indifférence anglo-française, les Autrichiens tentassent un vigoureux coup de main sur Venise, dont ils auraient peut-être pu s'emparer alors. Il fallait calmer les esprits, assurer la défense et détruire promptement les effets désastreux de ce revers diplomatique, mille fois plus grave en ce moment qu'un revers militaire. Manin fit tout cela, et il fit plus encore en décrétant l'institution immédiate d'une commission centrale d'approvisionnement. Le soin de pourvoir à la nourriture d'une ville assiégée ou bloquée, question importante qui demande une intelligence administrative de premier ordre, fut confié au citoyen Valentino Pasini. Président de cette commission, il remplissait à merveille toutes les conditions nécessaires pour mener à bonne fin une œuvre si difficile. La déclaration des approvisionnements particuliers devint obligatoire pour tout le monde. La commission fixa le prix des vivres, en régla la vente et la répartition d'une manière uniforme pour les besoins de chaque famille et selon le

nombre de ses membres; elle prévint par là l'odieuse spéculation des accapareurs qui n'eussent pas manqué de se livrer à leur immoral trafic aux dépens de toute la population. Ces sages mesures, outre qu'elles garantissaient la ville des horreurs de la famine, permirent au gouvernement de calculer, à un jour près, la durée de sa résistance. Si l'on veut se faire une idée exacte de la prévoyance vraiment remarquable apportée par l'administration centrale d'approvisionnement dans cette lutte soutenue par le peuple venète, il suffit de comparer la défense de 1848 et de 1849 avec celle de 1814, lorsque Venise, au pouvoir des Français, fut bloquée par les forces réunies de l'Autriche et de l'Angleterre. A cette époque, un décret du gouvernement vénitien avait invité d'avance la population à s'approvisionner dans la prévision d'un blocus. Le général Sarras, commandant français, s'était borné à assurer la subsistance de ses troupes; puis la ville, ayant été déclarée en état de siége, fut immédiatement soumise à la juridiction militaire. Les canons, mèche allumée, étaient braqués sur le pont de Rialto, dans la crainte d'un soulèvement populaire. Le petit pain d'un sou se paya jusqu'à dix francs dans les derniers temps. Les familles riches avaient organisé des secours, et les femmes et les jeunes filles de la noblesse allèrent au milieu des rues les distribuer elles-mêmes aux pauvres, et, malgré cela néanmoins, un nombre considérable de personnes moururent de faim. Le blocus levé, Venise regorgea de provisions, dont une partie même dut être jetée parce que les détenteurs les avaient laissé gâter plutôt que de les donner au-dessous du prix exorbitant qu'ils en exigeaient. En 1849, sans état de siége, sans intervention d'autorité militaire absolue, le gouvernement de la république

de Venise a mieux agi. Il fonde, comme on l'a vu, la commission *annonaire*, supprime tous les droits d'entrée sur les vivres et ne laisse aucune entrave à l'approvisionnement. Il institue des primes pour l'introduction des bestiaux que le territoire exceptionnel de Venise ne permet pas d'élever. Enfin, quand la ville est inondée de papier-monnaie sans cours au dehors, et que le numéraire est presque introuvable au dedans, le gouvernement forme, au prix de sacrifices inouis, une caisse spéciale, et échange en espèces le papier-monnaie afin d'encourager les introducteurs. La preuve de ce fait c'est que la Romagne était encombrée de thalers Marie-Thérèse frappés dans l'hôtel de la monnaie à Venise avec la vaisselle et l'argenterie des habitants. Ce n'est pas tout; aucune denrée de consommation ne pouvait être exportée ni vendue sans la permission de la commission annonaire. Cette mesure indispensable offrait cependant quelques dangers, parce que le commerce fuit les marchés où il n'y a pas de liberté. Malgré ces nombreuses difficultés, le gouvernement de Manin arriva à ce résultat économique excellent de n'entamer les dépôts de vivres qu'après l'achèvement du blocus; la commission jusque-là n'avait livré à la consommation que les denrées journellement introduites. Dès l'origine de la révolution, le gouvernement vénitien s'était occupé de faire de grands approvisionnements pour l'année : c'est cette sage mesure qui lui permit, dans les derniers jours du blocus, de nourrir toute la ville. De son côté, la commission annonaire, présidée par un homme dont le devoir consistait antérieurement à poursuivre les contrebandiers, se mit en rapport avec eux, les enrégimenta et organisa avec leur concours un vaste système de contrebande dans les lagunes.

Ces hommes rendirent les plus courageux services, car, lorsqu'ils étaient pris, ils étaient pendus par les Autrichiens, qui, appréciant l'importance de leur double rôle d'approvisionneurs et d'espions militaires, ne leur faisaient jamais quartier. Au prix de tous ces efforts, le gouvernement de Venise obtint que le petit pain, de mauvaise qualité il est vrai, dans les derniers jours, ne valût jamais plus d'un sou. Seulement tout le monde mangea le même, excepté dans les hôpitaux, où, par un sentiment d'humanité bien compris, les malades furent suffisamment pourvus des denrées les plus délicates pendant toute la durée du siége. Une des difficultés principales qu'eut à vaincre la commission annonaire, ce fut de maintenir à bas prix l'approvisionnement que ne sollicitait plus l'appât du gain, cette éternelle amorce qui fait braver tous les dangers. Le gouvernement fit si bien que, non-seulement la faim ne fit mourir personne à Venise en 1849, mais que, à la rigueur, on peut affirmer que personne n'en a subi les tortures. Il y a eu des privations à supporter, c'est vrai, et de très-nombreuses : ainsi la viande n'entra plus dans les lagunes durant le dernier mois, mais la farine ne manqua jamais, et la défense avait été si exactement calculée qu'après l'entrée des Autrichiens, il restait seulement pour une semaine de provisions de toute espèce à Venise[1]. Aussi, lorsque l'armée de Radetzki a voulu, selon ses coutumes, fêter son retour par des rations plus abondantes, elle a dû pour cela faire venir le pain de la terre ferme ; il n'y en avait plus assez dans la ville. Ces faits, comparés aux désordres et aux ravages exercés par la famine à

[1] Voir à ce sujet un article du *Journal des Débats*.

Venise en 1814, lorsque les Français la défendirent contre les Autrichiens et les Anglais réunis, établissent d'une façon péremptoire la supériorité de l'administration de Manin sur celle du général Sarras. Avec peu de troupes et presque pas de ressources pécuniaires, le président de la république venète, aidé d'Ulloa et de quelques autres officiers distingués, soutint, renfermé dans ses îles et ses canaux, une des plus longues et des plus brillantes luttes de l'histoire militaire. Non-seulement il tint tête à l'Autriche, mais il conserva, sans autre influence que celle de sa parole, le bon ordre au sein d'une ville assiégée et en proie aux périls et aux souffrances d'un blocus prolongé.

Dans la nuit du 6 au 7 juillet, un détachement autrichien, conduit par un capitaine d'état major connaissant bien le pays, exécuta contre la batterie San-Antonio une tentative hardie. A l'aide de signaux de feu et de barques portant des lumières, il était parvenu à attirer l'attention des sentinelles vénitiennes du côté de Campalto. Pendant ce temps un brûlot lancé sur la batterie San-Antonio, l'environna tout à coup de fumée et permit aux assaillants, grâce à l'obscurité, d'escalader le parapet. Ils se jetèrent alors sur les canonniers italiens qui, bien que surpris, opposèrent une vive résistance. Après un combat meurtrier, les Autrichiens, restés maîtres de la place, enclouèrent les canons et démolirent les embrasures et le parapet. Ils auraient pu de cette façon réussir complétement à s'emparer de la batterie, si la réserve vénitienne, postée à l'extrémité du pont, n'était accourue à temps pour les refouler et les précipiter dans les lagunes, où le détachement périt presque tout entier. Cette affaire rendit les assiégés plus circonspects à l'avenir,

car mieux dirigée, elle eût pu donner à l'armée ennemie le libre accès de Venise, si les Autrichiens introduits dans la batterie avaient été appuyés par des forces considérables. D'autres tentatives du même genre furent encore renouvelées dans la suite par les assiégeants, mais alors les précautions mieux prises rendirent inutiles les efforts de l'attaque. Ce fut vers la même époque que l'armée autrichienne mit à l'essai l'invention d'un artificier anglais, pour faire arriver les bombes jusque dans l'intérieur de Venise. Cette invention consistait à suspendre, sous un aérostat, une forte grenade qui devait éclater au premier obstacle rencontré dans sa chute. Heureusement ces ballons incendiaires lancés du pont des bateaux à vapeur stationnant en face de l'île du Lido, se dispersaient dans les airs et allaient presque tous tomber dans les eaux des lagunes, ou bien ballottés par des vents contraires, ils retournaient éclater, aux grands applaudissements des Vénitiens, sur les bâtiments d'où ils avaient été lancés. Un seul de ces ballons laissa tomber sa grenade dans le fort Saint-André, mais elle n'y produisit aucun mal. C'est ainsi qu'une expérience qui devait brûler Venise tourna à la confusion de l'ennemi et ne réussit qu'à procurer à la population un sujet de divertissement. L'insuccès des ballons-bombes décida leurs auteurs à essayer d'un autre moyen pour intimider Venise. Profitant de la marée, ils recommencèrent comme au début du siége à lancer à l'eau des bouteilles cachetées contenant les nouvelles alarmantes du dehors; c'est ainsi que les Vénitiens apprirent la chute de la république romaine et la prise de Raab par les armées russe et autrichienne. Jusque-là les assiégés, privés par la rigueur du blocus, de toute communication extérieure, vivaient dans l'i-

gnorance absolue des événements politiques qui s'accomplissaient autour d'eux en Europe. L'annonce subite de ce changement malheureux dans la fortune des armées de l'indépendance en Italie et en Hongrie, n'abattit nullement le courage du peuple héroïque qui avait juré de se défendre à tout prix; et sous ce rapport les espérances de l'ennemi furent encore une fois trompées. Au fur et à mesure que les bouteilles cachetées venaient aborder les quais de Venise, des gondoliers les remplissaient de vin et, mettant le feu aux bulletins de leurs oppresseurs, ils dansaient en rond et buvaient en criant avec l'accent de la plus grande énergie : « A la santé de Manin, notre père (nostro padre) et à la résistance! » Il n'y avait dans ce fait, comme on pourrait le supposer, ni folle présomption, ni fanfaronnade. Toute la population de Venise partageait les sentiments exprimés par ces généreux citoyens. Personne cependant n'ignorait les graves dangers de la situation; personne ne doutait que Venise ne dût finir un jour par succomber, mais tous, citoyens et soldats, fonctionnaires et représentants, avaient foi dans l'homme intrépide qui présidait anx destinées nationales; car tous savaient que Manin résisterait jusqu'à la dernière extrémité, et que l'existence et l'honneur de Venise, confiés à sa garde, étaient en sûreté.

A cette époque, l'Assemblée dont les pouvoirs allaient bientôt expirer, convoqua les habitants pour procéder à d'autres élections, et elle fixa au 15 août l'ouverture du nouveau parlement. Dans la même séance, le citoyen Varé proposa la mobilisation des gardes civiques, depuis vingt jusqu'à trente ans, et Tommaseo demanda une levée générale de tous les hommes valides à Venise. L'Assemblée répondit à ces

propositions en décrétant l'enrôlement de mille fusiliers volontaires, et quelques jours plus tard elle ordonnait encore une levée de six cents hommes pour les besoins de la marine. Malheureusement ce n'était plus le nombre des soldats ni la force des armes qui pouvaient décider du sort de Venise; le manque de vivres et de munitions devait seul désormais amener sa chute. Aucun effort ne fut épargné pour en retarder l'heure, mais il n'était donné à aucune puissance humaine de changer la défaite en victoire. Si Venise, au lieu d'être hermétiquement bloquée, avait pu conserver des communications avec la terre ferme, Venise, défendue comme elle l'a été, fût demeurée imprenable. Il n'y a pas en Europe une position plus favorable à la lutte que la sienne. Au milieu des fortifications naturelles de ses lagunes et de ses îles formant un labyrinthe inextricable, Venise, sans la famine et le choléra, n'aurait jamais succombé.

Vers le milieu du mois de juillet, l'armée autrichienne, ravagée par la fièvre et fatiguée de ses vains efforts contre les batteries du pont et contre Brondolo, abandonna subitement ses travaux d'attaque ; mais en se retirant elle incendia tout ce qui se trouvait sur son passage ; maisons et récoltes furent livrées aux flammes. Après avoir employé le feu, l'armée autrichienne utilisa l'eau, en inondant, à l'aide d'un barrage élevé dans le canal de Vallé, tout l'espace de terrain qu'elle cessait d'occuper. A la vue de cette retraite inopinée, la garnison de Brondolo opéra une vive reconnaissance, passa la Brenta et s'en fut, aidée des habitants de Chioggia, détruire le barrage des Autrichiens pour faire écouler les eaux. On s'empara en même temps des matériaux de siége abandonnés dans les tranchées et des batteries d'attaque. La commis-

sion militaire venète ne s'était pas d'abord rendu compte du ralentissement du feu des assiégeants, et elle augmentait toujours celui de la défense, espérant par là interrompre les travaux auxquels elle devait les supposer occupés. Venise apprit bientôt à ses dépens la cause de ce temps d'arrêt, remarqué depuis le 18 juillet, dans les opérations du siége. L'artillerie autrichienne, lassée de tirer inutilement à une trop grande distance, recourut à un procédé que la science militaire aurait dû lui enseigner plutôt, puisqu'il n'est plus aujourd'hui, dit-on, un mystère pour les hommes spéciaux. Ce procédé bien simple consiste à donner aux canons et aux obusiers, une inclinaison de quarante cinq degrés, ce qui permet de lancer des boulets à la distance prodigieuse de plus de cinq mille mètres. Par ce moyen, l'ennemi pouvait, en passant à une grande hauteur par-dessus les batteries de la ligne de défense, atteindre jusqu'au centre de la ville, et l'incendier en peu de temps.

CHAPITRE XVII.

BOMBARDEMENT DE LA VILLE.

Le 29 juillet, vers onze heures du soir, Venise, à peine éclairée par les rayons de la lune sur laquelle passaient à chaque instant de grands nuages noirs, présentait l'aspect particulièrement mélancolique d'une place de guerre endormie. Tout était tranquille autour d'elle, la population reposait dans une sécurité profonde, sous la garde des forts et des batteries dont on entendait le tir par intervalles. Saint-Marc et ses coupoles, ses porches surchargés d'azur et d'or, ses clochetons, ses colonnades, ses statues et son lion ailé, Saint-Marc était presque enveloppé aussi dans les ténèbres. De loin seulement on distinguait les deux petites lumières vacillantes qui brillent nuit et jour au front de la madone, pieuse image dessinée en mosaïque sur la muraille du temple. Quelques barques attardées glissaient en silence sur la lagune; tout enfin respirait le calme et le repos dans cette nuit mémorable. Tout à coup l'horizon s'illumine; une pluie de bombes, d'obus et de boulets éclate sur la ville endormie. En un instant, la population, surprise par ce térrible réveil, fut sur pied. Au milieu de l'épouvante et de la confusion générales, il y eut quelques heures d'angoisse inexprimable. De tous côtés on n'entendait que les éclats de la mitraille, la chute des projectiles traversant les toits des maisons

jusqu'au premier étage; puis, sous le feu de ce bombardement formidable, les malheureux habitants à demi vêtus couraient pêle-mêle dans l'obscurité, cherchant en vain un abri. Ce triste tableau navrait le cœur. Certains quartiers, plus spécialement ravagés par l'artillerie autrichienne, tels que ceux de Canareggio, Saint-Giacomo, Saint-Samuele et Saint-Barnaba durent être abandonnés. Les rues et les canaux étaient remplis d'émigrants qui, avec leurs effets les plus précieux, allaient se réfugier dans la partie la moins exposée de Venise. Un grand nombre de ces malheureux campèrent sur la place Saint-Marc, sur la rive des Esclavons et à Castello. Manin alors ordonna qu'on ouvrît les portes du palais ducal à tous ceux qui viendraient y demander asile. Aussitôt la foule s'y précipita et encombra en un instant les appartements et jusqu'aux derniers degrés des escaliers. C'était un spectacle triste mais sublime; car il faut le dire à la louange de cette admirable population, au milieu de ces scènes désolantes, de ce désordre inévitable, pas une plainte, pas un cri de découragement ne se firent entendre, et au contraire les femmes, les enfants et les vieillards s'excitaient les uns les autres à supporter cette nouvelle calamité. Tous ces braves citoyens d'une noble patrie s'écriaient en face des boulets et des bombes de l'ennemi : « Radetzki n'entrera pas encore aujourd'hui dans Venise[1]. » Le lendemain matin, le bombardement continuant toujours avec la même violence, le gouvernement ordonna l'évacuation complète des quartiers exposés. Il les confia à la surveillance de la garde civique et

[1] Voir Lemasson et le *Sunto storico critico dei fatti avvenutti nelle provincie. Venete, dal Marzo* 1848, *all agosto* 1849.

au dévouement des pompiers uniquement occupés à éteindre les incendies allumés à chaque instant par les boulets rouges. C'était à qui, dans ces graves conjonctures, donnerait l'hospitalité la plus cordiale et la plus fraternelle aux émigrants. On se disputait l'honneur des sacrifices; rien n'était épargné par ces pauvres habitants de la Giudecca, de Saint-Marc, de la rive des Esclavons, de Castello, pour secourir leurs frères en danger. On vit plusieurs de ces citoyens hospitaliers se priver tout un jour du peu de nourriture qui leur était accordé pour distribuer leurs vivres à ceux que les travaux et les fatigues affaiblissaient davantage. L'ennemi, ayant compté sur le prompt effet de son premier bombardement nocturne, ne comprenait rien à la résistance de la ville. Pendant trois jours et trois nuits, s'attendant d'heure en heure à recevoir une demande de capitulation, il entretint son feu avec la même ardeur. Ce fut en vain; personne à Venise ne songeait encore à se rendre. Manin se taisant, le peuple continuait la défense comme par le passé. La volonté toute-puissante de cet homme était toujours le mobile invariable de la conduite des Vénitiens. Ce qu'il voulait, ils le voulaient; ce qu'il faisait, ils l'approuvaient. Il n'y a pas de roi, d'empereur, de czar qui ait jamais joui d'un pouvoir aussi absolu que celui qu'exerçait Manin dans ses lagunes. Napoléon lui-même, après toutes ses victoires, n'eut pas plus d'ascendant sur ses soldats que Manin sur ses pauvres pêcheurs de l'Adriatique. Et cependant le président de la malheureuse république de Venise n'avait à leur donner ni dotation, ni principautés, ni avancement rapide; il ne pouvait dire à ses concitoyens comme Bonaparte à ses généraux : « Combattez, et je vous comblerai de titres,

d'honneurs et de richesses, et vos femmes et vos enfants jouiront dans le repos de l'opulence que vous leur aurez acquise; » non, Manin ne pouvait rien dire, rien promettre de tout cela. Mais en ces jours de deuil et de misère, il répétait au peuple, épuisé de sacrifices mais non découragé, ces magnifiques paroles qu'il avait prononcées sur la place Ssint-Marc au sortir de sa prison : « Citoyens, si vous m'aimez, montrez-vous dignes de la liberté que vous avez su conquérir, et sachez mourir, comme autrefois vos glorieux ancêtres, pour la défendre. » Le peuple, en entendant cet appel à son patriotisme, se levait en masse, prêt à subir encore de nouvelles épreuves pour la sainte cause de l'indépendance.

Un fléau plus dévastateur cent fois, hélas! que toutes les armées réunies de l'Autriche, devait frapper Venise, déjà si affligée par la guerre et la disette. Le choléra, dont on avait à peine eu le temps de reconnaître les symptômes durant l'agitation des jours précédents, éclata avec une intensité terrible. Les rapports authentiques de l'administration sanitaire établissent qu'il mourut alors jusqu'à quatre cents personnes par jour. L'épidémie sévissait dans presque tous les quartiers de la ville avec la même rigueur[1]. Les fatigues extraordinaires de ce long siége, les fortes chaleurs de la saison, et principalement la mauvaise qualité et l'insuffisance de la nourriture, composée presque uniquement de polenta et de légumes; tout cela, joint à l'agglomération forcée des habitants dans les quartiers épargnés par les boulets et les bombes, les prédisposait, pour ainsi dire, à la maladie, et ne

[1] Voir les rapports d'administration aux documents.

contribua pas peu à augmenter la mortalité. Un grand nombre de soldats qui sortaient de l'hôpital, heureusement guéris de leurs blessures, y étaient ramenés par le choléra et enlevés en vingt-quatre heures. La seule compagnie suisse du capitaine Debrunner, après avoir soutenu, avec autant de bonheur que de bravoure et d'éclat, les diverses phases de cette longue défense, perdit vingt hommes, ainsi atteints par le fléau impitoyable. Les autorités civiles et militaires, les médecins et les moines déployèrent en ces tristes temps un zèle digne d'éloges; mais de toutes les mesures sanitaires prises pour empêcher le développement de la maladie, aucune, malheureusement, ne pouvait être efficace. Le nombre des victimes marcha toujours en augmentant, jusqu'au 29 août, où une forte pluie d'orage fit cesser, comme par enchantement, les affreux ravages de l'épidémie.

Dans cette situation grave, il importait au salut de Venise que ses défenseurs ne restassent pas l'arme au bras à regarder passer les événements. Aux heures décisives d'une lutte suprême, c'est commettre une grande faute que de laisser inactive un seul jour une population assiégée. La commission militaire le comprit, et le général Pepe, qui la présidait, ordonna une vigoureuse sortie du fort de Brondolo. En conséquence, le 2 aout 1849, le lieutenant-colonel Sirtori, à la tête de douze cents hommes, avec quatre pièces de canon, passa la Brenta et vint occuper Conche et Sainte-Marguerite, abandonnés à son approche par les troupes autrichiennes. Une seule colonne avait opéré ce mouvement; pendant ce temps-là les deux autres colonnes attaquèrent la position de Calcinara, fortement défendue par le 18e régiment de l'armée ennemie. L'engage-

ment fut vif et vaillamment soutenu de part et d'autre. Enfin les Autrichiens, retranchés dans les maisons et craignant d'y être renfermés, se retirèrent en désordre, laissant dans leur fuite précipitée, des armes, des munitions et un drapeau au pouvoir des Vénitiens. Ceux-ci, maîtres de la position, ayant fait garder les points favorables aux surprises de l'ennemi, se jetèrent dans la campagne où les habitants leur fournirent en grande quantité des bestiaux, du vin et du blé. La colonne expéditionnaire du lieutenant-colonel Sirtori rentra heureusement à Brondolo, ramenant avec elle deux cents bœufs, cinquante barques chargées de vivres, des munitions de guerre enlevées à l'ennemi, ainsi que douze prisonniers. Manin avait voulu faire partie de l'expédition comme simple volontaire. L'heureux résultat de cette sortie occasionna une sorte de réjouissance publique dans Venise. A la vue des approvisionnements nombreux rapportés par les troupes, le peuple se persuada un moment que les choses pourraient toujours se passer de la même manière, et que le renouvellement fréquent des sorties mettrait désormais la ville à l'abri de la famine. Une seconde expédition, tentée par la garnison de Treporti, dissipa bientôt ces illusions. Les assiégeants, mieux préparés que la première fois, repoussèrent les Vénitiens et les contraignirent à rentrer dans le fort après leur avoir fait essuyer quelques pertes.

Le 3 août, un événement qui aurait pu avoir des suites fort graves, vint troubler la tranquillité de Venise. Le cardinal-patriarche, confiant sans doute dans l'influence de son autorité religieuse, et assez désireux de voir cesser un état de choses qui mettait sa vie et celle de ses amis en péril, avait osé prendre l'initiative d'une demande de capitulation. Poussé par

son conseiller intime, l'abbé Zinelli[1], ce mauvais génie de toutes ses actions, le faible prélat fit circuler une pétition adressée à l'Assemblée des représentants pour la prier de mettre un terme aux cruelles souffrances de la population. La nouvelle de cette démarche excita une vive indignation; la foule se porta en masse devant le palais de l'archevêché en criant: *morte al patriarcha* (mort au patriarche). Il faut que l'on sache ici, pour l'éclaircissement des faits, que le patriarche, oubliant son enthousiasme républicain des premiers temps de la révolution et ses discours si pleins d'une belliqueuse ardeur, avait complétement changé d'opinion, et était devenu le chef avoué du parti autrichien dans la ville. Ces circonstances, connues à Venise, aggravaient ses torts aux yeux du peuple. On se demandait, avec raison, de quel droit l'homme, qui avait si souvent déclaré la cause de l'indépendance, sainte et sacrée devant Dieu, venait la trahir et compromettre, en se mêlant d'affaires politiques, les destinées d'une nation résignée, et confiante dans la sagesse du gouvernement. Quatre-vingts personnes à peine, appartenant, pour la plupart, au vieux clergé, avaient consenti à signer la pétition. Le peuple, qui souffrait depuis si longtemps sans se plaindre, ne voulut point tolérer qu'un prêtre se permît de parler ainsi en son nom, et de demander grâce pour lui à un ennemi qu'il était décidé à combattre jusqu'à la dernière extrémité. Aussi, avant même que le gouvernement pût avoir le temps d'intervenir, la foule indignée brisa les fenêtres du palais de l'archevêché,

[1] Le même qui l'avait empêché de signer la demande d'élargissement faite par les notables de la ville en faveur de Manin et de Tommaseo, alors prisonniers.

enfonça les portes, et jeta une partie des meubles dans le canal. On aurait probablement tout détruit si Tommaseo, aidé de la force armée, ne fût venu disperser ce peuple en fureur et délivrer le patriarche. Le malheureux prélat, caché dans son oratoire, venait de passer une heure pleine d'angoisses, priant aux pieds d'un crucifix, et invoquant la protection divine. Le poëte Dalmate adressa au peuple de sévères reproches, le gouvernement, de son côté, fit ouvrir une enquête et se prononça aussi énergiquement contre ces violences; mais au fond l'opinion publique, en désapprouvant le désordre, blâmait bien plus la conduite peu italienne du cardinal que celle du peuple, qui, par dix-huit mois de combats et de privations, s'était acquis le droit de faire taire quiconque, en dehors du gouvernement ou de l'Assemblée, croirait pouvoir disposer de son honneur et de son sort. A Manin seul le peuple de Venise avait remis ce soin; nul avant lui ne devait donc prendre l'initiative des dernières négociations.

Après avoir entendu les rapports des trois commissions chargées d'examiner l'état politique, financier et sanitaire de l'Estuario, les représentants, convaincus de l'impossibilité d'une plus longue résistance, rendirent le décret suivant :

« L'Assemblée concentre tous les pouvoirs entre les mains du président du gouvernement, Daniele Manin, afin qu'il pourvoie, selon ses inspirations, à l'honneur et au salut de Venise. L'Assemblée se réserve seulement la ratification de toute décision importante sur les affaires politiques. »

L'épuisement de la population, réduite depuis long-

temps à une mauvaise nourriture, les ravages du choléra, ceux du feu ennemi qui occasionnait jusqu'à trois cents incendies par jour, enfin la certitude mathématique qu'il ne restait plus de vivres ni de munitions de guerre que pour trois semaines, avait décidé l'assemblée à se décharger de la responsabilité effrayante du pouvoir en faveur du seul homme capable de gouverner Venise dans cette situation désespérée. Toujours calme au milieu des dangers, Manin possédait bien, en effet, les qualités et les défauts que réclame le rôle de dictateur. Il joignait à l'audace intrépide d'un soldat la persévérance et la foi d'un martyr. Naturellement emporté, Manin savait se faire violence et contenir sa colère au point de laisser croire à ses adversaires que rien ne pouvait troubler la sérénité de son esprit. Ses paroles étaient des oracles, et son nom, tant de fois salué par les acclamations populaires, sonnait aux oreilles des Vénitiens comme le carillon d'une victoire. Il était en même temps un objet de crainte et de confiance. Aux uns, partisans secrets de l'Autriche, il inspirait une terreur salutaire; aux autres, défenseurs fidèles du pays, il communiquait un feu sacré digne des plus beaux âges de la république des doges. Avec le caractère absolu d'un despote et l'esprit essentiellement dominateur, Manin apparaît dans l'histoire comme un de ces êtres exceptionnels créés par la Providence pour faire traverser à un peuple en péril les plus terribles épreuves. Son éloquence, son énergie, unie à la modération, son mépris de la mort et son vaste esprit organisateur le désignaient en toute circonstance au commandement suprême. Il semblait même qu'il n'y eût d'autre place pour lui à Venise que la première.

Survenait-il un événement imprévu, un désastre ou une victoire, aussitôt le peuple accourait à Saint-Marc et appelait Manin pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire.

CHAPITRE XVIII.

CAPITULATION

A l'issue de la séance du 6 août, le dictateur communiqua au peuple impatient le résultat des délibérations : « Dans les graves conjonctures où nous nous trouvons, dit-il, l'Assemblée de vos représentants a jugé opportun de faire ce qui se pratique aussi dans d'autres pays en pareil cas. Elle a concentré tous les pouvoirs entre les mains d'un seul homme, et cet homme, c'est le président du gouvernement, c'est moi ! Vous savez si j'aime sincèrement Venise; prêtez-moi donc votre assistance, tentons ensemble tout ce qu'il sera possible de faire pour sauver l'honneur et l'existence nationale. Comportons-nous, mes amis, comme les combattants d'une sainte cause, et espérons en Dieu. »

De l'aveu des hommes les plus dévoués, la situation de Venise n'était plus tenable. Ulloa, Cosenz, Sirtori, Cavedalis et tous les braves qui depuis dix-huit mois avaient si glorieusement combattu l'Autriche, pensaient, avec l'Assemblée, que l'humanité commandait de mettre un terme aux sacrifices de la population. Manin était entièrement de cet avis, quoique certains journaux du temps lui eussent reproché, au contraire, de s'être appuyé exclusivement sur le parti de la résistance, et d'avoir traîné ainsi les négociations trop en longueur. Politique habile, il ne

voulait pas précipiter le dénoûment, et c'était même son devoir; mais il se serait reproché comme un crime de le retarder seulement d'une heure devant les souffrances inouïes dont il avait sans cesse le spectacle sous les yeux. Quelques hommes exaltés, quelle révolution n'a pas les siens? soutenaient bien encore, à la vérité, que Venise ne devait capituler à aucune condition; mais ces hommes, emportés par une folle ardeur, oubliaient que la faim, le choléra et l'incendie ne s'arrêtent pas au gré d'une volonté unique, et qu'il n'était plus au pouvoir d'aucune force humaine de prolonger la lutte héroïque soutenue jusque-là par Venise aux applaudissements du monde entier. Un soldat de fortune, qui avait bravement combattu en Espagne et en Amérique, le général Morandi, s'était fait, involontairement peut-être, le chef de cette opposition acharnée en prétendant un jour qu'avec huit mille hommes il se chargeait d'approvisionner Venise pour trois mois encore. Il n'y avait qu'une réponse à faire à cette ridicule fanfaronnade : elle ne se fit pas attendre. Le 7 août, vers dix heures du soir, une bande d'hommes armés déboucha en tumulte sur la place Saint-Marc, et vint s'arrêter sous les fenêtres du palais ducal en criant : « Fuori Manin ! » Longtemps le dictateur dédaigna de sortir; enfin, vaincu par la colère, il se montra au balcon : « Que me veut le peuple, dit-il d'un ton irrité. — Le peuple de Saint-Marc a besoin de s'armer et demande au gouvernement une levée en masse, répondit une voix partie du milieu de la foule. — Le peuple de Saint-Marc n'a pas besoin de faire cette demande, répliqua Manin, car il sait que les registres d'enrôlement sont toujours restés ouverts. Si vous voulez vous battre, faites-vous inscrire, et vous trouverez quelqu'un pour vous com-

mander. Je suis las de vous entendre sans cesse crier ainsi; il me faut des actes et non des paroles. » Manin alors descendit seul sur la place Saint-Marc, partout le peuple étonné lui ouvrait respectueusement un passage. Quand il fut arrivé au centre de l'émeute, il se fit apporter une table : « Maintenant, s'écria-t-il, que ceux qui sont disposés à se battre viennent me donner leurs noms. » A ces mots, la foule, honteuse de ses cris, se dispersa en silence, et tout rentra bientôt dans l'ordre accoutumé. La tempête populaire, qui un instant avant menaçait de tout renverser, avait fui encore une fois sous la voix puissante de cet homme.

Pendant ce temps, l'armée autrichienne continuait toujours à tirer sur la ville. Les pauvres habitants, entassés à l'est dans le voisinage de Saint-Marc et du quai des Esclavons, s'étaient vus forcés d'abandonner complétement leurs quartiers aux bombes et aux boulets de l'ennemi. La ligne de défense vénitienne, le port, les batteries, San Secondo, résistaient encore aux fréquentes tentatives d'assaut; mais, mal soutenues par la flotte, les troupes de terre ne pouvaient plus que se faire tuer sans profit pour la cause publique. Témoin de l'inutilité de leurs nobles efforts, vainement Manin avait-il supplié Bucchia, le commandant de la marine, de tenter une sortie contre l'escadre autrichienne, vainement il lui avait dit : « Faites-vous battre, faites-vous sauter s'il le faut, mais au nom de l'honneur du pavillon, attaquez nos ennemis et livrez-leur au moins une fois bataille. » La flotte était sortie, avait gagné la mer, puis, sans aborder les bâtiments autrichiens, elle était revenue jeter l'ancre à l'entrée de la digue de Malamocco. Cette conduite expectante de la marine vénitienne ouvrit le

champ aux plus graves soupçons. On avait d'abord beaucoup espéré d'elle, et l'on croyait, non sans quelque fondement, que, jalouse de justifier la confiance publique, la marine de Venise tâcherait d'imiter l'exemple de sa devancière, qui avait assuré jadis la gloire et la puissance de la nation. Cet espoir devait être déçu. A part les services rendus par les bateaux pêcheurs, qui se chargeaient toutes les nuits d'apporter des vivres et des munitions; à part encore les *trabaccoli*, qui défendaient avec efficacité l'entrée des lagunes, le rôle de la marine vénète resta bien au-dessous de ce qu'il aurait pu être. Il est juste pourtant de reconnaître que la disproportion de ses forces avec celles de l'Autriche était trop grande pour lui permettre beaucoup de succès; que le choléra avait fait dans ses rangs d'affreux ravages, et que la ligne de défense maritime étant très-étendue, elle aurait exigé l'emploi d'un nombre plus considérable de navires. Mais toutes ces raisons réunies ne sont pas encore suffisantes pour expliquer comment la flotte vénitienne, forte de quatorze bâtiments et commandée par un officier d'un mérite et d'une bravoure incontestables, a si mollement agi. Il ne nous convient pas de nous faire ici l'écho d'aucune accusation vague, mais notre impartialité d'historien nous oblige à constater que la marine de Venise, pendant ces dix-huit mois de lutte, n'a pas été un moment à la hauteur des circonstances.

Venise, dans cette dernière phase du siége, offrait un douloureux spectacle. Depuis le commencement du bombardement, l'artillerie ennemie, qui ne s'était pas ralentie d'un instant, avait fait journellement pleuvoir sur elle plus d'un millier de projectiles. Ces projectiles étaient en quelque sorte considérés par les

habitants comme les décorations glorieuses de leurs maisons, et presque toutes percées depuis le toit jusqu'au premier étage, témoignaient de l'habileté et de la précision du tir des assiégeants. On se faisait alors compliment dans la ville du mauvais état de son palais comme on se félicitait naguère des heureux résultats d'une victoire. Les citoyens entre eux s'abordaient en se demandant avec gaieté combien de cartes de visite les Autrichiens leur avaient envoyées. Ainsi l'esprit insouciant et caustique des Vénitiens égalant leur courage, trouvait encore moyen d'exercer sa verve sur des calamités qui étaient pour eux le présage d'une fin prochaine. Le consul d'Angleterre, M. Dawkins, échappa à un grand danger. Par un louable sentiment de convenance et de dignité, il n'avait pas cru devoir abandonner son hôtel, quoiqu'il fût très-exposé au feu. Une nuit, pendant son sommeil, un boulet vint tomber sur son lit, sans faire heureusement au diplomate d'autre mal qu'une légère contusion. La maison de Manin à *San Paternian* fut aussi atteinte par le feu de l'ennemi, mais la femme et la jeune fille du dictateur, esprits virils, cœurs intrépides, s'amusèrent de ces projectiles comme on s'amuse de jouets d'enfant. Les habitations épargnées par les boulets autrichiens avaient été ravagées par le choléra, et presque toutes portaient en grosses lettres cette funèbre inscription : *Chiusa per la morte del padrone* (fermé par la mort du maître). Ailleurs, dans quelques lignes tracées à la craie sur les portes, on priait les amis des défunts d'assister à leurs obsèques. A ces signes manifestes de la souffrance publique se joignaient partout comme contraste les mots de : *Viva Manin! viva san Marco! viva republica!* C'est qu'en effet ces trois noms inséparables de Manin, de saint

Marc et de république, sorte de trilogie nationale, étaient confondus et gravés dans le cœur du peuple comme les trois couleurs de notre drapeau français sont confondus et gravés dans le cœur de nos soldats.

Aucune attaque n'aurait lassé l'admirable persévérance de cette population, aucun ennemi ne se serait rendu maître des îles de ces pauvres pêcheurs transformés en héros, si la famine ne fût venue, avec son hideux cortége de souffrances, décimer Venise déjà si cruellement éprouvée par le choléra et le feu. Dans ces moments suprêmes de l'agonie nationale, Manin convoqua toute la garde civique à une dernière revue. Elle avait été depuis le 23 mars le levier le plus puissant de la révolution de Venise. Il était donc naturel que Manin ne voulût point s'en séparer sans lui adresser un public adieu. Le 12 août, les huit légions bien diminuées par les pertes successives qu'elles avaient subies vinrent se ranger sur la place Saint-Marc. Après le défilé, Manin parut au balcon de ce palais ducal du haut duquel il avait annoncé tant d'événements divers au peuple de Venise. La figure pâle et grave du dictateur portait l'empreinte d'une douleur profonde et résignée. A sa vue, la foule, par son attitude respectueuse, sembla comprendre et partager ses émotions et ses angoisses. Il se fit un silence solennel et Manin le rompit par ces paroles : « Soldats et citoyens, si notre révolution s'est maintenue pure jusqu'à ce jour, si le nom de Venise naguère conspué est aujourd'hui vénéré même de nos ennemis, le mérite principal en est dû au zèle constant, infatigable, intelligent de la milice citoyenne. Un peuple qui a fait et qui a souffert ce que vous avez fait et souffert ne peut pas périr. Un jour doit venir où sa récompense égalera son mérite. Quand viendra ce jour ? Dieu seul

le sait. Qu'il nous suffise d'avoir semé; la semence, soyez-en sûrs, portera ses fruits, sinon pour nous, du moins pour nos descendants. De grands malheurs sont imminents, mais nous aurons toujours la consolation de penser qu'ils ne sont pas dus à notre faute, et s'il n'est pas en notre pouvoir de les conjurer, ces malheurs, il est en notre pouvoir de maintenir intact jusqu'à la fin l'honneur de cette cité. C'est à vous qu'il appartient de le conserver comme le plus précieux patrimoine de nos fils. Si un seul jour Venise cessait d'être digne d'elle-même, tout ce que vous avez fait serait oublié, serait terni, serait perdu. J'ai invité la milice citoyenne, déjà harassée par tant de fatigues, épuisée par tant de souffrances, à se réunir ici autour de moi, comme à un conseil d'amis et de frères. Je la prie, je la conjure de persévérer dans cette œuvre salutaire et sublime, le maintien de l'ordre et de la discipline qui ont fait jusqu'ici sa force et sa gloire. Le nom de la garde civique vivra éternellement dans les annales de notre pays, et quelles que soient les passions et les injustices de nos contemporains, l'histoire, ce juge suprême, devant qui tout s'incline, dira toujours : *Honneur à la garde civique de Venise.* Je répète avec intention le nom de garde civique, parce qu'elle n'est ni un pouvoir politique, ni une fraction isolée de la nation, mais bien la nation armée tout entière, la nation qui a conquis, proclamé et institué le gouvernement du 22 mars 1848! L'Assemblée des représentants, seul pouvoir légitime, a voulu me confier la responsabilité effrayante de la situation; je l'ai acceptée, non par orgueil, Dieu m'en est témoin! mais par nécessité, parce que tous l'avaient refusée avant moi. Toutefois, si la garde civique n'avait plus dans ma loyauté cette confiance qu'elle m'a si longtemps

conservée, il me serait impossible de soutenir sans elle le poids énorme du gouvernement. Alors je prierais l'Assemblée de mon pays de confier à d'autres mains plus dignes que les miennes ce pouvoir que je n'ai ni recherché, ni ambitionné, et qui, dans les tristes circonstances où nous sommes, n'est pas à désirer. Je le demande à la garde civique et au peuple, avez-vous vraiment confiance en moi. » (Un immense cri d'assentiment suivi d'applaudissements frénétiques et prolongés fut la réponse du peuple et de la garde civique à Manin.) « Votre affection me contriste, ô mes amis, reprit le dictateur visiblement ému, elle me fait sentir encore plus vivement, s'il est possible, tous vos maux, toutes vos souffrances! Vous ne devez malheureusement pas compter sur mon esprit, sur mes forces physiques et morales pour vous soulager; mais appuyez-vous toujours sur mon dévouement; il est grand, intime, profond et ne finira qu'avec ma vie. Quoi qu'il arrive dans la suite, si je n'ai plus le bonheur de vivre au milieu de vous, dites : Cet homme s'est trompé; mais ne dites jamais : Cet homme nous a trompés. — Non, non, jamais! *no*, *no*, *mai!* répondirent tous les assistants attendris jusqu'aux larmes de cette scène touchante. — Vous me rendrez justice, mes amis; je n'ai jamais inspiré aux autres des illusions que je ne partageais pas; enfin je n'ai jamais dit : espérez, quand moi-même je n'espérais pas!.... » Ici Manin, vaincu par l'émotion toujours croissante produite par ses paroles, ne put continuer et il fut emporté presque sans connaissance sous les yeux du peuple et de la garde civique. Quelques minutes après la place était déserte.

Le lendemain 11 août, Manin se résigna enfin à

traiter. Il écrivit en ce sens à M. de Bruck[1], qui se trouvait alors à Milan. L'intrépide dictateur ne parlait pas encore de capitulation : « L'Assemblée des représentants, par son décret du 6 de ce mois, m'ayant donné, disait-il, tous les pouvoirs nécessaires, je m'adresse de nouveau à votre Excellence en déclarant que je suis disposé à entrer en négociation sur les clauses positives d'un traité pouvant se concilier avec l'honneur et le salut de Venise. » On le sent, Manin, ne voulant pas dévoiler à l'ennemi la situation désespérée de sa patrie, cherchait à faire jusqu'au dernier moment bonne contenance. Il n'entendait pas plus se poser en victime qu'en suppliant. Son caractère d'ailleurs n'était pas fait pour un tel rôle. Habitué au commandement, il serait resté muet plutôt que de prendre le langage de la prière. Sans fausse modestie et sans excès d'orgueil, il y a des hommes qui ne peuvent se plier à toutes les exigences de la politique. Pour ceux-là la mesure du sacrifice s'arrête devant l'idée d'une humiliation infligée à leur pays. Manin était de ce nombre; il eût volontiers abandonné son honneur, à lui, sa gloire personnelle, jamais la gloire ni l'honneur de Venise. Il n'y a pas longtemps encore, dans un magnifique élan de patriotisme, le général Cavaignac fit à la tribune une profession de foi semblable, le jour où il dit : *Je sacrifierai à la république jusqu'à mon honneur*. Cette sublime parole n'a été comprise par personne. Elle ne souleva que la colère des uns et la raillerie des autres. Elle vivra pourtant dans l'histoire parlementaire de notre pays comme l'expression éclatante de l'abnégation civique la plus complète, et elle honorera toujours l'homme qui en a fait preuve,

[1] Voir sa lettre aux pièces justificatives.

parce qu'elle montre jusqu'où peut aller le dévouement d'un grand cœur.

En attendant la réponse de M. de Bruck, Manin qui n'avait pu obtenir la cessation des hostilités pendant le temps des négociations, veilla partout au maintien de l'ordre et de la paix. Sur sa demande, la municipalité effectua un dernier emprunt de six millions en papier communal, ce qui avec les émissions précédentes portait à soixante millions le chiffre total de toutes les dépenses faites depuis le premier jour de la révolution. Si l'on calcule la quantité énorme de travaux et d'approvisionnements de tous genres, que réclamait alors la situation de Venise, si l'on pense à tous les frais qu'entraîne après elle la défense d'une villle assiégée par une armée de quarante mille hommes, on trouvera que la dépense, loin d'être exorbitante, a été au contraire sagement et économiquement réglée. Ce dernier emprunt de six millions, au taux du papier communal n'en représentait guère plus de trois en numéraire. Le gouvernement les consacra à secourir les militaires hors d'état de pouvoir travailler par suite de leurs blessures, à solder et à indemniser les troupes qui devaient être licenciées. Quoique bien pauvre, le gouvernement républicain de Venise se fit un point d'honneur de remplir loyalement jusqu'à la fin tous les engagements pris envers les défenseurs étrangers qui avaient fait cause commune avec lui. Cependant malgré ces bonnes dispositions, de graves troubles éclatèrent et sans l'intervention courageuse de Manin, ils auraient tristement signalé les derniers jours de la république. Une partie des troupes, travaillée par des émissaires autrichiens et mécontente des indemnités qui lui étaient accordées, se révolta en réclamant trois mois de solde. Ces agitateurs ac-

coururent en armes proférer leurs sanglantes menaces jusqu'au pied du palais ducal. Manin attiré par le bruit de leurs cris sauvages déclara que ne pouvant parler à tous, il consentirait seulement à recevoir une députation chargée de lui exposer les réclamations et les griefs. Deux délégués montèrent au palais et Manin les plaçant à côté de lui au balcon demanda à la foule amassée sur la place si elle reconnaissait ces deux hommes pour ses interprètes. « Oui, oui, s'écria-t-on de toutes parts! —Eh bien, dans ce cas, je vais m'expliquer avec eux, dit Manin, » et au bout de quelques instant il les avait ramenés à la raison. S'adressant à leur patriotisme un moment égaré, il avait montré à ces messagers de désordre combien leur conduite était coupable dans les circonstances solennelles où se trouvait Venise, et il obtint d'eux la promesse formelle qu'en descendant sur la place ils s'emploieraient à calmer l'effervescence de ceux qui les avaient envoyés. Ainsi non-seulement ces deux délégués d'une bande d'anarchistes étaient revenus à de bons sentiments, mais ils se chargeaient encore de les faire partager à leurs frères en délire. Cette émeute vaincue, une autre se leva plus menaçante et plus dangereuse. A la nuit tombante de nombreux rassemblements composés presque entièrement d'hommes à visages sinistres que l'on n'avait jamais vus paraître aux heures du danger, hommes que les mauvaises passions seules font surgir, firent irruption sur la place Saint-Marc et demandèrent impérativement à connaître l'issue des négociations. Manin répondit que le général Cavedalis porteur des dernières instructions du gouvernement était à Mestre auprès du général de Gorzkowsky, commandant en chef des troupes autrichiennes, et que le lendemain la con-

vention arrêtée entre eux serait rendue publique par la voie de la presse. Peu satisfaite de cette explication, la foule criait et menaçait toujours. Manin reparut devant elle et s'écria : « Êtes-vous ou n'êtes-vous pas Italiens? Voulez-vous mériter de redevenir libres, peut-être dans un avenir assez rapproché? — Oui, oui, répondit-on de toutes parts. — Eh bien alors, repoussez de vos rangs les infâmes provocateurs qui vous excitent au désordre. Je vous ai déjà dit franchement que notre situation était grave, terrible même. Je l'ai répété à l'assemblée, quand pour le lui annoncer il fallait avoir un grand courage. Elle m'a autorisé à négocier et je l'ai fait. Il est donc nécessaire que ces négociations soient conduites avec calme et dignité. Encore une fois notre situation est difficile, elle n'est pas cependant désespérée au point de nous réduire à nous rendre sans conditions. Pour mon compte, je me ferai tuer plutôt que de signer une convention déshonorante. Si la supériorité des armes, si la famine, si l'abandon de l'Europe entière nous forcent à céder, nous saurons le faire du moins en préservant de toute souillure l'étendard de Venise. » Quelques instants après, une voix fit entendre ce cri sinistre : « J'ai faim! » ce cri qui a provoqué tant de guerres civiles et de luttes sanglantes. — « Personne ici n'a encore le droit de proférer ce cri! Que celui qui a dit *j'ai faim* vienne à moi, je confondrai son imposture. » L'émotion la plus vive avait gagné instantanément tous ces hommes et les plus ardents au désordre furent les premiers à applaudir et le cri de *viva Manin* signala encore une fois l'apaisement de l'orage populaire et l'empire du dictateur. Il avait de nouveau dompté ces mauvais instincts contre lesquels il luttait depuis le commencement de la révolution. A ce moment, Manin

descendit sur la place; la tête découverte, l'épée à la main, il s'avança seul au milieu du flot populaire en s'écriant : « Que ceux qui sont vraiment Italiens me suivent et viennent maintenir l'ordre avec moi. » Les quelques officiers qui se trouvaient là s'associèrent à Manin, et tirant l'épée comme lui ils parcoururent ainsi attachés à ses pas les divers quartiers de la ville, partout salués sur leur passage par de chaleureux applaudissements. Pendant ce temps-là, les troupes de l'artillerie stationnées aux batteries du pont d'accord avec celles de la marine avaient organisé une insurrection formidable. Ces soldats, heureusement sans chefs, méconnaissant à cette heure de suprême danger toutes les lois de la discipline et de l'honneur militaire, osèrent braquer leurs canons contre la ville et menacer le palais du gouvernement, si on ne leur payait pas, immédiatement et par avance, trois mois d'indemnité de solde. Lorsque Manin arriva suivi de sa patrouille à l'entrée du grand pont de Canareggio, un feu très-vif de mousqueterie l'assaillit et fit hésiter ses compagnons d'armes; mais le héros qui avait tant de fois bravé la mort pour défendre ses concitoyens marcha sans crainte contre les soldats insurgés et découvrant sa poitrine à portée de leurs coups il s'écria : « Si vous voulez ma vie, prenez-la; mais auparavant il faut que vous m'écoutiez. » A la vue de ce ferme courage, les mutins se sentirent désarmés. Aucun n'eut la force de frapper un si noble cœur. Le général Ulloa qui, prévenu à temps avait de son côté déjà pris les dispositions nécessaires pour réduire les rebelles n'eut heureusement pas besoin, grâce à Manin, d'employer la force pour les faire rentrer dans le devoir. Ils prirent la fuite, laissant aux mains d'Ulloa une cinquantaine de prisonniers.

Sans l'énergie de ce jeune et vaillant général qui fut jusqu'au dernier jour avec Manin la providence de Venise, cette noble république prête à succomber aurait pu être souillée par l'anarchie, mais Dieu dans sa justice ne devait pas permettre qu'un peuple héroïque, qui avait mérité la sympathie et l'admiration universelle par son courage et sa sagesse, perdît en un seul jour le fruit de tant d'efforts et de souffrances.

La réponse du plénipotentiaire M. de Bruck [1], hautaine et froide comme la lettre d'un courtisan désappointé, trahissait un amer mécontentement. Le négociateur autrichien, profondément blessé dans sa vanité d'homme politique et de diplomate, du refus précédent de Manin, ne lui pardonnait pas une prolongation de résistance qu'il n'attribuait non sans quelque raison qu'à sa seule influence. Aussi affectait-il dans sa dépêche de l'appeler *Monsieur l'avocat*, mesquine vengeance qui ne pouvait s'élever jusqu'au souverain arbitre des destinées de Venise. M. de Bruck, gardant un prudent silence sur ses beaux projets d'un royaume de la haute Italie, s'était borné cette fois à renvoyer les commissaires vénitiens au général de Gorzkowsky, commandant en chef de l'armée assiégeante; en conséquence les citoyens Priuli, Medin, Antonini et Cavedalis, munis des instructions de Manin, instructions ratifiées par l'assemblée, se rendirent au quartier-général des Autrichiens pour traiter définitivement.

Quand le dernier morceau de pain fut mangé, quand le dernier écu fut dépensé, quand le dernier boulet de canon fut tiré, alors, mais seulement alors,

[1] La voir aux pièces justificatives.

Venise capitula. Dans la nuit du 24 août 1849, dès que toutes les conditions de la reddition eurent été débattues et arrêtées entre les généraux de l'empereur et les délégués vénitiens, Manin déposa le pouvoir entre les mains du conseil municipal [1]. Celui-ci publia aussitôt le texte de la capitulation [2], ainsi que les noms des quarante citoyens qui devaient payer de l'exil la part qu'ils avaient prise dans la révolution. Manin et Tommaseo s'embarquèrent le 27 août. Le lendemain, le général de Gorzkowsky prit possession de Venise au nom de son *bien aimé souverain et maître!* Et le maréchal Radetzki, accouru tout exprès de Milan, fit son entrée officielle dans la ville le 30. Le premier acte du vieux guerrier fut consacré à Dieu; c'était sans doute pour le remercier d'une victoire qu'il n'avait pas remportée, car le véritable triomphateur de Venise avait été la famine. Néanmoins le feld-maréchal, suivi de toute son armée, alla entendre dévotement un *Te Deum*, chanté à Saint-Marc par ce même patriarche et ce même clergé, qui avaient si souvent prié avec tant d'ardeur et d'enthousiasme pour la prospérité de la république!

Ainsi finit cette guerre de géants, soutenue pendant dix-huit mois pure de tout excès au milieu des circonstances les plus difficiles, par la volonté et la persévérance d'un seul homme et d'un seul peuple. Ainsi tomba la République de Venise, qui a été au XIXe siècle la plus magnifique protestation du droit contre la force, et qui sera pour l'avenir le témoignage le plus éclatant de la valeur italienne. Venise, dirigée par Manin, a noblement continué son ancienne et

[1] Voir le décret aux documents.
[2] Consulter les pièces justificatives.

brillante existence. Ces deux années de luttes, d'épreuves et de sacrifices ne seront pas perdues pour elle; en rappelant l'attention publique sur une nation injustement dédaignée, elles ont montré au monde que Venise était digne encore de reprendre et de conserver la jouissance de ses droits historiques consacrés par quatorze cents ans d'indépendance. Si l'antique cité républicaine, autrefois plus puissante que Tyr et que Carthage, a perdu la souveraineté des mers, elle a acquis depuis la souveraineté du malheur, et celle-là aux yeux de la postérité vaudra bien l'autre. Si Venise enfin, abandonnée de l'Europe entière, a été réduite de nos jours à redevenir un apanage de la maison d'Autriche, son droit sacré, imprescriptible, impérissable, n'en est pas moins resté debout plus grand, plus entier et plus glorieux que jamais devant l'histoire et devant Dieu.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

DOCUMENTS

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

Milan, 31 septembre 1847.

(Extrait.)

Je regrette de dire que le sentiment d'irritation contre le gouvernement dans ces provinces, sentiment que j'ai déjà eu occasion de signaler, ne diminue pas du tout ; il y a dans les démonstrations des mécontents un ordre et un arrangement qui jusqu'ici a été à peine perceptible tandis qu'en même temps on prend grand soin que ces démonstrations ne dépassent pas certaines bornes.

Quelques jours avant l'ouverture de l'Opéra, le 26 du courant, la police publia un ordre pour que tout le monde s'abstînt de toute marque bruyante d'approbation ou d'improbation ; la représentation d'ouverture se passa presque dans un silence parfait, la tentative d'applaudissements faite par quelques personnes ayant été immédiatement étouffée par la grande majorité des spectateurs qui s'étaient entendus dans ce but.

Votre Seigneurie sait que le tabac est un monopole du gouvernement qui reçoit un revenu considérable sur la vente des cigares. On a imprimé et fait circuler à Milan un écrit, rappelant la conduite des Américains lorsqu'ils s'abstinrent de l'usage du thé, avant la guerre de l'indépendance, et engageant les Milanais à imiter cet exemple en s'abstenant de fumer des

cigares. Un grand nombre de jeunes gens de toutes classes se sont engagés à le faire, et les personnes qu'on a vues fumer ont été insultées dans quelques occasions. On m'a même assuré qu'il y a eu quelques exemples de ce fait dans le peuple lui-même. Je me suis procuré une copie de l'imprimé en question que je joins à cette dépêche.

On n'a épargné aucun effort pour encourager le sentiment de nationalité, qui s'est déjà réveillé jusqu'à un certain point chez le peuple de ces provinces ; et le pays est inondé de publications sortant des presses du Piémont, de la Suisse et de la Romagne, que toute la vigilance des officiers de la douane ne peut arrêter.

J'ai fait savoir, par une occasion précédente, que les régiments en garnison dans la Lombardie ont été entièrement complétés. Il en est résulté que tous les hommes appartenant aux régiments italiens, et qui lorsqu'on n'avait pas besoin d'eux étaient en congé se livrant à leur industrie respective, ont reçu l'ordre de rejoindre leur corps. Ceci a vivement mécontenté ces hommes, mais leur mécontentement est dirigé non contre le gouvernement, mais contre l'aristocratie ; car ils ont appris à croire que la conduite de l'aristocratie envers l'autorité est le motif de leur rappel. Je suis loin de dire que le gouvernement encourage ou fomente ce sentiment parmi les classes inférieures, mais on ne peut supposer qu'il s'aperçoit avec mécontentement de son existence.

(Annexe.)

Jeunes Lombards !

L'année qui s'annonce prépare de nouvelles destinées à l'Italie. Les mains pressent les mains avec une plus grande cordialité, et au milieu de l'harmonie la voix est grave comme le son d'un vœu religieux. Mais quoique le temps prépare les événements, la volonté du brave seule les accomplit.

Quand les compatriotes de Washington, oppressés par la tyrannie anglaise, convinrent de proscrire l'usage du thé, afin d'éviter le payement de la taxe imposée par l'avide Angleterre, ce fut un splendide exemple de concorde, et de l'invinci-

ble valeur qui, par la suite, triompha dans la guerre de l'indépendance. Jeunes gens ! notre pays est maintenant comme l'Amérique, dans une situation difficile ; mais parmi les fardeaux qui l'accablent, les taxes volontaires sont en notre pouvoir. Les compatriotes de Franklin abandonnèrent tous l'usage du thé; imitez-les ; à partir de ce jour ne vous servez plus de tabac; que ceci ne soit pas un vain désir, mais un devoir, un effort, un signe de concorde et d'union.

Ne raillez pas ces petites choses qui préparent l'esprit à de plus grands et à de plus pénibles sacrifices. Soyez résolus, le peuple qui vous entend parler de patriotisme a besoin d'exemples et de sacrifices, car il est lui-même habitué à agir sérieusement.

Que quiconque veut agir par lui-même abandonne ses coutumes étrangères; la fumée de tabac est mauvaise pour la santé, et ne s'allie pas avec la douce émanation des fleurs de l'Italie. Qui osera dire que cette habitude est devenue une nécessité pour les Italiens ? La véritable nécessité pour un peuple qui se lève, c'est d'aimer son pays, et de faire pour lui tout le bien possible.

(Suivent les signatures.)

II.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 10 janvier 1848.)

Milan, 31 décembre 1847.

Milord,

Votre Seigneurie sait que quand le Royaume lombard-vénitien fut constitué, le dernier empereur François, dirigea pendant l'année 1815, l'organisation de deux espèces d'assemblées de représentants, dont la plus haute fut appelée Congrégation centrale; une pour chacun des Gouvernements de Milan et de Venise, et la seconde Congrégation provinciale, une pour chacune des dix-sept provinces du royaume. Ces assemblées sont composées par moitié de nobles et de pro-

priétaires, le délégué de la province est le président de la Congrégation provinciale, le gouverneur de Milan ou celui de Venise préside la Congrégation centrale. Les membres sont élus par les conseils communaux et par les bourgs royaux, le gouvernement ayant droit de veto sur les élections. La Congrégation centrale est invitée à communiquer les désirs de la nation au souverain qui se réserve cependant le droit d'accorder ou de refuser comme il l'entend. Le président peut nommer des comités de députés pour faire des rapports sur les cas difficiles.

Se prévalant du pouvoir qui lui est ainsi conféré, pouvoir qui jusqu'ici est resté presque inactif, la Congrégation centrale de Milan a pris une décision qui a vivement ému le sentiment public. Sur la proposition d'un seul membre, M. Nazari, député de la province de Bergame, la Congrégation centrale a demandé la nomination d'un comité, pour faire un rapport sur la situation actuelle du pays et sur les causes du mécontentement existant ; le gouvernement a acquiescé à cette demande. Je joins ici une copie de la pétition de M. Nazari, adressée à la Congrégation centrale, et je prie Votre Seigneurie de remarquer le langage de ce document. Jusqu'ici M. Nazari n'a pas pris part aux affaires du pays d'une manière remarquable, mais il a toujours été considéré comme un homme indépendant et modéré. Cependant dès que cette démarche a été connue, un grand nombre d'habitants de Milan est allé déposer sa carte chez lui, en signe d'approbation. Le gouvernement est très-fâché du procédé de M. Nazari, et surtout de la publicité qu'il a acquise. Aussitôt la Congrégation provinciale de Milan, prompte à suivre l'exemple qu'on vient de lui donner, rédige et adresse à la Congrégation centrale un écrit où sont esquissés les principaux griefs et les principales réclamations des habitants de la province. La substance de ces demandes est à peu près celle-ci :

Que les affaires du royaume lombard-vénitien soient désormais administrées par le vice-roi, assisté de conseillers italiens seulement ; la direction des affaires italiennes ayant été jusqu'ici absorbée par le conseil aulique à Vienne, ce qui donne lieu à de grands sujets de plainte.

Que le royaume lombard-vénitien pourvoie à ses propres dépenses, et qu'il contribue, dans une proportion convenable

avec les autres provinces, aux dépenses générales de l'empire; que les taxes soient adaptées au caractère des habitants et aux productions du pays, qu'elles soient contrôlées par les autorités du royaume qui auront le pouvoir de les augmenter ou de les réduire, et que les comptes soient publiés.

Que les comptes de la dette publique soient publiés, et que le pays soit assuré que l'on exécute les dispositions de l'article du traité de Vienne qui concerne le monte Napoléon.

Qu'on rende le système des douanes plus convenable pour le pays, et qu'on se base en vue de l'union éventuelle des douanes italiennes.

Que les règles de la conscription soient modifiées, et que la durée du service, qui est maintenant de huit années, soit diminuée.

Qu'il y ait une plus grande publicité pour les affaires judiciaires, et plus de sécurité contre les mesures arbitraires des autorités de police.

Ces demandes sont maintenant soumises au comité nommé pour les examiner, et fussent-elles de nature ordinaire, présentées en d'autres temps, elles seraient restées pendant des années entre les mains du comité d'abord, puis des autorités de Vienne auxquelles on les aurait ultérieurement adressées. Dans les circonstances actuelles, cette méthode dilatoire ne peut guère être suivie; et, quoique personne ne semble imaginer la possibilité du succès de ces demandes, le pas qu'on vient de faire servira peut-être à améliorer les mesures, quelles qu'elles soient, que l'on suppose généralement soumises à l'examen du gouvernement à Vienne.

On m'a appris qu'on avait présenté à la Congrégation centrale de Venise un écrit pour l'engager à suivre l'exemple de celle de Milan; mais, comme je vais prochainement me rendre à Venise, j'espère pouvoir donner à Votre Seigneurie de plus amples informations sur ce sujet.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

PÉTITION DE M. NAZARI A LA CONGRÉGATION CENTRALE DE MILAN.

(Annexe.)

A la Congrégation centrale de la Lombardie.

Il n'y a pas besoin d'une grande puissance d'observation pour remarquer combien, depuis quelque temps, l'opinion publique s'est prononcée, je ne dirai pas d'une manière hostile, mais certainement dans un esprit de mécontentement qui n'est pas douteux contre le gouvernement. Cet esprit envahit toutes les classes de la société plus ou moins, se montre en toute occasion, et les autorités l'ont bien vu toutes les fois qu'elles ont jugé convenable d'avoir recours à des mesures sévères et extraordinaires pour empêcher que cet esprit ne dégénérât en démonstrations séditieuses.

Mais d'où vient cette agitation qui continue à fermenter? Qui augmente en proportion des mesures prises pour la supprimer? D'où vient le mauvais sentiment qui s'est élevé entre les gouvernants et les gouvernés? Ceux-ci ont peut-être des sujets fondés de plainte. Et s'ils en ont, qui doit déposer ces plaintes respectueuses devant celui qui seul peut les rendre satisfaits et contents?

Je ne vois, pour mon compte, personne mieux placé que nous pour expliquer les désirs du pays. Nous qui, comme hommes privés, sommes capables de juger le bien et le mal qui résultent de bonnes et de mauvaises institutions; nous qui, placés par la providence dans une indépendance morale, pouvons plus franchement faire connaître nos sentiments. Personne, enfin, n'est plus qualifié légalement que cette congrégation centrale pour déposer aux pieds du trône les désirs de sujets fidèles, parce que c'est à elle seule que la clémence souveraine a accordé la précieuse prérogative de faire connaître nos besoins.

Ceci admis, comme je pense qu'il est extrêmement désirable d'aviser aux moyens de rétablir entre les gouvernants et les gouvernés cette bonne intelligence qui peut seule garantir la tranquillité publique, et pour enlever même le danger très-éloigné d'une collision qui serait fort préjudiciable au pays, je me suis déterminé à présenter ce protocole, pétition ou mo-

tion, qu'on l'appelle comme on voudra, par laquelle je demande et propose que la congrégation centrale veuille bien nommer une commission choisie parmi ses membres et composée d'autant de députés qu'il y a de provinces en Lombardie, pour examiner mûrement la situation actuelle du pays, et que les causes de mécontentement dont j'ai parlé fassent le sujet d'un rapport détaillé qui sera soumis à la congrégation centrale elle-même.

Cette démarche m'a été suggérée par mon désir du bien public, par l'attachement que je porte à mon souverain, et par le sentiment de mes devoirs; car, comme citoyen, j'aime ardemment mon pays; comme sujet, je désire que mon souverain soit adoré et chéri partout et par tous; et, comme député, je me considérerais comme manquant à mes fonctions et à mon serment, si je gardais le silence quand ma conscience me dit de parler.

Signé NAZARI.

III.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 13 janvier.)

Milan, 6 janvier 1848.

Milord,

Je vous ai transmis, avec ma dépêche du 31 décembre, un papier qui circulait à Milan pour inviter les habitants à s'abstenir de fumer, et je vous ai dit qu'on avait déjà insulté quelques personnes pour ne pas s'être conformées à cette invitation. J'ai le regret de dire qu'il en est résulté des conséquences encore plus sérieuses.

Il paraissait généralement admis qu'à partir du 1er janvier tout le monde s'abstiendrait de l'usage des cigares. Cependant le 1er étant un jour très-pluvieux, et presque personne ne passant dans la rue, il n'y eut rien à noter. Le jour suivant, dimanche 2, la population tout entière se pressait dans les principales rues, et d'abord on vit à peine un fumeur. Cependant, un peu plus tard, plusieurs fumeurs se montrèrent,

bourgeois et soldats; les premiers furent généralement forcés par la foule à jeter leur cigare, et les derniers furent pour la plupart sifflés et hués. Comme on craignait des troubles, de forts détachements d'infanterie et de police, et des détachements plus faibles de dragons et de gendarmes à cheval, firent des patrouilles dans les rues. Une grande foule s'était réunie en face de la grand'garde et devenait très-incommode; on la fit balayer par des troupes. Pendant ce mouvement, le podestat ou maire de Milan, qui était venu dans le but d'apaiser le peuple, reçut un coup de crosse de fusil; il n'y eut pas de lutte sérieuse.

Le lundi 3, des rassemblements eurent lieu dans les principales rues, et presque tous ceux, soldats compris, qu'on vit fumer, furent insultés et quelquefois maltraités. De bonne heure, dans l'après-midi, la police publia une proclamation contre ces procédés, avertissant le peuple que les rassemblements seraient dissipés par la force. Malgré cela, le soir les rassemblements se formèrent et furent dissipés par les troupes, et quelques personnes furent blessées. Les troupes ne tirèrent pas; mais je tiens de bonne source que deux coups furent tirés sur les soldats d'une maison située près d'une des portes de la ville; les soldats entrèrent dans cette maison qu'ils ravagèrent, n'épargnant pas ceux qui s'y trouvaient.

Le mardi 4, les patrouilles continuèrent; mais tous les soldats qui n'étaient pas de service furent consignés dans les casernes. Il est très-malheureux que cette mesure n'ait pas été adoptée plus tôt, car la veille, le 3, un grand nombre de soldats qui n'étaient pas de service, réunis par groupes de quinze à trente, paradaient dans les principales rues, chaque homme ayant un cigare à la bouche. Ces réunions de soldats amenèrent plusieurs collisions avec la populace; je regrette de dire que dans ces collisions les soldats ne montrèrent pas beaucoup de modération, et que plusieurs hommes du peuple furent blessés ou tués. Il était naturel que les soldats, voyant que lorsqu'ils étaient seuls ou en petit nombre ils étaient susceptibles d'être insultés ou attaqués, se soient réunis pour se défendre; mais, dans cette circonstance, leur réunion avait bien l'apparence d'une provocation excessive, et elle offrait un prétexte aux gens mal intentionnés pour affirmer qu'on les avait envoyés exprès pour essayer de produire une collision. J'ai le regret de

dire que le peuple a été très-irrité de ce procédé, et quoique toutes les personnes raisonnables reconnaissent que l'essai fait pour empêcher de fumer soit injustifiable, mérite d'être puni, et soit la cause première de tous les malheurs qui ont eu lieu; la conduite des autorités militaires, en permettant ainsi que ces corps d'hommes armés, sans officiers pour les diriger, se promenassent en ville au milieu d'une population sans armes, est censurée hautement.

Le nombre des personnes tuées dans ces rixes monte à cinq et environ trente blessées; mais comme beaucoup de personnes n'ont pas fait connaître leurs blessures, il n'est pas possible d'apprendre leur nombre exact. Malheureusement, ainsi qu'il arrive souvent en pareil cas, beaucoup de victimes étaient très-innocentes, et se trouvaient dans la foule par accident ou par curiosité. Un essai a été fait par la populace, dans une rue étroite, pour couper les brides d'une patrouille de cavalerie; mais, en général, le peuple n'avait pas d'armes.

Depuis le matin du 4, les troupes sont restées dans les casernes, à l'exception des patrouilles de service, et j'espère ne plus avoir à signaler d'autres excès; mais l'exaspération est telle en ce moment que la plus légère collision peut produire les conséquences les plus graves.

J'ai l'honneur de joindre à ceci la copie des proclamations faites par la municipalité et par le vice-roi. Votre seigneurie verra que la proclamation de la municipalité, qui désire se concilier le peuple et se tenir en bons termes avec lui, fait allusion au premier acte d'intimidation comme le fait de personnes qui ont cherché à remettre en vigueur une loi qu'on avait laissée tomber en désuétude. Pour expliquer cela, il est nécessaire de rappeler qu'il existe une loi, qu'on n'observe plus depuis longtemps, défendant de fumer dans les rues. Cependant, l'idée de personnes se réunissant pour faire observer ce vieux règlement, est une arrière-pensée indigne d'être mise en avant.

D'un autre côté les promoteurs du plan, pour abandonner l'usage de fumer, sont, je crois, très-alarmés du tour que leur idée a pris. Ce qu'il y a de curieux, c'est que cette idée s'est promptement répandue dans la classe moyenne et dans le peuple, d'où elle n'est certainement pas originaire. On a reçu ici la nouvelle d'un mouvement simultané et dans le même but

à Côme, Brescia, Crémone, Mantoue et d'autres villes de Lombardie, sans cependant qu'il ait été suivi, au moins à ma connaissance, de résultats sérieux.

Des députations des principales familles de Milan se sont rendues chez le vice-roi et chez le gouverneur, se plaignant de la conduite des troupes; et je crois que c'est par suite de leurs représentations que les troupes sont consignées dans les casernes. La police a pris différents arrêtés; et, entre autres mesures, le gouvernement a dissous le club où se réunissaient les jeunes gens des principales familles de Milan. Les principaux Milanais ont résolu de prendre le deuil en mémoire des personnes tuées, et de s'abstenir d'aller au théâtre pendant trois jours.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

(Annexe nº 1.)

PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE MILAN.

La Municipalité de la ville royale de Milan :

Citoyens !

Il n'y a pas longtemps que vos magistrats vous adressaient des paroles de tristesse; aujourd'hui ils vous parlent avec le ton de l'affliction. Des faits pénibles ont attristé nos rues; l'alarme s'est répandue dans le peuple désarmé; plusieurs familles sont en deuil.

Vos représentants ont fait tous leurs efforts pour arrêter autant que possible le bras de la rigueur; mais les tentatives de leur bonne volonté n'auront pas l'effet désirable si vous ne les aidez pas vers le saint objet de la paix et de la tranquillité.

Qnelques personnes ont cru devoir s'instituer comme censeurs pour soutenir une loi contre l'usage de fumer dans les rues, loi qui est graduellement tombée en désuétude. De telles matières sont du ressort de ceux qui ont été nommés comme gardiens des lois, et n'imposent aucun devoir à ceux qui ne se croient pas obligés à les respecter.

Citoyens ! le respect aux lois et au libre exercice des droits qu'elles ne limitent pas, constitue la garantie de la société civile.

Respectez ces principes sacrés, et que personne ne désavoue l'autorité ni ne moleste les autres dans l'exercice de leurs droits.

Si vos magistrats possèdent, comme ils s'en flattent, cette influence sur vos esprits, que la confiance seule peut donner, prouvez-le en vous conformant à cette invitation. Ceux qui vous parlent maintenant sont des citoyens comme vous, partageant les mêmes intérêts que vous. Écoutez-les, et donnez-leur ainsi la meilleure certitude de vos sentiments pour eux; elle entretiendra plus vivace le feu de l'amour du bien qui les embrase, et les conduira à prendre toutes les mesures nécessaires au bien de tous.

Signé : Podestat : CASATI ;
Assesseurs : BELLOTTI ;
V. CRIVELLI ;
MAURI ;
BERRETTA ;
GREPPI ;
BELJIOJOSO ;
Secrétaire : SILVA.

4 janvier 1848.

(Annexe n° 2.)

PROCLAMATION DU VICE-ROI DE LA LOMBARDIE.

Le vice-roi du royaume lombardo-vénitien aux habitants de la ville royale de Milan :

Les événements à jamais déplorables qui se sont passés à Milan, ces jours derniers, ont chagriné vivement mon esprit et blessé profondément mon cœur.

Après avoir vu, même dans les temps difficiles, les habitants de ces provinces donner des preuves irrécusables d'attachement à Sa Majesté et au gouvernement, je ne m'attendais pas à voir une partie de cette population, si pacifique et si respectueuse envers l'autorité, se laisser entraîner hors de sa

conduite ordinaire par l'impulsion de quelques hommes pervers, toujours hostiles à toute espèce d'autorité et d'ordre, qui se plaisent à répandre le mécontentement et à en développer les fâcheuses conséquences.

La marche régulière de toute administration peut toujours réclamer une amélioration progressive. Des manifestations turbulentes ne peuvent avoir d'autres résultats que de retarder la décision suprême sur ces améliorations, et de désappointer les espérances les mieux fondées, parce que je ne peux pas porter jusqu'au trône de Sa Majesté des désirs qui n'ont pas en leur faveur l'appui de cette modération toujours si désirable.

En même temps, outre mon vif désir de veiller à la sûreté personnelle de tous les habitants de cette ville; il est aussi de mon strict devoir de n'autoriser aucune combinaison de désirs particuliers, qui prétendraient contraindre la liberté individuelle que nos sages lois assurent.

Bien-aimés Milanais! avant ce jour j'ai aussi reçu des preuves de votre attachement pour moi, et j'ai maintenant confiance dans votre prudence et votre modération bien connues. Soyez donc calmes; ayez confiance en celui qu'on a nommé pour diriger et soigner vos affaires, et vous apprendrez bientôt ce que la bienveillance de notre souverain peut faire pour le bien public.

Signé RANIERI.

Milan, 5 janvier 1848.

IV.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 17 janvier.)

Milan, 11 janvier 1848.

Milord,

Depuis que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Seigneurie, le 6 du courant, la tranquillité de cette ville n'a plus été troublée. Les troupes ne sont plus consignées dans les casernes, et peuvent circuler comme à l'ordinaire; il y a seulement quelques patrouilles de plus dans les rues. Milan a repris son appa-

rence ordinaire; cependant je crains que l'irritation causée par les derniers événements soit très-profonde et qu'elle ne s'efface pas facilement. Je suis fâché d'avoir à dire que le nombre des personnes blessées, dans les malheureuses dernières luttes, est plus grand que je ne l'avais mentionné : il s'élève, m'a-t-on assuré, à environ soixante, dont une ou deux sont mortes de leurs blessures. Une autre proclamation, dont je joins la copie, a été faite par le vice-roi; Votre Seigneurie verra qu'il y est encore fait allusion à l'espoir que l'on concédera à Vienne quelques réformes. Si ces réformes ne répondent pas à l'attente du peuple (et satisfaire à l'attente qu'on a laissé concevoir jusqu'à présent est presque impossible), je crains que la désaffection et le mécontement ne s'ensuivent.

Une légère émeute, qui a commencé parmi les étudiants, vient d'avoir lieu à Pavie; les troupes ont été appelées à disperser le peuple, dans lequel il y a eu quatre ou cinq blessures légères.

Les Milanais se conforment généralement à la résolution de ne plus fumer; cependant on voit quelques rares fumeurs qui passent sans être molestés. On a fait l'essai, qui a en partie réussi, de dissuader le peuple de mettre à la loterie dans le but avoué de nuire aux revenus du gouvernement.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

(Annexe.)

PROCLAMATION DU VICE-ROI DE LOMBARDIE.

Le vice-roi du royaume lombard-vénitien aux habitants de la ville royale de Milan :

Les dernières paroles que je vous ai adressées ont trouvé, j'en suis sûr, le chemin de votre intelligence; je n'ai pas besoin de dire de vos cœurs, parce qu'elles partaient du mien.

Mais on me dit que vos pensées sont inquiètes, que le trouble est dans vos familles. Je reviens donc vers vous comme un père, et comme chef suprême du gouvernement que notre souverain m'a confié, pour vous assurer de nouveau que

si votre ville a été alarmée par un conflit, causé par des circonstances si extraordinaires, qu'on n'a pu les empêcher parce qu'elles n'étaient pas de nature à être prévues; j'ai maintenant réuni plus fermement dans mes mains les rênes de ce pouvoir qui vous défendra. Comme personne parmi vous ne peut douter que j'aie le désir d'user de ce pouvoir de manière à restaurer l'ordre public, à remettre chacun dans la sphère de sa vocation, ainsi que dans les limites de son devoir; soyez sans inquiétude, bien-aimés Milanais, et aidez par votre bonne conduite les autorités qui ont le soin de veiller à la sécurité personnelle de chacun.

Je saisis cette occasion pour répéter l'expression de mes espérances bien fondées, que les prières qui m'ont été exprimées par une voix légale, et qui ont été ou qui vont être présentées au trône, seront prises en considération par la sagesse souveraine de Sa Majesté qui les recevra favorablement.

En même temps ne faites aucune attention aux dires mensongers, habilement répandus pour entretenir l'inquiétude et la fermentation dans les esprits. Les rapports reçus des provinces de tout le royaume concourent à prouver que l'ordre public n'a été troublé nulle part.

La confiance mutuelle sera toujours la source la plus fertile du bien, ayez foi en moi comme j'ai foi en vous.

Signé RANIERI.

Milan, 9 janvier 1848.

V.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 19 janvier.)

Milan, 11 janvier 1848.

Milord,

Je vous disais, dans ma dépêche du 22 décembre, qu'un régiment autrichien était entré dans le duché de Modène, et qu'un bataillon était en garnison à Modène et un autre à Reggio. Un escadron de hussards autrichiens est aussi entré dans

le duché de Modène, mais on m'a appris que le bataillon qui était à Reggio en est parti depuis pour Parme, sur la demande du duc de Parme.

Le corps de la défunte archiduchesse Marie-Louise est encore à Parme, et l'escadron de hussards qui doit l'escorter à la frontière d'Autriche est encore dans cette ville.

On m'a appris que les troupes du duc de Parme étaient entrées à Pontremoli, dont elles avaient pris possession sans opposition et sans trouble.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

VI.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 28 janvier.)

Venise, 18 janvier 1848.

Milord,

J'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie que l'exemple de la Congrégation centrale de Milan a été suivie par celle de Venise qui a demandé la nomination d'un comité pour examiner l'état du pays, afin d'éloigner les causes du mécontentement existant. Quoique les provinces venètes, ainsi que je l'ai déjà dit, aient été jusqu'ici beaucoup plus tranquilles que celles de la Lombardie, elles paraissent maintenant disposées à faire cause commune avec celle-ci, et il est surprenant d'observer le changement qui est survenu depuis peu. Quand j'ai quitté Venise au commencement de novembre dernier, tout était parfaitement tranquille, et malgré la légère émotion produite par les discours de quelques personnes pendant les séances du congrès scientifique, la société était dans son état habituel. Maintenant cependant, il en est tout autrement; les Vénitiens ont adopté le système des Milanais, et il y a à peine une maison vénitienne où l'on admette un Autrichien. Beaucoup de personnes ont pris bien involontairement cette détermination,

mais elles agissent sous un système d'intimidation qui est porté à un degré incroyable. Les personnes qu'on suppose favorables au gouvernement sont offertes à l'exécration publique, et leurs noms sont écrits sur les murailles comme traîtres à leur pays. Cependant, à part les interrogatoires constants de la police, le gouvernement paraît inactif, et il est réellement déplorable de voir avec quelles lenteurs les affaires sont traitées. L'absence de tout contrôle se fait horriblement sentir, et est admise par les autorités locales elles-mêmes qui se plaignent aigrement des retards du gouvernement de Vienne, dont elles ne peuvent pas obtenir de réponse à leurs représentations répétées. Ceci est très-évident maintenant à Milan, où des mesures décisives sont indispensables, mais où personne ne semble savoir quel est le chef du gouvernement. Le vice-roi, le gouverneur, le comte Spaur, le commandant en chef, le maréchal Radetzki, le comte Ficquelmont, et le directeur-général de la police, exercent chacun l'autorité, sans que personne paraisse responsable des mesures qui sont adoptées. La seule chose qui aille actuellement en progression c'est l'augmentation de l'armée ; et, malgré la mauvaise saison, des troupes arrivent journellement dans ces provinces. Je crains que les troupes qui arrivent n'aient, pour la plupart, des sentiments hostiles aux habitants, sentiments qui augmenteront par le contact des troupes déjà en garnison, entre le peuple et elles il y a une grande irritation. A Milan, comme je l'ai déjà dit, ce sentiment existe spécialement, mais je ne pense pas que les Milanais méditent en ce moment rien qui ait le caractère d'une provocation ouverte. Ils paraissent au contraire préoccupés de maintenir aussi longtemps que possible leurs démonstrations dans des limites telles que le gouvernement ne puisse pas s'en mêler, mais en soit peut-être encore plus embarrassé. Si cependant une collision avait lieu entre les troupes et la population, et il faudrait peu de chose pour l'amener, les conséquences, je le crains, en seraient très-sérieuses.

Je peux ici noter une démonstration faite par les Milanais, dont personne ne se doutait avant qu'elle eût lieu. Les habitants ont la coutume de se réunir les dimanches et les jours de fête, sur une partie des boulevards appelée le Corso Francesco, qui est alors encombré de voitures et de piétons. Le dimanche 9, premier jour de fête depuis les événements du 3, le

Corso Francesco était désert, tandis que la partie du boulevard voisine de la porte de Rome était remplie d'une foule compacte. Les Milanais ont maintenant choisi cet endroit comme promenade, et l'ont baptisé du nom de Corso Pio nono, ne fréquentant plus le Corso Francesco, ainsi nommé du nom de l'empereur François. L'unanimité remarquable qui s'est montrée dans les démonstrations faites jusqu'ici a persuadé les autorités qu'il existait un comité directeur, et on n'a pas cessé de s'efforcer d'en découvrir les membres. Cependant, quoique connaissant parfaitement les différentes personnes qui lui sont ouvertement hostiles, et qui certainement possèdent une grande influence, le gouvernement n'a pas réussi jusqu'à présent, je crois, à trouver les membres d'une société régulièrement organisée; et je ne pense pas qu'il en existe de semblable, au moins pas autant que les autorités l'imaginent.

Il y a quelques jours que des troubles ont eu lieu à Trévise, troubles dans lesquels je crois savoir que des militaires ont été les agresseurs. Des enquêtes sévères ont été faites par les autorités militaires, qui ne sauraient être trop rigoureuses dans le maintien de la discipline, depuis ce qui s'est passé à Milan. A Padoue aussi, des troubles qui ont commencé parmi les étudiants ont eu lieu. Quelques-uns de ceux-ci ont par suite été enlevés pour servir dans les régiments de l'intérieur, auxquels on m'a dit qu'ils appartenaient nominalement par la conscription, quoiqu'on ne les eût jamais fait rejoindre, s'ils avaient continué tranquillement leurs études.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

VI.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 10 février.)

Venise, 2 février 1848.

Milord,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie d'une notification, publiée dans la *Gazette de Milan* du 31 dernier, prohi-

bant l'importation et le transit dans ces provinces, de toutes armes et munitions de guerre.

De nouvelles troupes continuent à arriver dans ces provinces, et on m'assure que le total des forces que l'on veut réunir dans le royaume lombard-vénitien dépassera cent mille hommes.

(Annexe.)

Milan, 30 janvier 1848.

Conformément aux ordres contenus dans la dépêche de Son Altesse I. et R. l'archiduc vice-roi, du 29 janvier courant, on est prévenu par la présente que l'importation et le transit dans ces provinces, d'armes et de munitions de guerre, sont interdits jusqu'à nouvel ordre, à partir du jour de la présente notification.

Cette prohibition comprend les armes dans leur état complet, ainsi que les canons de fusil, les baïonnettes, les ressorts, les bois de fusil, les sabres, les lames d'épée, les piques et les faux; et quant aux munitions de guerre, outre la poudre à canon, le nitre, les boulets de plomb ou de fer, les pierres à fusil ou les mèches.

On ne permettra l'entrée des armes et des munitions de guerre ci-dessus spécifiées à aucun des bureaux de douane de la frontière.

Signé Comte Spaur, gouverneur;
Comte O'Donell, vice-président;
D. Pagliari, conseiller du gouvernement.

VII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 17 février.)

Milan, 10 février 1848.

Milord,

Le prince Pio, noble espagnol résidant à Milan, a reçu hier de la police une intimation qui lui ordonne de quitter le pays avec sa famille.

Le prince Pio résidait depuis plusieurs années dans ce pays, où il a épousé une dame milanaise d'un haut rang. J'apprends que le prince se rend à Gènes ou à Nice, ne voulant pas entreprendre un plus long voyage dans cette saison à cause de la santé délicate de la princesse.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

VIII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 29 février.)

Milan, 20 février 1848.

(Extrait.)

L'annonce d'une constitution octroyée au Piémont, suivant d'aussi près les nouvelles de Naples, et les récits de ce qui se passe en Toscane et à Rome, ont considérablement accru les sentiments d'irritation qui envahissent ces provinces, et je regrette de dire que ces sentiments deviennent plus apparents de jour en jour. Des troubles ont éclaté à Pavie et à Padoue, et pendant ces troubles le sang chaud des étudiants les a poussés dans une rixe avec les soldats, qui de leur côté ne semblent pas disposés à endurer avec modération quoi que ce soit qui ressemble à un affront.

A Padoue l'émeute a été sérieuse, plusieurs étudiants ont été blessés ou tués, et je crois que deux soldats sont morts aussi. La majorité des étudiants de Pavie et de Padoue ont rejoint leurs foyers, et quelques-uns des professeurs de la dernière université se sont démis de leurs places. Cette affaire a causé une vive émotion dans les provinces venètes, et le podestat et le délégué de Venise se sont rendus à Vienne pour faire sentir au gouvernement la nécessité de prendre quelques mesures pour calmer l'esprit public. Les différentes versions sur l'origine de ces désordres varient si complétement, chaque parti rejetant sur l'autre le blâme de la provocation qu'il est presque impossible, excepté à un témoin oculaire, de connaître exactement les faits. Il est certain que, dans la plupart des villes, on saisit toute occasion d'insulter ou de maltraiter les soldats, quand ils sont seuls ou en petit nombre. Deux ou trois luttes ont eu lieu à Milan. Dans une de ces luttes, un jeune officier a été attaqué pendant la nuit, par trois personnes armées de cannes, mais quoique fortement battu, il a réussi à en blesser une qui a été arrêtée. Dans un autre cas un homme a tiré un coup de pistolet sur deux officiers qui se promenaient le soir dans les rues. Dans ces deux exemples, les officiers ne paraissent pas avoir été les provocateurs, mais ici encore les deux versions diffèrent entièrement. Les militaires, naturellement irrités et exaspérés par de pareils traitements, sont peut-être conduits à prendre un air de défi, et ainsi on est des deux côtés égalemeut prêt à prendre tout pour un affront ; on peut donc s'attendre à des collisions constantes dont la vigueur ne fait qu'accroître et qui pourront amener des résultats très-sérieux. Il n'est donc pas facile de prévoir le terme de cet état de choses, qui produit les effets les plus désastreux pour la prospérité du pays. Les négociants et les boutiquiers des grandes villes, particulièrement à Venise et à Milan, se plaignent beaucoup. Les grandes maisons sont fermées, il n'y a plus de société.

Mais au milieu de tout ceci, quelles sont les mesures prises par le gouvernement ? Rien de plus mauvais que les procédés des autorités locales, ni de plus calculé pour éloigner d'elles ceux qui seraient enclins à les supporter. Le manque d'union, la faiblesse dans certains cas, l'usage le plus arbitraire du pouvoir dans d'autres, les désagréments entre les fonctionnaires civils et les militaires, l'assumation apparente par ceux-ci des

grands pouvoirs ; et, pis que tout cela, les retards ne sont que trop évidents. J'ai déjà informé votre Seigneurie de l'arrestation de plusieurs individus ici et à Venise. On a commencé des poursuites contre MM. Manin et Tommaseo, arrêtés à Venise, et quoiqu'il y ait raison de croire que l'accusation ne pourra pas être soutenue , cependant ils veulent avoir un jugement en forme. Mais les personnes arrêtées ici ont été éloignées sans jugement ni forme de procédure quelconque ; et quoiqu'on ne les ait pas retenues en prison, mais qu'on leur ait permis de s'en aller librement, sous la surveillance de la police, dans leurs lieux d'exil respectifs, Linz et Laybach, la conduite du gouvernement à leur égard est sévèrement critiquée. Il n'est pas douteux, que la plupart de ces personnes, sinon toutes, étaient des plus déterminés opposants du gouvernement, et que leur langage a été très-violent. Mais il est regrettable que le gouvernement, au moins dans son intérêt, n'ait pas fait connaître les motifs de ses actes. Plusieurs personnes averties qu'un semblable sort les attendait ont passé la frontière. Les seuls étrangers qui aient jusqu'ici reçu l'ordre de quitter le pays sont, la marquise d'Azeglio, femme du célèbre écrivain, et le prince Pio, noble espagnol, avec sa famille.

Le gouvernement ne ralentit pas ses efforts pour découvrir les membres du comité secret, dont l'existence lui paraît certaine. Cependant, d'après ce que j'ai pu apprendre, rien de ce qui a été trouvé dans les papiers de ceux qui ont été arrêtés, ou qui ont échappé aux arrestations, n'a donné de preuves positives de l'existence de ce comité, ni de qui il est composé. Qu'il existe un pouvoir dirigeant, cela est indubitable, et la rapidité et l'unanimité d'adoption de ses mesures sont extraordinaires, ce qui n'aurait pas lieu si elles n'étaient pas en général d'accord avec le sentiment public. On fait passer le mot pour déserter, le jour suivant, le théâtre, ou pour l'envahir, ou pour entendre la messe dans une certaine église, ou pour fréquenter une certaine partie du Corso, et cela est fait. Les principaux membres de cette direction sont bien connus ; mais il n'y a pas de preuves, et c'est ce qui cause la grande exaspération des autorités, qui sont ainsi amenées à adopter des mesures extrêmes dans l'espoir de faire la découverte désirée.

Ces mesures ont sans doute produit une certaine intimida-

tion, mais elles ont aussi beaucoup irrité, et ont fait sentir leur contraste avec le langage du vice-roi dans ses proclamations, que j'ai déjà eu l'honneur d'envoyer à Votre Seigneurie, et dans lesquelles Son Altesse Impériale fait allusion à ses espérances bien fondées, *le mie più fondate speranze*, qu'on peut attendre promptement de Vienne des réformes et des concessions. L'absence de tout signe de mesures de ce genre a fait beaucoup de tort à sa position de vice-roi.

En même temps on fait circuler les rapports les plus exagérés et les plus malveillants, qui trouvent promptement créance dans l'esprit du peuple, sur lequel travaillent sans relâche les émissaires du parti mécontent. La presse des États voisins n'est pas tardive à propager ces histoires. Un article paraissait, il y a quelques jours, dans un journal romain, annonçant que quatre cents soldats autrichiens avaient traversé le Tessin et avaient été repoussés par un corps de deux cent cinquante Piémontais, a été si promptement cru que le gouvernement d'ici a été obligé de publier une contradiction. Des proclamations additionnelles ont été affichées par la police pour défendre toute espèce de démonstration ainsi que l'usage de toute marque ou de tout vêtement distinctif. Enfin, le gouvernement semble déterminé à empêcher, par sa simple force, toute expression du sentiment politique. On me dit que le gouvernement prétend le moment inopportun pour accorder des faveurs ; que de le faire serait paraître céder à l'intimidation, et que dans l'état présent de l'Italie il n'y a pas de concessions qui puissent empêcher les turbulents et les mécontents de ces provinces de fomenter les troubles et le désordre. L'on dit : « Comment voulez-vous faire des concessions à un peuple « qui déclare hautement que rien ne le satisfera, et qu'il n'aura « pas de repos qu'il ne se soit débarrassé des Autrichiens ? » Qu'un tel langage soit ici très-commun chez le peuple, et qu'il soit peu calculé pour amener à des concessions, c'est vrai ; mais j'oserai humblement exprimer mon opinion à Votre Seigneurie, qu'il n'y a pas de temps à perdre pour détruire dans le royaume lombard-vénitien toutes les causes de mécontentement dont on a bien pu reconnaître le fondement, et pour accorder toutes les concessions en rapport avec l'esprit du siècle qu'on pourra obtenir de l'Autriche.

Votre Seigneurie a sans doute reçu de l'ambassadeur de

Sa Majesté à Vienne une copie du traité conclu entre l'empereur et les ducs de Modène et de Parme, le 24 décembre dernier; néanmoins, j'ajoute ici une copie de ce document, tel qu'il a paru dans la *Gazette officielle de Milan* du 18 courant. Le duc de Parme a requis la présence de nouvelles troupes autrichiennes à Parme, et un bataillon d'infanterie a en conséquence quitté Plaisance pour s'y rendre.

Je sais que les forces réunies dans ces provinces dépassent sur le papier cent mille hommes, on m'assure que plus de quatre-vingt-dix mille peuvent être comptés comme effectif ou disponibles. L'artillerie est comprise dans ce nombre; elle se compose de vingt batteries ou cent vingt canons. On fait de grands efforts pour fournir à cette arme de bons chevaux.

IX.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 9 mars.)

Milan, 2 mars 1848.

La nouvelle du renversement du gouvernement du roi Louis-Philippe est arrivée ici le 29 du mois dernier.

Je suis heureux de dire que Milan est parfaitement tranquille, et qu'il n'y a pas eu de trouble dans le royaume lombard-vénitien depuis que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Seigneurie, le 22 du mois dernier.

X.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 12 mars.)

Milan, 6 mars 1848.

Milord,

Votre Seigneurie doit désirer vivement savoir l'effet produit à Milan, et généralement en Lombardie, par les événements récents de France. Autant que j'en puis juger, il me semble, qu'après que le premier sentiment d'étonnement, presque de stupéfaction, a été dissipé; la grande majorité de ceux qui ont quelque chose à perdre ont envisagé ces événements avec crainte. Quoiqu'on ne puisse pas dire que le sentiment hostile aux Autrichiens soit éteint, on peut au moins dire qu'il n'existe plus qu'à l'arrière-plan et qu'il paraît s'être perdu dans le sentiment général d'appréhension sur les conséquences possibles de ce qui est arrivé en France. Je pense que mon opinion est juste en ce qui regarde la grande majorité de la classe supérieure et la partie la plus raisonnable de la classe moyenne. En fait, quelques personnes de cette dernière classe, qui étaient depuis quelque temps d'avis que l'Autriche avait laissé passer le moment de faire des concessions, disent maintenant que le gouvernement impérial peut encore rallier autour de lui un grand nombre de personnes qui, non par amour pour lui, mais par amour pour l'ordre, donneraient leur appui aux autorités. J'espère sincèrement que le gouvernement impérial sera induit à partager ces vues, et que s'il médite quelques réformes il ne perdra pas de temps pour les mettre en pratique. D'un autre côté, il y a une classe nombreuse que le gouvernement a systématiquement courbée, qui verrait, je pense, tout changement avec plaisir, pourvu qu'il entraînât la disparition du joug autrichien, se fiant à la Providence pour établir ensuite un meilleur ordre de choses.

Milan et les provinces lombardo-vénitiennes sont parfaitement tranquilles. Il serait présomptueux, en face des événements actuels, d'exprimer une opinion sur ce qui pourra se

passer ici; mais, autant que j'en puis juger, on ne médite ici aucun mouvement,

On m'apprend de Venise que le duc de Bordeaux n'a pas actuellement l'intention de quitter cette ville.

Le comte Ficquelmont, qui est encore ici, a été nommé président du conseil de guerre à Vienne, et quittera Milan dans quelques jours pour aller dans cette capitale.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

XI.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 25 mars.)

Venise, 16 mars 1848.

Milord,

Depuis que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Seigneurie, le 6 du courant, rien n'est venu troubler l'apparente tranquillité générale de ces provinces. Le 10, une foule peu nombreuse s'est assemblée sur la grande place de Milan, et quelques enfants ont crié : « Vive la République! » Le chef, qui portait un petit drapeau tricolore, a été pris par la police, mais il ne s'en est suivi aucun trouble. Il paraît certain que le mot de république, n'a pas de charmes pour la majorité du peuple.

On m'informe que le gouvernement impérial a fait connaître son intention de prendre immédiatement en considération les demandes qui lui ont été soumises, par les congrégations centrales de Milan et de Venise, afin d'accorder toutes les concessions qui ne sont pas contraires aux lois fondamentales de l'empire; ni aux liens qui lui rattachent le royaume lombard-vénitien; que le conseil du vice-roi sera changé et augmenté; que Son Altesse Royale sera investie de pouvoirs plus étendus, et résidera dorénavant à Vérone; et qu'une chancellerie des affaires d'Italie, entièrement composée d'Italiens, sera établie à Vienne.

On doit vivement regretter que ces résolutions n'aient pas été prises et promulguées il y a quelques mois.

Venise et les provinces vénètes sont tranquilles.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

P. S. Il vient d'arriver des nouvelles de troubles sérieux à Vienne.

XII.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 4 avril.)

Venise, 18 mars 1848.

Milord,

J'avais l'honneur d'informer Votre Seigneurie le 16 du courant, que tout était tranquille ici, et qu'on venait d'y recevoir la nouvelle des troubles de Vienne. Le matin du 17, on apprit, et la *Gazette* publia immédiatement, que l'empereur avait accordé la liberté de la presse, et la convocation des congrégations centrales du royaume lombard-vénitien. Cependant, on n'avait pas d'information exacte sur le véritable état des affaires à Vienne. Une grande excitation envahissait Venise, et la foule se concentrait sur la place Saint-Marc, demandant une entrevue au gouverneur. Une députation fut admise, et demanda la libération immédiate de MM. Manin et Tommaseo, dont j'ai fait connaître l'arrestation dans mes dépêches du 9 et du 20 du mois dernier. Après quelque hésitation, on satisfit à cette demande, qui fut suivie de la demande de mise en liberté de trois autres personnes moins importantes, arrêtées aussi pour délits politiques, elle fut pareillement accordée. Des bandes populaires parcoururent les rues, brisant les fenêtres, criant : « Vive l'Italie ! » et portant des rubans tricolores. Des drapeaux tricolores furent hissés sur les trois mâts de pavillon de la place, et comme les cordes furent ensuite coupées, il fut impossible de les enlever. On fit sortir des troupes, et la foule salua de ses acclamations les grenadiers italiens.

Il y eut une occasion où la populace fut repoussée à la pointe de la baïonnette par un corps de troupes allemandes, et où deux personnes furent légèrement blessées, et une autre écrasée sous les pieds de la foule. Il n'y eut pas d'autre accident; le soir le théâtre fut illuminé, et la soirée se passa tranquillement.

Hier 18, on n'eut pas encore de nouvelles de Vienne. De grands rassemblements se formèrent, des bandes d'hommes circulaient demandant de l'argent pour l'amour de l'Italie; toutes les boutiques et les banques étaient fermées. Les troupes furent mises en bataille sur la place ou postées sur les principaux ponts; la populace applaudit comme la veille aux Italiens, hua et siffla les Allemands. Non contente de cela, elle commença bientôt à jeter des pierres aux troupes allemandes, et les pavés de la place Saint-Marc furent arrachés en certains endroits, afin de fournir des projectiles à cet effet. La patience de ces troupes étant enfin lassée, une partie d'entre elles firent feu, et tuèrent quatre personnes et en blessèrent cinq ou six. Ceci produisit une grande excitation; il était visible que les autorités n'avaient ni union, ni énergie; et on admettra qu'en l'absence de toute information précise sur ce qui se passait à Vienne, elles étaient dans une situation très-difficile, et il semblait probable que des troubles sérieux allaient s'ensuivre. Peu après ces faits, la municipalité publia une proclamation, pour autoriser, avec le consentement du gouverneur, la formation provisoire d'une garde civique, ce qui sembla calmer le peuple. Les troupes furent ensuite retirées de la place, et, avant le coucher du soleil, des corps de citoyens portant des écharpes blanches, et armés de diverses façons, parurent et la tranquillité fut rétablie.

Vers neuf heures du soir, un steamer arriva de Trieste avec une dépêche pour le gouverneur, qui parut peu après à son balcon, et s'adressa à la multitude assemblée, disant que l'empereur s'était déterminé à accorder la liberté de la presse, à sanctionner la formation de la garde nationale, et à convoquer le plus tôt possible les congrégations centrales. Le gouverneur termina en exprimant sa joie d'être le premier gouverneur constitutionnel de Venise, et en exhortant le peuple à maintenir l'ordre. Ce discours fut reçu avec de grands applaudissements; la plupart des maisons de la place furent illuminées; des ban-

des de citoyens armés continuèrent les patrouilles, et il n'y eut pas d'autres troubles. On montre beaucoup de colère contre le régiment allemand dont une partie a tiré sur la populace, et on a poussé quelques cris pour demander son éloignement. Il faut espérer qu'on prendra des mesures pour empêcher toute collision entre ce régiment et le peuple, ce matin tout paraît gai, la place est encombrée, la garde civique y fait des patrouilles, et la tranquillité est rétablie. La question est de savoir combien elle durera. Le gouvernement local paraît avoir perdu toute influence sur le peuple, mais heureusement cette influence est maintenant exercée par l'autorité municipale.

J'ai reçu ce matin des nouvelles de Trieste, où celles de Vienne paraissent aussi avoir produit de l'excitation. Cependant la population y étant mêlée, et avec plus d'éléments allemands que de ce côté-ci de l'Adriatique, il ne paraît pas qu'il y ait eu de manifestation hostile aux troupes, et les excès paraissent s'être bornés à briser les vitres et à forcer les habitants à illuminer. Deux ou trois mille citoyens ont entrepris de maintenir la paix dans la ville, et les autorités leur ont fourni des armes.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

XIII.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 8 avril.)

Venise, 22 mars 1848, sept heures du soir.

Milord,

Depuis que j'ai écrit à Votre Seigneurie, le 19 du courant, la tranquillité a été maintenue jusqu'à ce matin par les efforts de la garde civique, quoique l'excitation de la populace ait toujours été croissante, ce à quoi n'a pas peu contribué l'absence de toute nouvelle précise sur ce qui se passe à Milan. (Car nous sommes encore sans rapports, la communication étant inter-

rompue.) Ce matin, les ouvriers de l'arsenal se sont soulevés, et ont tué un officier, le colonel Marinovich, qui était depuis longtemps impopulaire parmi eux, et il était visible qu'une crise était imminente ; cependant, le gouvernement ne prenait aucune mesure pour détourner le danger. Le régiment allemand que j'ai mentionné dans ma dépêche du 18, a été retiré des différents postes de la ville, une partie s'est retirée au Lido, une partie a été consignée dans les casernes, pendant que la garde civique occupait tous les postes qu'il avait gardés jusqu'alors ; quelques troupes croates qui occupaient différents postes, ont été aussi remplacées par la garde civique. Enfin, la panique semblait avoir saisi les autorités. Cet après-midi, un corps nombreux de la garde civique qui possédait quelques postes dans l'arsenal, a voulu s'emparer des armes qui y sont déposées, le major du régiment des troupes de marine a alors reçu l'ordre d'arrêter cette tentative. Il a, en conséquence, marché avec son bataillon sur l'arsenal, et a enjoint à la garde civique de se désister, on lui a répondu : « Nous sommes maintenant maîtres ici. » Le major a alors ordonné à ses troupes de faire feu, là-dessus on a tiré sur lui et on l'a tué sur-le-champ. Le cri de « Vive la république » s'est alors élevé. Le gardien d'un brick de guerre a amené le pavillon autrichien et hissé le pavillon tricolore (rouge, blanc et vert), et la foule s'est portée sur la place Saint-Marc, où un individu est monté sur une chaise et a de nouveau proclamé la république, ce que la foule a reçu avec de grands cris, et la plupart des personnes qui se pressaient aux fenêtres, avec une surprise apparente. Les troupes italiennes ont toutes fraternisé avec le peuple ; mais je ne puis pas croire qu'elles étaient préparées à la proclamation de la république. On peut estimer à environ deux mille cinq cents hommes le nombre des soldats allemands qui se trouvent à Venise, ou dans les forts adjacents.

Je n'ai pas le temps d'écrire plus longtemps parce qu'un steamer va partir immédiatement pour Trieste. Si quelques-uns des détails que j'ai donnés ne se trouvaient pas exacts, la confusion qui règne doit être mon excuse. On ne paraît pas disposé à molester les étrangers, les Anglais moins que tous autres ; et j'espère qu'il n'arrivera pas d'accident aux sujets ni aux propriétés britanniques.

J'ai, etc. *Signé* CLINTON G. DAWKINS.

XIV.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 3 avril.)

Venise, 22 mars 1848.

Milord,

En me reportant à mon autre dépêche d'aujourd'hui, j'ai l'honneur de joindre ici copie de la correspondance qui a été échangée entre moi et M. Manin ce matin avant la proclamation de la république.

Pour expliquer la partie dans laquelle je dis que j'ai pris des mesures pour la sûreté des sujets britanniques en cas de nécessité, je prends la liberté de dire que j'ai averti depuis quelques jours, les capitaines de plusieurs navires anglais de commerce, qui sont dans le port, de recevoir à leur bord tous les sujets anglais qui pourraient désirer s'y réfugier.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

(Annexe N° 1.)

M. MANIN AU CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS.

Venise, 22 mars 1848, onze heures et demie du matin.

Monsieur,

On a préparé dans l'arsenal militaire, occupé par les troupes croates, une batterie pour bombarder Venise. Je ne doute pas que, pour la sûreté des sujets britanniques, et par un sentiment d'humanité pour les habitants de Venise, vous ne vous empressiez de prendre les mesures indispensables et de faire des protestations énergiques telles qu'elles puissent empêcher les malheurs qui nous menacent. La promptitude est nécessaire.

Signé Daniele Manin.

(Annexe N° 2.)

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS A M. MANIN.

Venise, 22 mars 1848.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre datée de ce jour, où vous m'informez qu'on prépare une batterie dans l'arsenal, dans l'intention de bombarder Venise, et où vous affirmez que vous ne doutez pas que, pour la sûreté des sujets britanniques et par humanité pour les habitants de Venise, je prendrai telles mesures dont l'effet sera d'empêcher les malheurs publics. Je m'empresse de vous informer, Monsieur, que j'ai déjà pris les mesures qui m'ont paru nécessaires pour pourvoir à la sûreté des sujets britanniques résidant ici, dans le cas qui, je l'espère bien sincèrement, ne se présentera pas, où leur existence et leur propriété seraient en danger. Cependant, comme je n'ai reçu aucun avis officiel de l'intention de bombarder Venise, je ne me sens pas autorisé à faire des représentations officielles à l'autorité.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

(Annexe N° 3.)

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS A M. MANIN.

Venise, 22 mars, une heure après-midi.

Monsieur,

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire ce matin, j'ai vu Son Excellence le gouverneur et Son Excellence le général Zichy, et je m'empresse de vous informer, Monsieur, que le général Zichy m'a assuré que, quelles que soient les mesures

qu'on sera obligé de prendre dans l'intérêt de l'ordre, il n'y a pas d'intention de bombarder la ville de Venise.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

XV.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 3 avril.)

Venise, 23 mars 1848.

(Extrait.)

J'ai l'honneur de joindre une copie d'une proclamation publiée la nuit dernière par les autorités provisoires de Venise, ainsi que la copie d'une convention, faite entre ces autorités et le général Zichy gouverneur militaire, stipulant l'évacuation de Venise par les troupes allemandes. Une partie de ces troupes (le régiment de Kinsky) et un brigadier général ont refusé d'adhérer à cette convention, mais quelques bateaux-canonniers étant venus de l'arsenal cet après-midi et s'étant embossés devant leurs casernes, et ces troupes voyant que la résistance serait sans espoir, consentirent à céder. Elles doivent être transportées à Trieste.

Je suis heureux de dire qu'il n'y a pas eu de troubles la nuit dernière; le peuple et les soldats italiens qui ont tous adopté la cocarde tricolore, criaient: « Vive la République! vive Saint-Marc! » L'aigle impérial a été effacé partout ou a été remplacé par le lion ailé de saint Marc. On dit que la république a été proclamée à Bassano, Trévise et dans d'autres villes, que le peuple des campagnes se lève, jusqu'au dernier homme, contre les Autrichiens; mais nous sommes jusqu'à présent sans information précise du continent. On croit que toute la flotte autrichienne qui est presque entièrement armée par des Dalmates et des Vénitiens se joindra à la république.

C'est M. Manin qui a proclamé la république sur la place Saint-Marc, c'est lui qui est maintenant président du gouver-

nement provisoire. Ce gouvernement a été reconnu par le consul des États-Unis et le vice-consul de France.

Quoique l'ordre ait été assuré jusqu'ici, je crains que les autorités qui se sont constituées d'elles-mêmes ne soient incapables de le maintenir, en supposant que les Autrichiens ne fassent pas de tentative pour reprendre la ville.

(Annexe nº 1.)

PROCLAMATION DES AUTORITÉS PROVISOIRES DE VENISE.

Venise, 22 mars 1848.

Citoyens!

La victoire est à nous, et le sang n'a pas coulé. Le gouvernement autrichien, civil et militaire est déchu. Gloire à notre brave garde civique! Vos compatriotes soussignés ont conclu une convention solennelle.

Un gouvernement provisoire sera installé; en attendant et à cause des nécessités du moment, les soussignés contractant se sont emparés temporairement du gouvernement. La convention est publiée dans un supplément de notre *Gazette.*

Vive Venise! Vive l'Italie!

Signé GIOVANNI CORRER,
LUIGI MICHIEL,
DATAICO MEDIN,
PIETRO FABRIS,
GIV. FRANCESCO AVESANI,
ANGELO MENGALDO,
LEONE PINCHERLE.

(Annexe n° 2.)

CONVENTION ENTRE LES AUTORITÉS PROVISOIRES ET LE GOUVERNEMENT MILITAIRE DE VENISE.

Afin d'éviter l'effusion du sang, Son Excellence le comte Luigi Pallfy, gouverneur des provinces vénètes, ayant appris de Son Excellence le comte Giovanni Correr, podestat de Venise, et des assesseurs municipaux et des autres citoyens députés dans ce but, qu'il n'est pas possible d'atteindre à ce résultat, sans souscrire à ce qui est stipulé ci-dessous, dans l'acte de résigner ses fonctions, comme il les résigne par le présent, dans les mains de Son Excellence le comte Ferdinand Zichy, commandant de la ville et de la forteresse, il a chaudement recommandé audit commandant de respecter cette belle cité monumentale, pour laquelle il a toujours professé la plus vive affection et le plus sincère attachement, qu'il se plaît à répéter. En conséquence de quoi le comte Zichy, poussé par la force des circonstances, et pénétré en même temps du désir d'éviter une effusion de sang inutile, a agréé de conclure les articles suivants entre lui et les soussignés :

I. Le gouvernement civil et militaire cesse, sur terre et sur mer, et est remis aux mains du gouvernement provisoire qui sera institué, et dont se sont pour le moment emparés les citoyens soussignés.

II. Les troupes du régiment de Kinsky, les troupes croates, l'artillerie de terre et le corps du génie, quitteront la ville et tous les forts, tandis que toutes les troupes italiennes et les officiers italiens resteront à Venise.

III. Les munitions de guerre de tout genre resteront à Venise.

IV. Le transport des troupes se fera immédiatement par mer, en passant par Trieste, on y emploiera tous les moyens possibles.

V. Les familles des officiers et des soldats qui doivent partir seront protégées, et le gouvernement qu'on va former pourvoira à leurs moyens de transport.

VI. Tous les fonctionnaires civils, italiens ou non, seront protégés dans leur personne, leur famille et leur propriété.

VII. Son Excellence le comte Zichy donne sa parole d'honneur de rester le dernier à Venise, afin de garantir l'exécution de ce qui est agréé ci-dessus. Un steamer sera mis à la disposition de Son Excellence pour le transporter avec sa suite et les derniers soldats restant.

VIII. Comme toutes les caisses publiques doivent rester ici, on ne devra donner d'argent que ce qui est nécessaire pour le transport et la solde des troupes sus-mentionnées. On donnera trois mois de solde.

Original fait double :

Comte ZICHY,
lieutenant-général commandant
la ville et la forteresse.

GIOVANNI CORRER,
LUIGI MICHIEL,
PIETRO FABRIS,
GIV. FRANCESCO AVESANI,
ANGELO MENGALDO.
Commandant :
LEONE PINCHERLE.

Dr FRANCESCO BELTRAMI, témoin ;
ANTONIO MUZANI, témoin ;
CONSTANTINO ALBERTI, témoin.

XVI.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 3 avril.)

Venise, 23 mars 1848.

Milord,

J'ai reçu de M. Hill, vice-consul britannique à Fiume, une lettre en date du 20 courant, où il me dit avoir reçu avis qu'une proclamation a été faite par les Croates, les Esclavons et les Dalmates, où ils expriment leur intention de s'incorporer au royaume de Hongrie, et de renoncer à leurs priviléges, comme provinces séparées.

M. Hill ajoute que la démonstration faite à Fiume, à l'ar-

rivée des nouvelles sur les concessions et les réformes annoncées par l'empereur d'Autriche, s'était passée dans un ordre parfait.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

XVII.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 3 avril.)

Venise, 24 mars 1848.

Milord,

J'ai l'honneur d'inclure la copie du supplément à la *Gazette vénitienne* publiée la nuit dernière, contenant la liste des membres du gouvernement provisoire.

On ne m'a pas encore annoncé, ni autant que je puis le savoir, à aucun autre membre du corps consulaire, la formation de ce gouvernement. J'ai déjà informé Votre Seigneurie que les consuls d'Amérique et de France ont reconnu la république. Je bornerai mes communications avec le gouvernement provisoire aux représentations que je pourrai trouver nécessaire de faire dans l'intérêt des sujets britanniques, jusqu'à ce que je reçoive des instructions de Votre Seigneurie.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir donner à Votre Seigneurie des détails sur ce qui se passe en terre ferme et en Lombardie, mais toutes les communications ont été interceptées.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

(Annexe.)

LISTE DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Venise, 23 mars 1848.

Le gouvernement provisoire de la république vénitienne a distribué les fonctions du gouvernement de la manière suivante :

Daniele Manin, — affaires étrangères, avec la présidence;
Niccolo Tommaseo, — culte, instruction publique;
Jacopo Castelli, — justice;
Francesco Camerata, — finances;
Francesco Solera, — guerre;
Antonio Paulucci, — marine;
Pietro Paleocapa, — intérieur et travaux publics;
Leone Pincherle, — commerce.
Angelo Toffoli, artisan, sans portefeuille.

Signé Jacopo Zennari, secrétaire.

XVIII.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 3 avril.)

Venise, 25 mars 1848.

(Extrait.)

Depuis que j'ai écrit à Votre Seigneurie, le 22 du courant, toutes nos communications avec Trieste ont été interdites par les autorités provisoires; elles ont interdit aux steamers, qui depuis lors sont partis d'ici pour Trieste, de prendre des lettres ou des passagers; et comme on ne peut savoir combien de temps durera cet état de choses, je me décide à envoyer aujourd'hui par terre un messager à l'ambassade de Sa Majesté à Vienne.

Nous sommes encore sans nouvelles de Milan. On dit que le

général qui commandait à Padoue a capitulé, et que Padoue s'est jointe à la République vénitienne; mais, quoique nous soyons très-rapprochés, il est à peine possible de savoir la vérité, et je ne puis garantir l'exactitude de ces nouvelles, car le gouvernement provisoire est naturellement intéressé à répandre des nouvelles favorables à sa cause.

Une partie du régiment allemand (Kinsky), dont j'ai déjà parlé à Votre Seigneurie, refuse encore de déposer ses armes et reste enfermé dans ses casernes. Les officiers et les soldats disent qu'ils ne veulent pas reconnaître le traité signé par le général Zichy.

La garde civique est armée au nombre de sept mille hommes et elle augmente d'heure en heure. Elle a été passée en revue aujourd'hui sur la place Saint-Marc; et le corps entier, en y ajoutant les troupes italiennes dernièrement au service de l'Autriche, monte à onze mille hommes.

Les nouvelles de la reddition de Padoue sont confirmées; on m'assure que le général commandant a capitulé, avec la permission de retirer les troupes, qui sont au nombre de six à sept mille hommes, avec leurs armes, mais en laissant dans les mains de la République tous les canons, les munitions, etc. Les pays entre la Brenta et l'Isonzo, Rovigo et le district de Polesina, se sont aussi déclarés pour la république.

Le gouvernement provisoire de Venise se trouve en possession de trente mille mousquets, les forts et l'arsenal en ordre admirable, et l'argent des différentes caisses s'élève à trente-six millions de livres autrichiennes, ou environ un million deux cent mille livres sterling.

XIX.

LE VICOMTE PALMERSTON AU CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS.

Foreign-Office, 5 avril 1848.

Monsieur,

Par rapport à votre dépêche du 24 du mois dernier, renfermant les copies de la *Gazette officielle de Venise*, qui contient

la liste des membres du gouvernement provisoire de Venise, mais établissant qu'on n'a pas annoncé d'une manière formelle la formation de ce gouvernement à vous ni au corps consulaire, j'ai à vous instruire de continuer à communiquer avec le gouvernement provisoire toutes les fois que le service public le demandera, et d'expliquer qu'en agissant ainsi vous ne préjugez en aucune manière la décision que prendra le gouvernement britannique sur la reconnaissance du gouvernement qui peut s'établir d'une manière permanente à Venise, soit autrichien, soit italien.

Je suis, etc.

Signé Palmerston.

XX.

LE VICOMTE PALMERSTON AU CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS.

Foreign-Office, 5 avril 1848.

Monsieur,

J'ai à vous instruire, dans le cas où cela serait nécessaire, de représenter fortement, mais amicalement, aux personnes qui sont au pouvoir à Venise, qu'elles nuiraient beaucoup à leur cause, et au caractère de leur pays, en agissant cruellement ou même précipitamment envers tout sujet autrichien qui, en remplissant ses devoirs envers son souverain, pourrait tomber au pouvoir des Vénitiens; mais que dans toutes les guerres on montre le plus grand respect, et on accorde la plus grande protection possible, aux femmes et aux enfants, que les chances de la guerre peuvent placer entre les mains des ennemis, leurs maris, frères, pères ou fils. Vous direz que le gouvernement de Sa Majesté ne peut pas s'imaginer que les Vénitiens se montreront sous ce rapport, ni sous tout autre, moins généreux que les peuples des autres pays de l'Europe ont coutume de l'être.

Je suis, etc.

Signé Palmerston.

XXI.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 6 avril.)

Venise, 26 mars 1848.

Milord,

La duchesse de Berry et le comte Lucchesi Palli, et le duc et la duchesse de Bordeaux avec leur suite, se sont embarqués la nuit dernière sur le brick anglais de commerce *Reliance*, qu'ils ont frété pour les conduire à Trieste.

On a publiquement proclamé aujourd'hui l'évacuation de Milan par les troupes autrichiennes, et la formation dans cette ville d'un gouvernement provisoire dont le chef est le comte Borromeo.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

XXII.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 7 avril.)

Venise, 28 mars 1848.

(Extrait.)

J'ai appris, par un Anglais arrivé ici il y a deux jours venant de Ferrare, que tout le pays qui s'étend entre cette ville et Venise est soulevé contre le gouvernement autrichien, et il ressort de tous les récits que nous entendons ici, que Vérone est la seule place de quelque importance dans le royaume lombard-vénitien qui soit maintenant au pouvoir des troupes autrichiennes; on affirme que Mantoue elle-même a été évacuée,

On suppose que le feld-maréchal Radetzky marche en arrière

sur Vérone, où se trouve le vice-roi, avec ses troupes. Le général d'Aspre s'y rend aussi venant de Padoue avec les troupes qu'il y commandait.

Il paraît qu'on ne peut guère compter sur les régiments hongrois, car, d'après tous les récits, la plupart des hommes refusent l'action et saisissent toutes les occasions de déserter.

Hier, une députation de la garde civique de Rimini est arrivée ici pour offrir ses félicitations à la garde civique de Venise.

Un bateau à vapeur du Lloyd autrichien, qui est parti d'ici le 22 pour Trieste, avait ordre du gouvernement provisoire d'aller d'abord à Pola, où sont réunis neuf navires de guerre autrichiens qui, espérait-on, se joindraient à la république; cependant, une fois à la mer, les passagers ont forcé le capitaine à gouverner directement sur Trieste, ce qui a mis le gouverneur de cette ville dans la possibilité de garder le commandement de la flottille, et le port de Pola étant commandé par les batteries, la flottille reste au pouvoir du gouvernement autrichien. Deux bricks de guerre, qui croisaient dans l'Adriatique, sont revenus à Venise et se sont déclarés pour la république.

Trieste s'est vigoureusement prononcée pour l'Autriche. Je joins ici les derniers numéros de la *Gazette de Vienne* avec les noms des membres du gouvernement provisoire, qui a été un peu changé depuis sa première formation.

J'étais dans l'erreur en disant que le consul français et le consul d'Amérique avaient reconnu le gouvernement provisoire de la république vénitienne; le consul américain l'a fait, mais la reconnaissance française est l'œuvre d'une troupe de Français qui ont promené leur drapeau dans la compagnie du pavillon tricolore italien.

(Annexe nº 1.)

Venise, 26 mars 1848.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE

Décrète :

Les fonctions administratives du gouvernement provisoire

demandé par la nation sont distribuées par suite de la proclamation du 22 mars ainsi qu'il suit :

Daniele Manin — Affaires étrangères avec la Présidence.
Nicolo Tommaseo — Culte et Instruction.
Jacopo Castelli — Justice.
Francesco Camerata — Finances.
Francesco Soreva — Guerre.
Antonio Paulucci — Marine.
Pietro Paleocapa — Intérieur et Travaux publics.
Leone Pincherle — Commerce.
Angelo Toffoli, artisan, sans portefeuille.

Le Président,
Manin
J. Castelli.

Le Secrétaire,
J. Zennari.

(Annexe n° 2.)

PROCLAMATION REPRODUITE PAR LA GAZETTE DE VENISE DU 27 MARS 1848.

Milan, 23 mars 1848.

Citoyens !

Le maréchal Radetzki qui avait juré de réduire votre ville en cendres, n'a pas pu vous résister plus longtemps. Vous avez battu sans armes, une armée qui jouissait d'une réputation ancienne d'habitudes guerrières et de discipline militaire.

Le gouvernement autrichien a disparu pour toujours de notre magnifique cité. Mais il faut penser énergiquement à compléter la victoire, à conquérir l'émancipation du reste de l'Italie, sans laquelle il n'y a pas d'indépendance pour vous.

Vous vous êtes servis de vos armes avec trop de gloire, pour ne pas désirer ne pas les déposer si tôt.

Gardez donc les barricades ; empressez-vous de vous en-

rôler volontairement parmi les troupes régulières, que le comité de la guerre va organiser immédiatement.

Finissons-en de suite avec toute domination étrangère en Italie. Embrassez le drapeau tricolore que votre bravoure a fait flotter sur notre pays, et jurez que vous ne souffrirez pas qu'il nous soit de nouveau arraché. Vive l'Italie!

Le public est prévenu que le château va être immédiatement remis aux personnes qui en ont été chargées par le gouvernement provisoire, dans la forme accoutumée.

CASATI, président.
BORROMEO VITALIANO.
GIULINI CESARE.
GUERRIERI ANSELMO.
STRIGELLI GAETANO.
DURINI GIUSEPPE.
PORRO ALESSANDRO.
GREPPI MARCO.
BERRETTA ANTONIO.
LITTA POMPEO.
Signé CORRENTI, secrétaire.

XXIII.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 12 avril.)

Venise, 30 mars 1848.

Milord,

J'ai l'honneur d'inclure pour l'information de Votre Seigneurie, la copie d'une lettre de M. Hill, vice-consul britannique à Fiume, sur la situation des affaires dans cette ville et ses environs.

J'ai etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

(Annexe.)

LE VICE-CONSUL HILL AU CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS.

Fiume, 25 mars 1848.

Monsieur,

Depuis ma lettre du 20 du courant, le gouvernement hongrois a reçu des ordres du comte Ludo. Batthiany, ministre responsable à Pesth, pour former une garde nationale, pour permettre une presse libre, et sous les autres rapports, de se conformer, avec une grande prudence et un grand soin, aux événements actuels de la Hongrie, avant peu des instructions lui seront adressées.

Pendant les deux derniers jours nous avons été un peu alarmés par différents rapports d'excès commis dans notre voisinage par la population rurale des environs, d'autant que Fiume est maintenant mal protégée par la petite force militaire de sa garnison ; mais comme la garde nationale a commencé son service hier, et qu'elle est animée des meilleurs sentiments d'ordre (qualité constante de la population de cette ville) la crainte des habitants est bien diminuée.

On rapporte aujourd'hui que l'Istrie, les îles de Veglia et de Cherso se sont déclarées pour Venise, cependant le fort de Pola empêche l'escadre de sortir du port; les deux goëlettes de garde ici semblent encore être fidèles à Sa Majesté Impériale.

On dit aussi qu'il y a une escadre anglaise en vue de Lipa.

Je suis, etc.

Signé CHAS. THOS. HILL.

XXIV.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 12 avril.)

Venise, 31 mars 1848.

Milord,

J'ai l'honneur de transmettre la lettre ci-jointe adressée à Votre Seigneurie, que j'ai reçue hier du gouvernement provisoire dans une lettre dont je vous envoie la copie.

J'ai accusé réception de cette communication dans une lettre dont j'inclus aussi la copie.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

(Annexe n° 1.)

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE AU CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS.

Venise, 28 mars 1848.

Monsieur le consul général,

Le gouvernement provisoire de la République vénitienne vous prie de vouloir bien transmettre la lettre ci-jointe au ministre des affaires étrangères du pays que vous représentez, et il a le plaisir de vous exprimer ses sentiments d'estime et de considération.

Le Président,
Signé Manin
J. Pincherle.

Le Secrétaire,
Zennari.

(Annexe n° 2.)

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE AU VICOMTE PALMERSTON.

Venise, 28 mars 1848.

Au ministre des affaires étrangères du royaume britannique.

Les provinces de l'ancien État vénitien, en prenant le nom de République ont cru obéir à leur passé et à la nécessité des choses. Une nation telle que la nation anglaise, chez laquelle le respect des traditions est une espèce de dogme social, doit sentir ce qu'il y avait de sacré pour ces provinces dans leurs anciens souvenirs. Un gouvernement constitutionnel dans ce pays et dans l'état actuel des esprits, n'aurait été qu'une transition incommode, dangereuse, et la cause de révolutions, peut-être suivies d'un despotisme pire que les précédents. Nous avons cru que le seul moyen de rester indépendants, c'était d'être libres. Mais le même sentiment qui nous conseillait une telle résolution nous impose le respect de tout gouvernement établi. Nous ne doutons point des sentiments de cette grande nation où le sentiment de liberté est un instinct, et qui par la grandeur de ses vues et la persévérance de ses volontés rappelle plus que toute autre le succès et les gloires de Rome ancienne. Le drapeau vénitien en rencontrant sur les mers le drapeau britannique recevra toujours, nous l'espérons, un salut amical.

Pour le gouvernement provisoire de la république vénitienne :

Le président :

Signé MANIN.

PALEOCAPA.

Le secrétaire : J. ZENNARI.

(Annexe n° 3.)

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS A M. MANIN.

Venise, 31 mars 1848.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir hier votre lettre du 28 courant, et je viens vous informer que pour satisfaire à votre requête, j'enverrai la lettre qui y était renfermée par la première occasion, au principal secrétaire d'État de Sa Majesté britannique pour les affaires étrangères.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

XXV.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 12 avril.)

Venise, 31 mars 1848.

Milord,

Le *Spitfire*, steamer de Sa Majesté, commandé par le lieutenant Macdonald, est arrivé devant ce port le matin du 28 courant et est remonté jusqu'à Venise dans la matinée suivante; il vient de Corfou, d'où l'a envoyé lord Featon à la nouvelle des événements qui se passent ici. Comme il n'y a pas de moyens sûrs de communication avec l'Angleterre dans ce moment, si ce n'est par la voie de Trieste et de Vienne, j'ai dit au lieutenant Macdonald de se rendre demain matin à Trieste avec une dépêche d'aujourd'hui à Votre Seigneurie.

D'après tous les rapports qu'on reçoit ici, il semble que les Autrichiens perdent tous les jours du terrain dans le royaume lombard-vénitien; on dit que des corps de troupe du Piémont et de la Romagne viennent au secours des habitants. Le maré-

chal Radetzky est en retraite sur Vérone et Mantoue qui, avec Peschiera, sont à ce qu'il paraît les seules forteresses encore au pouvoir des Autrichiens, dont l'armée est réduite par la défection des troupes italiennes, la désertion et d'autres causes, à environ cinquante ou soixante mille hommes qui seront concentrés à Vérone. Le vice-roi a quitté cette place et est à Bolzano dans le Tyrol. On dit que le général Zucchi, vieux général italien, a battu un corps d'Autrichiens près de Palmanuova. Des corps considérables de la garde civique, avec plusieurs pièces de canon, sont partis pour attaquer les Autrichiens à Vérone; ils doivent y être joints par des volontaires des autres parties du pays. La tranquillité de cette ville n'a pas été troublée, et la régularité de la conduite du peuple a été remarquable.

Il y a cependant un parti dont l'opposition au gouvernement provisoire augmente; il accuse les membres du gouvernement de ne pas avoir assez d'énergie et de ne pas être suffisamment sévères pour les Autrichiens qui sont entre leurs mains. Il faut dire, à l'honneur de M. Manin, président du gouvernement provisoire, qu'il montre beaucoup de fermeté en résistant à ce parti; et jusqu'à présent il a réussi, quoique difficilement, à s'opposer aux mesures violentes.

Depuis que la république a été proclamée, les bateaux à vapeur du Lloyd autrichien, qui font le service entre Venise et Trieste, ont été saisis, à leur arrivée ici, par les autorités, qui les ont employés à transporter des troupes, et leur ont refusé la permission de porter des passagers à Trieste. Il en est résulté de grands inconvénients, et la compagnie du Lloyd autrichien à Trieste s'est adressée au gouvernement d'ici pour obtenir la permission de recommencer ses voyages; il a promis qu'un steamer pourrait entrer et sortir comme à l'ordinaire. Conséquemment hier, dans l'après-midi, un steamer est arrivé de Trieste; mais à peine était-il mouillé que la populace s'est rassemblée sur la place Saint-Marc, et a demandé à grands cris à Manin que le steamer fût retenu, malgré la promesse donnée, parce que les habitants de Trieste avaient violenté l'équipage vénitien d'un navire de guerre autrichien. La populace appelait violemment Manin, qui s'est enfin montré, et s'est adressé énergiquement à la multitude, lui disant qu'il lui parlait peut-être pour la dernière fois, parce qu'aucun gou-

vernement n'était possible s'il lui fallait à chaque instant venir justifier ses actes sur la place publique; qu'il ne se soumettrait jamais à cette obligation; que le steamer était venu à Venise avec la garantie du gouvernement et que rien ne le déterminerait à la violer; qu'il était prêt et disposé à abandonner le poste que le peuple lui avait donné; mais que tant qu'il y resterait il ferait respecter les devoirs qu'il lui imposait, et qu'il emploierait autant de détermination pour préserver la paix et l'ordre public, qu'il en avait mis à renverser un ennemi puissant. Ce discours fut accueilli par des applaudissements, et le peuple se sépara tranquillement; mais l'autorité, qui repose sur la voix d'un seul homme, ne peut inspirer beaucoup de confiance, et si M. Manin perdait son influence sur le peuple je crains que l'anarchie ne s'ensuive.

Le gouvernement a adopté différentes mesures populaires.

Les punitions corporelles ont été abolies dans l'armée et dans la marine.

Le prix du sel a été réduit d'un tiers.

Le testatico, ou capitation, est abandonné.

Dix bataillons de garde mobile seront organisés.

Cependant, on ne m'apprend pas que le gouvernement provisoire, constitué à Venise, soit vu avec beaucoup de respect dans les villes de terre ferme, dont quelques-unes sont disposées à se croire au moins égales à Venise, et sont peu disposées à lui céder la prééminence dont elle jouissait à l'époque de la vieille république.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

XXVI.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 16 avril.)

Venise, 5 avril 1848.

Milord,

J'ai l'honneur de joindre à ceci une copie de la *Gazette vé-*

nitienne, distribuée ce matin, qui contient les lettres écrites par le gouvernement provisoire aux différentes puissances étrangères; et je demande la permission d'appeler l'attention de Votre Seigneurie sur la lettre au ministre des relations extérieures de Grèce. Cette *Gazette* contient aussi un récit de la prise de Commaccio par les troupes papales.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

(Annexe.)

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE GRÈCE.

Venise, 28 mars 1848.

La Grèce et l'Italie se rencontrent enfin sur le chemin de la liberté. Nous qui devions tant à cette terre, où la politique fut une inspiration et la science un hymne, nous lui devons dans ce siècle même des exemples qui confirment à la Grèce le titre glorieux de notre sœur aînée. Peuple incomparable, après quatre siècles d'eslavage, après trente ans de combats et de martyre, vous avez pris place à côté des nations civilisées; vous avez ensuite accompli une révolution pacifique, et, si le mot nous était permis, nous dirions presque attique, telle que les capitales les plus policées n'en eurent pas une pareille. La servitude nous avait séparés; que la liberté nous unisse. Rappelez-vous nos anciennes relations d'amitié et de gloire : rappelez-vous ce nom de Venise, qui est encore béni dans les Iles Ioniennes, et que les vieillards, après cinquante ans, ne peuvent prononcer sans pleurer de tendresse. Il y a parmi vous encore des milliers d'hommes qui parlent notre langue, comme il y en avait jadis parmi nous qui parlaient la vôtre. Les souvenirs et les espérances, les intérêts et les travaux, vont nous joindre plus fortement que jamais. Nous ne saurions souhaiter, nous ne saurions pas même imaginer une consolation et

une gloire qui ne soient la gloire et la consolation de nos frères.

Pour le gouvernement provisoire de la république vénitienne :

Le Président :

Signé MANIN.

TOMMASEO.

Le secrétaire, ZENNARI.

XXVII.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 17 avril.)

Venise, 7 avril 1848.

Milord,

L'enthousiasme manifesté par les Vénitiens, dans leur lutte avec les Autrichiens, continue à se soutenir. Après avoir reçu la bénédiction du patriarche, des corps de jeunes gens, guidés par des prêtres, ont quitté Venise précédés d'une bannière portant l'image de la croix ; ils vont se joindre à la croisade qui est ouvertement proclamée contre les Autrichiens. D'après les derniers rapports arrivés ici, ceux-ci continuent à se maintenir dans Vérone, Peschiera et Mantoue ; mais, sous ce rapport comme sur ce qui se passe en Lombardie, Votre Seigneurie recevra des informations plus exactes de M. Campbell, à qui j'ai donné ordre, sans que je sache si ma lettre lui est arrivée, de communiquer directement avec Votre Seigneurie.

Ici, le gouvernement provisoire a révoqué la prohibition du gouvernement impérial sur l'importation des armes et des munitions ; il prend aussi toutes les mesures pour garder Venise contre une attaque.

Le navire de Sa Majesté, *Spitfire*, est parti le 5 du courant pour Corfou, parce que j'ai cru utile d'informer le lord haut-commissaire de ce qui se passe ici. Le consul américain a

demandé au commandant de la station des États-Unis dans la Méditerranée de détacher un steamer dans ce port.

Venise est tranquille, mais les familles allemandes de la classe moyenne qui y sont établies, appréhendent beaucoup que la haine populaire envers les Autrichiens ne soit dirigée contre elles. Plusieurs membres de ces familles se sont joints à la garde civique, afin de mieux pourvoir à la sûreté de leurs familles et de leurs biens, et plusieurs m'ont demandé la protection du pavillon britannique en cas de besoin. J'espère que Votre Seigneurie m'approuvera de leur avoir offert toute la protection qui est en mon pouvoir, si, ce qui, j'espère, n'arrivera pas, ils se trouvaient en danger. Jusqu'à présent les progrès de la révolution à Venise et dans les provinces vénètes sont très-extraordinaires, et la conduite des Vénitiens en général très-régulière ; mais il est impossible de dire à quels excès ils pourraient se porter en cas de revers.

On dit que les Milanais sont mécontents de la proclamation de la république. Ils auraient préféré la nomination d'un gouvernement provisoire, pur et simple, en laissant à la discussion de toutes les provinces lombardo-vénitiennes, la question de la forme du gouvernement. Maintenant qu'ils ont proclamé la république, je ne crois pas les Vénitiens disposés à l'abandonner.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

XXVIII.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 2 mai.)

Venise, 20 avril 1848.

(Extrait.)

Je transmets à Votre Seigneurie une copie de la réponse envoyée par le directoire fédéral suisse, à la lettre du gouvernement provisoire de Venise, publiée par la *Gazette de Venise.*

Depuis que j'ai envoyé à Votre Seigneurie ma dépêche du 7 du courant, Venise est restée parfaitement tranquille, mais le gouvernement devient de jour en jour impopulaire, et ses opposants plus hardis. Les rapports de la terre ferme disent que l'état des esprits, dans les principales villes, est peu favorable à Venise, et peu disposé à reconnaître sa suprématie; l'union qui existait en présence des Autrichiens semble disparaître. On ne peut pas dire qu'il y ait réaction en faveur de l'Autriche, mais beaucoup de personnes qui craignent pour l'ordre et qui n'ont ni part au gouvernement, ni confiance dans ses membres, ne s'opposeraient pas beaucoup au retour de l'Autriche avec un gouvernement constitutionnel.

Les autorités provisoires ont publié un décret qui met sous le séquestre toutes les propriétés de l'archiduc vice-roi du royaume lombard-vénitien.

(Annexe.)

LE DIRECTOIRE SUISSE AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

Berne, 6 avril 1848.

Messieurs,

Le directoire fédéral a reçu, par l'entremise de son vice-consul, la note que vous avez adressée à la date du 28 du mois passé au président de la confédération suisse, et dans laquelle vous lui donnez connaissance de la constitution d'un gouvernement provisoire pour la république de Venise, en exprimant en même temps l'espoir que les relations d'amitié entre la république de Venise et la Suisse continueront d'exister et se consolideront toujours davantage pour le bonheur des deux nations.

La confédération suisse a toujours revendiqué pour elle le droit de se constituer librement, et elle reconnaît aussi ce principe pour les autres nations. C'est donc avec plaisir que le directoire fédéral vous félicite, messieurs, du rétablissement si prompt et presque sans effusion de sang de l'ordre public et d'un état de droit régulier.

Le directoire fédéral partage avec vous, messieurs, l'espoir que le changement des choses, la renaissance de l'antique république des bords de la mer Adriatique, contribueront à resserrer plus étroitement les liens entre les deux nations, et exerceront une action salutaire particulièrement aussi sous le rapport commercial.

A ces félicitations, le directoire fédéral joint en même temps l'assurance de sa plus parfaite considération.

Les président et conseil d'État du canton de Berne, directoire fédéral, et en leur nom,

Le président,
Signé OCHSENBEIN;
Le chancelier de la confédération,
SCHIEFS.

XXIX.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 9 mai.)

Venise, 28 avril 1848.

(Extrait.)

M. Paleocapa, ministre de l'intérieur du gouvernement provisoire, est parti de Venise dans la nuit du 21 pour se rendre au quartier général du roi de Piémont; il en est revenu le 26, après avoir obtenu de Sa Majesté un ordre pour que les troupes papales du général Durando, qui sont à la disposition de Sa Majesté, marchent sur Udine pour arrêter le corps du général Nugent, qui marche dans cette direction. J'ajoute la lettre du ministre de la guerre sarde à M. Paleocapa, qui établit que le général Durando a reçu des ordres dans ce but. Une partie des troupes du général, deux mille quatre cents hommes, en partie volontaires, en partie réguliers, sont déjà arrivés à Trévise, et le général Durando lui-même est à Padoue depuis cet après-midi, il en partira demain matin pour Trévise, avec trois régiments suisses, formant quatre mille deux cents hommes,

douze cents hommes d'infanterie de ligne romaine, huit cents de cavalerie, dragons et carabiniers, et douze canons avec deux cents chevaux, ce qui donne en tout huit mille six cents hommes sans l'artillerie. On dit que le roi de Piémont ne voulait pas consentir à employer ces troupes dans les provinces venètes, jusqu'à ce qu'il ait reçu du gouvernement provisoire de Venise des assurances satisfaisantes que l'on pourvoirait à leur subsistance, et l'on ajoute que, pour remplir les promesses que M. Paleocapa a dû faire à cet égard, on médite de lever sur les habitants de Venise un impôt forcé. Cependant Udine a cédé au corps du général Nugent, qui, après avoir laissé un corps d'observation devant la forteresse de Palma, qu'occupe le général Zucchi, s'est avancé sans être inquiété jusqu'au Tagliamento, dont les ponts sont détruits. Par les derniers rapports, sur lesquels on peut compter, je crois, le général Nugent aurait réussi à jeter un pont sur le Tagliamento, et s'avancerait sans encombre vers la Piave, derrière laquelle ont battu en retraite les croisés et le corps franc. On m'assure qu'il arrive de nouvelles troupes des États du pape au général Durando.

Le peuple du Frioul a montré peu d'enthousiasme pour la cause de l'insurrection, et, malgré les récits contraires, j'ai des raisons de croire que la présence du corps franc commence à être très-désagréable dans plusieurs parties du pays.

La république vénitienne perd d'heure en heure du terrain dans l'esprit des classes élevées et riches, et on semble généralement admettre que la forme républicaine du gouvernement sera maintenue provisoirement seulement, et jusqu'à ce que les futures destinées du pays soient décidées. De la part des villes de la terre ferme, on exprime chaque jour des sentiments plus hostiles à la reconstitution de la république de Venise. La seule alternative que le peuple semble envisager volontiers est en faveur du roi de Piémont, ou d'un de ses fils, mais il ajoute qu'il sera temps de fixer cette question quand on sera débarrassé des Autrichiens.

On rapporte et on croit ici que quatre vapeurs de guerre napolitains sont en route de Naples à Venise avec quatre mille hommes pour secourir les Vénitiens. On dit que ces steamers ont quitté Naples le 23 ou le 24 courant.

Nous apprenons que l'armée du maréchal Radetzky maintient ses positions à Peschiera, Vérone, Mantoue et Legnago.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

XXX.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 15 mai.)

Venise, 6 mai 1848.

(Extrait).

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie une copie du supplément de la *Gazette de Venise* d'hier soir, contenant l'annonce datée du 3 courant, d'après le *Journal de Trieste*, le Lloyd autrichien, du blocus de Venise par une escadre autrichienne.

Je ne sais pas de quoi se compose la force employée par le gouvernement autrichien pour le maintien de ce blocus, mais une barque avec les couleurs autrichiennes est arrivée hier matin 5, avec un chargement de sucre, sans avoir vu l'escadre de blocus, et sans être prévenue de ce blocus. Ce navire est du port de Venise.

Plus tard dans l'après-midi un autre navire de commerce autrichien, portant le pavillon autrichien, est venu s'abriter dans ce port sans avoir été aucunement empêché.

Les steamers napolitains, dont j'ai parlé dans ma dépêche du 28 du dernier mois, n'ont pas encore paru. On dit que deux frégates et une corvette les accompagnent; et une personne employée par le gouvernement provisoire est partie de Venise, à bord d'un navire marchand anglais destiné pour l'Angleterre, avec des dépêches pour le commandant de l'expédition napolitaine, dans le cas où il la rencontrerait.

(Annexe.)

ANNONCE DU SUPPLÉMENT A LA GAZETTE DE VENISE DU 5 MAI 1848.

Venise, 5 mai, sept heures du soir.

Nous lisons dans le *Lloyd austriaco* du 4 courant la notification suivante :

Trieste, 3 mai 1848.

Le gouvernement de Sa Majesté l'empereur et roi, en conséquence des événements d'Italie, et en outre des mesures de guerre, dont l'opération a été commencée contre les provinces du royaume lombard-vénitien, révoltées contre leur souverain, a résolu de mettre Venise en état de blocus; par conséquent il est interdit aux navires de toute espèce de s'y présenter, et ils sont avertis que s'ils le font ils seront repoussés par la force des armes.

Une escadre autrichienne s'est déjà rendue dans ces mers pour maintenir le blocus. Cette notification est publiée par ordre de Son Excellence le ministre de l'intérieur, datée du 28 avril, n° 1275.

La notification ci-dessus a été communiquée aux puissances étrangères par Son Excellence le ministre des relations extérieures.

Le gouverneur de la côte austro-illyrienne,
Signé ROBERT comte SALM.

XXXI.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 28 mai.)

Venise, 17 mai 1848.

Milord,

J'ai l'honneur d'instruire Votre Seigneurie que l'escadre na-

politaine, composée de cinq steamers, deux frégates et deux bricks, est arrivée hier devant l'entrée du port de Malamocco, où elle a mouillé hier dans l'après-midi. Il paraît que les troupes parties de Naples sur ces bâtiments ont toutes débarqué à Ancône.

Un petit steamer est sorti du port et a ramené à Venise quelques officiers de l'escadre, qui ont été reçus à leur débarquement par les acclamations de la foule.

Les navires de Sa Majesté, *Terrible* et *Spartan*, étaient devant le port à l'arrivée de l'escadre napolitaine, et le navire de Sa Majesté, *Spitfire*, était dans le port.

Je ne sais pas quelles peuvent être les intentions de l'escadre napolitaine, mais plusieurs personnes affirment qu'elle médite une attaque sur Pola ou sur Trieste, concertée avec les navires de la marine vénitienne qui sont prêts à prendre la mer. En tous cas, je présume qu'on peut considérer comme levé le blocus de Venise par l'armée autrichienne.

J'ajoute une copie de la *Gazette de Venise* du 14, contenant un décret du gouvernement provisoire qui nomme le contre-amiral Bucchia au commandement de la division vénitienne destinée à opérer avec l'escadre alliée italienne.

(Annexe.)

DÉCRET DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

Venise, 14 mai 1848.

Le gouvernement provisoire de la république de Venise, décrète :

Le commandement de la division navale de la marine vénitienne qui va joindre l'escadre italienne combinée, est confié au général (contre-amiral) Giorgio Bucchia.

Signé Manin, président;
Paulucci,
Jacopo Zennari, secrétaire.

XXXII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 29 mai.)

Venise, 17 mai 1848.

Milord,

Je disais, dans ma dépêche du 28 du mois dernier, qu'on méditait de frapper les habitants de Venise d'un impôt forcé, pour aider à solder les dépenses nécessaires pour continuer la lutte actuelle. J'ai maintenant l'honneur d'adresser à Votre Seigneurie une copie de la *Gazette de Venise* du 15 courant, contenant un décret du gouvernement provisoire, pour un emprunt de dix millions de livres autrichiennes (un peu plus de trois cent mille livres sterling), qui sera levé dans les provinces unies de la république non occupées par l'ennemi, savoir les provinces de Venise, Padoue, Vicence, la Polésine et Trévise, dans les proportions qu'indique ce décret. La somme ainsi levée doit être payée avant la fin de juillet, et portera intérêt à 5 pour 100, et les comités départementaux désigneront les sommes, qui ne seront en aucun cas moindres de deux mille livres pour Venise, et de mille livres pour les autres villes, qu'on exigera des divers contribuables, proportionnellement à leurs moyens. Cet emprunt est déclaré national et garanti par la nation.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

DÉCRET DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE RELATIF A UN EMPRUNT FORCÉ.

Le gouvernement provisoire de la république de Venise, considérant que la guerre, faite maintenant pour l'indépendance de l'Italie, exige de grandes dépenses, et que les revenus de l'État sont diminués et par les difficultés actuelles des circon-

stances, et par l'abolition et la réduction des taxes décrétées pour le soulagement des classes pauvres; qu'il est, par suite, indispensable de pourvoir vite et extraordinairement aux finances, ce qui ne peut être fait par des emprunts volontaires à l'intérieur, ni par des marchés passés à l'extérieur;

Le conseil entendu, ainsi que la représentation spéciale de chaque province dans sa session respective, décrète :

1° Un emprunt de dix millions de livres, portant intérêt à 5 pour 100, est ouvert dans toutes les provinces unies de la république qui ne sont pas occupées par l'étranger;

2° L'emprunt est déclaré national et garanti par la nation comme sa dette; vingt-neuf mille quatre cent cinquante-six actions de la compagnie du chemin de fer de Venise et de Milan, qui sont devenues propriétés nationales par décret du 20 avril dernier, n° 3765; deux cent treize sont particulièrement engagées dans ce but, sans préjudice de l'engagement pris antérieurement envers ladite compagnie pour trois millions de livres qu'elle a payées au trésor central.

Les articles qui suivent répartissent l'emprunt pour les différentes provinces, et indiquent comment il sera imposé à chaque contribuable, la forme du reçu, la délivrance des gages qui les remplaceront et la forme du remboursement qui doit avoir lieu pendant les années 1849, 1850, 1851, 1852, 1853 et 1854.

Le décret est signé MANIN, président;
CAMERATA,
ZENNARI, secrétaire.

XXXIII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 29 mai.)

Venise, 18 mai 1848.

Milord,

En me reportant à ma dépêche d'hier, où j'annonce l'arrivée

de l'escadre napolitaine, j'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie qu'on m'apprend que l'escadre napolitaine attendra ici l'escadre sarde qui, dit-on, est en route pour y venir; que les navires de guerre vénitiens se joindront à ces deux escadres, et que la flotte combinée agira en conséquence des ordres qu'elle pourra recevoir du roi de Sardaigne.

On affirme hardiment que ces escadres réunies attaqueront Trieste, ou au moins bloqueront ce port.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

XXXIV.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 3 juin.)

Venise, 24 mai 1848.

Milord,

J'ai juste le temps d'envoyer à Votre Seigneurie par le courrier d'aujourd'hui le bulletin ci-joint, d'après lequel il paraît que l'escadre combinée napolitaine, sarde et vénitienne est arrivée devant Trieste, et a demandé la restitution des navires de guerre qui appartiennent à la république de Venise, exigeant une réponse dans les vingt-quatre heures; et que les Autrichiens après avoir pourvu à la sûreté du convoi qu'ils escortaient à Vérone, sont retournés en force sur Vicence, et ont remporté quelques avantages dans l'attaque de cette ville.

On dit que la force du corps qui a dépassé Vicence en se rendant à Vérone, et dont une partie est retournée à l'attaque de la première ville, est d'environ quinze mille hommes, avec beaucoup de bétail, de provisions et d'approvisionnements militaires.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

(Annexe.)

BULLETIN PUBLIÉ PAR LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

Venise, 24 mai 1848.

L'escadre autrichienne a été aperçue hier devant Trieste, par l'escadre italienne, qui se compose de huit bâtiments sardes, huit napolitains et trois vénitiens. L'escadre italienne a cherché à envelopper l'escadre autrichienne, qui, aidée par les steamers du *Lloyd*, s'est réfugiée dans Trieste, juste derrière le môle de la Lanterne.

Nos forces navales alliées ont mouillé sur trois lignes. Un parlementaire autrichien est sorti pour demander ce qu'elles avaient l'intention de faire, on lui a demandé la restitution des navires de guerre appartenant à la république de Venise, accordant vingt-quatre heures pour la réponse.

Le steamer napolitain *Il Carlo III* a été envoyé à Venise, et, au moment de son départ, on entendait des coups de canon dans la ville.

24 mai, midi.

Nous avons reçu de Vicence la nouvelle suivante :

Hier soir, le signal d'alarme a été donné à onze heures.

Les Autrichiens, après avoir conduit leurs bagages à Vérone, sont revenus en force sur Vicence.

Le général Durando a immédiatement pris les plus prudentes mesures, et a occupé les meilleures positions.

Depuis quatre heures et demie, hier, jusqu'à neuf heures ce matin, au départ du courrier, un combat acharné a eu lieu, pendant lequel nos troupes ont fait des prodiges de valeur.

Les forces autrichiennes sont postées à Agostino, San-Felice et à la porte San-Bartolommeo. Le principal corps d'armée s'étend dans la direction de la route de Vérone.

Les Autrichiens ont atteint la première barrière du côté de Vérone, et occupé la caserne de San-Felice.

Nos troupes ont enlevé deux canons à l'ennemi. Tous déclarent que nos pertes sont minimes, et celles de l'ennemi considérables.

Le résultat n'est pas encore certain, mais il y a tout lieu d'espérer.

Des fusées et des obus ont été lancés toute la nuit sur Vicence, sans faire beaucoup de dégât. La station temporaire du chemin de fer a été détruite par le canon.

La route de Padoue à Vicence est ouverte, et peut être parcourue pour les affaires générales.

On a fait 154 prisonniers aux Autrichiens, parmi lesquels se trouvent, un major, deux officiers et un docteur ; on les a pris d'un corps romain à Fontania envoyé pour brûler le pont qui n'existe plus ; 104 d'entre eux sont en sûreté à Vicence, les autres seront envoyés à Padoue.

L'armée napolitaine venant de Bologne est déjà en marche. Une grande partie est arrivée à Ferrare le 22 et a passé le Pô. L'ardeur de ces troupes italiennes atteint presque l'enthousiasme.

Le brave général Antonini, qui a perdu son bras droit pour la sainte cause de l'Italie, ne regrette pas son sacrifice, il s'en glorifie. Nous espérons et nous croyons tous que sa vie est hors de danger, que son esprit et son cœur nous rendront encore des services.

Par ordre du gouverneur provisoire,
Signé ZENNARI, secrétaire.

XXXV.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 2 juin.)

Venise, 25 mai 1848.

(Extrait.)

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Seigneurie la copie d'une note que j'ai envoyée le 20 courant à M. Manin, président du gouvernement provisoire, pour appeler son attention sur la situation de deux personnes, le maréchal Bianchi, et la fille du général Nugent, sujets autrichiens retenus en otage dans la ville de Trévise.

Ces deux personnes ont été arrêtées il y a quelque temps : le maréchal Bianchi, qui s'est depuis longtemps retiré du service, pendant qu'il vivait près de Trévise, dans sa propriété ; la fille du général Nugent, dont le mari est dans l'armée d'Autriche, tandis qu'elle se rendait en Allemagne avec son enfant.

Le sort des trois individus massacrés par la populace de Trévise, comme j'en ai rendu compte à Votre Seigneurie dans ma dépêche du 17 courant, et les menaces, que l'on sait avoir été proférées, sur l'intention de mettre à mort la fille du général Nugent, dans le cas où le général persisterait dans son entreprise de prendre Trévise, m'ont fait penser qu'il était de mon devoir d'adresser cette note à M. Manin, conformément aux instructions de Votre Seigneurie du 5 du mois dernier.

Je joins une copie de la traduction de la réponse que j'ai reçue de M. Manin et du gouvernement provisoire.

(Annexe n° 1.)

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS A M. MANIN.

Venise, 20 mai 1848.

Monsieur,

C'est avec un regret sincère que j'ai lu dans la *Gazette de Venise*, publiée hier soir, gazette qui se dit l'organe officiel de la république de Venise, le *Bulletin de la guerre*, daté de Trévise le 18 mai et signé Manaresi, sous-lieutenant, directeur du *Bulletin officiel*, dans lequel se trouve le paragraphe suivant : *Noi teniamo in ostaggio il vecchio Maresciallo Bianchi, e la figlia del generale Nugent.*

J'ai lu ce paragraphe, monsieur, non-seulement avec un sentiment de regret, mais encore avec un sentiment d'horreur, à cause des atrocités commises il y a peu de jours à Trévise sur trois prisonniers qui ont été cruellement massacrés par la populace, sans autre cause, à ce qu'il paraît, que parce qu'ils ont servi un prince autrichien ; et quoique ceci soit incroyable, l'affaire a été racontée, dans une lettre que cite un journal de la Lombardie, comme une punition méritée.

Le sort des trois personnes susmentionnées, et l'esprit avec lequel on a considéré le traitement qu'ils ont subi, font que je m'empresse de vous apprendre la situation faite au maréchal Bianchi et à la fille du général Nugent, et j'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu du gouvernement de la reine, ma souveraine, une dépêche qui m'ordonne de représenter aux autorités établies à Venise, quel tort serait fait à leur cause et au caractère de leur nation, si on agissait cruellement ou avec précipitation, envers un sujet autrichien quelconque qui serait pris par les Vénitiens pendant l'accomplissement de ses devoirs envers son souverain ; on me recommande en outre de faire remarquer plus fortement encore, que dans toutes les guerres on montre le plus grand respect, et on accorde la plus grande protection possibles, aux femmes et aux enfants que la chance des événements fait tomber au pouvoir des ennemis de leurs maris, de leurs pères, de leurs frères ou de leurs fils.

On me charge d'ajouter, monsieur, que le gouvernement de Sa Majesté britannique ne peut pas croire que sous ce rapport, ni sous aucun autre, les Vénitiens se montreront moins généreux que les peuples des autres parties de l'Europe ont coutume de l'être ; et je ne peux pas douter un instant, monsieur, que vous rendrez justice à l'esprit de ces observations, et que vous ne perdrez pas de temps à faire donner les ordres nécessaires pour qu'il soit pourvu à la sûreté des personnes que j'ai nommées et de celles qui pourraient se trouver dans une situation semblable, en leur faisant immédiatement quitter un endroit où il y a trop de raisons de craindre que leur existence ne soit pas garantie, et d'empêcher ainsi que Venise n'encoure le reproche d'avoir agi d'une manière indigne d'une nation civilisée.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

(Annexe n° 2.)

M. MANIN AU CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS.

Venise, 20 mai 1848.

Monsieur le consul général,

Vous pouvez être bien persuadé que nous partageons complétement les sentiments exprimés par votre lettre, et nous croyons que pendant la courte période d'existence de notre autorité, nous avons donné des preuves, non-seulement de respect, mais encore de générosité, envers un ennemi qui nous a fait tant de mal, et dont les cruautés augmentent tous les jours.

Les atrocités qu'il a commises dans le Frioul et dans les provinces de Trévise, particulièrement sur les personnes âgées, les femmes, les enfants, ne justifieraient pas cependant des actes semblables de notre part. Et nous espérons, monsieur, que comme vous avez exprimé votre horreur et vos regrets sur le sort des trois prisonniers de Trévise, de même les représentants des puissances de l'Europe et leurs gouvernements, surtout le gouvernement britannique, exprimeront les sentiments d'indignation que doit exciter dans tout esprit honnête, la guerre barbare que poursuit l'Autriche contrairement à toutes les coutumes des peuples civilisés.

Quant au maréchal Bianchi et à la fille du général Nugent, on prendra des mesures plus effectives pour assurer leur sécurité personnelle.

Si l'on avait pu connaître d'une manière certaine les individus qui dans une populace excitée ont commis le meurtre des trois prisonniers (non-seulement coupables, comme vous le dites, monsieur, d'avoir servi l'Autriche, mais d'avoir reçu des lettres de l'ennemi, sans autre but que celui de le favoriser, au détriment de leur pays) ils auraient reçu, de la main des autorités militaires, qui seules ont maintenant droit de juridiction à Trévise, le châtiment qu'ils méritaient.

Nous vous remercions, monsieur, de votre humanité, et nous vous prions de vouloir bien étendre son influence sur toutes

les familles italiennes affligées et détruites par une guerre injuste.

Par le gouvernement provisoire de la république de Venise.

Signé MANIN, président;
TOMMASEO.
Le secrétaire, J. ZENNARI.

XXXVI.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 12 juin.)

Venise, 4 juin 1848.

(Extrait.)

Je transmets à Votre Seigneurie la copie d'une lettre datée du 31 du mois dernier, adressée au gouvernement provisoire de la république de Venise, par les députés des comités départementaux de Padoue, Vicence, Rovigo et Trévise, dans laquelle, après avoir expliqué les raisons qui ont décidé le gouvernement provisoire de la Lombardie, à hâter la déclaration de la fusion immédiate des provinces lombardes avec le Piémont, ils ajoutent que les provinces qu'ils représentent ont jugé à propos de suivre la même voie, en ouvrant des registres pour l'inscription des votes, et elles engagent le gouvernement provisoire de Venise à suivre cet exemple sans délai, menaçant, sans cela, de se séparer complétement de Venise, et d'établir un nouveau centre de gouvernement dans les provinces vénitiennes de terre ferme.

Les députés demandent une réponse à ces sommations dans le délai de trois jours, à l'expiration desquels les députés choisis par les comités des quatre provinces partiront pour Milan.

Le gouvernement provisoire de Venise a répondu par une lettre datée du 2 du courant, dont je vous envoie aussi la traduction, où il dit qu'il s'est décidé à en appeler au peuple, par une assemblée de représentants qui sera convoquée le 18 du courant, et que, pendant ce temps, l'envoyé de Venise

au gouvernement provisoire de la Lombardie aura des instructions pour représenter les intérêts de Venise suivant le besoin des occasions, dans les délibérations qui vont avoir lieu.

Deux décrets ont ensuite été publiés par le gouvernement provisoire le 3 de ce mois; l'un annonce la convocation d'une assemblée pour délibérer :

A. Si la question relative à la condition politique du pays sera décidée de suite ou à la fin de la guerre;

B. Si dans le cas où l'on conviendrait d'une décision immédiate, il serait bon de former un État indépendant ou de s'unir au Piémont;

C. Si les membres du gouvernement provisoire actuel seront changés ou confirmés.

L'autre décret indique les qualifications électorales qui donnent le droit d'électeur à toutes les personnes âgées de vingt-un ans, et le droit d'être élues à toutes celles qui ont vingt-cinq ans. Les électeurs ne peuvent exercer leurs droits que dans la paroisse de leur résidence, et les députés seront choisis dans les différentes paroisses en proportion d'un député pour deux mille habitants.

Il n'est pas douteux que la majorité des habitants de Venise ne soit très-favorable à la jonction avec le Piémont. Aussi dit-on que M. Manin est le seul des membres du gouvernement provisoire existant qui soit désireux de voir la continuation de la république, réduite aux dimensions urbaines.

La capitulation de Peschiera et les succès du roi de Piémont, tels que le bruit en court ici, contribueront sans doute beaucoup à la puissance de ses adhérents à Venise, qui paraissent pleins de confiance dans la réussite de leur cause.

Les derniers récits de Vienne rendent plus que douteux de dire si l'Autriche peut continuer la guerre dans les provinces lombardo-vénitiennes; mais, cependant, le maréchal Radetzky a encore de grandes forces à sa disposition, et nous entendons parler de l'arrivée non interrompue de troupes qui traversent le Frioul et se concentrent en masse sur la Piave.

XXXVII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 22 juin.)

Venise, 12 juin 1848.

(Extrait.)

J'ai l'honneur d'ajouter un bulletin publié cet après-midi, annonçant que Vicence a capitulé entre les mains des Autrichiens.

Il paraît que le maréchal Radetzky, en personne, avait quitté Vérone depuis quelques jours, dans le but apparent de livrer bataille aux Piémontais, qu'il s'est soudainement retiré à travers Mantoue et Legnago, traversant le Mincio et l'Adige, et s'est avancé par une marche forcée de Legnago à Padoue.

Après avoir fait reposer ses troupes, qui sont, dit-on, de quinze mille hommes, y compris une artillerie considérable, le maréchal Radetzky a marché sur Vicence et a forcé le général Durando qui y commandait à un corps de quatre à cinq mille Suisses et à quelques troupes papales régulières d'infanterie et de cavalerie à capituler.

Les Autrichiens sont maintenant maîtres de la tête des chemins de fer de Vicence, et il semble que rien ne les empêche d'arriver à chaque instant au bord des Lagunes. On ne croit pas que Padoue résiste ; cette ville ni Trévise ne possèdent de troupes régulières; il n'y a en garnison que des corps francs et de la garde civique.

On dit que les Autrichiens ont reçu des renforts considérables du Tyrol et du Frioul.

(Annexe.)

BULLETIN DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE SUR LA CAPITULATION DE VICENCE.

Venise, 12 juin 1848, dix heures du matin.

Ce matin, le comité départemental de Padoue a publié la notice suivante :

Comité départemental provisoire de Padoue.

Padoue, 12 juin 1848, une heure du matin.

Citoyens,

Vicence a capitulé après une défense valeureuse.

Les événements de la guerre ne se prévoient pas facilement. Vicence a résisté cinq jours.

L'honneur de l'Italie, celui de cette ville elle-même, dépendent de votre courage, de la défense que vous allez faire.

L'ennemi peut nous attaquer d'un moment à l'autre; vous devez lui résister sur les murailles, depuis longtemps bien fortifiées : de la détermination !

Le comité compte sur vous pour les mesures qu'il a adoptées; il est dévoué à votre volonté et repose avec sécurité sur la valeur du colonel Bartolucci, qui déclare ne pas vouloir céder tant qu'il aura des moyens de défense.

Le comité :

MENEGHINI, GRADENIGO,
LEONI, CAVALLI,
COTTA, GRITTI,
LAMBELLI, MAGAROTTE, vice-secrét.

Vénitiens ! quels que soient les futurs événements de la guerre, la mer est à nous ; notre ville et nos lagunes sont suffisamment fortifiées, et sont, comme vous le savez, imprenables; mais il est indispensable d'avoir de la fermeté d'esprit, de la confiance, de la concorde, de l'ordre et de la tranquillité.

Le président : MANIN.
TOMMASEO.
J. ZENNARI, secrétaire.

XXXVIII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 23 juin.)

Venise, 14 juin 1848.

Milord,

Je transmets à Votre Seigneurie la copie imprimée d'une notice affichée hier sur les murs de la ville, invitant ceux des habitants de Venise, qui sont d'avis de demander du secours à la république française, à inscrire leurs noms sur des registres ouverts dans ce but.

L'assemblée, qui devait se réunir le 18 de ce mois, pour décider sur l'à-propos d'une déclaration éventuelle sur les destinées politiques du pays, a été prorogée.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

P. S. Le général Pepe, avec la partie des troupes napolitaines, qui a refusé d'obéir à l'ordre de retourner à Naples, et s'élevant, dit-on, à peu près à trois mille hommes, est arrivé hier ici.

C. G. D.

(Annexe.)

ADRESSE AUX VÉNITIENS.

Venise, 13 juin 1848.

Vénitiens !

Hier, le gouvernement provisoire de la république de Venise a reçu une adresse pressante, couverte en peu d'heures de cinq cents signatures, par laquelle se prévalant des généreuses dispositions de la république française, on réclame son puissant secours en notre faveur.

Ceux qui sont de cette opinion, inspirée par un amour pur de la patrie, sont invités à mettre dans le courant du jour leurs signatures sur les registres ouverts dans ce but aux endroits sous désignés.

LORENZO ONGANIA, général de la garde civique.

XXXIX.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 3 juillet.)

Venise, 23 juin 1848.

Milord,

Les forces autrichiennes ont pris possession de toute la partie de la terre ferme qui avoisine Venise, et préparent des radeaux et des batteries flottantes pour une attaque à laquelle on s'attend tous les jours.

Les bateaux canonniers des lagunes, et les forts que possèdent les Vénitiens tirent sur les Autrichiens chaque fois que ceux-ci s'approchent assez pour cela, mais je crois que jusqu'ici ce tir a produit peu d'effet.

Comme le sait Votre Seigneurie, si Venise avait une garnison convenable, elle serait presque imprenable; mais je doute beaucoup qu'elle puisse maintenant résister à une attaque vigoureuse et bien conduite.

Il y a environ quinze mille hommes dans la ville et dans les forts, mais ce sont des hommes nouvellement levés dans toutes les parties de l'Italie, n'ayant ni discipline, ni confiance dans leurs officiers; et nous sommes heureux qu'ils n'aient pas encore commis de désordres à Venise, qui est complétement à leur merci.

Le général napolitain Pepe commande en chef.

Venise est actuellement complétement bloquée du côté de terre, mais la communication par mer est ouverte. L'argent devient très-rare, et le 21 de ce mois le gouvernement provisoire a publié le décret d'une nouvelle contribution de

1 500 000 livres autrichiennes, environ 50 000 livres sterling, outre l'emprunt de 4 500 000 livres que les Vénitiens ont déjà dû payer.

Cet argent sera difficilement recouvré, et il doit l'être avant le 8 juillet; si la paye des troupes est suspendue, ce qui arrivera probablement, Venise retombera bientôt au pouvoir des Autrichiens.

L'assemblée, dont j'ai parlé dans ma dépêche du 14 juin, a été retardée, et sa convocation est maintenant fixée au 3 juillet.

Le navire de Sa Majesté, *Spitfire*, reste ici pour le moment, afin de protéger les sujets britanniques et leurs propriétés.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

XL.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 10 juillet.)

Venise, 28 juin 1848.

(Extrait.)

On a reçu hier ici des nouvelles de la capitulation de la forteresse de Palma Nuova devant les troupes autrichiennes.

Les seuls articles de la capitulation qui soient connus ici disent que le général Zucchi est autorisé à se rendre à Reggio, sa ville natale, et que les croisés vénitiens qui faisaient partie de la garnison de Palma Nuova pourront rentrer à Venise.

XLI.

LE VICE-CONSUL CAMPBELL AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 12 juillet.)

Milan, 6 juillet 1848.

Milord,

J'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie que depuis la prise de Palma Nuova, les Milanais sont très-irrités, et que leur irritation s'est accrue à la nouvelle que Venise était sur le point de se rendre aux Autrichiens. On préparait depuis quelques jours une démonstration contre le gouvernement provisoire, qui devait, d'après le désir des chefs, avoir lieu hier. Il fut convenu qu'un grand rassemblement de citoyens se rassemblerait sur la place Saint-Fedele, sous les fenêtres du palais Marino, qu'une députation irait complimenter le consul français sur le rétablissement de l'ordre en France, et en réalité pour insister sur la nécessité de l'intervention française, et pour le prier d'être l'organe de leurs désirs; tandis que la masse du peuple se rendrait au comité de la guerre pour lui reprocher sa conduite inactive, mystérieuse et sans résultat. Le gouvernement provisoire prit toutes les précautions pour éviter le trouble en ordonnant que dans chaque paroisse (il y en a vingt-cinq à Milan), cent gardes nationaux armés, et bien approvisionnés de cartouches à balle, soient prêts à agir au premier ordre. Cette mesure, jointe aux adresses imprimées lancées par la garde nationale et des particuliers, faisant appel aux bons sentiments du peuple, afin de ne pas embarrasser le gouvernement, a eu jusqu'à présent le meilleur effet. Il en est résulté que, à part quelques curieux rassemblés sur la place Saint-Fedele, il n'y a pas eu de démonstration. Le comité de sûreté publique a cependant fait arrêter plusieurs individus à cause de leur langage violent contre le gouvernement. Le mécontentement des Milanais a pour base la croyance que le gouvernement essaye d'affaiblir l'enthousiasme populaire pour la cause nationale. Ils soupçonnent que le gouvernement, agissant sous la direction du roi de Sardaigne, abandonne, malgré les apparences, les provinces vénitiennes à leur sort :

ce qui est cependant contredit par ce fait, que le gouvernement provisoire a déjà garanti les Vénitiens pour 1 000 000 de livres courantes, et leur a en même temps envoyé 100 000 livres courantes, en en promettant 200 000 pour le 10 de ce mois. Outre ce secours d'argent, Sa Majesté Charles-Albert a envoyé mille six cents Piémontais (huit cents d'entre eux sont arrivés le 3 à Modène) pour s'unir aux forces alliées dans Venise. Outre ces troupes piémontaises régulières, le gouvernement provisoire a envoyé à Venise un nombre considérable de volontaires lombards bien armés qui se sont rangés sous les ordres du général Pepe, commandant de cette ville. Les Vénitiens, ayant presque unanimement exprimé le désir d'être réunis à la Lombardie, au Piémont, etc., considèrent maintenant Sa Majesté Charles-Albert comme leur protecteur naturel.

J'ai, etc.

Signé ROBERT CAMPBELL.

XLII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 14 juillet.)

Venise, 3 juillet 1848.

Milord,

L'assemblée des députés élus pour prononcer sur les destinées politiques de cette ville, c'est-à-dire pour déclarer si on se réunira au Piémont, ou si l'on continuera à vivre en république, a tenu aujourd'hui sa première séance, mais n'a fait que nommer son bureau.

On croit généralement que la décision sera en faveur de la réunion au Piémont; mais si le parti républicain n'est pas très-nombreux, il est très-violent, et peut intimider l'autre parti.

D'un autre côté, toute la partie de terre ferme des provinces vénitiennes est au pouvoir des Autrichiens, et le peuple commence à demander quel avantage résultera de l'union avec le

Piémont, si le roi Charles-Albert ne peut pas venir à son secours.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

XLIII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 14 juillet.)

Venise, 5 juillet 1848.

(Extrait.)

J'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie que l'assemblée provisoire vénitienne s'est déclarée hier dans l'après-midi pour réunir immédiatement la ville et la province de Venise au Piémont.

La première question posée à l'assemblée a été si on devait prendre de suite une décision sur l'état politique du pays, ou attendre pour le faire la fin de la guerre.

Cent trente votes contre trois ont demandé la décision immédiate, après un discours éloquent de M. Manin, président du gouvernement provisoire, où il a dit que bien que partisan de la république, maintenant comme au commencement de la révolution, cependant dans l'intérêt de l'union, voyant l'ennemi aux portes de la ville, il sacrifiait son opinion, et engageait les autres députés à en faire autant pour le bien du pays.

La seconde question, celle de la fusion immédiate de la ville et de la province de Venise dans les États sardes, a été décidée affirmativement par cent vingt-sept voix contre six.

J'envoie, pour l'instruction de Votre Seigneurie, une copie de la forme précise dans laquelle cette résolution a été adoptée.

L'assemblée discute aujourd'hui pour savoir si les membres du gouvernement provisoire seront changés ou confirmés.

M. Manin a refusé de continuer ses fonctions provisoires.

Il n'y a pas eu de troubles; hier soir il y avait de grands rassemblements sur la place Saint-Marc, où l'on criait : « Vive Charles-Albert ! à bas la République ! » et il était facile de voir

que ce dernier cri était poussé par des gens qui avaient été, peu de temps avant, les plus ardents soutiens de cette république.

Toutes les classes, à peu d'exceptions près, se réunissent dans la conviction que la république n'aurait pu exister plus longtemps.

(Annexe.)

RÉSOLUTION POUR L'UNION DE VENISE AVEC LE PIÉMONT.

Obéissant à la nécessité suprême de délivrer toute l'Italie de l'étranger, et dans le but de poursuivre la guerre de l'indépendance avec la plus grande efficacité possible, comme Vénitiens, au nom et dans l'intérêt des provinces vénitiennes; comme Italiens dans l'intérêt de toute la nation, nous votons pour la fusion immédiate de la ville et de la province de Venise avec les États sardes, sous les mêmes conditions que la Lombardie, province avec laquelle nous désirons être parfaitement incorporés en toute occasion, suivant ses destinées, avec les autres provinces vénitiennes.

XLIV.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 15 juillet.)

Venise, 5 juillet 1848.

Milord,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie une copie de la *Gazette de Venise* d'hier, où se trouve une lettre officielle datée de Roverbella (quartier général du roi de Piémont), le 30 juin, annonçant la détermination de Sa Majesté d'envoyer à Venise un corps de deux mille Piémontais.

Pour atteindre Venise, ces troupes s'embarqueront à Comac-

chio ou à Ancône, la terre ferme étant occupée par les Autrichiens.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

XLV.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 28 juillet.)

Venise, 19 juillet 1848.

(Extraits.)

Un bataillon de troupes piémontaises, fort de sept cents hommes, est arrivé ici le 15 du courant. Ces troupes sont parties de Comacchio, et faisaient précédemment partie de la garnison de Gênes. On dit que deux autres bataillons sont en route pour Venise, et qu'ils doivent s'embarquer à Ravenne.

. . . .

Venise continue à être investie rigoureusement par les Autrichiens du côté de la terre ferme. Il en résulte l'impossibilité totale de rien exporter, le commerce est paralysé, et le manque d'argent se fait sévèrement sentir. D'après ce que j'ai appris, il paraît que les Autrichiens, ne commandant plus la mer, ne méditent maintenant aucune attaque contre Venise, mais se bornent à l'investissement strict des lagunes du côté de la terre ferme, se tenant prêts à profiter de tout acte de trahison ou d'imprudence des Vénitiens, chez qui l'opinion, que Venise sera avant peu de temps reprise par les Autrichiens, gagne chaque jour du terrain.

On n'a pas encore reçu de réponse à l'offre faite par les Vénitiens de se réunir au Piémont. Deux députations portant cette offre, sont parties de Venise : une pour le camp du roi Charles-Albert, l'autre pour Turin. La première est de retour ; d'après son récit, le roi l'a reçue très-poliment, mais avec prudence, et tout en s'exprimant d'une manière très-favorable aux députés, il a déclaré que la réponse définitive et officielle devait être faite par son gouvernement à Turin.

Le gouvernement provisoire de Venise et le général Welden ont conclu une convention pour l'échange des prisonniers, mais elle n'a pas encore reçu son effet.

. . . .

M. Manin, dernier président du gouvernement provisoire, qui a résigné ses fonctions quand Venise a résolu de s'unir au Piémont, s'est mis ici à la tête du parti républicain.

XLVI.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 16 août.)

Venise, 7 août 1848.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie les proclamations publiées ce matin, elles continuent l'annonce officielle de la réunion de Venise aux États du roi de Piémont, et portent la signature des commissaires sardes, le général Colli et M. Cibrario.

Les couleurs piémontaises, le tricolore italien, portant la croix de Savoie à sa partie blanche, et le lion de saint Marc dans un coin, ont été hissées aujourd'hui sur les mâts de pavillon de la place Saint-Marc, et saluées par le navire qui garde le port de Venise.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

(Annexe n° 1.)

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

L'union immédiate de la cité et de la province de Venise, telle que l'a votée l'assemblée de nos représentants, a été acceptée par la chambre des députés et par le sénat, et sanc-

tionnée par Son Altesse Sérénissime le prince lieutenant au nom de Sa Majesté le roi de Sardaigne, par la loi du 27 juillet dernier.

Le gouvernement provisoire de Venise en ayant reçu l'ordre officiel par une dépêche ministérielle du 29 juillet, avec l'instruction de la publier, ledit gouvernement décrète :

La loi du 27 juillet dernier, telle qu'elle est comprise au présent décret, est rendue publique, pour être mise à exécution. (Ici suit la loi.)

Eugène, prince de Savoie-Carignan, lieutenant général de Sa Majesté dans les États royaux pendant l'absence de Sa Majesté.

Vu la délibération du 4 du courant de la cité, de la ville et de la province de Venise, présentée à Sa Majesté à son quartier général à Roverbella, par une députation spéciale, le 12 du même mois, d'où il résulte que le vœu général de la population est de s'unir à notre État.

Le sénat et la chambre des députés ont adopté.

Nous, en vertu de l'autorité qui nous est déléguée, avons ordonné et par les présentes ordonnons :

I. L'union actuelle de la ville et de la province de Venise, votée par l'assemblée des représentants, est acceptée.

La ville et la province de Venise forment avec les États sardes, et avec les autres États qui lui sont déjà réunis, un seul royaume, aux conditions contenues dans la loi d'union avec la Lombardie.

II. Il y aura une consulte spéciale pour les provinces venètes, comme pour celles de la Lombardie, qui sera composée des membres actuels du gouvernement provisoire de Venise, et de deux membres envoyés par chacune des quatre provinces de Padoue, Vicence, Trévise et Rovigo, telle que l'ont proposée les lois d'union.

Quand les trois provinces de Vérone, Udine et Bellune s'uniront à ces États, elles pourront envoyer à la même consulte chacune deux députés.

Nos secrétaires d'État sont chargés de l'exécution de cette loi, qui sera scellée du sceau de l'État, publiée dans la ville

et dans les dépendances de la province de Venise, et insérée parmi les actes du gouvernement.

EUGÈNE DE SAVOIE,
V. SCLOPIS,
V. DI REVEL,
V. GAZELLI, pour le contrôleur général.
VINCENZO RICCI.

Venise, 6 août 1848.

CASTELLI, président;
CAMERATA,
PAOLUCCI,
MARTINENGO,
GAVEDALIS,
REALI.

(Annexe nº 2.)

PROCLAMATION DES COMMISSAIRES SARDES A VENISE.

Les commissaires extraordinaires du roi Charles-Albert dans la ville et la province de Venise.

Compatriotes !

Le roi Charles-Albert, appelé par votre vote, vous accepte et vous proclame partie élue de la grande famille régénérée.

Vénitiens ! le roi connaît, aime et admire le peuple généreux qui, dans un temps de servitude universelle, a dressé le premier dans ces lagunes, un autel à la liberté ; qui, s'élevant à la puissance de seigneur et maître des mers, a sauvé l'Italie plusieurs fois menacée par les barbares ; qui a donné un asile hospitalier et splendide qui brille dans l'histoire à l'égal des nations les plus célèbres, et qui, enfin, dans ce grand mouvement de l'Italie soulevée, s'est montré digne de ses illustres ancêtres, en regagnant vite et ferme son indépendance.

Le roi vous connaît et vous aime, et en vous recevant parmi ses enfants, il sent quelle force et quelle splendeur sont ajoutées à l'union italienne, seule ancre de salut qui puisse nous assurer contre la force numérique des phalanges ennemies.

Vénitiens! Charles-Albert était prêt à verser pour vous, son sang et le sang des princes ses fils avant qu'aucun signe n'ait paru de votre magnanime conception de vous unir à la monarchie constitutionnelle qu'il a fondée dans l'Italie supérieure. Imaginez-vous avec quel plaisir il vous regarde, maintenant que se confondent, sur l'étendard de l'indépendance italienne, la croix de Savoie et le glorieux lion de Saint-Marc.

Vénitiens! la nationalité ne se rétablit pas facilement, et une fois rétablie, on ne la conserve pas sans des épreuves difficiles, sans dangers, sans sacrifices. Quiconque aime la liberté, quiconque aime sa patrie, doit être prêt à affronter tous les dangers, afin de vivre libre et de voir sa patrie indépendante. Quiconque calcule la grandeur du sacrifice nécessaire n'est ni citoyen, ni bon Italien.

Grâce à votre valeur, vous êtes libres maintenant. Personne ne pourra vous arracher ce bien suprême si vous continuez à unir à l'amour de l'ordre, l'observation des lois et de la discipline sans lesquelles périt la liberté. Et nous, honorés par la mission élevée et difficile de diriger, au nom du gouvernement, cette merveilleuse cité et son peuple généreux, plaçant notre foi dans la coopération et l'assistance des hommes de bien, nous invoquons cette concurrence qui a permis au gouvernement provisoire de conduire à bien la tâche ardue dont l'avait honoré la confiance de ses concitoyens; nous invoquons surtout la coopération de cette excellente milice citoyenne, qui s'est déjà signalée par tant d'exemples, et qui a toujours montré son dévouement à la cause nationale.

Frères! dirigeons nos efforts unis vers le bien général! Rappelons-nous que Venise est invincible tant que l'ordre et l'harmonie y seront maintenus, et crions:

Vive saint Marc! Vive Charles-Albert! Vive l'Italie!

COLLI,
CIBRARIO,
CASTELLI.

Venise, 7 août 1848.

(Annexe n° 3.)

LES COMMISSAIRES ROYAUX EXTRAORDINAIRES DE LA PROVINCE ET DE LA VILLE DE VENISE.

Les commissaires royaux extraordinaires de la province et de la ville de Venise;

Vu l'article 2 de la loi du 17 juillet dernier, qui proclame l'union actuelle de Venise au Royaume de l'Italie supérieure sur les bases de l'union de la Lombardie, et la loi qui pourvoit au gouvernement temporaire de la Lombardie,

Décrètent :

1. La ville et la province de Venise seront gouvernées par les règles suivantes, jusqu'à l'ouverture du parlement général qui succédera à l'assemblée constituante.

2. La liberté de la presse, le droit de réunion et la garde nationale sont garantis et conservés au peuple vénitien, dans la forme et l'étendue existantes.

3. Le pouvoir exécutif sera exercé par le roi, par l'intermédiaire d'un ministère responsable envers la nation qui sera représentée par un parlement.

4. Les actes publics seront publiés au nom de Sa Majesté le roi Charles-Albert.

5. Les lois et règlements actuels sont maintenus en vigueur, ainsi que ceux qui étaient établis avant la dernière occupation de l'étranger.

6. Le gouvernement du roi n'aura pas le pouvoir de conclure les traités politiques ou commerciaux, de créer de nouvelles lois, ni de modifier celles qui existent, sans se concerter dans ce but avec la consulte spéciale composée des membres du gouvernement provisoire actuel.

7. Les bases du protocole du 13 juin dernier, concernant la loi électorale pour la Constituante, seront maintenues dans la ville et dans la province de Venise, comme dans les provinces lombardes et venètes.

Colli,
Cibrario,
Castelli.

Venise, 7 août 1848.

XLVII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 24 août.)

Venise, 4 août 1848.

Milord,

Les troupes napolitaines régulières, qui sont venues ici avec le général Pepe, témoignent depuis quelque temps le désir de retourner à Naples, et plusieurs soldats disent ouvertement qu'on les a trompés quant au but de leur envoi.

Il y a quelques jours que ces troupes expriment leur détermination de ne pas combattre plus longtemps pour la cause du roi Charles-Albert, et demandent à être renvoyées dans leur patrie; et le gouvernement a jugé prudent de satisfaire à cette demande.

Sept cents de ces hommes se sont embarqués hier pour Naples. Il y en a encore ici de quatre à cinq cents, principalement de l'artillerie et du train, avec leurs canons et leurs chevaux, mais on prend aussi des mesures pour les embarquer promptement.

Il ne restera donc des forces napolitaines arrivées à Venise que les volontaires, qui sont très-peu nombreux, et quelques réguliers qui ne désirent pas retourner à Naples.

On m'apprend qu'une partie des soldats romains ont aussi exprimé le désir de rentrer dans leur patrie, et qu'on prend des mesures pour pourvoir à leur départ.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

XLVIII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 25 août.)

Venise, 13 août 1848.

Milord,

L'escadre sarde est arrivée hier devant ce port, où elle est maintenant mouillée. On supposait que cette escadre venait dans le but d'embarquer les troupes piémontaises qui, d'après la convention passée entre le roi Charles-Albert et le maréchal Radetzki, devaient se retirer. Mais l'amiral sarde Albini a publié une lettre dans laquelle il établit que n'ayant pas reçu jusqu'à ce jour d'ordres de son gouvernement pour se retirer de ces eaux, il continuera, jusqu'à ce qu'il ait reçu des ordres, à agir pour la défense de Venise et à partager avec elle les périls de la guerre.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

XLIX.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 25 août.)

Venise, 13 août 1848.

Milord,

L'assemblée nationale de la province et de la ville de Venise s'est réunie au palais ducal et a offert à M. Manin de le confirmer dans le poste de dictateur qu'il occupe depuis le 11 au soir.

M. Manin a refusé cette offre ; mais il a dit que si l'assemblée voulait lui donner deux autres collègues, pour l'aider dans les détails militaires et autres, qu'il ignore, il accepterait le

poste; ajoutant toutefois cette condition, que l'assemblée s'engagerait à soutenir les mesures qu'il croirait nécessaire d'adopter.

Ceci a été agréé, et un gouvernement provisoire, composé de M. Manin, de l'amiral Graziani, commandant en chef de la marine vénitienne, et de M. Cavedalis, qui était ministre de la guerre du dernier gouvernement provisoire, a été nommé.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

L.

M. MANIN AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 1er septembre.)

Venise, 20 août 1848.

Milord,

Vers la fin du siècle dernier le pouvoir aristocratique qui gouvernait Venise abdiqua, restituant au peuple sa souveraineté, et constitua ainsi d'elle-même le gouvernement démocratique. Sous prétexte de protéger la république nouvellement née, le général Bonaparte envoya à Venise une garnison française et priva presque complétement les Vénitiens de leurs moyens de défense. Peu après, le traité de Campo-Formio fut conclu, par lequel le général Bonaparte cédait à l'Autriche le territoire de Venise qui n'avait jamais été conquis et qui ne lui appartenait en aucune façon. Les Vénitiens protestèrent, et le général Bonaparte répondit que s'ils n'étaient pas satisfaits ils pouvaient se défendre eux-mêmes, réponse dérisoire puisqu'il les avait privés des moyens de défense.

La souveraineté du peuple de Venise cessa, par cette stipulation inique, en fait, mais non en justice, car le droit fut sauvegardé par des protestations solennelles. L'occupation de Venise par les Autrichiens était donc injuste; et comme elle fut la source de toutes les transmissions successives en différentes mains de la souveraineté de Venise, jusqu'à la dernière

qui eut lieu en faveur de l'Autriche en 1814, toutes furent injustes.

Les Vénitiens avaient le droit indiscutable de recouvrer l'indépendance qu'on leur avait violemment ravie ; et ils le firent le 22 mars de cette année, après avoir épuisé tous les moyens légaux et pacifiques pour obtenir du gouvernement autrichien un traitement plus conforme à la condition morale de l'Europe et de l'Italie.—Au moins l'exécution des promesses faites solennellement en 1815, et qui ont toujours été déloyalement violées.

Venise, qui n'a ni tradition monarchique, ni aristocratie riche, puissante et instruite, proclama la république démocratique, qui était le genre de gouvernement légalement existant, quand l'inique traité de Campo-Formio établit de fait la domination autrichienne.

Mais Venise voulait agir, non en vue d'une ambition ou d'un intérêt municipal, mais pour la dignité et l'intérêt communs de l'Italie entière; et, dans ce but, elle a déclaré plusieurs fois que le gouvernement qu'elle avait proclamé était tout à fait provisoire, et qu'une fois la guerre de l'indépendance terminée, les représentants de toute la population italienne devraient décider les questions de division territoriale et les formes de gouvernement que pourraient exiger les intérêts généraux de l'Italie.

Pendant ce temps-là il se formait une opinion qui déclarait indispensable au succès de la guerre l'union immédiate de toutes les provinces lombardo-vénitiennes au royaume du Piémont. Cela parut à la majorité des Vénitiens aussi intempestif que dangereux : intempestif, parce que cela paraissait être une question à résoudre quand le sol serait libre et la guerre terminée; dangereux, parce que la guerre prenait alors l'apparence dynastique et non pas nationale; et que par suite les sympathies du peuple italien et de toutes les nations libres de l'Europe seraient perdues, tandis qu'on éveillerait les appréhensions et les soupçons des princes.

Mais comme l'opinion susdite devenait très-forte, et que les journalistes de l'Italie proclamaient que c'était le seul moyen de salut, le gouvernement vénitien convoqua l'assemblée des députés élus par le suffrage universel et leur proposa l'incorporation à la Sardaigne. L'amour de la concorde prévalut, et presque tous adhérèrent à la proposition.

La défaite de l'armée sarde à Somma Campagna eut lieu peu de temps après ; puis arriva là perte de Milan, et enfin la convention d'armistice, datée du 9 août, fut faite entre le roi de Sardaigne et le maréchal autrichien ; elle stipulait, entre autres conditions, que le roi retirerait de Venise les troupes sardes qui s'y trouvaient et la flotte qui la défendait du côté de la mer.

Trois commissaires du roi gouvernèrent Venise jusqu'au 7 août. Dès que les nouvelles de l'armistice et de ses conditions furent connues, le peuple se leva et ne voulut plus être gouverné par les agents d'un roi qui s'était engagé à abandonner Venise. Les commissaires royaux déclarèrent, par suite de cette commotion populaire, qu'ils avaient cessé de gouverner. Ainsi la ville restait sans gouvernement, par conséquent exposée à l'anarchie et parfaitement incapable de défense extérieure. Cela ne pouvait durer ; et moi, qui avais proclamé la République le 22 mars, qui du 23 mars au 5 juillet, avais été président du gouvernement, et qui alors par suite du changement de position politique, m'étais retiré de la vie privée sans rien perdre de la sympathie populaire, poussé par la nécessité, je consentis à prendre le gouvernement pendant quarante-huit heures, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'un gouvernement régulier pût être nommé par l'assemblée des députés, qui fut immédiatement convoquée.

Et, le 13 août, cette assemblée nomma un gouvernement investi de grands pouvoirs, qui se composait de moi-même, du colonel Cavedalis et de l'amiral Graziani. Il fut unanimement convenu que le gouvernement n'aurait aucune couleur politique et qu'il s'occuperait entièrement du maintien de la paix intérieure et de la défense extérieure jusqu'à la fin du danger.

La population montra beaucoup de confiance dans le nouveau gouvernement, et après avoir fait antérieurement d'immenses sacrifices, elle se résigna à subir les nouveaux sacrifices qui lui furent imposés; et elle est prête à offrir son sang et sa vie pour éviter de supporter l'abominable joug autrichien.

Cependant le bruit court que les gouvernements anglais et français, désireux de terminer la guerre d'Italie, font des propositions à l'Autriche, et, en cas de refus, auront recours aux armes. On dit aussi que pendant ces négociations les parties belligérantes devront suspendre les hostilités.

Mais du fait d'un armistice conclu entre le roi de Sardaigne et le maréchal autrichien, le 9 août, il pourrait résulter, que quand les puissances médiatrices intimeront la suspension des hostilités, l'Autriche répondra que cela est déjà fait. Mais cet armistice, qui prive Venise de l'assistance des forces sardes et permet aux Autrichiens de s'élancer avec toutes leurs forces sur cette ville, nous expose à retomber sous le joug odieux jusqu'à la conclusion des traités qui régleront nos futures destinées. Ce serait un malheur terrible pour Venise, qui a fait et fait encore des sacrifices sans exemple pour son indépendance, et elle ne peut être exposée à ce malheur par quiconque possède des sentiments d'humanité et de justice.

Vos nobles sentiments, milord, sont connus de tout le monde. Je me tourne donc vers vous avec la franchise d'un homme qui a tout sacrifié au bien de sa patrie; et au nom de ce malheureux pays, au nom de l'humanité, au nom de tous les sentiments généreux, je vous conjure de prendre des mesures telles que pendant la discussion des traités, les hostilités contre Venise soient aussi suspendues, afin qu'elle ne soit pas privée de l'indépendance pour laquelle elle a combattu avant les arrangements définitifs.

Quant au sort futur de cette ville et de ses provinces, je vous supplie, milord, de considérer qu'elles ne doivent pas retomber sous le joug autrichien. Pendant des siècles elles restèrent indépendantes. Leur indépendance leur fut ravie par l'iniquité et la violence. L'Autriche les a maltraitées, opprimées et humiliées, en violant des promesses solennelles; parce que l'Autriche n'observe jamais les promesses qu'elle fait à ses peuples, qui se vengent en conquérant la liberté par un effort téméraire peut-être, mais certainement généreux. Cette population a beaucoup souffert pour la cause de l'indépendance italienne, et l'Autriche ne manquerait pas de la poursuivre de sa vengeance avouée et de sa vengeance secrète. Le joug autrichien est détesté ici; par suite, le pays ne peut être tranquillement gouverné par l'Autriche; avant peu des commotions et des insurrections nouvelles auraient lieu, elles pourraient mettre la paix de l'Europe en danger : en outre, ces provinces ont, avec le sentiment vivace de la nationalité italienne, le désir de s'unir et de se confédérer avec les populations italiennes et de se séparer complétement et à jamais des Alle-

mands. Bref, l'économie politique de ce pays le pousse à soutenir la théorie du libre échange, théorie à laquelle l'Autriche s'est toujours montrée hostile, dans l'intérêt de ses manufactures.

Je vous prie, milord, de prendre tout ceci en considération, et la noblesse de vos sentiments me persuade que l'Italie et Venise béniront vous et le peuple anglais, comme leurs bienfaiteurs et leurs sauveurs.

Acceptez, etc.

Signé DANIELE MANIN.

LI.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 2 septembre.)

Venise, 19 août 1848.

(Extrait.)

Depuis l'installation du nouveau gouvernement de Venise, dont M. Manin est le chef, le 13 du courant, différents décrets ont été rendus dans le but de pourvoir aux moyens de défendre Venise le mieux possible.

Un de ces décrets ordonne de remettre, dans les quarante-huit heures, à la monnaie, tous les articles d'or et d'argent, en échange d'un reçu qui portera intérêt à cinq pour cent. Les personnes qui ne se conformeront pas à ce décret encourront la forfaiture de leurs objets d'or et d'argent et un jour d'emprisonnement pour chaque valeur de cent livres des objets gardés.

Ce décret a causé un grand mécontentement; mais on y obéit néanmoins très-généralement.

Un autre décret enjoint à toutes les personnes qui ne sont pas nées à Venise, ou qui n'y ont pas un domicile légal, de se présenter devant le comité de sûreté publique pour obtenir la permission de séjourner ici.

Un autre pourvoit à la mobilisation d'une partie de la garde civique, qui doit aller occuper les forts.

Un autre ordonne à toutes les personnes qui ne font partie d'aucun corps militaire de s'enrôler pendant la durée de l'état de siége actuel.

Quoique ces décrets fassent beaucoup murmurer, et quoique le parti anti-républicain soit indigné de la sévérité et de l'énergie déployées par M. Manin, personne ne s'est aventuré à faire aucune démonstration de résistance.

Les seuls journaux ou lettres, qui arrivent maintenant à Venise, viennent de la Romagne et du sud de l'Italie, car toute communication avec Milan a été interrompue depuis que cette ville est occupée par les Autrichiens, et dans l'absence de toute information exacte sur ce qui se passe, toute espèce de bruits circulent et sont propagés par les parties intéressées, tandis que le journal vénitien cite et fabrique des articles où l'on déclare que l'assistance française va avoir lieu.

Dans la nuit du 17, la foule s'est assemblée sous les fenêtres de Manin et a demandé des nouvelles à grands cris; M. Manin leur a alors adressé la parole, disant que les personnes chargées de solliciter l'intervention de la France n'étaient pas encore arrivées à leur destination; mais que lui (Manin) avait l'espoir bien fondé que l'assistance demandée ne serait pas refusée. En même temps il a exhorté le peuple à faire au pays tous les sacrifices qu'il s'était engagé à faire en le choisissant comme chef du gouvernement, sacrifices que pour sa part il était prêt à partager.

Je crois que M. Manin est déterminé à résister aussi longtemps qu'il pensera qu'il y a une perspective d'intervention armée du côté de la France; et s'il croyait que cette intervention ne dût pas avoir lieu, je crois qu'il proposerait une capitulation.

Il y a cependant quelque danger qu'il ne tende trop la corde et que les Vénitiens ne refusent d'acquiescer à ce qu'il exige d'eux.

On m'assure que le général piémontais La Marmora, qui commande les troupes piémontaises à Venise, a déclaré qu'il n'avait pas reçu d'ordres officiels de son gouvernement pour évacuer Venise, mais qu'il n'hésitera pas à obéir à de tels ordres quand il les recevra.

Si la flotte et les troupes sardes quittent Venise, j'ose dire que, malgré la force de sa position, cette ville ne ré-

sistera pas à une attaque vigoureuse des Autrichiens, aidée comme elle le sera probablement par le parti autrichien de la ville.

LII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 14 septembre.)

Venise, 5 septembre 1848.

Milord,

On suppose que la flotte sarde, commandée par l'amiral Albini, quittera les eaux avant peu, car l'embarquement des troupes sardes a eu lieu hier et aujourd'hui.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

LIII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 15 septembre.)

Venise, 3 septembre 1848.

Milord,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie la copie d'une proposition faite par le gouvernement provisoire de Venise, de lever un emprunt de dix millions de livres italiennes (environ quatre cent mille livres sterling), en vingt mille parts de cinq cents livres chacune, portant intérêt à cinq pour cent, et qui sera appelé emprunt national italien.

Cet emprunt servira à pourvoir à la défense de Venise et à soutenir l'insurrection dans les provinces lombardo-vénitiennes qui doivent le garantir.

Le palais ducal à Venise, et toutes les œuvres d'art qu'il contient, et l'édifice appelé les Procurati-Nuove, dans lequel se trouvent la résidence du vice-roi et celle du gouverneur, seront engagés aux propriétaires d'actions comme sécurité pour le remboursement de l'emprunt.

Les quatre commissaires chargés de négocier l'emprunt ont déjà quitté Venise.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

(Annexe.)

PLAN DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE POUR FAIRE UN EMPRUNT DE DIX MILLIONS DE LIVRES ITALIENNES.

Venise, 31 août 1848.

Un emprunt national italien de dix millions de livres italiennes est ouvert. Cette somme est destinée à soutenir l'insurrection dans les provinces lombardo-vénitiennes, à défendre Venise, et, en maintenant l'indépendance de cette ville, à préserver l'honneur et la liberté de toute l'Italie.

La dette est acceptée et garantie par toutes les provinces lombardo-vénitiennes.

Le triumvirat, élu avec des pouvoirs dictatoriaux par l'assemblée du 13 août, s'engage pour Venise; le citoyen César Correnti s'engage pour la Lombardie : il est, en vertu de la commission du 8 août, le représentant à Venise du comité de défense de la Lombardie, qui a concentré tous les pouvoirs du gouvernement lombard, et qui a déclaré, le 18 juillet, qu'il prenait sur lui-même et qu'il garantissait, concurremment avec Venise, toutes les dettes qu'il serait nécessaire de contracter pour la guerre de l'indépendance italienne.

L'emprunt est divisé en vingt mille actions de cinq cents livres italiennes chacune, portant intérêt au taux de cinq pour cent.

Toutes les personnes qui souscriront pour dix actions en recevront une en outre gratis; celles qui souscriront pour vingt

actions en recevront deux gratis et ainsi de suite proportionnellement.

L'intérêt à cinq pour cent par an sera payé tous les six mois, et, dans ce but, les coupons nécessaires seront fixés aux actions.

Le premier payement de semestre sera fait le 30 juin 1849 par la banque centrale de Venise, et, dans les principales villes d'Italie, dans les maisons de banque ci-après désignées.

On payera aussi le même jour l'intérêt dû sur les actions, depuis le payement de leur acquisition jusqu'au 31 décembre prochain.

Le capital de cet emprunt sera payé aux actionnaires en cinq annuités, dont chacune sera de deux millions.

La première annuité sera payée à Venise le 31 décembre 1852. Le 30 novembre de chaque année les quatre mille actions, qui seront remboursées au mois de décembre suivant, seront tirées à la loterie dans la Loggia de Saint-Marco, en présence du patriarche de Venise, de la municipalité et du président de la banque, et leurs numéros seront insérés dans la *Gazette officielle*. Les parts respectives de la dette seront plus tard réparties entre les diverses provinces.

Le palais ducal de Venise avec tous les chefs-d'œuvre et toutes les peintures qui l'ornent, et l'édifice des Procurati-Nuove, sont désignés comme gages de l'emprunt. Ils sont spécialement engagés par le gouvernement de Venise aux actionnaires, et cet engagement sera enregistré dans le *Conservatorato* de Venise, et l'original déposé aux archives.

Quatre commissaires ont été choisis par le gouvernement pour réunir les vingt mille actions qui forment l'emprunt total; ce sont : le comte Giuseppe Giovanelli, le comte Giustiniani, le comte Freschi et M. Todros.

Ces commissaires recevront en argent le montant des actions, et délivreront en échange des certificats temporaires qui seront signés par les trois membres du gouvernement de Venise et par M. Correnti, et qui porteront le sceau du gouvernement. A côté du nom de l'actionnaire, un reçu du payement sera signé par les quatre autres membres du gouvernement. Les certificats réguliers seront délivrés le plus tôt possible aux actionnaires en remplacement des certificats temporaires.

On inscrira, sur un registre ouvert dans ce but, les noms des

souscripteurs, et celui de la ville à laquelle ils appartiennent, afin que la mémoire de ces dignes italiens, qui auront coopéré d'une manière si efficace à l'indépendance de la patrie, puisse être perpétuée.

Il est fait appel au patriotisme des éditeurs de journaux pour les engager à publier ce plan et à ouvrir dans leurs bureaux des registres, avant même l'arrivée des commissaires, afin d'accélérer et de faciliter le but de la mission.

Signé MANIN,
GRAZIANI,
CAVEDALIS.

LIV.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 18 septembre.)

Venise, 8 septembre 1848.

(Extrait.)

L'embarquement des troupes sardes à bord de l'escadre sarde a été achevé le 5 courant, et ce jour-là les navires de guerre vénitiens qui étaient avec l'escadre sarde rentrèrent dans le port de Malamocco. L'escadre sarde reste encore mouillée devant l'entrée de ce port.

Hier matin, la frégate à vapeur française, *l'Asmodée*, est arrivée de Trieste. Avant de venir mouiller en dehors du Lido, *l'Asmodée* a rallié l'escadre sarde et a communiqué avec l'amiral Albini.

On croit ici généralement que d'autres navires de guerre français sont en route pour venir, et que l'escadre sarde ne partira pas avant leur arrivée.

Il y a plusieurs Français résidant à Venise, dont quelques-uns ont mis beaucoup d'activité à soutenir la détermination des Vénitiens à leur résistance.

LV.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 18 septembre.)

Venise, 9 septembre 1848.

(Extrait.)

J'ai reçu ce matin la visite de M. de Ricaudy, commandant de la frégate à vapeur française *l'Asmodée.*

M. de Ricaudy m'a montré la copie d'une dépêche du ministre de France à Vienne, datée du 4 courant, adressée au consul de France à Trieste, annonçant que l'Autriche avait accepté la médiation de la France et de l'Angleterre, ce qui ferait probablement suspendre les hostilités.

LVI.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 22 septembre.)

Venise, 12 septembre 1848.

Milord,

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de la note que je viens de recevoir du consul français d'ici, qui apprend que trois mille hommes ont reçu l'ordre d'embarquer à Toulon pour Venise.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

(Annexe.)

LE CONSUL FRANÇAIS A VENISE AU CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS.

Venise, 12 septembre 1848.

J'ai reçu l'avis que le gouvernement français, ignorant l'acceptation de la médiation des cabinets d'Angleterre et de France, avait donné des ordres pour que des frégates à vapeur embarquassent à Toulon trois mille hommes de troupes pour être ensuite dirigées sur Venise, mais probablement elles n'arriveront pas, car je crois qu'on aura eu le temps de les retenir, la nouvelle de l'acceptation de l'Autriche ayant dû se connaître assez à temps à Paris pour changer cette disposition.

Je suis heureux de savoir que nos deux gouvernements marchent parfaitement d'accord.

Signé VASSEUR.

LVII.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 2 octobre.)

Venise, 20 septembre 1848.

Milord,

Le vaisseau français *le Jupiter* et la frégate *la Psyché* sont arrivés à Trieste dans l'après-midi du 15 courant. On ne connaît pas les ordres qu'ont reçus ces bâtiments, mais il paraît qu'ils s'attendent à des hostilités, car en passant près de l'escadre autrichienne, au large de Parenzo sur la côte d'Istrie, faisant route pour Trieste, *le Jupiter* s'est disposé au combat. Pendant toute la durée du samedi 16, *l'Asmodée*, frégate à vapeur française, qui était mouillée près du Lido, s'est préparée au combat, et avait de la vapeur, prête à faire route au premier avertissement. Les Vénitiens en concluent que les navires français se disposent à repousser toute

attaque que pourrait tenter contre Venise l'escadre autrichienne.

La frégate à vapeur de Sa Majesté, *la Terrible*, est partie de Trieste, pour Corfou et Malte, le 15. Le vapeur français *le Solon* a quitté Venise, pour rejoindre l'amiral Baudin, le 17 du courant.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

LVIII.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 2 octobre.)

Venise, 21 septembre 1848.

Milord,

Le 13 au soir, mille deux cents hommes sont arrivés ici, une partie d'entre eux servait sous les ordres du général Durando, quand cet officier capitula avec les Autrichiens à Vicence.

Ces troupes ont l'air martial et sont mieux équipées que la plupart des corps de volontaires qui sont venus ici.

Venise renferme maintenant seize mille hommes qui sont soldés par le gouvernement provisoire.

Les dépenses journalières du gouvernement provisoire, pour tous les services, montent à 100 000 livres italiennes, ou 3350 livres sterling, et, pour pouvoir y faire face, il a eu recours à un autre emprunt forcé de 5 000 000 de livres, environ 165 000 livres sterling, qui sera levé de la manière suivante :

Quarante des principales maisons de Venise garantissent 3 000 000 de livres, s'engageant à payer cette somme entre le 1er juillet et le 31 décembre 1849, et sur cette garantie la nouvelle banque de Venise va émettre pour une somme égale de papier-monnaie. Les deux autres millions seront émis de la même manière, et la garantie sera acceptée par une grande quantité de maisons qui ne sont pas encore désignées.

Je suis convaincu qu'on a l'idée de proclamer prochainement la république, afin de se concilier le gouvernement français et de rendre plus certain le secours que les Vénitiens attendent de la France.

On a fait et on fera tous les efforts pour obtenir ce secours.

Toutes les hostilités entre les forts vénitiens de terre ferme et les avant-postes autrichiens ont cessé, mais le blocus par terre est maintenu aussi strictement que jamais.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

LIX.

LE VICOMTE PALMERSTON A M. MANIN.

Foreign-office, 16 octobre 1848.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 20 août dernier, dans laquelle vous indiquez les rapports de Venise avec l'empire d'Autriche, et où vous priez le gouvernement de Sa Majesté d'employer ses efforts pour empêcher cette ville de retomber sous la domination autrichienne.

J'ai à vous apprendre que dans les propositions faites au gouvernement d'Autriche, par le gouvernement britannique, pour la pacification de l'Italie, il ne s'en trouve pas qui demande que Venise cesse d'appartenir à la couronne impériale, et qu'il serait conséquemment sage de la part des Vénitiens d'entrer en arrangement avec le gouvernement autrichien.

Je suis, etc.

Signé Palmerston.

LX.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 11 novembre.)

Venise, 13 octobre 1848.

Milord,

J'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie que l'assemblée des députés s'est réunie le 4 courant, que son président a lu l'ordre du jour, proposant :

1° L'élection d'un comité pour traiter de la situation politique;

2° La nomination d'un nouveau gouvernement, si l'on juge que le danger urgent qui a fait nommer un dictateur soit passé.

Après un petit discours de M. Manin, déclarant que la France refusait son intervention armée, au moins jusqu'à ce que l'on ait essayé de la médiation, et que par suite, la question n'appartenait plus au champ de bataille, mais à la diplomatie, il engageait le gouvernement à nommer un agent diplomatique. La seconde proposition fut d'abord examinée et il fut unanimement décidé que l'on confirmerait le gouvernement dans sa forme actuelle : l'assemblée se déclara contre l'autre proposition, donnant au gouvernement pleins pouvoirs pour traiter (*pieno mandato di trattare delle cose politiche*), sauf la ratification de l'assemblée.

Des rapports sur l'état des forces militaires et maritimes ont été lus ensuite par M. Cavedalis et M. Graziani, qui composent avec M. Manin le gouvernement ; il résulte de ces rapports qu'il y a à Venise et dans les forts adjacents dix-neuf mille huit cent cinquante-cinq hommes de troupe, sans compter les soldats de marine et les matelots.

Il n'a pas été parlé de l'état des finances.

Les délibérations de l'assemblée ont été conduites avec une tranquillité et un ordre parfaits, et les séances sont closes.

Le gouvernement provisoire a envoyé des agents à Gênes pour essayer de louer ou d'acheter des navires à vapeur. Si

ces personnes ne réussissent pas à Gênes elles doivent essayer en France et en Angleterre.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

P. S. J'ajoute ici la *Gazette de Venise*, qui contient un rapport *in extenso* sur les délibérations de l'assemblée.

LXI.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 9 novembre.)

Venise, 30 octobre 1848.

Milord,

Le 22, quatre cents hommes de la garnison de Venise ont fait une sortie dans la direction de Treporti. Cette force, soutenue par quelques bateaux canonniers, a réussi à surprendre un petit poste occupé par les Autrichiens, nommé Cavallino, et à enlever deux canons. Il paraît qu'il n'y a eu ni tués ni prisonniers d'aucun côté.

Encouragé par ce succès, et dans le désir d'entretenir l'ardeur des troupes, et aussi pour s'assurer du degré d'assistance que donneraient les paysans, sur la coopération desquels on comptait, on a projeté une sortie sur une plus grande échelle, qui a été exécutée le 27. Ce jour-là, avant le lever du soleil, et cachés par une brume épaisse, mille hommes ont débarqué à Fusina, tandis qu'un autre corps d'environ deux mille hommes sortait du fort de Malghera et se dirigeait sur Mestre. Les forces autrichiennes établies dans ce village et alentour étaient d'environ dix-huit cents hommes, qui ont été pris à l'improviste, en partie à cause du brouillard, mais aussi probablement à cause du manque de la vigilance la plus ordinaire; il en est résulté qu'après un engagement très-vif, qui a duré jusqu'au soir, l'expédition vénitienne a réussi de chasser de Mestre les Autrichiens, qui ont perdu de quatre à cinq cents prisonniers,

et ont eu environ cent cinquante hommes tués ou blessés ; on leur a pris en outre six canons, des approvisionnements militaires. Les Vénitiens disent avoir eu cinquante hommes tués et au moins quatre-vingts blessés.

Le nombre des prisonniers autrichiens s'explique par ce fait que beaucoup d'entre eux ont été surpris dans les différentes maisons où ils logeaient, et entourés par des forces supérieures ; quoique les Vénitiens aient peut-être souffert plus qu'ils ne le disent, je ne crois pas que le récit de la perte des Autrichiens soit très-exagéré.

On peut dire que cette sortie qui a été dirigée par le général Pepe en personne, a parfaitement réussi, mais elle a fortement désappointé les Vénitiens, sous ce rapport que les paysans sont restés parfaitement passifs.

Le 28 au matin, les Autrichiens ayant amené de Trévise des renforts considérables, ont de nouveau occupé Mestre, qui est un village ouvert, et les Vénitiens se sont retirés à Malghera et à Venise.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

LXII.

LE VICOMTE PALMERSTON AU CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS.

Foreign-office, 21 novembre 1848.

Monsieur,

J'ai reçu votre dépêche du 30 octobre dernier qui m'informe de la publication d'un décret du gouvernement vénitien pour la formation d'une légion hongroise, et j'ai à vous instruire, de faire tous vos efforts pour dissuader le gouvernement vénitien d'actes de ce genre, qui ne peuvent servir qu'à irriter sans résultat le gouvernement autrichien.

Je suis, etc.

Signé PALMERSTON.

LXIII.

LE VICOMTE PALMERSTON AU CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS.

Foreign-office, 21 novembre 1848.

Monsieur,

J'apprends par votre dépêche du 30 octobre le résultat d'une sortie que le gouvernement vénitien a essayée contre les troupes autrichiennes qui occupent Cavallino et Mestre sur la terre ferme. J'ai à vous donner des instructions, afin que vous représentiez fortement au gouvernement provisoire de Venise qu'il doit s'abstenir de telles attaques contre les Autrichiens, parce qu'elles pourraient attirer sur Venise un assaut formidable que les Vénitiens ne pourraient repousser ; et qu'en outre de tels procédés constituent de la part de Venise une violation flagrante de l'armistice, et que cet armistice étant le seul terrain sur lequel les puissances médiatrices peuvent s'appuyer, pour engager le gouvernement autrichien à s'abstenir de faire l'assaut de Venise, le gouvernement de Sa Majesté ne pourrait faire à Vienne aucune représentation, dans le cas d'attaque qui aurait été provoquée par les Vénitiens.

Je suis, etc.

Signé PALMERSTON.

XLIV.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 22 novembre.)

Venise, 9 novembre 1848.

Milord,

La frégate à vapeur française *l'Asmodée*, commandée par M. de Ricaudy, est arrivée ici le 6 courant, venant de Trieste et de la Méditerranée.

L'escadre sarde de l'amiral Albini est encore ici. Les vapeurs

et les petits navires dont le tirant d'eau le permet sont entrés dans le port, les autres restent en dehors.

La nouvelle de l'occupation de Vienne par les troupes du prince Windischgraëtz a bien abattu l'esprit des Vénitiens.

Le gouvernement provisoire a en vue une nouvelle émission de papier-monnaie pour une somme de 12 000 000 livres (environ 400 000 livres sterling), qui sera garantie par une taxe additionnelle qu'on veut imposer à toutes les maisons de Venise.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

LXV.

LE VICOMTE PALMERSTON AU CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS.

Foreign-office, 28 novembre 1848.

Monsieur,

Le gouvernement de Sa Majesté regrette d'avoir appris par votre dépêche du 9, que le gouvernement provisoire de Venise méditait une nouvelle émission de papier-monnaie, et se proposait par suite de lever des taxes additionnelles ; j'ai à vous charger de représenter d'une manière amicale, à tous ceux qui peuvent prendre part à la direction de ces affaires, combien il est imprévoyant et peu sage d'imposer à la ville de Venise ces pesants fardeaux, dans un but temporaire, puisqu'il est visible que ces sacrifices ne peuvent pas influencer les arrangements définitifs, et vous les engagerez à réfléchir sur les avantages qu'il y aurait pour Venise à entrer sans délai en arrangement à l'amiable avec les Autrichiens.

Je suis, etc.

Signé Palmerston.

LXVI.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 23 décembre.)

Venise, 12 décembre 1848.

(Extrait.)

J'ai eu l'honneur de recevoir le 9 courant les dépêches de Votre Seigneurie, du 21 et du 28 du mois dernier.

Le jour suivant j'ai vu M. Manin, président du gouvernement provisoire de Venise, et j'ai pensé que le meilleur moyen de me conformer aux instructions de Votre Seigneurie était de lire à M. Manin ces dépêches exprimant les vues du gouvernement de Sa Majesté, sur les actes récents des autorités vénitiennes.

M. Manin dit, quant aux sorties faites par la garnison de Venise, qu'aucun armistice n'avait encore été observé par les Autrichiens envers Venise, qui avait en conséquence le droit d'agir comme elle l'a fait. Que quoique les Autrichiens n'aient pas tenté d'assaut sur Venise, ils avançaient cependant continuellement leurs travaux et leurs sentinelles vers les forts, et que cela seul justifiait les actes de la garnison vénitienne. Il ajouta qu'il n'était pas généreux de recommander au parti le plus faible l'observation d'un armistice qui n'était pas observé par l'autre parti. M. Manin a ensuite discuté les autres questions que touchent les dépêches de Votre Seigneurie, savoir : la formation de la légion hongroise à Venise, l'expédition supposée sur la côte de Dalmatie, et les sacrifices imposés à Venise par les différentes contributions imposées et l'émission du papier-monnaie. Sur ce dernier point, il a affirmé que de tels sacrifices faits volontairement devaient plutôt exciter l'admiration qu'autre chose; et il a dit que la suggestion faite à Venise, d'en venir avec l'Autriche à un arrangement amical, était indigne d'être faite par l'Angleterre à un peuple qui combattait pour son indépendance. Après tout, cependant, a dit M. Manin : « Je m'attendais à cette communication, car elle concorde avec ce que m'a écrit lui-même lord Palmerston, il y a quelque temps, pour me prévenir qu'on ne pensait pas

à séparer Venise de la domination autrichienne. » M. Manin a ajouté que Venise ne traiterait jamais avec l'Autriche, puissance qui n'avait jamais tenu sa parole, et en laquelle on ne pouvait se fier. « Rappelez-vous ce que je dis, a continué M. Manin, et je vous prie de le répéter à lord Palmerston, Venise supportera les plus cruelles extrémités; elle fera tout pour ne pas se soumettre volontairement au joug autrichien. Non-seulement Venise ne veut pas retomber sous ce joug, mais elle n'acceptera pas même un prince autrichien comme roi ou comme chef du gouvernement. »

J'ai prié M. Manin d'observer que les suggestions du gouvernement de Sa Majesté étaient faites dans l'esprit le plus amical, et que leur seul but était de préserver Venise de la ruine et de la misère que devait attirer sur elle une résistance prolongée, et j'ai fait observer que l'Autriche constitutionnelle différait de l'Autriche du passé.

A la fin de notre conversation, M. Manin a dit que si je voulais renfermer dans une note les observations que j'avais faites, le gouvernement vénitien y répondrait. J'ai répondu que je n'avais pas d'instructions pour faire une telle démarche, et qu'on m'avait seulement ordonné de faire d'une manière amicale les réflexions que j'avais faites, et que j'avais même dépassé mes instructions en lisant les dépêches de Votre Seigneurie.

Je crois M. Manin un homme honnête et sincère. Il est, à coup sûr, un homme courageux et énergique.

Cependant le parti qui lui est opposé gagne tous les jours de la force numérique. Les lourdes contributions imposées aux marchands et aux habitants leur font désirer une solution prompte à l'état actuel des affaires.

LXVII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 1er janvier 1849.)

Venise, 17 décembre 1848.

Milord,

En me reportant à ma dépêche du 13 courant, qui rapporte le départ de Venise des troupes romaines, j'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie que le 14, dans l'après-midi, trois vapeurs de l'escadre sarde, venant d'Ancône, ont amené ici environ quinze cents hommes pour le service du gouvernement de Venise.

On m'a dit que la plupart de ces hommes sont du voisinage de Bologne, mais qu'une partie d'entre eux sont des déserteurs du corps autrichien qui se trouve sur le Pô.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

LXVIII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 8 janvier 1849.)

Venise, 27 décembre 1848.

Milord,

Je transmets ci-joint, à Votre Seigneurie, une copie extraite d'un décret du gouvernement provisoire de Venise du 24 de ce mois, ordonnant l'élection par le suffrage universel d'une assemblée de représentants de l'État de Venise, qui est nécessaire dans la situation politique des affaires, afin de pouvoir statuer sur toutes les questions relatives à la position intérieure et extérieure du pays.

Les élections doivent commencer le 20 janvier et durer trois jours. Dès qu'elles seront terminées, le gouvernement convoquera l'assemblée qui élira un président et fera ses règlements intérieurs.

Le décret dit qu'à mesure que d'autres parties du territoire deviendront libres, des districts électoraux additionnels seront établis.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

(Annexe.)

EXTRAIT D'UN DÉCRET DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE ORDONNANT L'ÉLECTION D'UNE ASSEMBLÉE PERMANENTE DES REPRÉSENTANTS.

Le gouvernement provisoire de Venise,

Considérant que notre situation politique réclame l'existence d'une assemblée permanente de représentants, munis de pouvoirs illimités;

Décrète :

Une assemblée permanente des représentants de l'État de Venise est instituée. Elle aura le pouvoir de décider toutes les questions relatives à la situation intérieure ou extérieure de l'État.

Les règles suivantes sont établies pour l'élection des représentants :

1. L'assemblée est composée de représentants élus par le suffrage universel direct, à la majorité relative des votes.

2. La population est la base de la représentation ; il y aura un représentant pour mille cinq cents habitants.

3. Les élections seront faites dans les districts électoraux qui sont désignés à la table suivante, et entre lesquels le territoire actuellement libre de l'État est partagé. Le nombre de représentants à élire dans chaque district sera proportionné à sa population. A mesure que d'autres parties du territoire de-

viendront libres, des districts électoraux additionnels seront établis.

Ici se trouve la liste des districts électoraux, comprenant les diverses paroisses des communes de Venise, Chioggia, Burano, Murano, Malamocco et Palestrina, qui donneront, par suite de leurs populations respectives, cent huit représentants.

4. Sont électeurs tous les citoyens mâles qui auront atteint leur vingt et unième année le jour de l'élection.

5. Sont considérés comme citoyens aptes à exercer le droit électoral :

A. Ceux qui ont été domiciliés dans le territoire de l'État pendant six mois et qui n'ont pas conservé ailleurs le droit de cité.

B. Ceux qui sont enrôlés au service de l'État et qui n'ont pas conservé ailleurs le droit de cité.

7. Tous les citoyens qui ont accompli vingt-cinq ans le jour de l'élection sont éligibles.

8. Sont cependant inéligibles ceux qui auront été poursuivis pour toute offense sérieuse, pour vol, abus de confiance, ou toute autre offense à la morale publique, à moins qu'ils n'aient obtenu un verdict complet d'acquittement ; et quant aux personnes attachées au service militaire de l'État, seront inéligibles celles qui auront été dégradées en vertu d'une sentence, ou qui sont actuellement poursuivies pour lâcheté, ou qui ont subi une poursuite de ce genre sans avoir été complétement acquittées.

Les cas d'inéligibilité ci-dessus n'atteignent pas les personnes condamnées ou poursuivies pour délits politiques, sous le dernier gouvernement.

10. Le droit électoral doit s'exercer personnellement.

Les articles depuis 11 jusqu'à 42 contiennent des instructions diverses sur l'inscription des électeurs, la formation des listes électorales, les décisions sur les réclamations des personnes qui ne seraient pas portées sur les listes paroissiales, le mode de voter et de compter les votes, la manière dont les militaires devront voter.

Les élections auront lieu simultanément dans tous les districts électoraux, le 20 janvier 1849.

43. Si la même personne est choisie par plus d'un district électoral, elle sera invitée par la commission centrale à dé-

clarer, par écrit, dans les vingt-quatre heures, quel district elle désire représenter. Faute d'une telle déclaration, on la considérera élue par le district qui lui aura donné le plus grand nombre de voix.

44. Aussitôt après la fin des élections, le gouvernement, par un décret spécial, convoquera l'assemblée pour la vérification des pouvoirs, la nomination d'un président et l'établissement du règlement intérieur.

45. Si l'assemblée décide que l'élection d'un représentant est irrégulière, il y aura immédiatement une nouvelle élection dans le district où il a été élu. Cela devra être également observé toutes les fois que, par un motif quelconque, il y aura une vacance dans la représentation d'un district.

46. L'assemblée pourra délibérer toutes les fois qu'il y aura la moitié plus un du nombre de représentants indiqués par l'article 3 présents.

47. Les pouvoirs conférés aux représentants auront vigueur pendant six mois, à partir du jour de la première séance de l'assemblée.

Signé Manin,
Graziani,
Cavedalis.

Venise, 24 décembre 1848.

LXIX.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 29 janvier.)

Venise, 14 janvier.

(Extrait.)

Le peuple d'ici est très-découragé par les récits des succès de l'Autriche en Hongrie, mais on n'aperçoit aucun changement dans les intentions du gouvernement provisoire.

LXX.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 6 février.)

Milord,

J'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie que l'amiral sarde Albini est arrivé d'Ancône ici avec une partie de l'escadre sarde, composée de deux vapeurs, deux bricks, et une corvette, qui sont entrés dans le port.

Le nombre total des navires sardes actuellement dans le port est de quatre vapeurs, dont un en réparation dans l'arsenal, une corvette, deux bricks et un transport.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

LXXI.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 6 février.)

(Extrait.)

Le gouvernement provisoire vient de publier un décret pour autoriser le mont-de-piété à s'emparer, pour le service de l'État, de tous les articles d'or ou d'argent, qui ne sont pas articles d'ornement personnel, tels que montres, anneaux, etc., qu'il a actuellement en gage, et qui ne seront pas dégagés avant le 5 février prochain.

Le mont-de-piété payera aux propriétaires la valeur intrinsèque, et 15 pour 100 pour la main-d'œuvre, des articles saisis, en déduisant le montant des sommes avancées jusqu'au moment où il s'en emparera.

Le manque d'argent se fait bien sentir, et la prime sur l'argent s'est élevée à 9 pour 100, et augmente tous les jours.

On dit que le gouvernement provisoire médite un emprunt forcé de 6 000 000 de livres ; mais, si cette mesure est mise à exécution, elle n'aura d'autre résultat que de déprécier davantage le papier-monnaie.

Je ne vois cependant, de la part des autorités, aucune disposition à changer de politique ; leurs actes au contraire semblent dirigés pour persévérer dans la résistance.

LXXII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 2 mars.)

Venise, 19 février 1849.

Milord,

Le vapeur sarde *Goïto* est arrivé hier matin ici, ayant à bord le général sarde Olivera, dont la mission a pour but, d'après un article publié par la *Gazette officielle de Venise*, de conférer avec le commandant en chef, le général Pepe, sur des sujets militaires, « incaricato di conferire con generale in capo Guglielmo Pepe sopra argomenti militari. »

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

LXXIII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 2 mars.)

Venise, 19 février 1849.

Milord,

L'assemblée des représentants de l'État de Venise, dont je vous ai transmis le décret de formation dans ma dépêche du

27 décembre dernier, s'est réunie pour la première fois le 15 du courant, et, après quelques préliminaires, M. Manin a adressé à ses membres quelques paroles, passant rapidement en revue les mesures prises par le gouvernement provisoire, depuis la réunion de l'assemblée en octobre dernier, et concluant que l'assemblée devait décider le plus promptement possible la question de l'adhésion et de l'envoi des députés à la *costituente italiana.* Dans une séance suivante, l'assemblée a résolu de confirmer les pouvoirs exercés par les trois membres du gouvernement qui sont investis de la dictature, et de leur laisser une autorité illimitée pour la défense du pays, mais en leur ôtant tout pouvoir de proroger ou de dissoudre l'assemblée elle-même, qui est en *permanence.* On a ensuite requis le gouvernement de donner à l'assemblée des informations détaillées sur les forces de terre et de mer, les finances publiques, et les rapports de Venise avec les autres États d'Italie et les puissances étrangères.

Les séances de l'assemblée se sont passées jusqu'ici avec une tranquillité parfaite ; mais je regrette de dire qu'une rixe sérieuse a eu lieu il y a quelques nuits entre quelques hommes de la ville et des soldats napolitains, et que la présence de Manin lui-même a été nécessaire au rétablissement du calme. J'ajoute pour Votre Seigneurie une adresse envoyée par le *Circolo italiano* d'ici à l'escadre sarde, qui a cinq navires dans ce port; cette adresse exhorte les marins à fraterniser avec les Vénitiens, exalte les Génois, et injurie le ministère actuel de Turin. Les officiers et les matelots sardes semblent faire peu d'attention à ces appels, et se tiennent fort à l'écart. Le parti républicain extrême d'ici est en vérité très-violent dans l'expression de sa défiance et de ses injures envers le Piémont, et la présence des navires sardes qui sont venus du mouillage de Malamocco dans le voisinage immédiat de la ville est suspect à beaucoup de membres de ce parti.

Il me semble que l'idée, que l'état actuel des choses ici ne peut durer plus longtemps, gagne chaque jour du terrain, mais je regrette d'ajouter qu'il est probable qu'aucun changement n'aura lieu sans effusion de sang.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

(Annexe.)

ADRESSE DU *CIRCOLO ITALIANO* A LA FLOTTE SARDE.

A la flotte sarde. — Frères !

Une voix d'une autorité solennelle a résonné en Ligurie, elle trouvera un joyeux écho, l'applaudissement de l'admiration dans tout pays italien. C'est la voix du peuple génois, qui, fort de ses droits indiscutables, au nom de ses splendides souvenirs, de son énergie renaissante, de sa concorde parfaite, a juré en présence de Dieu et des hommes, d'être libre à tout prix, — libre et Italien ; d'avoir une constituante italienne, et de l'avoir en dépit des obstacles apportés par ce cabinet, qui, usurpant un titre démocratique, a mis dans la bouche du prince des paroles affligeantes pour les oreilles de tout bon patriote.

Les ministres qui siégent aujourd'hui à Turin humilient leur pays sans motif ; tandis que toute l'Italie, des Alpes à l'Etna, s'écrie : « Guerre aux Autrichiens, unité nationale ! » Ils désirent la paix et la solitude. Ils temporisent et hésitent en face de l'haïssable ennemi, qui répète ses insultes à chaque instant. Ils professent une foi inexplicable dans les protocoles d'une diplomatie menteuse ; ils oublient leurs frères oppressés, maltraités, blessés, battus, fusillés en Lombardie et à Venise ; ils méconnaissent la grandeur du mouvement toscan ; ils calomnient la sublimité du peuple romain — le grand progrès de la sagesse civile et politique ; ils refusent la concentration de toutes les forces italiennes pour faire la guerre.

Frères généreux, vous qui brûlez du désir de soutenir le nom illustre de la marine génoise ! Si vous vous étiez trouvés dans votre patrie, vous n'auriez pas manqué de vous joindre à la grande manifestation du 6 février ; vous auriez aussi senti, à l'annonce de la honte du ministère, bouillir votre sang dans les veines, le sang des vieux compagnons d'armes d'André Doria. Vos mains honorables auraient pressé celles de vos concitoyens, et vos lèvres auraient répété la protestation de Gênes tout entière.

Frères ! nous vous invitons à faire ici à Venise, ce que vous auriez fait dans votre propre ville. Comme soldats vous devez

obéissance à vos chefs, mais comme citoyens italiens, vous ne pouvez pas ne pas songer à l'appel que toute l'Italie vous adresse. Joignez-vous à nous sur la grande place de Saint-Marc, et que Gênes sache que nous avons répondu à sa voix, en jurant ensemble, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, de conduire le Piémont à la concentration désirée de toutes les forces nationales, contre l'usurpateur étranger; d'obtenir la constituante italienne, complément de l'idée fertile qui doit nous conduire à avoir une fois pour toutes, une patrie indépendante, libre et unie. Dieu bénira notre serment, notre union fraternelle, notre intention de vaincre ou de mourir ; et nos familles se réjouiront d'apprendre que leurs fils ont agi comme le reste de leurs frères à Gênes.

Vive Gênes, Gênes italienne !

Vive l'Italie, libre et une !

Vive la constituante italienne !

Vive l'union de toutes les flottes sous l'étendard tricolore seul !

Le comité directeur du cercle italien,

Le tribunal du cercle populaire.

LXXIV.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 6 mars.)

Venise, 26 février 1849.

(Extrait.)

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie une copie de la *Gazette vénitienne*, contenant le rapport fait par M. Manin à l'assemblée des représentants, sur les relations étrangères du gouvernement provisoire vénitien ; elle contient une lettre du ministre des affaires étrangères de France, M. Bastide, au gouvernement provisoire de Venise, datée du 19 août 1848.

(Annexe.)

RAPPORT DE M. MANIN A L'ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS SUR LES RELATIONS ÉTRANGÈRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

Citoyens représentants,

Nous avions à peine pris le gouvernement le 11 août, que l'illustre citoyen Nicolo Tommaseo consentait à partir pour Paris dans la nuit même, acceptant la mission de représenter le peuple vénitien près de la République française, et de demander l'intervention armée de cette généreuse nation en faveur de l'indépendance italienne.

Dans la séance du jour suivant (13), l'assemblée des députés de cette province approuvait et ratifiait au nom du peuple, qu'elle représentait, et la requête d'intervention française envoyée le 4 août par le précédent gouvernement, et la mission de Nicolo Tommaseo ; et le nouveau gouvernement nommé dans cette session obéissait immédiatement aux ordres de l'assemblée en faisant savoir à la France que ses invitations réitérées étaient celles du peuple de Venise.

Le citoyen Tommaseo vous fera lui-même un rapport sur sa mission.

Ayant appris peu de jours après que les plénipotentiaires de France et d'Angleterre à Turin, avaient offert la médiation unie de leurs gouvernements aux puissances belligérantes, nous nous empressâmes de nous adresser nous-mêmes à ces gouvernements ; et, par une note du 21 août, nous les suppliions d'interposer leurs bons offices, afin d'obtenir aussi pour Venise, la suspension des hostilités jusqu'à ce que la pacification de l'Italie pût être effectuée par les hautes puissances précitées.

Le ministre français et le ministre anglais nous déclarèrent, par leur note du 21 et du 27 du même mois, que l'armistice étant déjà conclu, ils ne pourraient y introduire aucune modification, et nous exprimèrent par des paroles bienveillantes leur regret de ne pouvoir seconder notre désir, nous assurant qu'ils informeraient leur gouvernement respectif de la requête que nous leur avions adressée.

A ces premières mesures de notre part, se joignirent les actes de notre honorable représentant à Paris; et un peu plus tard nous apprîmes que l'Angleterre et la France étaient intervenues pour que Venise ne fût pas attaquée par l'Autriche durant la médiation; en outre, vers la fin d'octobre, en même temps que la flotte sarde arrivait dans nos eaux, nous recevions l'avis officiel que quelques navires de guerre français croisaient dans notre golfe avec des ordres pour faire lever le blocus de Venise, et même d'avoir pour cela recours à la force en cas de besoin. Mais comme l'Autriche n'avait jamais déclaré qu'elle suspendait les hostilités contre nous, et que si même elle était empêchée de nous nuire par mer, elle pouvait toujours nous attaquer par terre, nous n'avons jamais diminué les garnisons de nos forts, mais au contraire nous avons cherché à les augmenter, et à rendre notre défense plus formidable que jamais.

Nous vous avons dit que le gouvernement de juillet avait aussi demandé, le 4 août, l'intervention armée de la France. A cette première demande, M. Bastide, alors ministre des affaires étrangères, répondit par une dépêche datée du 12 août, qui ne nous est arrivée que le 15 septembre suivant.

Nous croyons opportun que vous en connaissiez la teneur.

Paris, 12 août 1848.

« Messieurs,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois pour demander au nom du gouvernement et du peuple de Venise, l'assistance militaire de la France.

« La république française, comme vous le reconnaissez vous-même, ne s'est pas seulement montrée, dès le principe, disposée à marcher au secours de l'Italie : elle s'y préparait encore activement par la réunion d'une armée sur la frontière des Alpes. Exercée en temps utile, cette intervention pouvait facilement assurer l'indépendance de la Péninsule. Mais l'éloignement bien connu que les Italiens eux-mêmes ont manifesté relativement à l'appui des armes de la France, n'a pas permis de la leur accorder, en quelque sorte malgré eux. Aujourd'hui que les circonstances, en devenant plus fâcheuses pour l'Italie, ont créé, sous tous les rapports, une situation plus grave, la France ne répudie rien de la sollicitude que lui inspirait la

cause italienne, ni des déclarations émanées de la représentation nationale, en faveur de cette noble cause. Les dispositions n'ont pas changé ; mais d'un autre côté, messieurs, la France a le droit, et c'est en même temps un devoir pour elle, de consulter aussi ses propres intérêts et de prendre également en considération ceux de la paix générale. Dès lors, elle a jugé convenable et nécessaire de consacrer, avant tout, ses efforts à préparer une solution pacifique, et c'est dans cet espoir ainsi que dans ce but, que, de concert avec l'Angleterre, elle a proposé à l'empereur d'Autriche et au roi de Sardaigne, une médiation amicale. Les négociations sont entamées : il convient d'en attendre le résultat. Dans tous les cas, vous ne sauriez douter des vives sympathies de la France et de son gouvernement pour le pays dont l'administration vous est confiée, et vous ne devez pas être moins convaincus de notre intention de lui prêter activement et loyalement tout l'appui qui dépendra de nous.

« Agréez, etc. *Signé* Jules Bastide. »

Lorsque nous apprîmes, vers la fin du mois d'août, qu'une médiation pacifique avait été substituée à l'intervention armée, et que, pour la faire aboutir, il y aurait des conférences diplomatiques, nous avons cru de notre devoir d'accréditer immédiatement un de nos concitoyens, afin que les droits et les intérêts de notre pays soient représentés auxdites conférences. Cette mission fut confiée à Valentin Pasini, légiste et publiciste éminent, qui, à la fin de septembre, se rendit à Paris pour prendre une connaissance préliminaire de l'état politique des affaires, et pour y rester jusqu'à ce qu'on ait fixé le lieu et l'époque où les débats seraient ouverts. Bruxelles fut choisi comme siége des conférences; et plus tard le gouvernement, se voyant avec peine obligé d'accéder aux désirs réitérés de Tommaseo, d'être délivré du poste qu'il occupait à Paris avec tant d'honneur pour lui et d'avantage pour nous, nous conférâmes au même Pasini la mission de représenter Venise près de la république française.

Nous voudrions vous informer du cours qu'a suivi la principale mission confiée au citoyen Pasini, mais les faits qui la concernent ne sont pas suffisamment clairs, et les traités ne sont pas encore assez avancés pour permettre au gouverne-

ment de l'exposer sans inconvénient dans une session publique.

Nos relations avec les gouvernements de Turin, de Florence et de Rome ont toujours conservé le caractère d'une liaison fraternelle. Fidèles à notre programme du 12 août, désireux de nous occuper uniquement de la tranquillité intérieure et de la défense extérieure; d'être un gouvernement provisoire dans toute la force du mot, pour laisser à l'assemblée, quand les choses auraient changé, à décider sur le sort futur de Venise; d'administrer sans autre désir politique que celui de vouloir repousser l'ennemi, et d'être en un mot un gouvernement conservateur, et rien autre; programme qui fut applaudi et agréé par l'assemblée avant que le pouvoir suprême nous ait été conféré. Nous ne pouvions pas entrer en communication avec les États italiens qui se tenaient à l'écart de ce programme, par lesquels nous considérions nos droits et nos devoirs définis.

Nous savions que nos relations avec le gouvernement sarde après le 4 août devenaient extrêmement difficiles et délicates; mais sans porter préjudice à l'indépendance du pays, nous avons exposé loyalement et franchement au cabinet de Sa Majesté le roi de Sardaigne, par la note du 20, les conditions sous lesquelles nous avions pris le gouvernement, et la correspondance qui a été entretenue avec le ministre des affaires étrangères de ce gouvernement a toujours été caractérisée par le bon vouloir et l'indépendance.

Nous avons ordonné à notre chargé d'affaires près du gouvernement de Rome, ainsi qu'à celui qui réside près du gouvernement de Toscane, de garder la neutralité sur toutes les questions qui pourraient avoir trait aux institutions intérieures et à l'exercice de la souveraineté dans ces États; mais de conserver les meilleurs rapports avec ceux qui étaient chargés de l'autorité, afin de se concerter avec eux pour avancer la question de sûreté générale, et par-dessus tout pour procurer à Venise cette participation aux intérêts de l'Italie, qu'elle a le droit de demander.

Citoyens représentants, nous sommes heureux de dire que notre conduite nous a valu la sympathie, l'amitié et l'estime des peuples et des gouvernements, et que la vie politique future de Venise dépendra de l'usage que vous ferez de votre pouvoir complet et absolu.

Peut-être la Providence condamnera-t-elle notre pays à d'autres rudes épreuves, mais nous avons le ferme espoir que si vous voulez continuer à persévérer dans un système d'attente prudente et de réserve consciencieuse, vous conserverez Venise à elle-même et à l'Italie.

LXXV.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 16 mars.)

Venise, 3 mars 1849.

Milord,

Ce qui suit est un court abrégé des rapports faits par les trois chefs du gouvernement provisoire, MM. Manin, Cavedalis et Graziani, à l'assemblée des représentants, actuellement en séance à Venise.

Il ressort du rapport sur les finances fait par M. Manin, que le 11 août dernier (jour où les commissaires piémontais se sont retirés, et où le gouvernement provisoire a été remis aux mains de M. Manin comme dictateur), il y avait 820 874 livres dans les caisses du gouvernement, et que les dépenses journalières dépassaient 100 000 livres. Le change moyen est de 30 livres pour une livre sterling.

Depuis, tout le monde a été requis de livrer tous les articles d'or et d'argent que chacun possédait, et on a immédiatement établi une banque nationale; pendant ce temps-là un appel pressant fut fait au reste de l'Italie, et on ouvrit un emprunt national de 10 000 000 de livres, par actions de 500 livres chacune, sur lesquelles il y a eu seulement 516 175 livres payées.

Gênes a promis de prendre 2000 actions, promesse qui n'a pas encore été remplie, tandis que diverses contributions, dont la somme n'est pas connue, ont été reçues en Toscane et en Romagne.

Deux emprunts forcés de 3 000 000 de livres chacun ont été

ensuite levés sur les citoyens de Venise, et la banque a émis du papier-monnaie sur le gage des billets donnés par les contribuables; une partie de ces billets a été payée, et on a détruit pour une somme égale de papier-monnaie.

A l'aide de ces moyens le gouvernement a pu marcher jusqu'à la fin de novembre dernier, où il est devenu nécessaire d'employer d'autres mesures pour avoir de l'argent.

On a alors levé un emprunt de 12 000 000 de livres, remboursable par une taxe additionnelle de 25 pour 100 sur la propriété, de la manière rapportée dans ma dépêche du 26 novembre 1848.

Le manque d'espèces donnant lieu à de graves inconvénients, et le papier-monnaie ne pouvant servir hors de Venise, puisque les autres gouvernements italiens ont refusé de l'accepter, un autre appel a été fait aux habitants, et on nomma une commission pour changer le papier-monnaie contre de l'argent, afin de créer un fonds qui permît aux acheteurs d'acquérir les objets de première nécessité à un taux raisonnable.

Cette commission ramassa 450 000 livres auxquelles le gouvernement ajouta 150 000 livres de ses propres fonds, et 150 000 furent prises au mont-de-piété. (Voir la dépêche du 28 janvier.)

Un subside de six cent mille francs par mois a été voté par le parlement de Turin, mais n'a pas encore été reçu.

Les dépenses du gouvernement, du 22 mars au 12 août 1848, ont été en nombre rond de vingt-un millions de livres; tandis que les dépenses, pour la période égale du 12 août au 31 décembre, n'ont été que de quatorze mille cinq cents livres, à cause de l'économie introduite dans l'administration.

Il résulte du rapport sur la marine, que le nombre des matelots et des soldats de marine s'élève à quatre mille huit cent quarante-cinq, et que de grands efforts ont été faits et se continuent dans l'arsenal pour armer des navires de guerre.

On poursuit les négociations pour l'achat des machines d'un bâtiment à vapeur, qui sera lui-même construit dans l'arsenal, et on fait de grands progrès dans la collecte d'une souscription pour l'achat d'un autre navire à vapeur. Une frégate de vingt-quatre canons, deux bricks et une goëlette, ont été entièrement réparés et armés et sont prêts à quitter l'arsenal; tandis qu'on avance beaucoup dans la construction d'une nou-

velle goëlette, d'un brick et d'une grande frégate, *l'Italia*; dont les canons sont commandés en pays étranger.

Le rapport du ministre de la guerre apprend que les forces de toute espèce, réunies à Venise le 11 août, se composaient, outre la garde nationale et les régiments d'infanterie de marine, de dix-neuf mille huit cent cinquante-cinq hommes, tandis qu'il y en a maintenant seize mille quatre cent trente.

Cette diminution est due au départ de la division romaine et de divers volontaires, dont la place n'a été prise qu'en partie par des recrues de la terre ferme.

Le recrutement continue encore, et on fait une augmentation de trois mille hommes.

Le nombre de pièces de canon montées dans les différents forts et sur les îles des lagunes atteint cinq cent cinquante.

J'ai, etc.

Signé CLINTON G. DAWKINS.

LXXVI.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 22 mars.)

Venise, 8 mars 1849.

Milord,

Il y a eu beaucoup de fermentation à Venise depuis quelques jours, par suite d'une division des partis, dans l'assemblée des représentants, qui a donné lieu à une crise ministérielle.

Un grand nombre de représentants, comprenant les républicains les plus violents et les avocats de la constituante italienne, désiraient que l'assemblée exerçât plus le pouvoir, et, qu'en fait, le gouvernement exécutif lui soit entièrement soumis; tandis que les amis du gouvernement désiraient que M. Manin continuât à exercer l'autorité suprême. Comme il y a eu un moment probabilité que le parti favorable à la suprématie de l'assemblée aurait le dessus, la populace, qui est en faveur de M. Manin, a été très-mécontente. Le 5 du courant, après s'être assemblée tumultueusement sur la place Saint-

Marc, d'où une harangue de M. Manin seule a pu la faire sortir, une grande foule a cherché à envahir l'assemblée qui siégeait alors au palais ducal. La garde civique de service a eu beaucoup de peine à repousser cette tentative, mais elle a heureusement réussi à fermer les portes, et il n'y a pas eu de collision sérieuse. M. Manin perçait alors sa route, l'épée dégaînée, à travers la foule, et l'a de nouveau engagée, dans l'intérêt du bien, à se retirer, en se servant d'un langage très-ferme et très-décidé. Cela a produit l'effet désiré; la foule s'est dispersée et l'assemblée a été délivrée. Je regrette de dire, cependant, que la populace a proféré des menaces violentes, et qu'on a affiché des placards menaçant de mort tous ceux qui prendraient parti contre M. Manin, et exaltant le pouvoir du peuple souverain, ce qui excita un sentiment de crainte chez toutes les personnes d'ici qui ont quelque chose à perdre. L'effet des événements du 5 a été de donner une prépondérance décidée dans l'assemblée au parti de M. Manin, et hier on a voté presque à l'unanimité qu'il serait nommé seul chef du pouvoir exécutif avec le titre de président, avec les pleins pouvoirs pour la défense intérieure et extérieure du pays, y compris aussi le pouvoir d'ajourner l'assemblée elle-même, mais pour une période qui ne pouvait pas dépasser quinze jours, au bout desquels on lui communiquerait les motifs de son ajournement. M. Manin a accepté le pouvoir qu'on lui conférait ainsi, et l'assemblée a été aussitôt ajournée jusqu'au 14. La tranquillité est de nouveau rétablie; mais, comme je l'ai dit, le sentiment de la crainte domine, et c'est assez naturel, car il n'y a pas de force sur laquelle on puisse compter en cas de trouble. La garde civique ne veut pas entrer en lutte avec la populace, qui chaque jour s'aperçoit davantage de sa puissance; tandis que les troupes de ligne, composées d'une foule bigarrée, ne seraient, je le crains, que des auxiliaires douteux de l'ordre; et, à l'exception de M. Manin, il n'y a pas un chef énergique ou influent.

J'ai, etc.

Signé Clinton G. Dawkins.

LXXVII.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

(Reçue le 26 mars.)

Venise, 16 mars 1849.

(Extrait.)

L'assemblée des représentants, dont j'ai notifié l'ajournement dans ma dépêche du 8 courant, s'est réunie le 14, et a été prorogée par le gouvernement le jour suivant pour une autre quinzaine. Le message, qui déclarait cette prorogation, disait que l'assemblée comprendrait les raisons, quoiqu'il ne les publiât pas, de cette mesure; mais, qu'en tous cas, elles lui seraient complétement expliquées à la prochaine réunion, si toutefois les circonstances ne les justifiaient pas complétement plus tôt.

Le gouvernement a publié hier un décret ordonnant à tous les officiers des forces de terre et de mer de se rendre immédiatement à leurs postes respectifs, d'être prêts à exécuter tous les ordres qu'ils pourraient recevoir, et en même temps, prévenant la garde civique mobilisée de se tenir prête à soutenir les opérations des troupes.

On suppose que le gouvernement vénitien appréhende une attaque immédiate ou qu'il médite une sortie.

Depuis quelques jours les canons du fort de Malghera, occupé par les Vénitiens, ont tiré par intervalles sur quelques ouvrages élevés par les avant-postes autrichiens. Ces coups n'ont pas été renvoyés par les Autrichiens.

Les navires de guerre sardes, qui avaient pris leur mouillage près de la ville, sont retournés à celui de Malamocco; où ils sont maintenant il y a deux corvettes, deux bricks et un steamer. Des steamers sardes communiquent constamment entre cet endroit et le reste de l'escadre qui est à Ancône.

La frégate à vapeur française *Panama* est arrivée à Trieste il y a environ une semaine. Les forces françaises, dans ces eaux, sont *l'Asmodée*, frégate à vapeur portant le pavillon de l'amiral Ricaudy; *le Panama*, frégate à vapeur; *la Psyché*,

frégate pesamment armée, à Trieste; *le Pluton*, *le Solon*, *le Brazier*, vapeurs de guerre, à Venise.

(Ici s'arrête la publication des dépêches communiquées au parlement anglais.)

LETTRE ADRESSÉE PAR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Saint-Germain-en-Laye, 9 août 1849.

Monsieur et bien digne ministre,

J'apprends par M. Pasini, l'envoyé de Venise, la triste situation de ses affaires. Avant que cette ville héroïque, dont il est un des enfants les plus intelligents et les plus dévoués, succombe; avant que tous les maux dont elle est menacée l'atteignent, je me sens pressé de vous adresser en sa faveur une dernière supplication.

Étranger à la politique, uniquement occupé, vous le savez, de mon saint ministère, je n'aime pas à me mêler des intérêts temporels des peuples, souvent si compliqués; mais, à mes yeux, c'est ici une question éminemment morale, une question de justice, d'humanité et de haute civilisation; il me serait difficile de garder plus longtemps dans mon âme les douloureux souvenirs que j'éprouve en songeant comment elle va être résolue.

Je me souviens aussi que plus d'une fois dans les temps anciens, l'Église éleva la voix pour défendre des cités et des peuples malheureux. Enfin, je ne puis refuser un dernier effort, dont je sens, hélas! toute la faiblesse, et dont je ne crains que trop l'inefficacité, aux instantes prières des magistrats de Venise; si leur délaissement est tel qu'ils soient obligés, en quelque sorte, d'avoir recours à nous pour plaider leur cause, jugez si nous pourrions avoir la cruauté de leur enlever cette dernière espérance, nous qui regardons leur cause comme si juste et si sainte!

Venise pouvait prétendre à l'une de ces trois situations : ou l'indépendance complète, si la fortune des armes et l'appui des grandes nations de l'Europe la secondaient; ou une capitulation honorable avec de sérieuses garanties pour l'avenir, si ses efforts étaient malheureux et ses espérances déçues; ou, enfin, si elle était abandonnée de tout le monde et livrée à ses anciens maîtres, une soumission avec des conditions au moins tolérables, et qui laissassent saufs la vie et l'honneur de ses citoyens.

La première espérance de Venise, celle d'une juste et légitime indépendance, je ne vous en parle pas, monsieur le ministre, j'en avais parlé à votre honorable prédécesseur. J'avais vite compris par ses paroles l'impossibilité de vaincre sur ce point les prétentions de l'Autriche, surtout depuis ses derniers succès en Italie. On n'aurait pu la forcer que par la guerre à reconnaître un semblable résultat. Il y aurait eu peut-être quelque gloire et quelque sagesse à le faire; mais nous sommes en des temps où l'on ne fait plus la guerre que pour des intérêts positifs et immédiats.

Cela étant, arrivait pour Venise et pour ses amis la nécessité évidente de ne plus songer qu'à la seconde des éventualités, celle d'une honorable capitulation renfermant l'oubli du passé et la garantie de l'avenir. M. Drouyn de l'Huys promettait de mettre la diplomatie de la France au service de cette idée. Venise courbait la tête : elle faisait le douloureux sacrifice de ses droits les plus chers; elle voilait l'image de la patrie; elle renonçait aux souvenirs de son ancienne puissance, aux espérances de voir revenir au milieu de ses lagunes abandonnées le mouvement et la vie, la gloire et la richesse : elle faisait tout cela après une lutte héroïque et prolongée, après une révolution pure de tout excès, lorsque, défendue par son courage mieux que par ses retranchements, entourée des sympathies de l'Europe, elle tenait encore son ennemi à l'écart. Venise faisait tout cela; mais l'Autriche n'était point satisfaite.

L'Autriche se refuse à toute concession, à toute promesse de constitution : elle n'écoute plus les représentations timides des puissances : elle se refuse à négocier. Seule elle veut dicter à la ville *rebelle* les conditions du présent et de l'avenir. Et quelles sont ces conditions? Sont-elles admissibles, tolérables?

L'Autriche, qui ne veut rien se laisser imposer ni conseiller, mettra-t-elle dans ses procédés envers Venise au moins quelque générosité? N'obligera-t-elle pas cette ville infortunée à choisir entre le déshonneur et le désespoir?

Se rendre à merci et sans conditions, charger le peuple du fardeau d'une dette énorme sous laquelle il ne peut manquer de succomber, chasser de la ville cinq cents officiers de marine avec leurs familles et les envoyer sans ressources en exil, choisir parmi les premiers citoyens quarante victimes que le pardon de l'amnistie ne couvrira pas, établir un despotisme militaire sans frein et sans limite, avec un état de siége indéfini accompagné d'exécutions quotidiennes et d'impôts arbitraires: — voilà, dit-on, les conditions de l'Autriche; voilà comment elle punit le crime—de ce peuple qui a osé profiter, à un moment donné, de la situation de l'Italie et de quelques circonstances favorables pour se souvenir de son existence et vouloir être lui-même.

Venise ne peut pas accepter de pareilles conditions, et elle est résolue à s'ensevelir tout entière sous ses ruines avant d'y souscrire. La France, l'Europe civilisée, peuvent-elles permettre qu'elles lui soient imposées? Il n'y a donc plus d'union ni de solidarité entre les peuples! il n'y a plus, par-dessus les droits secondaires que peuvent donner des traités anciens ou des triomphes récents, les droits éternels de la justice et de l'humanité! Il n'y a plus de principes inviolables pour garantir ce qu'il faut juste à un peuple de dignité, de force et de liberté pour ne pas mourir!

Je sais ce que répond la politique. Nous n'avons que deux partis: laisser faire l'Autriche, la laisser user et abuser de la victoire, ou bien lui déclarer la guerre. La politique recule, et elle a raison peut-être, devant le dernier parti. Mais, pour moi, je ne croirai jamais que la question réduite à ces termes, il n'y ait pas un milieu où l'influence de la France puisse se produire et s'imposer jusqu'à un certain point, sans effusion de sang.

On est fort, et l'on peut parler haut, quand, dégagé de tout intérêt propre, on se fait les défenseurs des faibles et des opprimés. C'est un rôle qui convient à la France; il convient aussi, ce me semble, à l'Angleterre. Si ces deux puissances, dans une semblable affaire, agissaient de concert, l'Autriche,

malgré son entêtement bien connu, résisterait-elle longtemps? Menacerait-elle de la guerre? Se chercherait-elle de nouveaux ennemis, dans un temps où elle a tant de peine à résister à ceux qu'elle a déjà? Qu'elle poussât les choses à la dernière extrémité, si on voulait lui imposer des sacrifices déshonorants, on le pourrait comprendre.

Mais quand on lui demanderait seulement de n'être pas trop cruelle et trop inexorable envers un peuple malheureux, redevenu par la force des armes et les jeux des révolutions partie intégrante de son empire, qui pourrait croire qu'elle voulût obstinément s'y refuser?

Cette œuvre est digne de la France. Malheur au gouvernement qui assistera d'un œil sec à l'agonie et à la mort d'un peuple vaincu! Que dit l'histoire, et que dira à tout jamais la postérité de ceux qui ont laissé égorger et partager la Pologne? Venise est sans doute d'une moindre importance; mais le droit d'un petit État n'est pas moins sacré que celui des grands.

Travailler au salut de Venise ou empêcher du moins sa ruine totale, serait bien digne aussi du ministre qui dirige en ce moment nos relations extérieures. Son esprit élevé ne peut manquer de voir les principes qui se cachent là, sous la brutalité des faits. Son âme noble et si bien ouverte aux inspirations de la véritable liberté doit être remplie de sympathie pour une si grande et si touchante infortune. Oh! qu'il ne permette pas qu'on puisse dire un jour que la diplomatie française, sous son ministère, n'a pas tenté les derniers efforts pour arrêter les desseins impitoyables de l'Autriche et sauver d'une perte complète les États vénitiens!

Je ne parle pas des promesses faites à Venise, des espérances qu'on lui a données, de l'appui même qu'on lui a prêté. Je parle uniquement de la France, des intérêts de sa gloire et de sa dignité. Je parle aussi de la gloire d'un ministre qui nous est cher. Je le conjure de tourner ses regards du côté de l'Adriatique, ou plutôt du côté de Vienne. Qu'il vienne à leur aide, qu'il prenne en main leurs intérêts, et il est sûr d'acquérir des titres impérissables à la reconnaissance de tous ceux qui aiment la justice et haïssent l'iniquité.

Vous me pardonnerez, monsieur le ministre, un langage que vous êtes si digne d'entendre, et je vous prierai de vouloir

bien agréer la sincère assurance de ma haute estime et de mon dévouement le plus affectueux.

† MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE,
Archevêque de Paris.

LE PRINCE DE METTERNICH AU COMTE DIETRICHSTEIN.

(Communiquée à lord Palmerston le 11 août.)

Vienne, le 2 août 1847.

Monsieur le comte,

....

....

L'Italie centrale est livrée à un mouvement révolutionnaire, à la tête duquel se trouvent placés les chefs des sectes qui depuis des années ont miné les États de la péninsule. Sous la bannière de réformes administratives, à l'introduction desquelles le nouveau souverain de Rome s'est livré par suite d'un indubitable sentiment de bienveillance pour son peuple, les factieux paralysent l'action légale du pouvoir et cherchent à consommer une œuvre qui, pour répondre à leurs vues subversives, ne pourrait point rester circonscrite ni dans les limites de l'État de l'Église, ni dans celles d'aucun des États qui dans leur ensemble composent la péninsule italienne. Ce à quoi visent les sectes, c'est à la fusion de ces États en un seul corps politique, ou, pour le moins, en une fédération d'États placée sous la conduite d'un pouvoir central suprême. La monarchie italienne n'entre pas dans leurs plans; abstraction faite des utopies d'un radicalisme avancé qui les anime, une raison pratique doit les détourner de l'idée d'une Italie monarchique; le roi possible de cette monarchie n'existe ni au delà ni en deçà des Alpes. C'est vers la création d'une république vraisemblablement fédérative, à l'instar de celle de l'Amérique du Nord et de la Suisse, que tendent leurs efforts.

L'empereur, notre auguste maître, n'a pas la prétention d'être une puissance italienne; il se contente d'être le chef de son propre empire. Des parties de cet empire se trouvent pla-

cées au delà des Alpes. Il entend les conserver. L'empereur ne cherche dans aucune direction rien hors de son état de possession actuel; ce qu'il saura faire, c'est le défendre. Telles, monsieur l'ambassadeur, sont les vues et les résolutions de Sa Majesté impériale, et elles doivent être celles de tout gouvernement qui sait maintenir ses droits et respecter ses devoirs.

Nous plaçons une grande question du jour sur le terrain de la plus simple de toutes les bases politiques. Nous désirons apprendre si les premiers gardiens de la paix politique partagent nos vues. Nous n'entendons point faire de la politique sociale ou gouvernementale; nous parlons de ce qui à la valeur d'un bien commun aux rois comme aux peuples; et de ce qui dans un avenir peu éloigné devra immanquablement décider de la paix de l'Europe. Ce sujet est trop grave de sa nature pour ne point faire un appel aux sentiments qui n'entendent point livrer cet avenir à d'incalculables chances de perturbation générale.

METTERNICH.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE SARDAIGNE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

Monsieur,

La nouvelle de la formation d'un gouvernement provisoire et de l'expulsion des troupes autrichiennes de votre sol est arrivée par la voix publique et les journaux. S. M. le roi de Sardaigne, à la première demande du gouvernement provisoire de Milan, mû par ce sentiment d'amour pour l'Italie, qui dans tous les temps l'a recommandé à notre reconnaissance, s'est résolûment élancé à la tête de son armée en Lombardie, décidé à ne point déposer l'épée tant qu'un étranger restera en deçà des Alpes. Suivant cette impulsion généreuse, le gouvernement de Sa Majesté ne pouvait se dispenser d'envoyer ses congratulations au gouvernement provisoire de Venise sur son avénement aux affaires et de lui offrir, avec ses relations de bonne amitié, les secours matériels nécessaires pour arriver à la complète indépendance de l'Italie : ces secours et ces rela-

tions que, selon l'expression sublime de Charles-Albert, *le frère doit au frère et l'ami à l'ami.* Enfin, pour établir des rapports plus intimes entre nous, pour travailler avec plus d'ardeur et d'efficacité au saint résultat de l'indépendance et de la liberté nationales, le gouvernement sarde envoie à Votre Excellence, en qualité de chargé d'affaires provisoire, M. Lazaro Rebizzo[1], déjà connu depuis longtemps par son zèle pour la cause italienne, et nous vous prions de l'honorer de toute la confiance dont il jouit auprès de notre gouvernement.

L. N. Pareto.

Turin, 31 mars 1848.

LE CONSUL DE SARDAIGNE A VENISE AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE VENÈTE.

11 avril 1848.

Le ministre des affaires étrangères de Sa Majesté le roi de Sardaigne, auquel je me suis empressé de faire parvenir la note diplomatique du 28 mars dernier, m'annonce la reconnaissance officielle de votre gouvernement par celui de Sa Majesté, et il m'invite à conformer mes rapports à ce nouvel état de choses.

RÉSUMÉ D'UNE DÉPÊCHE DE M. CITADELLA, ENVOYÉ OFFICIEL DU GOUVERNEMENT VENÈTE AUPRÈS DU ROI CHARLES-ALBERT.

14 avril 1848.

.... Il cite l'ardeur des troupes piémontaises durant les engagements de Goïto, Monzambano et Borghetto. Il insiste sur

[1] Rebizzo, homme très-intelligent, très-honnête et très-dévoué à la cause italienne, était intimement lié avec Manin. — Il est donc présumable que ce choix fut fait avec intention. — Les premières instructions de ce chargé d'affaires sarde lui enjoignaient déjà de pousser Venise à la fusion. Ainsi, dans le même temps qu'on envoyait une dépêche en apparence si amicale, on envoyait un ferment de discorde civile.

le courage du roi et de ses fils toujours au plus fort du feu, quand il commence à bombarder Peschiera, non pour la prendre, mais pour tâter les dispositions des troupes autrichiennes. Le ministre, ajoute-t-il, en exaltant les sentiments généreux du roi et de ses fils, lui fait entendre que le Piémont ne peut être indéfiniment guidé par un pur esprit chevaleresque, et qu'il attend une compensation de tous ses sacrifices. Il ne dit pas en quoi consiste cette compensation; mais beaucoup d'adhérents du roi font entendre ouvertement qu'on formerait du Piémont, du royaume lombardo-veneto, un royaume constitutionnel avec capitale à Milan. Ce projet trouve naturellement un obstacle dans la forme de notre gouvernement; aussi sommes-nous vus d'un œil défiant.... Nous avons été présentés au roi; comme roi il paraît qu'il nous a bien reçus, cependant on nous assure que d'autres l'ont été mieux. Il n'a touché aucune question politique, seulement il nous a fait quelques questions sur la marine, les troupes et le corps commandé par Zucchi (qui lui était dévoué); ses manières sont courtoises (du roi), mais froides; il a encore ajouté qu'il était venu secourir ses *frères* (mot de la proclamation), et ses dernières paroles ont été pour l'indépendance italienne. A la déclaration que nous faisions que notre gouvernement était disposé à seconder de son mieux les généreuses intentions du roi, il a répondu par un froid remercîment. Au résumé, ce mot de république lui déplaît, à lui, à ses ministres et à ses troupes. Celles-là surtout sont royalistes dans le sens le plus étroit de cette opinion. Le projet de former du Piémont, de la Lombardie et de la Vénétie un seul royaume plaît à quelques officiers génois et lombards, d'autres cependant manifestent un sentiment contraire, et préféreraient former des pays lombards et venètes un État seul et séparé.

A l'appui de ses impressions personnelles, Citadella joignait à sa dépêche le supplément de la *Gazette de Parme* du 11 avril 1848, contenant la note du 6 avril adressée par le ministre de la guerre sarde Franzini à M. Martini, chargé d'affaires du gouvernement de Milan près Charles-Albert.

Cette note indique que le roi, en reconnaissant le gouvernement provisoire de Milan, et en traitant avec lui, a entendu

avoir à faire à un pouvoir qui tirait son autorité de la force impérieuse des circonstances et de la haute opinion qu'on avait des personnes composant le gouvernement ; mais Sa Majesté ne pouvait s'empêcher de remarquer que le droit de déterminer la forme de son gouvernement appartenait exclusivement au peuple qui, avec tant de bravoure, avait su se délivrer du joug étranger. Par cette raison (ajoutait la note), le roi désire que le gouvernement provisoire prépare dans le plus court délai possible la convocation de l'assemblée élective qui devra décider *souverainement* des futures destinées de ces belles provinces italiennes. Sa Majesté désire aussi que l'assemblée émane d'un système d'élection très-large et très-libéral, afin que ses décisions puissent vraiment être considérées comme l'expression la plus sincère de la volonté générale. Le gouvernement de Milan était invité à communiquer cette note aux gouvernements provisoires des autres villes de la Lombardie et de la Vénétie, et à ceux de Plaisance, de Reggio et de toutes les villes qui signifieraient leur adhésion au gouvernement de Milan. De cette manière, Sa Majesté Charles-Albert exprimait le désir que la capitale lombarde fût le siége de cette assemblée.

DÉPÊCHE DU GOUVERNEMENT VÉNITIEN A SON ENVOYÉ A MILAN, M. CALUCCI.

Avril 1848.

Le gouvernement ne croit pas devoir vous laisser sans nouvelle des faits militaires du Frioul. L'ennemi, après s'être massé sur l'Isonzo, a passé notre frontière, et, remontant le long du torrent Torre, il s'est approché d'Udine, bloqué peut-être à l'heure qu'il est. Il paraît qu'il veut se réunir à d'autres corps qui sont prêts à descendre par la Pontebba et Caporetto. Les mouvements ultérieurs se feront vers le Tagliamento. Ne pouvant envoyer d'autres secours que celui des paysans armés et des croisés, nous avons stimulé les corps pontificaux placés sur le Pô. Durando et ses troupes régulières, après s'être fait longtemps attendre et après avoir demandé et obtenu des secours en munitions, en effets et en argent, se dirigent enfin vers Vérone

par l'Isola della Scala. Ainsi, pour couvrir les provinces venètes, il ne nous reste d'espoir que dans la division Ferrari ou dans les corps irréguliers pontificaux. Dès les premiers indices du danger qui menaçait le Frioul, nous portions nos craintes à la connaissance du roi Charles-Albert en sollicitant le secours de ses armes pour soustraire nos provinces à la dévastation de l'ennemi. Aujourd'hui même part pour le quartier général de Sa Majesté notre chargé d'affaires le citoyen Paleocapa, membre du gouvernement venète, et en même temps nous demandons aux Lombards des volontaires et des corps francs.

A cette demande de secours faite par Venise, le gouvernement lombard répond qu'il ne peut faire le moindre mouvement sans les ordres du roi Charles-Albert, général en chef de l'armée italienne.

DÉPÊCHE DU GOUVERNEMENT VÉNITIEN AU GOUVERNEMENT GREC.

28 mars 1848.

La Grèce et l'Italie se rencontrent enfin sur le chemin de la liberté. Nous qui devions tant à cette terre où la politique fut une inspiration et la science un hymne, nous lui devons dans ce siècle même des exemples qui confirment à la Grèce le titre glorieux de notre sœur aînée. Peuple incomparable, après quatre cents ans d'esclavage, après trente ans de combats et de martyrs, vous avez pris place à côté des nations civilisées, vous avez ensuite accompli une révolution pacifique, et si le mot nous était permis, nous dirions presque attique : telle enfin que les capitales les plus policées n'en eurent jamais une semblable. La servitude nous avait séparés, que la liberté nous réunisse. Rappelez-vous nos anciennes relations d'amitié et de gloire; rappelez-vous ce nom de Venise, qui est toujours béni dans les îles ioniennes, et que les vieillards ne peuvent encore prononcer sans pleurer d'attendrissement! — Il y a parmi vous encore des milliers d'hommes qui parlent notre langue, comme

il y en avait jadis parmi nous qui parlaient la vôtre. Les souvenirs et les espérances, les intérêts et les travaux vont nous unir plus fortement qu'autrefois. Nous ne saurions souhaiter, nous ne saurions même imaginer une consolation et une gloire qui ne soient la gloire et la consolation de nos frères grecs.

ADRESSE DE TOMMASEO AUX CROATES ET AUX PEUPLES SLAVES.

Frères,

La grande famille slave se réveille et se reconnaît elle-même. Ses membres épars et déchirés se rejoignent ; un sang nouveau y circule. O Croates méprisés par l'Autriche, haïs par l'Italie comme instruments de tyrannie, le monde ne vous connaît pas.

Peu savent que depuis dix ans vous luttez dans votre pays pour vos droits, votre langue, vos traditions et la dignité de votre âme. Le monde ne sait pas que vous avez été les premiers à secouer le joug de Metternich, vous que vos autres compagnons d'esclavage regardent comme un troupeau ! je vous rends grâces devant l'humanité tout entière de tout ce que vous avez fait pour les droits sacrés de l'humanité. Je vous rends grâces parce que, au milieu des soins de la défense commune et au milieu de vos douleurs brûlantes, vous avez pensé aussi à moi et que vous avez tendu les mains vers ma prison. Ce n'était pas la main d'un homme qui devait briser ses barreaux, c'était un regard de Dieu. Croates, qui êtes encore en Italie à verser le sang italien, délivrez-vous de cette infamie. Déposez ces armes honteusement cruelles. La Croatie vous réclame. Votre patrie a demandé énergiquement à Vienne que vous sortiez d'Italie et que vous cessiez d'être et bourreaux et victimes.

Croates, Bohêmes, Polonais, vous tous qui êtes comprimés sous le joug de la pesante Autriche, levez-vous ! — il en est temps ! Vous êtes des nations, et vous ne devez pas être assujettis à un fragment de nation. Votre histoire est plus grande que celle de l'Autriche, car la sienne ne s'est accrue qu'à force de mariages et de fourberies. Mais ne méprisons pas nos con-

tempteurs, ne haïssons pas nos ennemis, compatissons au contraire à leurs malheureuses victoires précédentes, et compatissons aujourd'hui à leur chute précipitée. Distinguons l'Autriche de l'Allemagne. A la véritable, à la grande Allemagne associez-vous comme à une sœur. Et toi, Pologne malheureuse, tu ne pourras voir surgir en toi une vie véritable, si tu n'aimes pas ton impitoyable bourreau la Russie, également ta sœur. Ils sont peu nombreux ceux qui te tourmentent; mais le pauvre peuple russe gémit, lui aussi, et porte au fond de son âme la punition d'une tyrannie qui n'est pas la sienne.

O race slave, les preuves de ta valeur ont été cachées pendant des siècles; maintenant nous marchons vers une ère de paix, qui rendra splendides les marques de ton affranchissement et de ta charité généreuse, et tu occuperas un rang élevé parmi les grands peuples. Comme un fleuve majestueux qui court en serpentant à travers différentes campagnes, tes peuples se répandent sous des climats différents et touchent à d'autres peuples sans se mêler à eux. Tu prendras ainsi leurs bonnes qualités sans perdre les tiennes.

Debout, Croates! Bohêmes, Polonais! faites de vos chaînes des épées, et de votre joug une arme de défense. Vous, si longtemps courbés sous le bâton autrichien, levez-vous! vous vaincrez en paraissant; levez-vous sans haine et sans crainte, le Dieu des nations est avec vous!

La république venète proclamée dans la ville de Venise le 22 mars et son gouvernement provisoire constitué le 23 ont reçu les adhésions spontanées de toutes les autres provinces du territoire de la Vénétie excepté Vérone, occupée par l'ennemi. Les gouvernements provisoires institués dans lesdites provinces lors du départ des Autrichiens ayant donné leur assentiment au gouvernement central de la république, limitèrent leurs attributions et prirent le nom de comités provisoires départementaux.

Le gouvernement provisoire de la république venète avait fait connaître dès le principe et de diverses manières que rien ne serait préjugé sur la question de savoir quel était l'arrangement politique le plus conforme aux intérêts de l'Italie;

mais que la guerre de l'indépendance finie, et le territoire débarrassé de l'étranger, cette question serait débattue et résolue en assemblée constituante régulière par les représentants légitimes de la nation, à qui seule appartient le pouvoir souverain.

Ces déclarations se trouvèrent être conformes à celles que fit le gouvernement provisoire central de la Lombardie, affranchie le même jour 22 mars.

Le gouvernement venète ne s'en est jamais écarté : il les a même confirmées de nouveau par l'acte du 12 mai dernier, dans lequel, se rendant aux vœux des comités départementaux de la Vénétie et à ceux du gouvernement lombard et cédant aux vifs sentiments d'estime et d'affection cimentés pendant les longues années d'un commun esclavage, il consentit à ce que toutes les provinces de l'ancien royaume lombardo-vénitien seraient représentées par une assemblée constituante unique ; à condition toutefois qu'à cette assemblée seule appartiendrait le droit de décider sur le sort politique de cet État.

Mais le gouvernement lombard, disant que la guerre de l'indépendance se prolongeait au delà de ses prévisions, alléguant aussi l'impatience qui se manifestait parmi ses administrés et d'autres motifs encore, qui lui parurent avoir une haute importance, décréta : Que même pendant la guerre il serait voté sur la fusion immédiate du territoire lombard avec le royaume de Sardaigne, et que ce vote aurait lieu, non dans une assemblée, mais en recueillant sur des listes, dressées à cet effet, les signatures des habitants.

Cet exemple fut suivi par les comités provisoires des provinces de Padoue, Vicence, Trévise et Rovigo, qui de leur seule autorité décrétèrent le vote sur cette même proposition et d'après la même méthode.

Tandis que ceci se passait, les provinces d'Udine et de Bellune avaient été envahies par l'ennemi ; celle de Vérone n'avait jamais cessé d'être en son pouvoir, de sorte que, laissant de côté toute question de droit et de convenance, il en résulte ce fait que la province de Venise est menacée de rester pendant plus ou moins longtemps dans l'isolement. Ce fait a une gravité telle, que tout en déplorant que dans un moment où le cœur et l'intelligence de tout Italien devraient être tournés vers un seul but, l'indépendance, on doive s'occuper d'arguments politiques,

c'est-à-dire réveiller les partis, créer des discordes, produire de la faiblesse, le gouvernement provisoire ne croit pas néanmoins pouvoir se dispenser de consulter promptement sur les questions qui demandent une solution immédiate les habitants de cette province, menacée d'abandon.

Mais l'intention du gouvernement est que cette volonté se prononce en connaissance de cause après examen des faits, après que les motifs raisonnés des diverses opinions auront pu se produire, par conséquent dans une assemblée de représentants ; non pas une assemblée constituante qui statue définitivement sur les lois fondamentales de l'État, mais une assemblée élue d'après le mode sommaire que nous impose l'urgence, qui délibère sur les questions du moment, et qui en remplaçant ou confirmant les membres du gouvernement, lui donne de nouvelles forces et le retrempe dans le vote populaire.

Par ces motifs le gouvernement provisoire de la république de Venise,

Décrète :

1. Il est convoqué à Venise une assemblée de députés des habitants de cette province qui :

a Délibérera si la question relative à notre condition politique actuelle doit être résolue immédiatement ou après la fin de la guerre ;

b Décidera, dans le cas où il serait voté pour une résolution immédiate, si notre territoire doit former un État séparé ou bien se réunir au Piémont ;

c Remplacera ou confirmera les membres du gouvernement provisoire.

2. Les séances se tiendront dans une des salles du palais ducal et commenceront le 18 juin courant.

3. Le mode d'élection des députés est déterminé par un autre décret de ce genre.

Le président MANIN. — PALEOCAPA.

ZENNARI, secrétaire.

Venise, 3 juin 1848.

A M. MANIN, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE, A VENISE.

Monsieur,

Vous avez proclamé les principes de la liberté et vous vous êtes efforcé de les soutenir avec ce caractère ferme et cette habileté qui vous distinguent. Je veux croire que vous agissiez par le sentiment d'une conviction intime et non par aveugle enthousiasme, puisque votre but était de fonder la félicité du peuple. Il est inutile d'entrer à cet égard en discussion, car toute opinion politique quelconque trouve son appui dans l'histoire. Nous voyons des peuples prospérer sous des monarques sages, aussi bien que sous la forme républicaine. La forme du gouvernement n'est donc pas la chose la plus essentielle, et nous voyons tomber des empires et renverser des républiques quand ils violent les lois, et leur force primitive dégénérer en faiblesse. Ce n'est donc que sous l'égide des lois, là où les droits sont sacrés, où l'ordre et la tranquillité sont maintenus, qu'on peut espérer de fonder le bien-être des nations.

Si votre nouveau régime est établi sur de telles bases, je désirerais traiter avec vous sur deux points.

Dans les premiers moments d'un enthousiasme effréné, le droit des gens fut violé, les traités rompus, et à la honte de la civilisation moderne tant vantée, plusieurs centaines de sujets autrichiens tant civils que militaires furent confinés étroitement à Venise, et privés de la liberté qu'ils avaient droit d'obtenir. Les otages pris par l'Autriche se trouvent déjà, grâce à la clémence de notre empereur, rendus à leurs familles, et cet acte de clémence s'est étendu jusqu'aux parjures qui, abandonnant leurs drapeaux, tournèrent les armes contre nous. Eux aussi n'ont reçu aucun châtiment et sont rentrés librement dans leurs foyers. J'en appelle, monsieur, à vos sentiments de justice, à ces principes d'équité que vous avez toujours professés, aussi comme homme de loi. Je ne puis me tromper sur vous.

Le second point concerne les instances de plusieurs chefs de famille mes compatriotes, qui avaient cru mettre leurs proches en sûreté à Venise, et qui maintenant demandent leur retour. Il s'agit de femmes, d'enfants, de vieillards qui pour la plupart, luttent contre le besoin et la misère.

Vous qui avez à cœur de captiver les sympathies des peuples, vous ne pouvez rejeter leurs prières. Votre condescendance m'inspirera de l'estime pour vous; car je sais apprécier un caractère honorable, même lorsqu'il m'est hostilement opposé.

Signé WELDEN, lieut.-maréchal.

Trévise, 2 juillet 1848.

(Reçue le 4 juillet, jour même de la première séance de l'assemblée venète.)

A SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-MARÉCHAL DE WELDEN, A TRÉVISE.

Excellence,

En ce moment je ne fais plus partie du gouvernement. C'est le nouveau gouvernement qui répondra officiellement à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que j'ai reçue le 4 courant. J'y réponds pour ma part comme simple citoyen.

Votre Excellence observe avec raison que ni royaumes ni républiques ne peuvent durer quand ils ne respectent pas la justice et ne se comportent pas dignement; mais je m'assure que l'histoire, même auprès de la généreuse nation allemande, reconnaîtra que le gouvernement provisoire de la république venète a été juste et loyal envers ses amis comme envers ses ennemis.

La capitulation faite à Venise a été de notre part ponctuellement observée. Prévoyant le danger auquel s'exposait le lieutenant-maréchal Zichy en retournant dans sa patrie, nous lui offrîmes l'hospitalité. Il refusa; on le laissa partir.

Un grand nombre d'Allemands se trouvaient dans cette ville; quelques-uns fort mal vus du peuple à cause de leur conduite passée; plusieurs avaient été mes ennemis personnels et mes persécuteurs. Tous furent protégés par le gouvernement. On délivra des passeports à ceux qui voulurent partir; ceux qui voulaient demeurer restèrent, et dans ce nombre beaucoup d'employés qui presque tous conservèrent emploi et traitement. C'est ainsi que se conduisit le gouvernement, bien que le peuple parût vouloir qu'il en fût autrement. Mais le peuple,

vaincu par l'énergie et persuadé par les raisons du gouvernement, finit par l'approuver.

S. E. le lieutenant-maréchal Martini est prisonnier de guerre. La prise de l'arsenal est une action militaire grâce à laquelle il fut obligé de se rendre à la garde civique conduite par moi. On a eu soin qu'il fût traité avec tous les égards dus à son rang, dans la mesure des précautions de sûreté indispensables.

S. E. le lieutenant-maréchal Ludolph et les autres officiers appartenant à son corps, furent envoyés à Venise comme prisonniers par le comité départemental de Trévise, qui affirmait que la capitulation avait été violée.

L'occupation de cette ville par les troupes autrichiennes, empêcha le gouvernement de pouvoir vérifier la justice de cette mesure. S'il était prouvé qu'elle a été injuste, le gouvernement n'hésiterait pas à faire son devoir.

Votre Excellence annonce que Sa Majesté impériale a fait mettre en liberté les otages italiens. C'est une heureuse nouvelle dont nous attendons les effets, notamment pour ces vingt-quatre officiers et environ quatre-vingts soldats de la marine vénitienne qui avaient reçu leur congé avec la permission de retourner dans leur patrie, mais qui ensuite furent envoyés comme prisonniers à Laybach, et de là transférés dans d'autres villes autrichiennes.

Il est bien désirable que la guerre soit conduite d'une manière digne des nations civilisées, et que dans ce but on s'épargne certaines atrocités que divulgue le bruit public, peut-être en les exagérant. Ces actes ne sont d'aucune utilité pour les opérations militaires; ils exaspèrent les âmes et provoquent des représailles.

Et puisque je parle de justice et d'humanité, je ne puis me dispenser de rappeler que le comte de Créneville fut chargé par Votre Excellence d'annoncer formellement qu'en exécution de l'article VII de la capitulation de Palmanova, les croisés vénitiens qui se trouvaient dans cette place, devaient être conduits le 30 juin aux avant-postes de Malghera. Mais au lieu de cela, le bruit court qu'ils ont été conduits à Ferrare, et pendant la route, maltraités par leur escorte.

Lorsque les préceptes sacrés de la justice seront suivis par toutes les nations, et les nationalités partout respectées, tous les peuples deviendront frères. Le noble cœur de Votre Excel-

lence doit concourir à hâter cet heureux avenir; et c'est avec un profond contentement que la nation italienne tendra une main fraternelle à la magnanime nation allemande.

Je prie Votre Excellence d'agréer les assurances de mon estime et de ma considération distinguée.

DANIEL MANIN.

Venise, 7 juillet 1848.

Monsieur,

Les sentiments qu'exprime la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 courant me font regretter que les lagunes nous séparent; mais j'ai sujet de me réjouir infiniment de ne m'être pas trompé dans l'opinion que j'avais conçue de votre personne, et de trouver aussi dans l'homme sévère de la loi et de la justice, le noble sentiment de l'humanité.

Des discussions ultérieures sur les causes et sur les effets ne peuvent avoir lieu entre nous, tant que nous serons hostilement placés vis-à-vis l'un de l'autre. Il doit nous suffire de déplorer tous les deux une guerre dévastatrice, en la considérant de même que le déluge, comme un châtiment de notre folie envoyé par la Providence, et auquel nous ne pouvons opposer que la patience et le courage. Peut-être la raison reviendra; ce ne sera pas, du moins je l'espère, en suivant les errements du passé, mais bien ceux que réclame le temps présent. Alors je m'estimerais bien heureux de pouvoir me rencontrer fraternellement avec une intelligence aussi éminente que la vôtre.

J'ajouterai encore un mot relativement à l'art. VII de la capitulation de Palmanova, concernant les croisés vénitiens. Cet article établit qu'ils seraient dirigés sur Venise sans fixer la route ni le temps; j'ai choisi ce qui m'a paru convenable pour notre sûreté et pour la leur, et je ne puis admettre qu'ils aient été maltraités.

Agréez les assurances de mon estime et de ma considération distinguée.

Signé WELDEN, lieutenant-maréchal.

Padoue, 11 juillet 1848.

A l'Excellent seigneur Daniel Manin, citoyen de Venise.

LÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE A TURIN.

Turin, le 28 août 1848.

Messieurs,

J'ai reçu la demande que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, à l'effet d'obtenir que Venise fût comprise dans l'armistice jusqu'à l'exécution de la négociation à intervenir.

Il m'eût été bien agréable, messieurs, de répondre à la demande d'une manière favorable; mais la part qui avait été assignée aux plénipotentiaires français et anglais résidant à Turin, était déjà accomplie lors de mon arrivée dans cette ville, et il ne m'appartient pas d'y rien changer. L'armistice a été regardé par eux comme un fait accompli, et ils l'ont dû accepter comme tel, pour ne pas compromettre, par une négociation préliminaire qui eût eu pour base de la changer, la négociation relative à la paix. Ils seraient sans pouvoir aujourd'hui pour revenir sur ces faits.

Je regrette vivement que ces circonstances me privent de la satisfaction que j'aurais eue de contribuer à interrompre les hostilités qui menacent la ville de Venise, et de servir ainsi les intérêts d'un peuple aussi digne de la sympathie de la république française. Mais je me suis empressé d'envoyer à mon gouvernement votre demande en l'appuyant vivement. Je n'avais pas attendu jusqu'à ce jour pour réclamer ses bons offices en faveur de la ville de Venise, et déjà j'avais envoyé au ministre des affaires étrangères de la république une note de votre compatriote M. Paleocapa, contenant la même demande, en l'appuyant avec tout l'intérêt qu'elle méritait.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Signé Boislecomte.

Messieurs les membres du gouvernement provisoire de Venise.

Turin, ce 27 août 1848.

Excellences,

Je m'empresse d'accuser réception aujourd'hui même de la dépêche que Vos Excellences m'ont fait l'honneur de m'adresser, en date du 21 courant, et qui m'a été remise par le sieur Mondo, courrier de Vos Excellences.

L'armistice du 9 août, conclu à Milan entre le général Salasco et le général de Hess, ayant été accepté par les deux gouvernements médiateurs comme un fait accompli (car l'armistice avait déjà reçu un commencement d'exécution avant même que l'offre de la médiation commune de l'Angleterre et de la France eût été faite au gouvernement de S. M. le roi Charles-Albert), c'est avec le plus vif regret que je dois témoigner à Vos Excellences l'impossibilité dans laquelle je me trouve de céder aux désirs exprimés par la dépêche de Vos Excellences, en faisant une démarche qui pourrait avoir l'effet d'établir une différence dans l'application de l'armistice entre Venise et le reste du territoire évacué.

Je me hâte pourtant d'assurer Vos Excellences que je ne manquerai pas de porter immédiatement à la connaissance de ma cour copie de la dépêche de Vos Excellences; et je m'empresserai, dès que je recevrai la réponse de mon gouvernement, d'agir selon les instructions qui m'y seront données.

Veuillez bien, Excellences, agréer l'assurance de mes sentiments distingués et de ma plus haute considération.

Signé R. ABERCROMBY.

A Leurs Excellences Messieurs les membres du gouvernement provisoire de Venise.

APPEL A LA FRANCE, PAR N. TOMMASEO.

Le remercîment avant la prière. Le pavillon français flotte dans l'Adriatique pour protéger Venise et l'honneur de la France. Le rappel de la flotte sarde n'était pas connu à Paris; on ne savait pas encore que Venise était abandonnée d'un côté aux

bombes autrichiennes, de l'autre au blocus et à la faim ; on ne savait pas qu'elle avait saisi cet instant pour recouvrer, avec son indépendance, ses titres à l'estime des nations; que la France avait déjà envoyé ses vaisseaux, comme si elle eût pressenti un malheur qui a dépassé les craintes des amis les plus prudents et les espérances des ennemis les plus acharnés. La France s'est souvenue de ses anciennes relations avec la ville qui, pendant quatorze siècles, a le mieux gardé les traditions de l'indépendance, sinon celles de la liberté ; elle s'est rappelé que des Vénitiens écrivaient jadis les mémoires de leur patrie dans sa langue ; elle sait que nul ne l'a jugée avec un sens politique plus bienveillant à la fois et plus profond que les ambassadeurs envoyés de ce coin des lagunes ; elle sait que ses rois ont agréé le titre de citoyens de Venise, comme s'ils eussent prévu le temps où le titre de citoyen serait plus puissant et plus sûr que celui de majesté très-chrétienne. Elle sait que dans l'histoire d'un Corse, empereur de Paris et roi de Venise, dans l'histoire de la France, c'est-à-dire dans celle de l'humanité, il y avait un nom qu'il fallait rayer à tout prix, le nom de Campo-Formio; et elle a deviné que la bienveillance et la générosité l'auraient peut-être mieux rayé que le glaive et le sang. *La paix à tout prix*, c'est le mot d'un temps qui ne doit plus revenir; *l'estime des peuples à tout prix*, voilà la nouvelle devise, devise digne de la liberté et de la France.

La France sent bien que l'indépendance de Venise est aussi *un fait accompli* qu'il faut respecter. Le traité de Campo-Formio et la domination de l'Autriche ne sont, pour ainsi dire, qu'une espèce de parenthèse dans la période de notre histoire. Venise, par une capitulation signée des Autrichiens eux-mêmes, par un nouveau traité qui annule le premier, a légalement renvoyé l'ennemi; elle a, le 22 mars, recouvré sa personnalité : elle s'en est défaite, le 4 juillet, par un contrat que la force des choses et la nouvelle capitulation du roi de Sardaigne ont cassé. Le droit des gens, les exigences diplomatiques les plus vétilleuses n'ont rien à y redire. Venise doit exister telle que la capitulation de mars et celle d'août l'ont faite, maîtresse d'elle-même. Maintenant, par la voix de son gouvernement, par la voix de son assemblée, qui est sortie du suffrage universel, elle s'adresse à la France. La France, avant même de savoir

les nouveaux événements, lui envoie ses vaisseaux ; et cette espèce de divination bienfaisante est d'un fort heureux augure pour l'issue de la guerre.

Mais tout en se félicitant du fait, Venise ne saurait s'en dissimuler la portée, ne saurait omettre d'accomplir son devoir jusqu'au bout. La France sent, aussi bien que nous, que l'existence politique de cette ville n'est que l'effet et le gage de l'existence politique du pays lombardo-vénitien tout entier. Elle tend à résoudre la question d'une manière pacifique ; et nous ne saurions l'en blâmer ni nous en plaindre, pourvu que le but soit atteint. Qu'il me soit permis d'examiner les moyens. On voit bien que ceci n'est pas une note diplomatique : c'est en simple écrivain que je jugerai les choses ; et nul que moi ne doit être responsable de mes sentiments.

Il faut d'abord signaler une différence fort honorable entre 1848 et 1831. Les promesses qu'a données à l'Italie le gouvernement de la république, ou bien les hommes influents du moment, n'ont eu ni le caractère ni le semblant d'une tentation perfide : elles ont toujours été subordonnées au besoin bien constaté, à la demande explicite que l'Italie ferait d'un secours. Tant que les Italiens, ou ceux qui parlaient en leur nom, ont cru pouvoir se suffire à eux-mêmes, la France n'a montré nulle envie de s'immiscer dans leur querelle ; elle n'a pas voilé des convoitises impures sous les dehors d'une générosité chevaleresque ; elle n'a pas marchandé son épée, comme le ferait un soldat aventurier.

Je ne rappellerai donc à la France ses promesses depuis Février que pour la remercier de ce qu'elles n'ont jamais dépassé certaines limites ; je ne les rappellerai que pour dire que le moment est venu de les accomplir. Ceux qui excluaient son secours fraternel, ceux qui lançaient contre leurs adversaires politiques l'accusation mensongère de l'avoir invoqué, le demandent. La nation tout entière, par la voix des assemblées et des journaux, des gouvernements et de la garde nationale, des ambassadeurs et des envoyés extraordinaires, démontre l'unanimité de ses vœux. Ce n'est pas la vieille histoire des interventions, ou, pour mieux dire, des invasions provoquées par un parti, par une passion, par un intérêt isolé ; c'est un droit saint qui invoque un devoir, c'est un principe qui cherche sa garantie là où il peut la trouver.

Je ne parlerai pas des espérances d'utilité matérielle qui pourraient engager la France ; je rougirais de rétrécir et d'abaisser la question en lui ôtant cette grandeur qui fait seule son importance à mes yeux. C'est dans une seule considération que je la résume. La France a dans ce moment le droit de nous aider par les moyens les plus efficaces, parce qu'elle en a le devoir : ce devoir découle non pas de tel ou tel mot, prononcé par tel ministre ou tel député ; c'est la grandeur même de cette nation qui le lui impose ; elle ne saurait l'abjurer sans se renier elle-même. Elle n'a rien promis à l'Italie ; mais elle s'est engagée par devers soi à être toujours la France, à toujours jouer ce rôle dont la Grèce et la Belgique ont tant à se louer, ce rôle qui n'est terrible que pour les principes malfaisants et les pouvoirs en ruine.

Les motifs généreux sont toujours de bon augure : jamais, à la longue, on ne s'est repenti d'avoir fait une noble chose. Mais quand le moment approche, il faut être prêt à le saisir ; car c'est dans le retard que gît vraiment le danger. Après le moment passé, ce qui était un moyen devient un obstacle ; ce que tout le monde aurait honoré comme un sacrifice ne paraît plus qu'un calcul. Les petits moyens ne sauraient donner que des résultats mesquins ; et la crainte de la perte est souvent des pertes la moins réparable. Qui craint toujours de tomber, n'ira jamais vite ; et ce n'est pas à l'aigle à détacher ses yeux du soleil pour mesurer l'espace qu'il franchira s'il se fie à la vigueur de son aile. La France n'a rien à craindre, si ce n'est sa crainte même, qui, se manifestant dans les paroles et dans les réticences, rendrait l'ennemi de plus en plus arrogant. Si elle se fût dès à présent lancée au dehors, non pas pour redresser tous les torts et pour menacer toute force injuste, mais pour mettre une parole de médiation puissante entre les opprimés et les oppresseurs, peut-être que ses discordes intérieures n'auraient pas éclaté, l'enthousiasme aurait tué la passion, la bienveillance aurait dompté la haine. Toute nation, mais notamment la France, veut être enivrée de gloire ou de sacrifice ; et même dans les temps de cupidité et de corruption, il reste toujours dans la nature humaine un fonds de générosité qu'il faut savoir mettre à profit. La charrue qui ne remue pas le sol ne saurait le féconder ; on le dira épuisé, et il ne sera qu'inactif. Or, l'inaction n'est pas faite pour la France ; la France

veut gagner sa journée à la sueur de son front, ou bien au prix de son sang. La crainte du déshonneur est sa véritable agonie.

En l'engageant à un acte d'humanité, nous ne lui promettons aucun prix; Dieu est là pour le lui assurer : seulement nous lui garantissons qu'elle n'y perdra rien. Elle aura de son côté tous les petits États et tous les grands peuples; elle aura l'avenir et la conscience du genre humain. Si la France insiste, l'Angleterre se rangera de son côté, et ne lui fera pas la guerre pour recueillir l'héritage de gloire de M. Metternich. Lord Palmerston ne peut pas avoir oublié les plaisanteries attiques des feuilles viennoises sur son compte, lorsqu'il s'est avisé de dire que le gouvernement autrichien en Italie n'était pas le modèle du désintéressement et de la tendresse. Lord Palmerston ne peut pas sans doute renier ses sentiments d'alors à l'égard d'une nation qui ne lui a fait aucun mal, et dont les Anglais n'ont rien à craindre, et beaucoup à espérer si elle est libre d'acheter de qui bon lui semble. Je n'ajouterai pas que l'Angleterre, en cas de guerre, aurait plus à craindre étant l'ennemie que l'amie de la France. La politique anglaise est assez éclairée pour connaître ses véritables dangers, et le plus sûr moyen de les conjurer. Sa médiation ne saurait avoir d'autre but que d'éviter un embrasement général, au milieu duquel ses colonies lui échapperaient, tandis que les questions sociales au dedans détraqueraient cette admirable machine dont la conservation prolongée fera l'étonnement de l'histoire. Mais s'il était démontré que l'indépendance de l'Italie peut seule éviter cet embrasement général, l'Angleterre serait bien aise de conclure sa médiation par un acte de probité qui ne nuirait à personne. Or, pour que cela soit bien démontré, il suffit d'un seul mot de la France. Que l'indépendance de l'Italie soit, non pas la dernière conséquence, mais la première condition des traités, et tout est dit. Que la France arme pour imposer la paix à l'Europe; et l'Europe, l'Autriche elle-même, acceptera cette loi comme une loi de la Providence. Mais, ce qu'il faut surtout, c'est le verbe haut et le front levé; la paix dans le cœur, la main sur le sabre. Il faut traiter à portes ouvertes, pour que les nations entendent, et que les rois sachent qu'il y a quelqu'un qui écoute au dehors, ce quelqu'un qui a plus de génie que Napoléon, plus de ruse que Talleyrand, plus

de force que des citadelles inexpugnables et des milliers de canons rangés en bataille.

Pour ce qui est de l'Autriche, ses derniers avantages n'ont rien changé au fond des choses; c'est toujours une puissance forte de nos divisions, qui est elle-même étonnée de sa tenace vitalité. Radetzky, octogénaire, qui s'enfuit, qui attend, qui profite des fautes et des trahisons d'autrui, et finit par vaincre là où il avait à peine l'espoir de s'échapper, Radetzky est l'image embellie de l'empire autrichien. L'Autriche a vaincu; mais si elle ne renonce au prix de sa victoire elle en mourra de fatigue. Elle a vaincu sous les auspices d'un capitaine dont le nom indique assez son origine polonaise; elle a vaincu par la fidélité entêtée des Croates, et par la haine et la crainte qu'elle a su semer entre les Magyares et les Slaves. Elle s'est servie d'un danger pour sortir de l'autre; mais les deux dangers restent et n'en deviennent que plus menaçants.

Les paysans, en Gallicie, ont tué leurs seigneurs; les Italiens, à Agram, il y a quelques années, se sont battus contre les Croates; les Croates maintenant tuent et pillent en Italie, espérant obtenir par là les bonnes grâces de Vienne et être délivrés des Magyares. Les Hongrois jettent loin le masque de leur opposition hautaine, et le plus renommé d'entre eux ne rougit pas de dire en plein parlement : « Nous aimons l'Italie, nous voulons son indépendance; mais que ferions-nous si les Croates qui sont en Italie venaient nous gêner? Laissons à nos ennemis cette distraction, laissons à nos amis ce malaise passager; brûlons la maison de notre voisin pour empêcher l'incendie de la nôtre. » Voilà ce qui fait la force de l'Autriche; c'est l'art d'exciter les instincts les plus ignobles, de se préparer à elle-même de nouveaux embarras et de nouvelles ignominies pour prolonger de quelques jours les angoisses des peuples.

La part que l'Allemagne a prise dans tout cela est vraiment déplorable. Tant qu'il s'agissait de rire aux dépens de la gaucherie autrichienne sans que cela portât à conséquence, tant qu'il s'agissait d'exploiter pour soi-même le mépris et la haine dont l'Autriche était l'objet, on se faisait un devoir de plaindre l'Italie opprimée, d'apprécier ses titres à l'estime et à la commisération du monde; c'était une espèce de contemplation objective. On aimait l'Italie, comme un docteur protestant fait

preuve d'érudition et de bonne foi littéraire en louant Grégoire VII, mais n'en croit pas moins que Luther à lui seul était plus grand homme que tous les papes. Dès que les intérêts matériels ont donné à la question italienne la *subjectivité* qui lui manquait aux yeux de tous les Germains, alors on commença de se persuader que l'honneur national était engagé dans la lutte, et qu'Arminius et l'empereur Ferdinand ne faisaient qu'un.

Mais cette profanation du sentiment national ne saurait durer longtemps dans la loyale et sévère Allemagne. Des esprits élevés ont déjà protesté contre, et leur nombre ira toujours en s'accroissant, je l'espère. On s'apercevra que les vrais intérêts d'une nation ne peuvent jamais être la conséquence de l'injustice; que l'honneur ne gît pas dans la victoire, quand la victoire ne fait que multiplier les haines et vicier l'avenir. Si une guerre éclatait à cause des prétentions exagérées de l'Autriche, les armes tomberaient des mains de la plus grande partie des Allemands probes et prévoyants; il y aurait dissension intestine, il y aurait guerre civile; et la république, à la fin, deviendrait un fait et une nécessité là où elle n'était qu'un rêve ou une étude. Je ne conseille pas aux princes de se jouer avec une arme aussi dangereuse que le sentiment de la nationalité, car elle se retournerait contre eux de son propre mouvement. Semez le vent, et vous recueillerez la tempête; répandez la défiance, et vous ferez germer la rébellion.

Comme la confédération germanique est chose aussi vieille que le titre de vicaire impérial, il ne faut pas donner trop d'importance à l'élection d'un archiduc de la maison d'Augsbourg : c'est du gothique fait après coup, c'est l'imitation d'un souvenir. L'Allemagne, au reste, telle qu'elle est de notre temps, ne saurait être une puissance envahissante; et quiconque n'ira pas la chercher dans ses foyers, n'aura rien à craindre d'elle. C'est la maison d'Autriche qui, par une triste parodie de tous les conquérants présents et à venir, s'est chargée du rôle d'Alexandre le Grand et de Tamerlan; et elle s'en tire assez bien, possédant parfaitement l'art d'attendre les événements et de les saisir. Lorsque des Italiens, dans l'ivresse de l'espoir et du ressentiment, s'écriaient : « Que fera maintenant l'Autriche? » je leur répondais : « Elle attendra. » Je n'eus que trop raison.

Ce n'est pas non plus la Russie qui peut maintenant désirer

la guerre, ou puisse en espérer l'issue heureuse pour elle. Les puissances de l'Europe, et notamment l'Angleterre, s'exagèrent beaucoup trop les forces de la Russie, qui souffre les maux des États barbares et ceux des États civilisés, sans avoir les avantages ni de la civilisation ni de la barbarie. L'Angleterre devrait bien s'apercevoir qu'une centaine d'Irlandais nus et affamés est plus terrible que des milliers de Cosaques, parce que le gémissement du pauvre criant miséricorde monte plus haut que le hurlement des légions.

La Russie a, d'un côté grand intérêt à amoindrir la puissance autrichienne, qui seule a montré quelque velléité de lui contester la pleine influence sur les races slaves; elle voit d'ailleurs avec satisfaction l'Autriche s'épuiser dans ses efforts pour étouffer les mouvements des peuples vers la liberté : elle se tient coite, et attend le moment de fondre sur l'Autriche elle-même avant ou après que le mouvement libéral sera étouffé. La France pourrait dans ce moment-ci traiter avec la Russie une alliance qui durerait autant que possible; mais, en tout cas, elle ne doit pas la redouter comme l'Angleterre a l'air de le faire. Napoléon a dit : « Dans cinquante ans l'Europe sera républicaine ou cosaque. » Peut-être s'est-il trompé d'une particule; peut-être fallait-il dire : « En 1865, l'Europe sera républicaine et cosaque. »

La faute grave et le malheur de la Russie, c'est de vouloir étendre son empire sur la race slave tout entière qui est divisée non-seulement par les croyances, mais par les climats, les traditions et les mœurs. Cette variété puissante tend sans doute à une grande unité, qui s'opérera avec les siècles; mais ce n'est pas à la Russie, ce n'est pas à un empire absolu qu'il sera donné d'obtenir un tel résultat. La Russie se sert de la religion comme d'un instrument de politique, et de la politique comme d'un moyen de conversion : double erreur. Qui veut faire de l'autel un support du trône, veut les abîmer tous les deux. Ce n'est pas un digne commentaire de l'Évangile que le knout, et ce n'est pas dans la garde impériale que Jésus-Christ choisit ses apôtres.

Le patronage et l'éducation de la Slavie catholique paraissaient échus en partage à l'Autriche; mais l'Autriche n'a pas eu la conscience de sa mission. Elle s'est attachée à l'Italie, comme l'usurier s'attache à un gain illicite, et abandonne des

profits plus grands et plus honorables. Il lui parut plus facile d'exploiter et d'avilir une nation riche et grande, que de créer la richesse et la grandeur dans une famille de nations auxquelles la Providence réserve dans l'avenir un rôle des plus éminents. Ce que l'Autriche n'a pas su faire, la France le peut et le doit. Déjà par un concours de circonstances qui ne saurait être un hasard les familles slaves ont entretenu ou bien essayé d'entretenir avec la France des correspondances qui étaient comme des signes précurseurs. Ce n'est pas seulement un vain mot que le titre de *Français du nord* acquis aux malheureux Polonais, et il n'est pas nécessaire de rappeler Henri III et Marie Leczinska quand on peut nommer Kociusko et Mikievich. Les provinces illyriennes ont été pendant quelques temps accrochées à l'empire français par un de ces caprices dans lesquels pourtant les despotes obéissent, sans le savoir, aux lois secrètes de la Providence. On sait que dans la révolution de Serbie, Georges le Noir invoqua les secours de Napoléon ; mais l'indépendance d'une nation était chose trop petite pour celui qui faisait et défaisait les rois, et le mot *nation* n'était pas dans le dictionnaire de Bonaparte, dictionnaire fort restreint, comme l'ont tous les despotes et presque tous les grands hommes. Ce dont je voudrais que le gouvernement français se pénétrât, c'est que les provinces slaves, aussi bien que l'Italie, sont naturellement un soutien de la France, qu'il est bon de s'entendre avec elles. Ce sera un contre-poids puissant aux envahissements des puissances du nord ; ce sera une arme de guerre juste, ou un gage de paix honorable.

Ce n'est pas une digression que je crois avoir faite en démontrant que l'intérêt de la France est de s'appuyer sur les nationalités, de profiter sérieusement de ce grand mot qui est le sceau de l'époque. Les nations qui ont besoin de se constituer ou de se retremper se rangeront du côté de la France ; il ne restera contre elle que les hommes qui ont l'intérêt pour patrie et pour dieu le hasard. Il faut des principes au monde ; le drapeau, qui porte un principe inscrit sur lui, est le seul qui doit enfin se déployer au soleil de la victoire. Il peut y avoir mésintelligence entre les gouvernements ; mais les nations sont faites désormais pour s'entendre ; elles sentent bien que leur sort est inséparable ; que, petites ou grandes, elles ont toujours besoin l'une de l'autre. Ce n'est pas la nation qui a

prononcé, qui a répété ce mot insolent : *L'Italia farà dà se.* Et pourtant elle aurait pu se suffire à elle-même si le mouvement de mars n'eût été retardé en avril, faussé dans les mois suivants. Tant que le peuple n'a eu confiance qu'en lui-même, tant que la question nationale n'est pas devenue une intrigue politique, on vainquit. C'est le peuple qui a chassé les Autrichiens de Milan ; c'est le peuple qui les a renvoyés de Venise, d'Udine, de Trévise, de Padoue, de Vicence ; c'est le peuple qui, pendant six semaines, les a repoussés du Cadore, et qui n'aurait cédé, n'était la trahison ; ce sont les volontaires qui, par leur fermeté, ont différé de deux mois la capitulation de Palma ; ce sont les volontaires qui ont vaillamment résisté à Vicence dans le premier assaut ; ce sont les volontaires toscans qui ont arrêté le choc ennemi à Curtatone et ont donné à l'armée des avantages dont elle ne sut pas profiter ; c'est encore le peuple qui, après la défaite des Piémontais, chassa les Autrichiens de Bologne ; ce sont encore les volontaires qui restent les derniers sur le champ de batille. Et cependant les hommes du métier et les hommes de la cour affectaient pour le peuple et les volontaires un superbe dédain : ils renvoyèrent les paysans venant offrir leurs bras et leur sang ; ils éveillèrent les défiances et les convoitises, les espérances menteuses et les ambitions municipales qu'ils imputaient aux autres ; ils éteignirent l'enthousiasme des masses, ils réduisirent la grande cause nationale aux minces proportions d'un intérêt dynastique.

Je n'entends pas déverser sur un parti tous les torts ; les récriminations ne sont jamais des excuses. Mais lorsqu'il s'agit de l'honneur d'un peuple calomnié, lorsque le sort de ce peuple peut dépendre de la réputation qu'on lui fait, lorsqu'on s'efforce de fausser la voix de l'histoire et d'étouffer le cri de la conscience publique indignée, c'est encore la moindre satisfaction qu'on puisse se permettre que de dire sans rancune et sans haine : « Respectez l'infortune dont vous êtes, du moins en partie, les auteurs. »

Il est douloureux de devoir essuyer les calomnies des frères, de devoir se défendre des coups de ceux qui devraient être nos meilleurs amis ; mais on ne saurait s'empêcher de remarquer que les intérêts dynastiques et les convoitises municipales, dont on a souillé la lutte de l'indépendance, ont beau-

coup nui à son succès. Les questions extérieures se sont compliquées ; l'Allemagne saisit ce prétexte pour affirmer que, s'il s'agissait d'autre chose que de l'agrandissement d'un royaume, elle ne saurait pas résister à la sympathie que lui inspire le peuple italien ; les princes de l'Italie ont pris ombrage ; le pape, l'initiateur du mouvement, celui qui, sans déclarer la guerre, l'avait dès l'abord faite en toute franchise, qui le premier avait envoyé sur le territoire vénitien ses enfants, qui en avait dégarni ses propres villes au péril de sa sûreté, le pape hésita. On lui a fait un crime de ce qui n'était qu'une preuve de la délicatesse de sa conscience, de la loyauté de ses sentiments. Il lui répugnait, à lui, le père des Italiens et de tous les chrétiens, d'être réduit au rôle d'instrument passif et presqu'à l'état de machine.

Je le répète : ce n'est pas la nation qui a dédaigneusement rejeté les secours de la France. On sait bien que quelques journaux et quelques déclamateurs ne sauraient être ni les juges de l'état d'un peuple, ni les interprètes de ses sentiments. Pour ce qui est de Venise, je puis citer une preuve du contraire, une lettre que j'ai conseillée, que j'ai écrite dans la première moitié de juin au nom du gouvernement de la République. Elle était adressée au gouvernement du Piémont et à tous les autres États d'Italie. Nous les sommions de délibérer vite et de s'expliquer nettement sur leur avenir et le nôtre. « Si vous pouvez vous suffire à vous-mêmes, aidez-nous; sinon, adressons-nous tous de concert à la France. Ainsi faite, ce ne sera pas une intervention, ce sera une alliance, un appui fraternel, qui profitera au plus fort autant qu'au plus faible. Venise ne veut pas décider à elle seule, du coin de ses lagunes, une question qui regarde l'Italie tout entière : voilà pourquoi nous nous adressons à vous tous. Répondez-nous au plus tôt. » Le gouvernement du Piémont n'a rien répondu ; les paroles des autres n'étaient guère concluantes. On attendait la défaite ; on voulait réserver à Radetzki la consolation inespérée de se croire le Napoléon de l'époque.

Si l'appel de Venise eût été accueilli, on se serait épargné maints reproches et maints remords ; on aurait peut-être épargné à la France la guerre civile, ou du moins on en aurait diminué les horreurs. Puisque j'en suis à parler de moi, je rappellerai encore une mesure par moi proposée, qui aurait donné

aux affaires d'Italie une toute autre tournure. Je voulais que l'Assemblée, formée par le suffrage universel des provinces vénitiennes qui étaient alors unies, fût promptement convoquée au mois d'avril. Ceci aurait été un lien entre les provinces qui ne se seraient pas détachées; l'exemple de Venise aurait été suivi par Milan, car c'était un exemple de liberté et de probité. Les deux assemblées, réunissant les deux pays, ainsi que le vœu presque général le réclamait, auraient fondé un État libre qui, plus tard, après une délibération calme et indépendante, se serait constitué en monarchie ou en république, se serait assujetti ou attaché à d'autres États. On n'aurait pas eu les registres de souscription, parodie du suffrage universel. J'ai protesté contre la fusion avec le Piémont, parce que ni le temps ni les moyens ne me paraissaient bien choisis. J'ai protesté contre un acte où la violence et la fraude, l'espérance et la crainte ont eu part, ou du moins paraissaient en avoir une par trop déplorable. J'ai prédit que Charles-Albert serait roi des provinces annexées, mais roi *in partibus Germanorum*. Mais je ne me souciais guère d'être prophète à un tel prix; j'aurais voulu avoir tort, pourvu que le pays que j'aime fût heureux et honoré.

J'ai été forcé de parler de moi-même, car je tiens à démontrer qu'il y a suite entre mes principes et mes actes, et que je n'ai pas été jeté de la prison au ministère, et du ministère sur la terre de France, pour renier les croyances de ma vie et les indomptables nécessités de mon âme. J'ai toujours aimé ce qu'il y a de savant, de solide et de généreux dans la littérature et le caractère français. La preuve de mon affection sincère et reconnaissante envers la France, c'est qu'après dix ans d'absence, après dix ans dont certains mois comptent pour des générations tout entières, j'y ai conservé et j'y retrouve des souvenirs chéris et d'illustres amitiés. Maintenant, ce que je fais, je le fais en toute conscience, parce que je ne demande rien pour moi-même, et il me tarde de rentrer dans ma solitude, sitôt que j'aurai vu l'Italie libre et en paix. Ce que je demande, je le demande le front haut et avec l'autorité de l'homme qui réclame l'accomplissement d'un devoir. Je pense que, de ce temps, une intervention ne saurait être un envahissement; je crois utile que les peuples aussi commencent à exercer entre eux les droits et les devoirs d'une sainte-alliance. Je vois les

nations fatiguées, languissantes, et gisant comme des brebis sans pasteur; je les vois se défier les unes des autres, et confier plutôt leur sort à des marchands et à des traîtres. Les événements pressent, et nul n'est pressé de les saisir; le chemin est long et inévitable, et nul n'a envie de se mettre en route. Oh! si j'écrivais dans la langue de mes pensées pour communiquer à l'âme de ceux qui me liront une partie de la compassion et de la douleur qui oppressent mon cœur, sans pourtant l'accabler! Pour sortir des angoisses où la France se trouve, il faut un acte de générosité et de courage. La politique du doute aboutit à la crédulité, et finit par être le jouet de tous les vents. C'est la bienveillance qui fait les grandes choses; sans elle tout effort est comme un germe dans une terre desséchée. La France n'a pas à tirer l'épée, il suffit d'en faire entendre le bruit dans le fourreau pour que l'ennemi en soit frappé. Croyez fermement que vous pouvez nous sauver, et vous nous sauverez. Le temps viendra où vous désirerez pour votre avantage nous venir en aide, et vous ne pourrez. Ne permettez pas que sous la république on fasse une parodie amère du mot d'un roi, et qu'on s'écrie: *Tout est sauvé*, *fors l'honneur*. Je dis à la France, je dis à l'Angleterre: Ce serait une honte pour l'espèce humaine que de laisser peser dans la balance des destinées d'un peuple l'épée d'un Brennus décrépit. Notre cause est la vôtre. Secourez-nous dans notre péril, ou vous périrez.

DÉPÊCHE DU GOUVERNEMENT VÉNITIEN AU GOUVERNEMENT PIÉMONTAIS.

Excellence,

Les villes de Vicence et de Padoue rentrées sous la domination autrichienne, les deux autres villes de l'État vénitien qu'un pareil sort menace, la défection de l'armée napolitaine, la dissolution du corps pontifical, l'augmentation des forces de l'ennemi devenu plus hardi et communiquant librement avec les points d'où lui arrivent les renforts, toutes ces causes imposent à notre gouvernement provisoire le devoir sacré de donner, autant qu'il dépend de lui, satisfaction aux demandes instantes et continuelles des populations. En se rappelant les actes et les promesses solennelles faites par Sa Majesté le roi de Sardaigne à l'Italie, ces populations désirent avec anxiété savoir quels moyens ont été pris par le roi Charles-Albert, dans sa haute sagesse, pour assurer leur salut et leur rédemption, au milieu des grandes vicissitudes de cette guerre, et en présence des préparatifs d'une lutte si obstinée.

Nous devons une réponse non-seulement au pays de Cadore, et à toutes les autres parties du territoire vénitien où l'on combat maintenant, nous la devons au pays tout entier qui nous demande avec inquiétude si le Piémont est en mesure de porter un secours prompt et efficace aux misères communes, s'il peut maintenant suffire à soutenir une guerre si formidable. Tout le peuple de la Vénétie attend cette réponse avec anxiété. Plein des souvenirs d'une immense infortune, et, voyant l'invasion autrichienne s'avancer sans obstacle des bords de l'Adige jusqu'ici, il ne peut se défendre de l'effroi que lui cause un bruit sinistre qu'un écho invisible semble multiplier avec malignité. Il s'agit d'un acte tellement abominable et impossible que nous nous ferions un crime d'en admettre la supposition.

Pour ranimer la confiance du pays vénitien, pour consoler ceux qui sont retombés dans la servitude, pour maintenir ferme le courage de ceux qui combattent pour la cause de l'indépendance italienne, il suffit, Excellence, d'une nouvelle parole solennelle qui vienne du Champion qu'elle a acclamé. Venise, dans sa défense du côté de la mer, assistée par la flotte royale,

fera tout son possible pour résister à l'ennemi ; elle qui a fait tout son possible pour maintenir libres les provinces en leur envoyant des hommes, de l'argent et des armes qui, tombés maintenant aux mains des Autrichiens, sont aujourd'hui tournés contre elle.

Venise attend avec confiance, par l'intermédiaire de Votre Excellence, cette rassurante parole à laquelle répondront avec joie toutes les âmes généreuses, et les bénédictions de toute l'Italie assurée dès lors de se suffire à elle-même.

Venise, 13 juin 1848.

Pour le gouvernement provisoire de la république venète.

Le président,
MANIN.

Le secrétaire,
ZENNARI.

A Son Excellence M. le comte Franzini, ministre de la guerre et de la marine de Sa Majesté le roi de Sardaigne.

CIRCULAIRE DU GOUVERNEMENT VÉNITIEN AUX GOUVERNEMENTS DE ROME, DE TOSCANE ET DE SICILE.

Excellence,

Ce n'est certainement ni la valeur, ni la bonne volonté qui ont manqué à ces braves Italiens qui, de tous les points de la péninsule, accoururent dans nos provinces pour y laisser une trace d'amour et d'honneur. Vicence, Trévise et Palmanova, Osopo et le pays de Cadore, peuvent dire ce que valent ces peuples déshabitués depuis si longtemps du métier des armes. Mais les événements de la guerre ont conduit les choses à tel point que ce qui était d'abord facile et certain devient maintenant de plus en plus difficile et incertain. C'est pourquoi nous avons cru de notre devoir d'écrire à Sa Majesté le roi Charles-Albert pour lui représenter que les villes de l'État vénitien retombées ou prêtes à retomber sous le joug de l'Autriche, la défection

de l'armée napolitaine, la dissolution des troupes pontificales et enfin l'augmentation des forces ennemies imposaient au gouvernement provisoire de la république venète l'obligation de satisfaire autant qu'il est en lui aux demandes pressantes des populations qui se rappellent les hautes promesses faites par le roi de Sardaigne; ces populations désirent avec anxiété savoir si le Piémont est en état de porter un secours prompt et efficace aux misères communes, et s'il peut maintenant suffire à soutenir une guerre si formidable. Nous adressons les mêmes demandes et urgentes prières aux autres États de l'Italie, car maintenant il s'agit de la cause italienne tout entière. Si les princes et les peuples étaient d'accord pour le vouloir, il est certain que l'Italie pourrait se suffire à elle-même; et nous, quand bien même nous devrions encore voir nos cités devenir la proie de l'Autriche, rassurés par les promesses solennelles de toute l'Italie, nous attendrions avec confiance la délivrance future. Ainsi, nous appelons les peuples italiens comme arbitres de nos destinées et de l'honneur de tous, et nous demandons à chacun de leurs gouvernements s'ils croient qu'il soit possible que l'Italie se suffise maintenant à elle-même. Bien des gens de la Vénétie pressent notre gouvernement d'appeler le secours étranger à d'honorables conditions. Mais nous qui voyons le danger de satisfaire comme de ne pas satisfaire à ce désir, et qui d'ailleurs ne voulons pas décider, de ce coin de l'Italie, une question qui intéresse toute la commune patrie, nous venons demander à chacun des États de la péninsule une réponse claire et prompte : claire, car le temps des ambiguïtés est passé; prompte, car la nécessité nous presse. Et nous répétons qu'il ne s'agit pas seulement des provinces vénitiennes, mais, peut-être des destinées du pays tout entier pour de bien longues années.

Venise, le 14 juin 1848.

Pour le gouvernement provisoire de la république venète.
Le président,
Signé MANIN. *Signé* TOMMASEO.
Le secrétaire,
Signé ZENNARI.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT TOSCAN.

DÉPARTEMENT ROYAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Florence, le 18 juin 1848.

Très-illustres Messieurs,

La généreuse élévation de sentiments qui vous porte, malgré vos récentes infortunes, à ne point vouloir séparer vos destinées de celles des autres peuples de l'Italie, ni prendre sans leur conseil et leur assentiment aucune résolution qui puisse engager et compromettre le sort futur de la patrie commune, vous méritera, messieurs, la reconnaissance, l'estime de tous les bons Italiens. Et véritablement le parti auquel voudraient vous pousser plusieurs citoyens de la Vénétie, et dont vous avez refusé d'assumer la responsabilité avant d'avoir demandé aux gouvernements italiens, *si c'est chose possible que maintenant l'Italie se suffise à elle-même*, ce parti est tel qu'il pourrait ouvrir pour elle une nouvelle ère de douleur, d'oppression et d'abaissement. A cette solennelle demande faite dans un instant aussi solennel, je n'hésite point à répondre : oui, l'Italie peut toujours faire par elle-même et accomplir sans le secours de l'étranger l'œuvre glorieuse de sa propre régénération. Si les événements de la guerre ne tournent pas depuis quelque temps en faveur de la cause italienne, ils n'ont cependant pas été et ne sont pas assez désastreux pour rendre nécessaire la résolution désespérée d'un appel à l'étranger. Nos ressources sont toujours grandes et nombreuses et à l'armée piémontaise telle qu'elle est maintenant, doit se joindre sous peu une réserve qui l'accroîtra et la renforcera d'une manière notable. Le fusion heureusement opérée de la Lombardie avec les États Sardes, fournit au roi Charles-Albert de nouveaux et puissants éléments de force. En mettant à profit les grandes ressources en hommes et en argent qu'offre cette province, le roi de Sardaigne peut dans un court délai (et il le fera) mettre sur pied une nouvelle armée, laquelle lui donnera les moyens de vous délivrer d'une occupation étrangère sans avoir recours à une autre. La Toscane aussi ne se refuse à aucun effort pour seconder la magnanime entreprise qui est dans les vœux et dans le

cœur de tous les Italiens ; elle en seconde et en secondera toujours la réussite dans la mesure de ses forces. Le gouvernement romain ne veut pas non plus rester en arrière dans cette noble lutte. Il fait de la guerre de l'indépendance l'objet principal de ses soins et de ses pensées.

Et puisque dans votre admirable abnégation, vous déclarez, messieurs, être prêts à vous soumettre à une occupation passagère, et qu'assurés des promesses solennelles de toute l'Italie vous attendrez avec confiance la délivrance future, il me semble évident que le projet d'appeler l'étranger doit être abandonné, du moins quant à présent, et qu'il faut attendre que les vicissitudes de la guerre, de grands et irréparables désastres de l'armée italienne, aient rendu ce secours indispensable. L'étranger, soyez-en sûr, ne se refusera jamais à vos demandes, en quelque moment que vous l'imploriez. Il n'accourra que trop vite vous prêter le secours que vous invoquerez. Mais tant que votre salut n'est pas entièrement désespéré, tant qu'il peut vous venir de l'assistance de vos frères, je vous conseille, messieurs, et vous exhorte ardemment de vous refuser à un expédient aussi humiliant, aussi périlleux. Songez, je vous prie, que non-seulement le bien, mais encore l'honneur de toute l'Italie est intéressé à ce que notre délivrance s'accomplisse, sans le concours ni l'aide de l'étranger. Qui peut dire que l'Italie en appelant les Français, au lieu d'avoir un seul ennemi, un seul oppresseur, ne finisse pas par en avoir deux ? L'histoire de nos malheurs ne confirme que trop cette douloureuse supposition. Songez qu'une intervention étrangère pourrait en ce moment apporter sur le sol de notre patrie des germes funestes de discorde et de désordre, et qu'aux complications politiques viendraient peut-être se joindre d'effroyables bouleversements sociaux. Et alors que deviendrait l'Italie ? Vous parlez de conditions honorables! Quand les étrangers occuperont vos provinces et les domineront par la force, qui pourrait donc les obliger à remplir ces conditions s'il leur plaisait de les violer? Et l'orgueil des protecteurs envers les protégés, et le sentiment de leur supériorité vis à vis d'eux ; tout cela peut devenir une source féconde de grandes douleurs.

J'ai voulu vous soumettre toutes ces réflexions en réponse à votre demande, afin que dans votre sagesse et dans votre patriotisme, vous puissiez considérer combien il vous reste en-

core d'espoir de salut, combien de périls et de maux vous apporterait une intervention étrangère et combien, en toute hypothèse, il convient au moins de différer le moment de la demander. Ainsi le veut, je le répète, le bien de l'Italie de même que sa dignité, ainsi l'exigent spécialement le bien et la dignité du pays que vous représentez si noblement.

Je profite de cette circonstance pour vous prier, messieurs, d'agréer, etc.

Signé CORSINI.

A Messieurs les membres composant le gouvernement provisoire de la république venète, à Venise.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT ROMAIN.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES LAÏQUES

N° 526.

Excellence,

Je viens vous donner la réponse *claire* et prompte que demande la réponse de Votre Excellence, en date du 14 juin courant adressée au gouvernement que j'ai l'honneur de servir. Cette réponse est moins la mienne que celle du conseil des ministres que j'ai consulté à cet effet.

Je dois avant tout vous déclarer que mon gouvernement est bien touché des sentiments de reconnaissance que Venise lui exprime par votre intermédiaire, et par celui de votre chargé d'affaires. Il est vrai que nous avons fait pour les Vénitiens plus qu'aucun autre peuple de l'Italie; et si nos malheurs actuels nous ont obligés à rappeler nos forces, il en est cependant resté une partie pour défendre Venise. L'indépendance de l'Italie étant l'objet principal des désirs et des vœux les plus ardents du ministère et des deux chambres, votre gouvernement ne doit pas douter qu'ils ne fassent tous les efforts possibles; efforts que les chances contraires de la guerre n'ont point interrompus, et qui loin d'être abandonnés maintenant,

sout repris avec confiance et courage. Les difficultés des temps, la position critique de nos finances, l'approche de l'ennemi aux confins de notre pays, feront bien clairement apercevoir à Votre Excellence la difficulté de préciser en ce moment, comment et quand nous pourrons envoyer de nouveaux secours en armes et en soldats. Toutefois nous avons prié le roi Charles-Albert, nous le prions et le prierons encore de secourir le pays vénitien. Étrangers à tout soupçon de conquête, nous avons vu uniquement et nous voyons encore dans la défense de ce pays, la défense commune.

Si l'heureux résultat de quelques négociations auxquelles notre gouvernement se prêtera avec joie, peut nous aider à préciser mieux et avec plus de sollicitude la nature et la quantité de nos efforts, nous le ferons non-seulement vis-à-vis du gouvernement venète, mais encore pour tous ceux qui en Italie peuvent avoir de commun avec nous les dangers et le besoin de la défense.

Mais quant à réclamer le secours de l'étranger, notre gouvernement ne saurait y voir une proposition, mais plutôt un moyen pour exciter les gouvernements à hâter leurs secours. Il y voit l'expression d'une résolution désespérée que les Italiens n'adopteront jamais tant qu'ils voudront et seront d'accord pour vouloir se suffire à eux-mêmes.

Je me flatte que les temps et les circonstances permettront à notre gouvernement d'être plus large dans ses offres et ses promesses envers tous ceux qui en Italie sont en danger de tomber sous la domination étrangère ; et dans cet espoir que je partage avec messieurs les ministres mes collègues, j'ai l'honneur de vous réitérer l'assurance des sentiments de profond respect et de considération distinguée avec lesquels je suis,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : GIOVANI MARCHETTI.

Rome, 21 juin 1848.

A Son Excellence M. le président du gouvernement provisoire de la république de Venise.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT SICILIEN.

PRÉSIDENCE
DU GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE SICILE.

N° 1568.

Excellence,

En me conformant aux devoirs de mon office, j'ai présenté au conseil des ministres du gouvernement la lettre de Votre Excellence datée de Venise le 14 juin courant; et suivant la teneur des délibérations du conseil tenu hier, je me borne à vous transmettre la réponse claire et prompte que le gouvernement de la république réclame avec raison, vu l'urgence des circonstances actuelles.

Dès le principe de la lutte que nous tous Italiens soutenons de diverses manières, mais dans un seul but, depuis plusieurs mois contre nos oppresseurs, les Siciliens et à ce que nous croyons, tous les autres peuples d'Italie, instruits par l'expérience des siècles, étaient pleinement convaincus que dans la guerre de notre liberté et celle de l'émancipation du reste de l'Italie, ni la Sicile, ni l'Italie entière ne devaient s'en reposer sur l'étranger; elles ne pouvaient s'en fier qu'à elles-mêmes, et devaient se suffire à elles-mêmes.

Cette conviction, jointe à l'impérieuse nécessité des circonstances, la confiance que la justice de notre cause nous portait à mettre dans le secours de cette Providence qui régit les destinées des peuples, et qui ne manque jamais à ceux qui l'invoquent du fond du cœur; tous ces motifs nous donnèrent, ainsi qu'aux autres peuples d'Italie, la ferme persuasion et la conscience de pouvoir, aussi bien en Sicile que dans toute l'Italie, nous suffire à nous-même, si nous voulions fortement et en parfait accord.

C'est ainsi que, dénués de moyens, mais riches de volonté et de confiance dans la concorde, nous avons pu nous suffire à Palerme, et avons réussi à nous soutenir contre notre oppresseur natif. C'est ainsi que, plus merveilleusement encore, Milan et Venise se rendirent d'abord redoutables à l'Allemand; puis ensuite par elles-mêmes, aidées

seulement du bon vouloir de quelques princes italiens, soutenues par la généreuse audace de quelques peuples frères; elles ont combattu, résisté, et triomphé plus d'une fois dans cette lutte difficile et obstinée, contre une des plus grandes puissances de l'Europe.

Que si les chances toujours variables d'une guerre entreprise par la résolution virile d'un peuple qui veut être libre à tout prix, contre la brutale obstination d'un puissant oppresseur, ont en ce moment rendu plus difficile ce qui de prime abord était facile et sûr, le gouvernement sicilien ne peut qu'approuver hautement la résolution de celui de la république venète de s'en rapporter dans l'urgence actuelle, aux conseils des divers États de l'Italie, et d'en appeler à leur patriotisme afin de pourvoir aux pressantes nécessités de la république, sans autre aide que celui que les États et les peuples italiens sont tenus de prêter à un autre État de l'Italie.

Notre gouvernement regrette seulement que la position où se trouve maintenant la Sicile, à cause de la guerre qu'elle soutient contre le roi de Naples, ne lui permette pas de contribuer efficacement par de nouveaux et prompts subsides à l'avantage, nous ne dirons pas de Venise seulement, mais de ce qui est la cause commune en Italie. Comme les autres États et peuples de l'Italie n'ont pas manqué jusqu'à présent envers la patrie, il a la confiance qu'ils n'y manqueront jamais dans les suprêmes nécessités d'une si belle et si importante partie de l'Italie. Il se flatte que si les besoins insurmontables du présent forçaient le gouvernement et le peuple vénitiens à recourir aux moyens extrêmes, ils s'adresseraient à cet État si fort et si plein de zèle pour l'indépendance de l'Italie qui est aussi gouvernement et peuple italien, plutôt que de recourir à l'étranger. Quelque honorables que puissent être les conditions d'un traité avec l'étranger, elles ne sauraient être ni aussi honorables ni plus sûres (non-seulement pour la partie de l'Italie qu'une nécessité suprême amènerait à les demander; mais aussi pour tous les autres États qui devraient de toute manière en subir l'influence) que celles qui rattacheraient cette partie d'Italie à un État qui, étant italien, devra rester toujours responsable au cœur de tous ceux qui, des Alpes au Libybée, ont communs

l'origine, les souvenirs, les malheurs, les destinées, les espérances et la gloire à venir.

Palerme, 29 juin 1848.

Le ministre des affaires étrangères et du commerce,
M. Stobile.

Le président du gouvernement du royaume de Sicile,
Ruggiero Settimo.

A Son Excellence le président du gouvernement provisoire de la république venète à Venise.

N° 6204. K.

Excellence,

Les événements bien connus de l'année dernière, la trahison de la dynastie autrichienne envers la Hongrie et enfin principalement l'invasion des Russes, invoquée par la maison d'Autriche contre ses propres sujets ont décidé l'assemblée nationale de la Hongrie en séance à Debrecze à proclamer l'indépendance entière du pays. En même temps le soussigné eut l'honneur d'être nommé et installé par la volonté du peuple, exprimée par ses représentants légitimes, gouverneur de l'État hongrois et en cette qualité chef suprême du pouvoir exécutif.

Le soussigné se fait un devoir et un plaisir à communiquer ces événements à Votre Excellence, espérant bien, que la république de Venise cultivera les relations d'amitié, qu'un but commun et des intérêts communs exigent entre deux gouvernements à la tête de deux peuples libres et indépendants, et tous les deux combattant contre la même tyrannie.

Le soussigné saisit cette occasion pour prier M. le président du gouvernement provisoire d'accepter l'assurance de la plus haute estime et de sa considération très-distinguée.

Debreczen, le 20 avril 1849.

Le gouverneur de l'État hongrois,
Signé Louis Kossuth.

Au président du gouvernement provisoire de la république de Venise.

N° 299. P. V.

Du gouvernement provisoire de Venise, 26 juin 1848.

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 20 avril dernier, n° 6204, dans laquelle vous m'annoncez que l'Assemblée nationale de Hongrie a proclamé l'indépendance entière du pays, et vous a nommé gouverneur de l'État de Hongrie et chef suprême du pouvoir exécutif; et vous m'exprimez en même temps la conviction que l'État de Venise cultivera avec l'État hongrois les relations d'amitié qu'un but commun et des intérêts communs exigent entre deux peuples libres combattant contre la même tyrannie.

J'ai donné communication de cette note à l'Assemblée des représentants de mon pays, qui, avec le plus vif enthousiasme, en a interrompu et suivi la lecture aux cris répétés de *Vive la Hongrie! vive Kossuth!* et m'a chargé de lier promptement les relations les plus intimes avec votre gouvernement.

L'état de blocus vigoureux, dans lequel depuis longtemps se trouve la ville de Venise, a empêché M. le général Bratich, votre chargé d'affaires, de me remettre personnellement sa lettre de créance. Mais nous avons réussi à lui procurer une entrevue ailleurs avec un de nos agents, et, par ce moyen, fut stipulé un traité d'alliance, dont Votre Excellence aura déjà reçu la communication.

Pour que les liens entre les deux gouvernements soient de plus en plus resserrés et que vous puissiez connaître avec précision notre condition politique, financière et militaire, j'ai l'honneur d'envoyer près de vous, en qualité de chargé d'affaires de Venise, M. N. N., qui vous remettra la présente avec ses lettres de créance.

Je prie Votre Excellence de recevoir l'assurance de ma haute estime et de ma considération très-distinguée.

Signé DANIEL MANIN.

A Son Excellence M. Louis Kossuth, gouverneur de l'État hongrois.

N° 6204. K.

Excellence,

Le soussigné gouverneur de la Hongrie a l'honneur de communiquer à Votre Excellence, qu'en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par l'Assemblée nationale, il nomme M. Jean Bratich, chargé d'affaires de la Hongrie auprès de la république de Venise, et qu'il prie Votre Excellence de le reconnaître comme tel.

M. Jean Bratich est chargé par le soussigné de communiquer à Votre Excellence ou aux autorités compétentes la copie d'une partie de ses instructions et le soussigné prie M. le chef du pouvoir exécutif pour les intérêts réciproques des deux pays, de ses habitants et de la liberté, de rendre à M. Jean Bratich toute assistance dont il pourrait avoir besoin. Le soussigné promet au nom de la nation hongroise toute réciprocité en cas que la république de Venise, comme il espère, honorera aussi la Hongrie par la présence d'un agent diplomatique.

Le soussigné saisit en même temps cette occasion pour exprimer à M. le chef du pouvoir exécutif l'assurance de la plus haute estime et de sa considération très-distinguée.

Debreczen, en Hongrie, le 20 avril 1849.

Le gouverneur de l'État hongrois,
Signé Louis Kossuth.

Au chef du pouvoir exécutif de la république de Venise.

INSTRUCTION POUR M. JEAN BRATICH, AGENT DE L'ÉTAT DE HONGRIE AUPRÈS DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

Vous êtes autorisé à ouvrir des négociations avec la république de Venise, et en cas que mon envoyé à Turin ne soit pas en Sardaigne, aussi avec celle-ci, pour faciliter le retour des troupes hongroises dans leur patrie, en vous donnant le droit de signer les contrats concernant les frais de transport sur des vaisseaux italiens.

Vous notifierez outre cela la déclaration de l'indépendance de la Hongrie à la république de Venise, et vous organiserez des dépôts d'armes pour la Hongrie à Venise.

Outre cela vous êtes autorisé à agir aussi en qualité d'agent militaire en faisant tout ce que vous croyez bon pour nuire à l'armée autrichienne, soit en armant des bâtiments aux corps francs, soit en usant des troupes nationales hongroises en Italie, soit enfin en concluant des conventions militaires avec les États de l'Italie se trouvant en guerre avec l'Autriche.

Debreczen, le 26 avril 1849.

Le gouverneur président de l'État hongrois,
Signé LOUIS KOSSUTH.

Pour copie conforme :
Signé JEAN BRATICH.

(Parvenuta il 4 giugno 1849.)

CONVENTION ENTRE L'ÉTAT DE LA HONGRIE ET LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

Près de Duino, le 20 mai 1848.

Le soussigné, Jean Bratich, agent plénipotentiaire, diplomatique et militaire de l'État de la Hongrie près des différents États de l'Italie en général, et chargé d'affaires spécial près du gouvernement de Venise, d'une part, et M. N. N., agent plénipotentiaire du gouvernement de Venise, de l'autre, après avoir échangé leurs pouvoirs respectifs, qui ont été trouvés en pleine règle, ont conclu et stipulé au nom de leurs gouvernements respectifs la convention suivante :

1° Une alliance offensive et défensive est conclue entre l'État de la Hongrie et le gouvernement provisoire de Venise. Aucun des deux États ne pourra stipuler un pacte ou un traité de paix quelconque, avec l'ennemi commun, sans le concours et l'approbation de l'autre ;

2° Cette alliance étant absolue, les forces de terre et de mer des deux États devront agir de concert toutes les fois que

l'intérêt commun l'exigera. Le commandement des forces navales réunies appartiendra à l'officier le plus élevé en grade, soit que cet officier appartienne aux forces navales de la Hongrie ou aux forces navales de Venise. Si le commandant des forces navales vénitiennes était de même grade que le commandant des forces navales hongroises, le commandement des forces navales réunies reviendrait au plus ancien de ces deux officiers dans son grade ;

3° A l'arrivée des forces navales hongroises, que l'État de la Hongrie se propose de faire apparaître et d'armer dans l'Adriatique, ces forces agiront de concert avec les forces navales de l'État de Venise, et le commandement des forces réunies sera donné ainsi qu'il est dit dans l'art. 2. Le gouvernement de Venise aura soin de porter au complet tant le personnel que le matériel et tout ce qui sera nécessaire aux forces navales hongroises. Pour le personnel il choisira de préférence parmi les officiers et marins qui sont à ses gages, les originaires de Fiume et du littoral de la Hongrie ;

4° Toute dépense relative à l'armement et au maintien des bâtiments hongrois sera à la charge de la Hongrie ; toute dépense pour les navires de Venise sera à la charge de l'État de Venise ;

5° L'État de la Hongrie se propose de faire, aussitôt que possible, selon les circonstances de la guerre, une puissante diversion stratégique du côté de l'Adriatique. Le gouvernement de Venise s'engage à son tour à aider, avec toutes ses forces de terre et de mer disponibles et avec tous les moyens qui sont en son pouvoir, les opérations de l'armée hongroise ;

6° Tous les militaires hongrois, maintenant isolés en Italie, seront reçus à Venise et incorporés dans la légion hongroise à la solde de Venise. Cette légion hongroise sera à son complet lorqu'elle aura atteint le triple de son chiffre actuel. Du surplus on formera un dépôt armé à la disposition et aux frais du gouvernement hongrois. Le gouvernement de Venise se chargera, si c'est nécessaire, du transport de ces troupes hongroises sur le littoral de la Hongrie ;

7° Toutes les armes que l'État de la Hongrie jugera convenable de déposer à Venise seront, aux soins et aux frais du gouvernement provisoire de Venise, conservées et arrangées de manière à être débarquées sur le littoral hongrois ou sur les

côtes de l'Istrie, aussitôt qu'une colonne de l'armée hongroise paraîtra aux bords de l'Adriatique ;

8° L'État de la Hongrie, reconnaissant les sacrifices que Venise a faits pour la cause de la liberté, lui fournira dans le plus bref délai possible, à titre de subvention de guerre, une somme d'argent, et cette subvention sera renouvelée de temps en temps jusqu'au terme de la guerre.

Cette convention, signée par les susdits agents plénipotentiaires et faite en double, aura force et valeur d'un traité solennellement conclu.

Signé JEAN BRATICH,

au nom et par autorité du gouverneur,
président de la Hongrie,

Signé N. N.,
agent plénipotentiaire du gouvernement
provisoire de Venise.

CONSULAT DE FRANCE A VENISE.

Venise, 8 juin 1848.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que M. Vasseur, qui me remplace à Venise comme consul de la république française, prendra le service du consulat demain 9 du courant. Permettez, monsieur le président, qu'avant de prendre congé de vous, je vous exprime tous mes regrets de voir interrompues des relations auxquelles j'attachais un si grand prix, et de m'éloigner d'une ville où j'ai reçu un accueil si hospitalier. Parmi les souvenirs que j'emporterai de Venise, je n'oublierai jamais l'admirable attitude qu'elle a su conserver sous votre administration, au milieu des circonstances les plus difficiles et des préoccupations les plus graves. Elle a offert un spectacle dont l'Italie et l'Europe entière ne peuvent manquer de lui tenir compte, celui de la modération dans la victoire et de l'ordre dans la liberté.

Nul ne fait des vœux plus sincères que moi pour que cette situation s'affermisse, et qu'un nouveau cours ds prospérité recommence pour cette ville illustre qui a rendu tant de services à la civilisation.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération et de mon dévouement.

Le consul de France,
Signé LIMPERANI.

Monsieur le président du gouvernement provisoire de la république vénitienne.

Venise, 27 juin 1849.

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu songer à m'adresser les quelques lignes de bienveillance auxquelles j'attache un grand prix, et dans cette occurrence toute fortuite, j'ai retrouvé avec bonheur quelques élans de ce patriotisme si pur qui a marqué tous vos actes et qui est votre impérissable honneur.

Il est vrai, monsieur, je n'ai pas sur beaucoup de points des appréciations semblables aux vôtres, et un de vos amis auquel je suis heureux d'avoir pu être utile, a pu vous dire que si mes opinions peuvent être controversées, elles sont toujours très-franches et se traduisent en actes quand il y a lieu, qui sont toujours avouables à tous et partout.

Si jamais un pays, un peuple, un chef de gouvernement mérita la sympathie et l'estime, c'est à coup sûr votre pays et le chef qu'il s'est donné. Dieu réservera, croyez-le, des jours meilleurs à Venise, et ce ne sera pas une des moins belles pages de son histoire que celle où, au milieu des convulsions de la guerre civile, et des excitations de toute sorte, elle sut se montrer jusqu'au bout patiente, dévouée, amie de l'ordre et des lois.

Je vous ai dit combien personnellement je serais heureux de faire quelque chose d'utile à vous et à votre pays ; si mon libre arbitre égalait mon désir, Venise serait libre et prospère, et en descendant, suivant les habitudes de mon esprit, sur ce terrain des faits actuels, il m'arrive bien souvent de chercher comme

on cherche la solution d'un problème, par quels moyens on peut aujourd'hui amoindrir le mal, créer une transition supportable jusqu'au jour marqué par le doigt de Dieu pour l'accomplissement de vos vœux. C'est là une grande et noble tâche quel que soit le succès partiel obtenu, et pour laquelle je suis tenté de regretter que l'on n'ait pas laissé au président toute l'initiative, toute la responsabilité. L'unité est la loi des moments suprêmes, et les hommes semblent ignorer ou oublier cette loi de la raison.

Si je ne craignais d'abuser de vos précieux moments, j'eusse été heureux de vous présenter quelquefois mes respects; j'espère être assez heureux pour pouvoir vous dérober quelques moments un de ces jours et vous renouveler l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Signé Belvèze.

A M. Manin, président du gouvernement provisoire de Venise.

Venise, le 26 août 1849.

Monsieur,

Je conserverai avec bonheur le souvenir qui me parvient d'un homme dont la fermeté et les talents ont été à la hauteur d'une des situations les plus difficiles que je connaisse.

Placés à des points de vue très-différents, nous nous sommes toujours trouvés d'accord quand il s'est agi de choses droites, honorables et patriotiques. J'espère que des jours meilleurs luiront pour vous et pour votre patrie à laquelle je ne pourrai cesser de porter toujours le plus vif intérêt, et pour laquelle je suis heureux d'avoir pu faire quelque chose d'utile.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le capitaine de vaisseau commandant la station navale française,

Signé Belvèze.

A M. D. Manin, à Venise.

DERNIER DÉCRET PAR LEQUEL MANIN DÉPOSE SON POUVOIR ENTRE LES MAINS DU CONSEIL MUNICIPAL VENÈTE[1].

24 août 1849.

Il governo provvisorio di Venezia,

Considerato che una necessita imperiosa costringe ad atti, ai quali non possono prender parte nè l'Assemblea dei rappresentanti, nè un potere emanato da essa, dichiara :

1° Il governo provvisorio cessa dalle sue funzioni;

2° Le attribuzioni governative passano nel Municipio della città di Venezia per tutto il territorio sin qui soggetto ad esso governo ;

3° L'ordine publico, la quiete e la sicurezza delle persone e delle proprietà, sono raccomandati alla concordia della popolazione, al patriottismo della guardia civica, ed all' onore dei corpi militari.

Il presidente, MANIN.

TEXTE DE LA CAPITULATION DE VENISE.

1° La soumission aura lieu entièrement d'après les conditions de la proclamation de S. Exc. M. le comte Radetzki du 14 août de cette année. 2° la reddition complète, en tant qu'il en est parlé dans cette proclamation, s'effectuera dans le terme de quatre jours à partir d'après-demain, de telle sorte qu'il sera institué une commission militaire composée, d'une part, de LL. EE. M. le général de cavalerie de Gorzkouwski, M. le général d'artillerie baron de Hess, ainsi que de M. le colonel chevalier Schlitter, adjudant général de S. Exc. le feld-maréchal comte Radetzki, et M. le chevalier Schiller, chef de l'état-major général du deuxième corps d'armée de réserve;

D'autre part, de M. l'ingénieur Cavedalis qui s'adjoindra un

[1] L'importance de ce document est telle que nous avons cru convenable de le transcrire ici en langue originale.

officier supérieur de marine. Après que MM. les délégués vénitiens eurent exposé la nécessité de quelques explications relativement aux dispositions contenues dans les articles 4 et 5 de la proclamation précitée, il fut déclaré que, parmi les personnes qui auraient à quitter Venise, on comprendrait premièrement tous les officiers I. R. ayant pris les armes contre leur souverain légitime, puis tous les militaires étrangers de quelque grade qu'ils soient revêtus, enfin les personnes civiles nommées dans la liste qui serait remise aux délégués vénitiens. Vu la circonstance qu'il circule actuellement à Venise exclusivement une masse de papier-monnaie qu'on ne pourrait retirer à la partie pauvre de cette nombreuse population sans les préjudices les plus sérieux pour son existence; vu en outre la nécessité de régler cet objet avant l'entrée des troupes I. R., il est statué que le papier-monnaie qui se trouve en circulation sous la dénomination de *carta comunale* sera réduit à la moitié de sa valeur nominale et qu'il aura avec la valeur réduite sus-indiquée cours forcé à Venise, à Chioggia et dans d'autres localités comprises dans l'arrondissement de la ville (estuario), jusqu'à ce qu'il soit retiré et remplacé selon les soins du conseil municipal, ce qui devra se faire dans un bref délai. L'amortissement de ce nouveau papier-monnaie se fera entièrement aux frais de Venise et de l'arrondissement précité de la ville, au moyen d'une contribution additionnelle de 25 centimes par an pour chaque lire d'impôt foncier, ainsi qu'au moyen de toutes les autres ressources financières qui pourront être nécessaires pour accélérer cet amortissement. Il ne sera point imposé de frais de guerre pour cet impôt, et on aura égard à ceux qui sont déjà imposés à quelques Vénitiens au sujet de leurs propriétés sises sur la terre ferme. En ce qui concerne la soi-disant *carta patriotica*, qui est totalement retirée de la circulation, ainsi que les autres titres de la dette publique, on statuera plus tard les dispositions convenables. Ainsi arrêté en double original et signé aux jour et lieu ci-dessus.

Gorzkowski, m. p., général de la cavalerie. Hess, m. p., général de l'artillerie et quartier-maître général. Marzani, m. p. Nicolo Priuli, m. p. Dataico Medin, m. p. Giuseppe Calucci, m. p. Andrea Antonini, m. p. C. Cavedalis, m. p.

Le 24, la reddition de la place et de l'arrondissement de la ville se feront de la manière suivante :

1° Départ des bataillons lombards commandés par Meneghetti, de la ville de Venise et du Vénitien, pour se rendre sur la terre ferme, c'est-à-dire par Fusina;

2° Occupation des forts, le 25, tels que San Secondo, Piazzale, San Giorgio, San Angelo, et celui de la station du chemin de fer;

3° Départ des corps Eugeanei et du corps du Sile, le 26, par Fusina;

4° Occupation de la ville, remise de l'arsenal et de la flotte, le 27 ; réunion des officiers au fort sur le Lido ;

5° Départ des corps Friulani, de la Brenta et du Galateo, le 28, et dissolution des deux régiments ;

6° Occupation de Chioggia, de Buranno et des districts respectifs de ces localités, le 29 ;

7° 30 août. Départ des Napolitains par mer et occupation du fort San Nicolo et du Lido ;

8° 31 août. Départ des officiers et remise du fort sur le Lido.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.



CTES officiels de la République romaine. In-8. 3 fr.
LLEMANDS (des) par un Français. In-8.... 4 fr.
NDERSEN. L'Improvisatore, ou la Vie en Italie; traduit du danois. 2 vol. in-12.......... 7 fr.
RMANDI. Hist. militaire des Éléphants. In-8. 8 fr.
UTRICHE (de l') et de son avenir. In-8...... 2 fr.
ARANTE (baron de). Lettres de Louis XVIII au comte de Saint Priest. In-8.................... 5 fr.
AZANCOURT (Baron de). Histoire de la Sicile sous la domination des Normands. 2 vol. in-8.. 15 fr.
BEAUMONT-VASSY. Histoire des États européens depuis le Congrès de Vienne. 6 vol. in-8. 45 fr.
Les Suédois depuis Charles XII jusqu'à Oscar Ier, 3e édition. In-12.................. 3 fr. 50 c.
IORNSTIERNA. Tableau de l'Empire britannique dans l'Inde, tr. par Petit de Baroncourt. In-8. 8 fr.
ORROW. Bible en Espagne. 2 vol. in-8..... 10 fr.
OUCHITTÉ. Saint-Anselme, Rationalisme chrétien au XIe siècle. In-8 .... 7 fr. 50 c.
OUILLÉ (Mis René de). Histoire des ducs de Guise. 4 vol. in-8.................................. 24 fr.
ROUGHAM (Lord). Voltaire et Rousseau. In-8. 7 f. 50
APEFIGUE. Les diplomates européens. 4 v. in-8. 30 fr.
- L'Église au Moyen Age. 2 vol. in-8...... 10 fr.
- François Ier et la Renaissance. 4 vol. in-8.. 20 fr.
- Présidence du Conseil de M. Guizot. In-8. 5 fr.
- Les 4 premiers siècles de l'Église. 4 v. in-8. 20 fr.
- La Société et les Gouvernements de l'Europe en 1848. 4 vol. in-8........................ 20 fr.
- Trois siècles de l'Hist. de France. 2 v. in-8. 10 fr.
HASLES. Études sur l'Allemagne. In-12. 3 fr. 50 c.
- L'Amérique. In-12................ 3 fr. 50 c.
- L'Angleterre au XIXe siècle. In-12... 3 fr. 50 c.
- L'Antiquité. In-12................. 3 fr. 50 c.
- Le XVIIIe siècle en Angleterre. 2 vol. in-12. 7 fr.
- L'Espagne. In-12..................... 3 fr. 50 c.
- Les Hommes et les Mœurs au XIXe siècle. In-12.................................. 3 fr. 50 c.
- Le Moyen Age et les premiers temps du Christianisme. In-12....................... 3 fr. 50 c.
- La Révolution d'Angleterre. Cromwell. In-12. 3 f. 50
- Le XVIe siècle en France. In-12...... 3 fr. 50 c.
- Shakespeare, Marie Stuart et l'Arétin. In-12. 3 f. 50
HAUDEY. Appréciation de l'Hist. de L. Blanc. In-8. 3 f.
IESZKOWSKI. De la Pairie et de l'Aristocratie moderne. In-8................................ 4 fr.
OURONNE poétique de Napoléon. In-12.. 3 fr. 50 c.
USTINE (Mis de). Romuald ou la vocation. 4 vol. in-8.................................... 20 fr.
- La Russie en 1839. 3e édition. 4 vol. in-12. 14 fr.
ELÉCLUZE. Dante ou la Poésie amoureuse. 2 vol. in-12.................................... 7 fr.
ICKENS. Apparitions de Noël. In-12....... 1 fr.
- La Bataille de la Vie, histoire d'Amour. In-12. 1 fr.
- Les Carillons. In-12..................... 1 fr.
- Chefs-d'œuvre. In-12.................... 2 fr.
- Contes complets. 3 vol. in-12........... 9 fr.
- Le Cricri du Foyer. In-12.............. 1 fr.
- L'Homme au Spectre, ou le Pacte. In-12.. 1 fr.
- Nouveaux contes. In-12................ 2 fr.
UHAMEL (Comte Victor). Histoire constitutionnelle de la monarchie espagnole. 2 vol. in-8... 15 fr.
LLIS. Devoirs et Condition sociale des Femmes dans le mariage. In-12................ 3 fr. 50 c.
OTHEN. Voyage en Orient. In-8.......... 5 fr.
SSAIS SUR LA MARINE FRANÇAISE. In-12.. 3 fr.
ICQUELMONT (Comte de). Lord Palmerston, l'Angleterre et le Continent. 2 vol. in-8....... 14 fr.
OUDRAS (Mis de). Chants pour tous. In-8. 7 fr. 50 c.
- Décaméron des Bonnes Gens. In-8.. 7 fr. 50 c.
- Échos de l'Ame. In-8............... 7 fr. 50 c.
- Fables et Apologues. In-8 (*épuisé*)....... 10 fr.
- Gentilshommes d'autrefois. 2 vol. in-8.. 15 fr.
ULLERTON (Lady). Ellen Middleton. 2 v. in-8. 10 fr.
ALITZIN (Prince Emmanuel). Le Nord de la Sibérie. 2 vol. in-8. Cartes.................... 15 fr.
ARDEN (Comte de). Histoire générale des Traités de Paix, environ 20 vol. in-8, à....... 7 fr. 50 c.
- Tableau de diplomatie. In-8.............. 5 fr.
- Code diplomatique de l'Europe, 4 v. in-8. 32 fr.
AUTIER. De l'Ordre, des causes qui le troublent et des moyens de le rétablir. In-8.......... 5 fr.
EOFFROY-CHATEAU. La Farce de Pathelin. In-12. 5 f.
IRARDIN (Général Alexandre de). Situation politique et militaire de l'Europe. In-8... 7 fr. 50 c.
ISQUET. L'Égypte, les Turcs et les Arabes. 2 v. 10 fr.
HOVESTINS. Hist. des luttes au XVIIe siècle. 6 v. 24 f.
AUSSEZ (Baron d'). Études morales et politiques.

HÉROS (Un). Histoire contemporaine. In-12. 3 fr. 50 c.
ISRAÉLI. Les Deux Nations. 2 vol. in-8. ... 10 fr.
— La Jeune Angleterre. 2 vol. in-8......... 10 fr.
JANIN (Jules). Clarisse Harlowe. 2 vol. in-12. 7 fr.
— Le Gâteau des rois. In-12.............. 1 fr.
— Pline le Jeune et Quintilien. Gr. in-8.... 5 fr.
JEANNE DE VAUDREUIL. In-8............. 5 fr.
LACOMBE (Francis). Histoire de la Bourgeoisie de Paris. 4 vol. in-8........................ 20 fr.
— Hist. de la Monarchie en Europe. 4 vol. in-8. 26 fr.
LACRETELLE. Consulat et Empire. 6 vol. in-8. 30 fr.
LA FORGE. Des Vicissitudes de l'Italie. 2 v. in-8. 10 fr.
— Histoire de Venise sous Manin. 2 vol. in-8. 10 fr.
LA GUERONNIÈRE. Portraits politiques contemporains. I. Napoléon III. In-12............. 3 fr.
LA MADELAINE (Stéphen de). Théories complètes du Chant. 1 vol. in-8...................... 6 fr.
LÉOUZON-LEDUC. Études sur la Russie et le nord de l'Europe. In-12................... 3 fr. 50 c.
LERMINIER. Histoire des Législateurs et des Constitutions de la Grèce antique. 2 vol. in-8.... 10 fr.
LESPINASSE (Mlle). Lettres complètes, avec une préface par Jules Janin. In-12........... 3 fr. 50 c.
LESSEPS. Mission à Rome et réponse. In-8. 3 f. 50 c.
MALLET DU PAN. Mémoires. 2 vol. in-8.... 12 fr.
MARTIN DE GRAY (Baron). Histoire de Napoléon. 3 vol. in-8.............................. 15 fr.
MATTER. État de l'Allemagne. 2 vol. in-8... 10 fr.
— Lettres et pièces rares. In-8............ 5 fr.
MAZZINI (A. L.). De l'Italie. 2 vol. in-8...... 15 fr.
MENEVAL. Napoléon et Marie-Louise. 4 vol. in-8. 25 fr.
MERLIN (Csse). La Havane. 3 vol. in-8....... 15 fr.
— Les Lionnes de Paris. 2 vol. in-8........ 10 fr.
MESTSCHERSKI (Prince). Les Roses noires. In-8. 5 fr.
— Les Poëtes russes. 2 vol. in-8........... 10 fr.
MISSIONNAIRE (un) républicain en Russie. 3 vol. in-8.................................. 15 fr.
MONTARAN (Baronne de). Mes loisirs. 2 v. in-8. 15 f.
NISARD (Ch.). Juste Lipse, Joseph Scaliger et Isaac Casaubon. In-8..................... 7 fr. 50 c.
— Les Ennemis de Voltaire. In-8....... 6 fr. 50 c.
NOUGARÈDE. Des anciens peuples de l'Europe In-8.................................. 5 fr.
— Le Duc d'Enghien. 2 vol. in-8............ 10 fr.
— Lettres sur l'Angleterre. 4 v. in-8......... 20 fr.
— Vérité sur la révolution de Février 1848. In-12................................ 1 fr. 50 c.
OLLIFFE. Scènes américaines. 2e édition In-12. 4 fr.
— Scènes écossaises. In-18............... 2 fr.
ORTOLAN. Moyen d'acquérir le domaine international. In-8.............................. 4 fr.
PEPE (Général). Mémoires. 3 vol. in-8...... 18 fr.
PICHOT (Amédée). Hist. de Ch.-Édouard. 2 v. in-8. 15 f.
POUJOULAT (B.). Constantinople et l'empire Ottoman. 2 vol. in-8............................ 15 fr.
RADICAUX (Les) et le Sonderbund. In-8°..... 3 fr.
RANCÉ. Lettres inédites éditées par M. Gonod. 5 fr.
RAUDOT. Décadence de France. In-8 ..... 2 fr. 50 c.
— La France avant la Révolution. In-8...... 5 fr.
— Grandeur possible de la France. In-8.... 5 fr.
RÉNÉE. Princes militaires de la France. Gr. in-8. 15 fr.
RIVAS (duc de). Insurrection de Naples en 1648. Traduit de l'espagnol. 2 vol. in-8......... 10 fr.
SAINT-MARC-GIRARDIN. Souvenirs de Voyages et d'Études. 2 vol. in-12.................... 7 fr.
SAINT-PRIEST (Comte A.). Chute des Jésuites, 3e édition. In-12........................ 3 fr. 50 c.
— Études diplomatiques. 2 vol. in-8........ 10 fr.
— Hist. de la conquête de Naples. 4 vol. in-8. 20 fr.
— Histoire de la Royauté. 2 vol. in-8....... 10 fr.
SCUDO. Critique et littérature musicales. In-8. 3 fr. 50
SPAUR (comtesse de). Voyage de Pie IX à Gaëte. In-8................................ 1 fr. 50 c.
STERN. (Daniel). Essai sur la Liberté. In-8.. 6 fr.
— Nélida. In-8......................... 7 fr. 50 c.
TOCQUEVILLE (Comte de). Histoire philosophique du règne de Louis XV. 2 vol. in-8.......... 15 fr.
— Coup d'œil sur Louis XVI. In-8...... 7 fr. 50 c.
VALERY. Curiosités et anecdotes italiennes. In-8. 7 f. 50
— Science de la Vie. In-8.................. 5 fr.
VIELCASTEL. Archambaud de Comborn. In-8. 5 fr.
VIENNET. Fables nouvelles. In-12......... 3 fr. 50.
— Épître à tout le monde. Gr. in-8.. .... 50 c.
WEILL. La Guerre des Paysans. In-12.... 3 fr. 50 c.
WRONSKI (Hoëné). Historiosophie ou science de l'Histoire. 2 vol. in-8..................... 8 fr.
— Secret politique de Napoléon. In-8.... 2 fr. 50 c.
— Tableau de la philosophie de la politique... 6 fr.